REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXI[e] ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

226

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

TOME QUATRIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1911

MA FIGURE [1]

DERNIÈRE PARTIE [2]

X

Gérard voyait.

Comment l'événement s'était-il produit? J'étais dans l'incapacité de m'en rendre compte. Le bruit que faisait mon cœur était trop assourdissant. Après avoir ouvert la porte aux docteurs et refermé derrière eux, je m'étais mise aux écoutes. L'émotion m'étouffait. J'étais le joueur qui a risqué toute sa fortune sur un coup et dont le sort se décide. Au début, je n'entendis rien que le bourdonnement de mes artères. On eût dit que la chambre était vide. Tout à coup il y eut un cri. Quel cri!... Impossible de s'y méprendre. C'était la joie, le triomphe, le déchirement de l'éclair au milieu de la nuée; c'était le cri de Lazare se levant de son sépulcre; celui que l'on entendit à la piscine de Siloé. Pendant deux ou trois minutes, j'eus une sorte d'égarement. Mon cerveau avait cessé de fonctionner. Il me passait par la tête des idées vagues, diffuses, étrangères à ce qui venait de s'accomplir. Je pensai: « La fenêtre est restée ouverte, » et, machinalement, je traversai la pièce pour aller la fermer. Vis-à-vis, une femme arrosait des géraniums rouges. Un chariot roulait dans la rue. Un enfant poursuivait un chien. Ces menus

(2) Voyez la *Revue* du 15 mai et des 1er et 15 juin.

détails pénétrèrent en moi, à mon insu, s'y fixèrent pour ainsi dire, comme sur une plaque photographique. Je ne devais jamais les oublier.

Soudain, il y eut un tumulte de voix.

Celle de Gérard s'élevait au-dessus des autres.

— Lucienne!... Où est Lucienne?

Une discussion s'engagea, Marescot prétendit que j'étais souffrante, qu'un repos m'était nécessaire. Ce que je ressentis est inexprimable. La faculté d'agir se retira subitement de moi. Mes jambes refusèrent de me porter. J'aurais voulu être à cent lieues; remuer m'était impossible. J'avais beau me répéter : « Il faut s'en aller d'ici; » je demeurais immobile, pareille à quelqu'un que la paralysie vient de frapper.

Le tumulte se fit plus bruyant.

— J'y vais!... articula une voix volontaire.

La conscience de moi-même me revint tout à coup. Je vis le danger. Allais-je attendre là, stupidement, que Gérard me regardât?

En une seconde, je fus debout; je gagnai la porte. Comme je traversais l'antichambre, mon pas somnambulique buta contre un obstacle. J'eus un geste effaré. Cela n'était que Sophie. Elle dit en me dévisageant :

— Seigneur! Qu'avez-vous?

— Gérard n'est plus aveugle.

Ces mots lui disaient tout. Je poursuivis mon chemin.

Elle se mit à la traverse.

— Vous ne partirez pas ainsi.

— De grâce!... Laisse-moi passer.

Mais s'emparant de mon bras :

— Alors, je vous accompagne.

Non. Nous ne pouvions toutes deux à la fois quitter la maison. J'exigeai qu'elle y demeurât, jusqu'à ce que le concierge eût repris son service auprès de Gérard.

— Et surtout, pas une parole! ajoutai-je. Qu'il ignore ce que je suis devenue.

Elle fit signe que je pouvais compter sur son obéissance. Du moins, elle ne me laisserait pas sortir telle que j'étais, nu-tête et sans gants, sans manteau. Dans ma préoccupation, j'avais en effet oublié ces détails. Quoique, depuis la veille, je me fusse préparée au départ, le dernier moment me prenait au

dépourvu. On se croit brave, prête aux éventualités ; on se dit : « Ce que j'ai à faire, je le ferai, » puis, la minute prévue arrive et nous trouve pareils à des enfans. J'avais maintenant besoin que ma vieille bonne m'habillât, mît entre mes mains mon parapluie, mon sac.

Ce sac, je l'avais moi-même fermé. Il contenait, outre mes objets de toilette, un souvenir, le seul que j'emportasse en m'en allant. C'était une rose séchée. Je l'avais un jour cueillie au mur de notre petit jardin. Son éclat était médiocre, et presque nulle sa beauté; mais elle répandait une délicieuse odeur de thé chaud. Dès mon entrée, Gérard avait senti sa présence. « Qu'est-ce qui embaume ainsi? » avait-il tout de suite demandé; puis comme je lui présentais la fleur : « Je parie qu'elle est merveilleuse. » Pourquoi l'aurais-je détrompé? Le lendemain elle serait fanée aussi bien qu'une Paul-Néron, qu'une Maréchale-Niel, les plus fraîches, les plus somptueuses lorsque leur heure est passée. J'eus un élan vers la vieillesse qui égalise les roses et les visages, qui, un jour, ferait du mien l'équivalent de ceux que j'enviais aujourd'hui!... O vieillesse tant redoutée des autres femmes, de quel cœur, moi, je t'accueillerai!... Ne tarde pas trop, je t'en prie; viens me cacher sous tes rides. Je t'attends comme une eau lustrale, comme une tardive récompense, une lointaine mais juste réparation.

. . . .

Qui saura ce que fut, pour moi, le retour! Un ciel mouvant écrasait les toitures de Montmartre. Les rues, ainsi qu'il arrive dans les quartiers populeux où les hommes sont à l'atelier et les enfans à l'école, étaient sillonnées de femmes. Mal vêtues pour la plupart, elles marchaient d'un pas fatigué; leurs traits tirés, leurs pieds chaussés grossièrement, leurs bras chargés de paquets, disaient la privation, la souffrance, la dure lutte quotidienne. Leur infortune, cependant, leur était-elle aussi cruelle qu'à moi la mienne? Le fait d'être nombreux à souffrir d'un même mal ne lui constitue-t-il pas une sorte d'allégement? Des hommes se sont assemblés, ont écrit pour remédier à la faim. Des révolutions se sont faites en son nom. A son propos, les mots de justice, de fraternité ont été prononcés, de grands mots; on a accompli des actes nobles, des crimes. Les cœurs se sont sentis plus généreux. Mais qui songe à la misère d'une femme laide!

La pente de la rue Germain-Pilon avait précipité ma course. Qui m'aurait vue se serait dit : « Comme elle est pressée! » Hélas! j'étais sans but. Jusqu'au fond de l'être, j'avais le sentiment de la défaite, de la grande partie perdue. Inutile à tous désormais, qu'allais-je faire? A quoi employer mes forces? J'entrevis les années futures... Après les chauds silences, les paroles périlleuses, après les palpitations, les espoirs, les repentirs, comment envisager le néant? Lorsque personne ne vous attend, à quoi bon se lever, s'habiller, sortir, rentrer? A quoi bon? J'avais accepté ce sort autrefois, avant que de savoir ce que c'est que d'être deux. Mais maintenant!...

Quelques gouttes de pluie commencèrent à noircir l'asphalte. Tout en songeant, j'arrivai devant la grille du cimetière. Les tombes, au loin, ressemblaient à un épandage de linge; les cyprès rejoignaient le ciel. Pour la première fois, j'eus la tentation de mourir!... Oui, m'évader, n'être plus cette créature inharmonieuse dont le corps et l'âme se désavouaient l'une l'autre! Oh! faire cesser cette discorde!... Mort amère, mais pacifiante, viens à mon aide! Enfonce-moi dans la terre brune; ensevelis-moi! Délivre-moi de ma figure! Sans savoir encore quel acte précis j'accomplirais, j'étais résolue à me rendre méconnaissable. Jusque dans mon linceul, j'aurais voulu n'être pas moi, perdre cette face, qui, vivante, avait été mon tourment.

Sous les arceaux de verdure, qu'entre-croisent les platanes du boulevard, la corne d'un tramway retentit. Je vois la puissante machine. Une suggestion me traverse. Avec quelle rapidité!... Si je simulais une chute? Souffrir serait fini. Il ne resterait de moi qu'une chose informe, innommable. Que penserait Gérard? J'eus un plaisir cruel à me représenter la façon dont il apprendrait la nouvelle, son émoi. D'autres, peut-être, croiraient à un accident; mais lui? Sans hésiter il comprendrait : Même une heure, je n'avais pu vivre sans lui. Tant d'amour ne m'assurerait-il pas son indulgence? Oubliant mon mensonge, ma fuite, ne garderait-il pas ainsi, de moi, le cher souvenir auquel son cœur était attaché? Ne me verrait-il pas toujours avec mon visage de songe?... Déjà mon pied avance, je sens le glissement du rail, lorsque mes yeux rencontrent le banc sur lequel, huit mois plus tôt, j'avais recueilli l'Italienne.

C'était de là, de ce matin glacé de novembre, qu'était parti mon destin. En un éclair, j'en repassai toutes les phases :

l'émotion charitable qui m'avait étreint le cœur, la montée au dispensaire, le sarrau immaculé de Mlle Derlange, les derniers jours de la phtisique, son enfant resté sur mes bras. Que tout cela était loin !... Je n'avais pourtant pas oublié l'engagement pris auprès de la mère mourante. Chaque mois, fidèlement, j'envoyais l'argent promis pour la pension du petit Antonio. Une fois même, ayant su qu'il était malade, j'avais, pour toute une journée, quitté Gérard et couru à la Motte-Beuvron. Avec quelle gentillesse de chat le mioche orphelin s'était pelotonné contre moi! Je le revis tout pâle, ses yeux de jais, son collier d'ambre, les grappes noires de sa chevelure!... Une émotion me pinça la pointe du cœur. « Si je m'en vais, pensai-je, qui aura soin de lui plus tard?... » La fermière était vieille et, d'ailleurs, de quel secours?... Peu à peu une « raison d'être » s'imposa. Au lieu d'attiser mon chagrin, de me répéter avec une cruauté volontaire : « Inutile! Tu n'es qu'une créature inutile; » je songeai : « Qui sait si cet enfant?... » Petite lueur bien vague encore, aube à peine perceptible !... Cependant le double serpent d'acier qui, de droite à gauche, rampe le long du boulevard avait perdu son effet fascinant. Je n'en subissais plus l'attirance. Une des lourdes voitures arrivait à fond de train; son bruit de ferraille me fit, cette fois, reculer. Elle passa. Je sentis s'en aller mon envie de mourir. *Cela* ne serait pas pour aujourd'hui.

L'appartement était demeuré clos depuis le jour où Sophie en avait poussé le verrou. L'odeur de poussière et de poivre, qui s'attache aux tentures enfermées, me prit à la gorge en entrant. Mon premier soin fut de courir à la fenêtre. De la clarté!... De l'espace!... De l'air!... Mes poumons, sur le sommet de la Butte, étaient devenus exigeans. Soudain, j'eus devant moi une muraille. Mes regards, qui cherchaient l'infini, furent prisonniers de la façade voisine. Mais aussi, étais-je folle? Avais-je oublié que le voyage était fini? Oui, finis les matins d'azur et d'argent que je contemplais de là-haut! Finies les stations devant l'océan de toitures, devant les nuages dont on étudie la course, devant les panaches que le vent déroule au-dessus des cheminées!... Finie l'odeur du réséda qui, le soir, montait lentement de notre petit jardin. Fini! fini!... J'étais redescendue au niveau de la vie sans lumière. Le ruisseau de la rue de Douai m'envoyait son haleine fétide...

Un remue-ménage de casseroles m'avertit que Sophie était de retour. Je la rejoignis dans l'espoir d'apprendre d'elle... Quoi? Qu'aurais-je souhaité qu'elle m'apprît? Je l'ignorais. L'essentiel était qu'on me parlât de *lui!*... Elle ne savait rien. Exécutant mes ordres à la lettre, elle avait quitté la rue Norvins sans avoir revu Gérard. Je sus seulement que Marescot était resté auprès de lui. La certitude qu'il eût un tel ami me soulagea une seconde; puis toute ma pitié se reporta sur moi-même. Que j'étais seule désormais!

Bientôt, je surpris sur moi de bons yeux qui cherchaient à me deviner. Ma douleur aurait voulu devenir bavarde :

— Ah! si tu savais!...

Mais Sophie parla de déjeuner.

Quoique sans appétit, pour céder à sa sollicitude, je m'assis devant le beefsteak qu'elle venait de faire griller. Mon unique couvert me fit penser au guéridon sur lequel Gérard et moi prenions nos repas ensemble. Des occupations qui nous avaient été communes, celle-là était ma préférée. Sous prétexte de couper le pain, la viande, d'emplir les verres, d'échanger le poivre et le sel, nos doigts avaient de si chers contacts!...

Le reste de la journée passa dans une sorte de torpeur. Mon esprit, pas plus que mes mains, n'était apte au moindre travail. Que faire de bras qui ont porté le précieux fardeau de l'amour?... Désœuvrée lamentablement, je percevais le bruit léger de ma montre posée sur le marbre, et ce tintement me rappelait celui de la grosse horloge qui, du fond de sa gaine sonore, rythmait les heures de ma félicité. Qu'elles avaient été brèves!... Celles d'aujourd'hui, par contraste, me paraissent interminables. Il me semble que le temps n'avance plus, que je suis condamnée à tourner désormais, comme une bête enfermée. De même que celle du temps, j'ai perdu la notion de l'endroit où je suis. Les meubles hérités de mes parens, je ne les reconnais plus; ceux dont je garde la vue obsédante c'est un bahut aux panneaux sculptés, le moulage d'une *Victoire*, un paravent japonais, et des tableaux, des tableaux... Moi-même, est-ce moi?... En quoi la triste créature échouée entre ces murs, ressemble-t-elle à la Lucienne d'hier, débordante d'un vaste avenir? Et je me demande avec angoisse : « Gérard, que fait-il? Que pense-t-il de moi? » Le germe d'inévitable égoïsme qui est au fond de l'amour me fait souhaiter qu'il soit malheureux,

très malheureux. L'avouerai-je? Ne pouvant plus être son bonheur, j'aurais voulu le tourmenter d'infinis regrets. La crainte que sa vue regagnée ne le consolât de moi me dévorait comme une fièvre.

Vers le soir, le timbre de l'appartement résonna. Qui pouvait venir? Je tendis l'oreille. Une voix connue demandait :

— Mademoiselle est-elle ici?

Avant d'introduire, Sophie vint s'informer si je consentais à voir le docteur Marescot.

Je m'élançai à sa rencontre.

— Comment va Gérard?

— C'est de sa part que je viens.

Je regardai cet envoyé avec stupeur. Qu'allais-je apprendre? De quelle réprobation était-il chargé?

Il s'assit en homme qui a des choses importantes à dire. Je pris place à côté de lui. Mon cœur battait. Avant tout, savoir comment l'aveugle avait repassé des ténèbres dans le monde des voyans.

Cela s'était fait très simplement, de la manière prévue. Le bandeau ôté, on avait emprisonné les yeux derrière des lunettes fumées, puis, les rideaux avaient été entr'ouverts. Au premier rayon de lumière, il y avait eu un cri, ce cri de résurrection qui m'avait transpercée de l'autre côté de la porte. Inutile de le répéter! jusqu'à la fin de mes jours, je l'aurais au fond des oreilles.

Il me tardait d'en venir à ce qui me concernait personnellement. A quel moment Gérard m'avait-il réclamée?

— Tout de suite, répondit Marescot; dès qu'Ogensky et moi nous fûmes entrés dans sa chambre : « Lucienne ? fit-il. Où est Lucienne? » A la nouvelle qu'une indisposition subite vous retenait loin de lui, sa figure se décomposa. Il n'eut qu'une idée, qu'une volonté : vous rejoindre; savoir de vous-même quel mal vous avait frappée. Déjà, les mains aux murs, il se hâtait. J'eus toutes les peines du monde à retenir son élan. Votre état, lui affirmai-je, était sans gravité; vous n'aviez besoin que d'être laissée en repos. Son inquiétude était navrante. Il ne songeait plus à ce qui avait été l'attente de tant de semaines. Revoir le jour cessait d'être sa préoccupation unique. Ce qui lui importait avant, par-dessus tout, c'était vous, vous, le chagrin que vous fussiez absente.

— Cher, cher Gérard!... murmurai-je dans un regret désespéré.

Le docteur continua.

— Pour le décider à ce qu'on fit, sans que vous fussiez à son côté, l'expérience décisive, il fallut l'autorité d'Ogensky jointe à la mienne. Celui-ci déclara que ses instans étaient comptés. Attendu ailleurs, il ne pouvait différer davantage.

Alors les choses se passèrent telles que je vous les ai décrites.

— Mais après? demandai-je vivement. Lorsqu'il ne me vit pas revenir?

— C'est alors que commença le plus pénible de ma tâche. Si on trompe difficilement un aveugle, comment cacher la vérité à deux yeux clairs fixés sur vous? Gérard ne croyait plus au prétexte que j'avais donné : Souffrante, malade même, vous auriez répondu à l'appel de votre nom. Ce silence!... Qu'y avait-il d'affreux?... Je ne pouvais simuler plus longtemps. Si dure que fût la vérité, elle le serait moins que ce qu'il pouvait imaginer. Je dis que vous étiez partie... Vous aviez quitté la maison... Au premier instant, il refusa de me croire. « Non!... vivante, Lucienne serait ici. »

Ma fuite jusque-là m'avait semblé un acte presque vertueux, la plus noble expiation qui pût être opposée à ma faute. Et voilà que subitement j'eus conscience du mal que j'avais commis. Oui, en m'en allant, je n'avais pensé qu'à moi-même, à éviter l'écrasante confrontation. Mais lui? le cher abandonné, m'étais-je préoccupée de sa peine? M'étais-je demandé : Aura-t-il la force?

— Mon Dieu! mon Dieu!... m'écriai-je avec un flot de larmes, qu'ai-je fait?

Le docteur ne fit grâce à ma sensibilité d'aucun détail. Quelles que fussent les désolations dont sa carrière déjà longue l'avaient rendu témoin, il prétendit n'en avoir jamais rencontré de plus émouvante que celle de Gérard en apprenant ma fuite.

— C'était l'effroi d'un enfant qui, au réveil, trouve sa chambre déserte; la déception du nageur à qui manque la branche sur laquelle il avait compté. « Pourquoi, répétait-il, en se pressant la tête à deux mains; mais pourquoi est-elle partie? »

Ce désespoir avait décidé Marescot à s'acquitter du reste

de sa tâche. Puisque, aussi bien, tôt ou tard Gérard apprendrait, mieux valait tout de suite lui remettre ma confession écrite. Là, du moins, le remède se trouverait à côté du mal.

— A-t-il pu lire? demandai-je palpitante.

— Pas lui-même; mais sur le désir qu'il m'en a exprimé, et pensant, en cela, me conformer aussi au vôtre, j'ai suppléé.

Ainsi, c'était irrévocable. Le pire était consommé!... Sans doute, cette lettre, je l'avais écrite pour qu'elle parvînt à sa destination. Depuis le matin, je vivais avec cette pensée unique : « Il va savoir... Il sait... Je n'ai plus ma figure d'amour!... » Cependant, à l'instant de la certitude, je sentis mon cœur se briser.

— J'aurais mieux fait de mourir! balbutiai-je.

Le docteur tenta vainement de me calmer. Dans une exaltation impossible à contenir, je répétais :

— Oui, mourir!... Voilà ce qu'il fallait. J'en ai eu la volonté. Mon pied était déjà sur les rails. Pourquoi le courage m'a-t-il manqué? Morte à temps, Gérard n'aurait rien su... Il m'aurait pleurée au lieu de me maudire.

— Il ne vous maudit pas, interrompit l'homme qui venait de sa part.

Je regardai Marescot. Il avait son air grave et bon. Ses fortes mains, arrondies sur le sommet de ses genoux, ajoutaient une autorité à ce qu'il venait de dire. Et pourtant, je n'y pouvais croire. Son optimisme habituel ne lui suggérait-il pas ce moyen de tout arranger?

— Non, non, jura-t-il. Vous n'avez pas cessé d'être chérie.

Une paix soudain m'inonda. Les sanglots cessèrent de me secouer. Ainsi ce miracle est possible : je ne suis ni haïe, ni méprisée. L'absolution plénière qu'en mes espoirs les plus fous j'osais à peine espérer, vient à moi. Mieux encore : le cœur de Gérard continue de m'appartenir.

— Dites!... Oh! dites, docteur Comment vous a-t-il exprimé cela?

L'excellent homme eut ses yeux clignotans de malice.

— Vous le saurez par lui-même.

Que signifiait?

— Allez vous jeter dans ses bras.

Cette fois, j'eus un recul effaré.

— Oh! remonter cette pente de calvaire!...

— Gérard vous attend. J'ai promis de vous ramener.

Je fus pendant quelques secondes dans l'état anxieux de quelqu'un qui entend des appels contradictoires. Irais-je? Retournerais-je près de son cœur, près de son lit? Mais la tentation fut brève. Cette autre voix qui, toujours, parle en moi plus fort que la première, intervint, impitoyable. « T'aimer encore! fit-elle, Gérard le croit. Son cœur meurtri lui en donne la sensation. Ta tendresse dont il s'était fait une habitude lui manque; il l'appelle, il ne saurait s'en passer. Mais après qu'il te connaîtra? après avoir bien constaté que tu diffères en tout de celle qu'il s'était attendu à voir? pourra-t-il maîtriser sa déconvenue? » Douleur! Humiliation! Non! je ne consentirai jamais à ce que l'image chérie soit effacée par la réelle!...

Et violemment je repousse la proposition du docteur.

Ce refus lui sembla d'une folle. Il ne pouvait se l'expliquer. Prétendre qu'on adore un homme; se savoir attendue de lui et déclarer : « Je n'irai pas, » cela était-il sensé?

J'essayai de me faire comprendre.

— Tant que je suis invisible, l'illusion de Gérard me préserve. Je demeure son rêve envolé, son oiseau bleu, son cher mirage intangible... Présente, quelle chance me restera-t-il d'agiter son cœur encore?

Mais le bon sens de Marescot traitait cela de *billevesées*. Jugeant des cœurs d'après le sien, il niait qu'une absente triomphât longtemps des séduisantes réalités offertes à un jeune homme, à un artiste. Du temps passerait... L'oubli, un jour...

— Chut!... chut!... implorai-je.

— Alors, venez! Gérard croit aujourd'hui sa douleur inconsolable; profitez de cette disposition pour vous emparer de son cœur.

— Impossible!...

— Si vous le voyiez! Une sorte d'hébétude pèse sur lui. On le dirait insensible au bonheur de revoir le jour. Replié dans un fauteuil, il ne cesse de murmurer: « Partie!... Elle est partie!... Elle a voulu que nous fussions séparés!... » Et il semble plus accablé que du temps qu'il était aveugle.

Mais ma résolution était en moi plantée comme un couteau, me déchirant, me tuant.

— Je ne puis pas!... Je ne puis pas! continuais-je de gémir.

Marescot ne pouvait croire à un refus définitif.

— Est-ce là, véritablement, la réponse que je dois emporter ?

Je fis signe que oui, un signe catégorique.

Persuadé à la fin que son insistance serait vaine, il se leva. Ses traits exprimaient le mécontentement de ceux dont la mission a échoué.

— Savez-vous, fit-il en se retournant lorsqu'il fut auprès de la porte, à quoi votre obstination me fait penser ?

— Dites ?

— A quatre vers absurdes mais assez évocateurs que j'ai lus je ne sais plus où. Les voici :

> Les chimères sont des oiseaux
> Qui tournent autour des cervelles ;
> Les chimères sont des oiselles
> Qui tournent autour des cerveaux.

J'étais seule depuis une heure, et cette étrange ritournelle chantait encore à mes oreilles. « Chimères !... Oui c'était bien vous, passagères brillantes, qui m'aviez toujours hantée. Oiseaux de l'âme dont les ailes s'élevant au-dessus de la basse-cour et du poulailler, font une ombre bleue sur la terre, que de grâces je vous devais ! Sans vous, sans votre vol azuré dans l'espace, que serait notre triste vie ? Platitude, désenchantement, morne forêt d'ennui où, seul, régnerait l'égoïsme, champ de rixes dont l'or serait l'unique enjeu. Votre étrange troupe aérienne paraît et soudain le monde se transfigure. La porte des cachots se brise, de beaux exploits sont accomplis et sur nos âmes nostalgiques souffle le vent des grands désirs. Amies des pauvres, des rêveurs, vous visitez les mansardes de préférence aux palais. De quelle richesse ne les comblez-vous pas ? A votre approche, les esprits moroses s'illuminent, les cœurs oublient ce qui les oppressait. De magnifiques doctrines s'opposent aux médiocres réalités : « Aimer passe avant soif et faim. — L'honneur vaut mieux que la vie. — Mourir n'est qu'un commencement, » etc. ? On traite d'insensés ceux qui s'y conforment ; des quolibets les poursuivent. Qu'importe, s'ils sont consolés ? O sœurs ailées de nos songes, Chimères, ne vous retirez pas de nous. Guidez notre marche chancelante ; soutenez nos bras, toujours tendus. Faites-nous délicieusement chérir un nuage, une rose, un sonnet, et, plus que tout, l'idéal. »

Lorsque je m'éveillai le lendemain, un jour gris salissait la tenture de ma chambre. J'eus la poignante sensation d'un hiver qui commençait. Oh ! pas celui des saisons qui enferme avec lui le germe des résurrections printanières ; non, cet hiver du cœur qui dure éternellement. Ma tête était vide, endolorie ; elle se refusait à penser. La poignante certitude ne tarda pas cependant à m'envahir. Quoi ! J'étais là ! J'avais quitté Gérard !... L'endroit où j'ouvrais les yeux n'était plus son atelier dont j'avais fait mon univers. Ni ce jour-là, ni jamais, je ne lui dirais bonjour, je ne reverrais son visage ! Quand il aurait besoin de moi, je serais absente ! Quand il m'appellerait, je ne répondrais pas ! D'autres se chargeraient de le distraire ! Sa pensée s'emplirait de nouvelles images, et la mienne peu à peu irait en s'amoindrissant... « Vous êtes seul, ô mon amour ! J'ai déçu votre chère attente. Ma main n'est pas venue serrer la vôtre à l'instant de vous endormir, ni, ce matin, tracer la raie de vos cheveux. Et cependant, je vous aime. Ah ! vous ne saurez jamais à quel point il faut que je vous aime pour avoir renoncé à vous ! » La vie, pour moi, n'était plus que larmes, que veuvage. Partout, j'emporterais la blessure que je m'étais faite à moi-même ; mais, si saignante qu'elle fût, je la préférais à ces maladies de langueur dans lesquelles la vie se corrompt. Aux heures défaillantes, je relèverais mon courage en songeant : « Mieux vaut avoir perdu ce qu'on aime que de lui paraître indigne. »

Cependant, qu'allais-je devenir? Paris ne m'offrait d'abri que pour quelques jours, les jours pendant lesquels l'interdiction des docteurs emprisonnait encore Gérard, l'empêchait de s'exposer à la clarté du dehors. Passé ce temps, je ne serais plus en sécurité. Où aller ? Quel refuge contre les rencontres, les visites peut-être, les mille hasards qui risqueraient de me mettre en sa présence ? La première pensée qui me vint fut de rejoindre mon pupille, de me fixer auprès de lui en quelque coin caché de campagne. Parmi les arbres, les chants d'oiseaux, ma douleur s'apaiserait, peut-être. Je prendrais exemple sur les êtres simples, qui, sans s'inquiéter de l'aspect que la nature leur a imposé, vivent, à cet égard, paisibles comme leurs troupeaux. Et puis, il y aurait le petit, le doux mignon coiffé de grappes. L'habitude que j'avais prise de me dévouer trouverait en lui son emploi. Il grandirait. Dans un livre ouvert sur mes genoux, je lui enseignerais ses lettres. Ses beaux yeux ombragés se fixeraient

sur les miens. Si je l'y autorisais, il me nommerait : « Maman. » Et puis, un jour... L'avenir ainsi semblait encore être fertile. Mais le difficile était de traverser la zone aride du présent avec ce frêle appui : un enfant de dix-huit mois. Je sentis qu'il me fallait un secours plus efficace, une besogne rude et active, une effervescence au milieu de laquelle le sentiment de moi-même se perdrait. Ah ! si quelqu'un avait pu se mettre à ma place et me commander : « Allez ici ; faites cela. »

Le souvenir de Mlle Derlange se leva comme une blanche apparition. Dès qu'on avait connu cette fée de la bienfaisance, c'était d'elle, tout d'abord, qu'on espérait du secours. Les branches de sa charité s'étendaient loin, dans beaucoup de directions. Irais-je, comme la première fois, me replacer entre ses mains, lui dire : « Employez-moi ? » ou simplement me confier, implorer d'elle les consolations de l'amitié ? Je l'ignorais. Je ne savais pas si je serais capable encore de travailler, de pratiquer le bien actif, de me remettre au service du prochain. Les choses de la charité exerceraient-elles de nouveau leur attrait sur mon âme ? Me rendraient-elles la paix d'autrefois ? En tout cas, leur sainte dispensatrice m'aiderait à voir clair en moi-même.

Le petit logis qu'elle occupait rue Notre-Dame-de-Lorette suffisait au peu de temps qu'elle consacrait à sa vie individuelle. On ne l'y trouvait qu'après l'heure où, ses tâches du dehors terminées, elle songeait à son repos. J'attendis.

Vers le soir, je dis à Sophie de préparer ma veste, mon chapeau.

— Vous sortez ? fit-elle.

— Oui. Je vais faire une visite.

Elle me regarda, effarée. La mine que j'avais, mon mutisme, mes mains fébriles, mes yeux rouges, tout ravivait ses alarmes. Allais-je, encore, m'engager dans un de ces chemins d'où l'on sort bras et jambes rompus ?

Je la rassurai.

— Dans une heure, je serai ici.

Mlle Derlange achevait de dîner. Les restes de son repas d'oiseau étaient encore sur la table : un œuf, une compote, arrosés d'une tasse de lait.

— Vous !... s'écria-t-elle, sur un ton d'aimable surprise

— Oui ! moi !... Comme le pigeon de la fable.

Elle eut une effusion.

— Je désespérais de vous revoir!...

Ce reproche discret me fit plus d'impression qu'un discours. Depuis la matinée de neige où, bouleversée déjà par les blessures de Gérard, j'avais quitté le dispensaire, m'étais-je seulement retournée? Avais-je eu un regard vers celle que je nommais mon amie, ma sœur?

Mon excuse était toute prête.

— J'étais auprès d'un malade.

Inutile! La chère fille ne m'en voulait pas. Elle était accoutumée à ce qu'on ne vînt à elle qu'aux heures mauvaises, quand la vie se faisait trop lourde. Chétive, son image ne se présentait à la mémoire que comme celles de certaines saintes qu'on invoque quand on se sent abandonnée. Elle le savait. Elle n'en était nullement froissée, au contraire. Son cœur d'abnégation avait choisi ce rôle obscur : Apparaître et s'effacer.

— Oui... fit-elle. Le docteur m'a mise au courant.

Que savait-elle au juste? Le dévouement du début, ou mon aventure amoureuse?... Je fus sur le point de tout dire. Un doute aussitôt m'arrêta. Me comprendrait-elle? Les cœurs qui n'aiment pas (et ce n'est pas aimer que d'avoir un amour universel) ces cœurs-là se mettent si difficilement à la place de ceux que l'amour déchire!... Cependant sa physionomie qui, à cinquante ans, conservait une jeunesse, ses yeux d'un bleu doux comme le pétale des pervenches rappelaient qu'elle aussi avait eu son heure; l'inoubliable vision les avait illuminés. Elle me tendit ses mains fluettes :

— Vous souffrez beaucoup, me dit-elle. Que puis-je pour vous consoler?

Une fois encore, j'eus la tentation de glisser aux tendres confidences. Je ne sais quelle pudeur me retint. Dans ce modeste salon qui disait la pauvreté volontaire, l'oubli de soi, le dédain de toute séduction extérieure; devant la mise presque conventuelle de l'ancienne fiancée, son renoncement à tout, comment se répandre en plaintes égoïstes, comment articuler : « Moi, je pleure de n'être pas belle? »

Cela me parut impossible. Subitement, sans réfléchir davantage, je m'arrêtai au second des deux partis entre lesquels j'avais hésité : Me rendre utile.

— De quelle manière? demanda Mlle Derlange.

— N'importe! Pourvu que ce soit loin d'ici, très loin.

La soie fine de son visage se déplissa joliment.

Elle dit avec un sourire :

— Je crois que j'ai votre affaire.

Et comme je la pressais de s'expliquer.

— N'avez-vous pas remarqué, fit-elle, les malles, les paquets, les caisses d'emballage dont la maison est encombrée?

Il faisait presque noir lorsque j'étais arrivée. A la lueur de la petite lampe, je n'avais pas fait attention à ces choses. Les apercevant :

— En effet, mais que signifie?...

— Je suis à la veille d'un grand voyage.

Mon cœur se serra. J'allais donc perdre cette seule amie sur laquelle je m'étais fiée!

Elle me fit une offre imprévue.

— Voulez-vous venir avec moi?

Où allait-elle?

— Au Maroc. La guerre, vous le savez, fait là-bas beaucoup de ravages. On manque d'infirmières. Je vais essayer d'y installer une ambulance.

La mer! Le soleil! Des soirs de bataille où le danger siffle et menace, où le travail est passionnant! Cela n'était-il pas ce qu'en mes heures généreuses j'avais rêvé?... Ce nouveau plan d'existence ne servait-il pas exactement mon besoin d'activité, l'ardeur que j'avais de me dépenser corps et âme?... Je revis le cher visage blême sur lequel je m'étais penchée; je revis ses blessures soignées avec un dévouement si tendre; et la maladie, et la convalescence qui m'avaient emplie de toutes leurs affres. Quel apprentissage m'eût plus savamment formée au rôle d'ambulancière?

— Je suis prête à vous suivre, dis-je, en embrassant Mlle Derlange.

Elle attendait cette réponse. Son clair et clairvoyant regard avait lu en moi la détresse dans laquelle on ne s'appartient plus. Mon épuisement visible lui assurait que l'heure du sacrifice avait sonné. Persuadée qu'on trouve au fond des calices de secrètes récompenses, elle eut une exclamation.

— C'est le Ciel qui vous envoie!

J'eus un geste qui signifiait : « Que fait le Ciel en tout ceci? »

La pieuse fille aurait voulu que je partageasse sa croyance. Elle-même y avait puisé tant et tant de consolations!

— Ne connaissez-vous pas la douceur de remettre ses actes entre les mains de notre Père céleste?

Non! je ne connaissais pas cette douceur! Je n'en avais même jamais été plus éloignée. La piété de mon enfance s'était depuis longtemps éteinte et je n'avais guère eu à me louer de ce qu'on nomme la Providence. Pouvais-je croire à son intervention efficace quand je portais en moi la preuve du délaissement où elle laisse certaines de ses créatures?

Mlle Derlange se récria. Selon elle, au contraire, le bon Dieu veillait sur chacun de nous, lui voulait un bien particulier.

Mais ces affirmations arbitraires glissaient sur moi comme une eau tiède.

Déplorant mon incrédulité, elle mit en avant ses démonstrations.

— Tenez!... Lorsque vous êtes entrée, tout à l'heure, savez-vous ce que je faisais? Tout en mangeant, je suppliais le Seigneur de m'envoyer quelqu'un qui me secondât pour mon œuvre. Nous n'étions que trois : cela était insuffisant. Et voilà que vous avez ouvert la porte. N'est-ce pas miraculeux?

Moi qui savais par quel chemin j'avais été conduite à elle, je ne pouvais m'émerveiller.

Soudain, elle eut une inquiétude. Sans piété, sans ce levier qui soulève les montagnes, ne trouverais-je pas trop rude la tâche que j'allais entreprendre?

— Songez au climat de plomb, au danger, à toutes les horreurs.

— Ne craignez rien, lui dis-je, ce ne sont pas les tribulations de cette sorte que je redoute.

— Lesquelles, alors?

— Les luttes intérieures.

Il y eut un silence pendant lequel, à une petite chapelle du voisinage, l'*Angelus* tinta ses trois coups.

— Si seulement vous pouviez prier!... fit Mlle Derlange.

Je la regardai.

Comme pour me donner l'exemple, ses mains s'étaient jointes, et ses lèvres marmottaient je ne sais quelle récitation. Cette attitude me fit sentir combien nous étions différentes. Ce qu'elle avait éprouvé de douloureux, d'injuste, de cruel, l'avait rapprochée de Dieu; tout, au contraire, m'en éloignait. Pourquoi ce contraste? Pourquoi le même remède qui guérit l'un

laisse-t-il à l'autre tout son mal? Atteindrais-je jamais, moi, à la sérénité? Il me sembla que non; que, dussé-je partager la vie, les vertus, les risques de la sainte fille, rien n'apaiserait jamais mon cœur.

Elle me prêcha doucement: avant peu je retrouverais du calme. Le zèle heureux viendrait plus tard. Et dans les termes mêmes dont, autrefois, elle s'était servie pour m'enrôler dans sa phalange, elle refit l'éloge de la charité.

— Vous n'imaginez pas, vous ne sauriez concevoir de quelle flamme elle réchauffe l'âme. Auprès d'elle, tout est pâle et froid, tout laisse ce fameux « goût de cendre. »

Rien à cette heure, n'aurait pu me persuader; mais, séduite par l'envie d'avoir une telle compagne, je redis la parole qui m'attachait à sa suite.

— Vous pouvez compter sur moi!

Oublia-t-elle qu'une fois déjà, je l'avais trahie, qu'après un engagement pareil à celui que je venais de prendre, je m'étais évadée du dispensaire? Quoi qu'il en fût, elle ne me marchanda pas sa confiance.

— Vous serez, j'en suis certaine, une recrue fidèle, courageuse.

Et, avec une grâce un peu solennelle, elle prit ma main et la serra entre les siennes.

Ma poitrine se gonfla. Deux larmes perlèrent à la pointe de mes cils. Il me sembla que les ancres auxquelles mon cœur était accroché venaient subitement de se rompre. Me détournant de l'irrévocable passé, je vis apparaître les premières lueurs d'une aube.

— Occupons-nous du voyage, proposai-je.

Mlle Derlange acquiesça sans retard, car, avant huit jours, il fallait que nous fussions à Casablanca.

Sur une table, des paperasses, lettres de quête, prospectus, indicateurs de chemins de fer sont entassés. J'avise une carte d'Europe. Entre les vieux continens, la Méditerranée dessine son vaste bassin traversé par les lignes noires des itinéraires maritimes. L'espace infini m'apparaît. Je me sens attirée par les flots bleus, les grands navires, la rouge terre africaine. Mais que sont les plus beaux pays au prix de celui que je quitte? Ma pensée retourne à Gérard. Que de fois elle refera ce chemin!... Que de fois, cher abandonné, elle appellera ce bonheur que tu aurais pu me donner!...

Résolue cependant, je me penche au-dessus de la carte.

— Où nous embarquerons-nous?

Du doigt, Mlle Derlange m'indique un tout petit point à l'extrémité de la France.

— Port-Vendres, fait-elle. De là, nous gagnerons Oran, puis Tanger...

Elle parle. Elle explique. J'entends des paroles vagues. Je ne suis plus qu'une voile sur laquelle souffle un grand vent.

XI

Comme je rentrais, le concierge me remit une lettre. L'écriture un peu grosse, incertaine, m'en était inconnue. Pourquoi mes mains se mirent-elles à trembler ? Je déchirai l'enveloppe. Voici ce qu'elle contenait :

« Très chère, on m'a interdit d'écrire. A enfreindre cette défense, je risque, paraît-il, une perte définitive de la vue. Rien, pourtant, ne saurait empêcher que je vous parle par ce seul moyen demeuré en mon pouvoir. Marescot s'était chargé de vous dépeindre l'état de mes sentimens. Sans doute, il s'y sera mal employé, puisque vous n'êtes pas revenue. Il ne vous aura pas exprimé, ni à quel point je souffrais, ni de quelle âme j'avais accueilli les aveux de votre lettre. Surtout, il aura négligé de vous dire combien, en dépit de vos craintes touchantes, je continue à vous aimer. L'image que vous avez offerte à mon désir au moment où il vous cherchait s'est imprimée en moi avec une telle force qu'aucune autre ne pourra jamais s'y substituer. N'ayez pas la moindre inquiétude. Revenez. Mes sens vous attendent. Si différente que vous soyez, rien n'est altéré dans la mémoire qu'ils vous gardent. Je retrouverai en vous ma Lucienne, celle que j'ai appris à chérir. La complicité du souvenir fera de mes yeux vos alliés. Mes lèvres qui ont bu à votre bouche veulent s'y désaltérer encore. J'ai soif de vous, mon adorée... »

Ici la vue de Gérard avait dû s'obscurcir, car son écriture devenait illisible. On y distinguait seulement la répétition acharnée des mots, qui commandent le retour.

Une crise folle s'empara de moi. Exultante à la fois et désespérée, mon âme se précipitait vers toutes les issues. Aimée ! J'étais aimée encore ! Ce qui aurait dû me couvrir de honte

tournait à mon plus triomphant bonheur. Ce n'était plus à un fantôme, à une fiction que s'adressait l'amour, mais à moi réellement, à moi laide, mais acceptée. Jamais appel n'avait été plus tendre; jamais présence de femme n'avait été réclamée avec un accent plus pressant. Tout mensonge était supprimé, et Gérard m'attendait! Je n'avais qu'à courir, à me jeter dans ses bras!... De tels bonheurs, mon Dieu, sont-ils possibles? J'essaie de le croire; je me dis : Certes, il l'écrit comme il le pense. Pourtant ma pensée n'est pas docile; sous l'appât, elle soupçonne le poison; elle insinue : « Sans doute, la bonne foi de ton fiancé est parfaite. Il se refuse à admettre que rien, entre vous, soit changé. Mais que tu exauces son désir; que tu te montres à lui? Qu'arrivera-il, ô cher Imprévoyant? Vous l'ignorez parce que, momentanément, vous ne concevez plus l'effet des choses visibles. Moi, je sais, moi qu'une expérience atroce a naguère renseignée? Vous êtes généreux. Au premier moment vous me serrerez si fort contre votre poitrine que mon visage s'y enfoncera et que vous ne le verrez pas. Et après? Le face à face? » J'en eus la vision désolante : Lui, sans flamme, les bras retombés. Moi, confondue. Eh bien, non!... Je n'accepte pas ce supplice. Plutôt que de m'y exposer, plutôt que de quitter la tour d'illusions où s'abrite ma dernière fierté, je préfère la solitude éternelle, l'exil, tout.

Ma réponse expédiée, je tombai en larmes sur mon lit. J'étais à bout. Ce nouvel effort avait distendu mes nerfs. Jusqu'à leurs plus extrêmes fibres, je les sentais douloureux. Le sommeil me prit, un sommeil pesant et sans rêve, ce sommeil qui ressemble à la mort.

Et maintenant, c'est la dernière journée. Vite ma toilette, puis des lettres aux hommes d'affaires, des décisions, des rangemens de toute sorte. Le temps presse. Il ne me reste que quelques heures. Je les emploie en courses au dehors, en acquisitions indispensables.

Je rentre tard, exténuée. La fatigue du corps me délivre de sentir mon cœur. On dirait qu'il s'est émoussé au contact des choses matérielles. La nuque pesante, les genoux ankylosés, je songe à ce lendemain dont la fatalité est écrite. Dès le matin, je retrouverai Mlle Derlange et nous voyagerons ensemble. Je voguerai vers un pays dont j'ignore tout, sauf qu'on y blesse de pauvres petits soldats et que beaucoup d'eux meurent sans

secours, loin de leur mère et du village auquel va leur dernière pensée. A cette pareille heure, je serai loin déjà, sauvée. J'aurai traversé la France; je serai engagée, enrôlée, incorporée dans une équipe. Un uniforme, des insignes, un brassard barré d'une croix rouge me seront conférés; cela sera un peu comme si j'avais pris du service dans un régiment en campagne. On ne recule pas. Bientôt, j'aurai une tente pour domicile, et je n'en posséderai plus d'autre, car, dès aujourd'hui, j'ai donné congé de mon appartement. Paris ne me reverra jamais. Après mon départ, mes effets, mon mobilier seront portés à un garde-meuble. Ils y resteront jusqu'à ce que je revienne, si je reviens! car les fièvres, une balle marocaine peuvent m'abattre. Je les bénirais. La vie a perdu pour moi toute saveur. Mes affaires sont en ordre. L'avenir de ma vieille bonne et celui de mon pupille sont assurés. Ils vivront ensemble, et ce petiot qui n'a plus de mère aura du moins une grand'maman.

Mais, si toutes ces choses sont réglées sur le papier, elles ne le sont que là. Reste à avertir Sophie. Elle n'ignore pas, elle ne peut pas ignorer que je sois à la veille d'un voyage; mais c'est tout. Ma destination et le temps que durera mon absence lui sont inconnus. Elle croit à un déplacement de quelques semaines et s'en réjouit presque, car mon dépérissement l'alarme. Chère fille! elle souhaite que j'aie de la distraction!... Jusqu'à ce soir, j'ai reculé devant les scènes, les larmes, les remontrances. J'avais besoin que la peine d'une autre ne vînt pas s'ajouter à la mienne qui déjà pèse si lourd! Tout à l'heure, pendant la veillée, il serait temps...

Un coup de sonnette interrompit ces réflexions. Il n'aurait pas dû me surprendre. Depuis quelques jours, les fournisseurs ne cessaient de livrer des commandes à la maison. Cependant mon cœur tressaillit. Un frisson me secoua. Par un geste plus prompt que ma pensée, je m'élançai, afin d'intimer l'ordre de ne recevoir qui que ce fût. Trop tard! Le destin avait voulu qu'au moment où l'on sonnait, Sophie traversât l'antichambre. Elle avait immédiatement ouvert. Je l'entendis qui s'écriait :

— Monsieur Gérard!...

La foudre, à mes pieds, ne m'eût pas bouleversée davantage. J'eus la sensation que tout chancelait, s'effondrait, qu'une catastrophe était en train de m'engloutir. Que faire? J'eus l'envie de sauter par la fenêtre. Trop tard encore!... Il était devant moi,

lui! Lui, que je croyais ligotté par l'interdiction des médecins; lui, dont j'avais voulu fuir le regard de l'autre côté de la mer.

Immobile, sans souffle, je le vis s'avancer. Il me parut formidable. Cette taille redressée! Ce pas sûr!... Était-ce le même homme que j'avais conduit par la main, à qui je versais à boire comme à un petit enfant? Et ses yeux!... Leur clarté pénétrait en moi à une profondeur... Ainsi, tout le mal que je m'étais fait : les mensonges, les contritions, les aveux, l'heure déchirante de la fuite, tout avait été inutile!... J'étais en présence de Gérard!... Ses pupilles se fixaient sur moi avec une violence spasmodique. N'avait-il plus de paroles?...

— Vous!... fit-il enfin.

— Oui!... Moi!... Moi qui aurais voulu être morte plutôt que d'arriver à la minute où nous sommes.

Et je sentis descendre sur moi le poids des choses accomplies.

Gérard se taisait. Sa déception, j'en étais persuadée, dépassait ce que mes lettres lui avaient fait prévoir. Assurément, il avait accepté que je fusse brune et de traits irréguliers; mais il avait dû se dire : « Pour le reste, elle exagère. » Et maintenant, il était là, immobile, stupéfié comme un homme qui contemple les débris d'une chose précieuse. Ma laideur dépassait donc ses prévisions?...

Recroquevillée sur moi-même, j'attendais. Qu'allait-il dire?... Quel serait son sentiment?

La pitié l'emporta; du moins, c'est à la pitié que j'attribuai le mouvement qui l'inclina vers moi.

— Lucienne!...

Je refusai de l'entendre. A quoi bon? Tout ce qui me viendrait de lui ne serait qu'un surcroît d'humiliation. Pourquoi?... Ah! pourquoi était-il venu? Et, de mes tremblantes mains, je fis un masque à ma figure.

Il s'était mis à genoux. Doucement il essaya de m'attirer.

— Non! De grâce!... Épargnez-moi.

Des larmes brillaient au travers de mes doigts crispés.

— Pourquoi pleurez-vous?

Quand la peine qu'on éprouve est infinie, comment la dépeindre?

Je balbutiai :

— Tout est perdu!...

Il eut une protestation.

— Ma présence, ici, n'est-elle pas le gage, au contraire, de mes sentimens fidèles?

Hélas! Je ne pouvais croire! Sans doute, en accourant ici contre toute prudence, il avait obéi à une impulsion chaleureuse; sans doute, en dépit de mon aveu, l'image primitive avait pu vivre quelque temps encore. La mémoire a de telles ténacités! Mais pour que l'illusion durât, il aurait fallu que je demeurasse invisible. Moi présente, qu'en subsistait-il? Au premier coup d'œil, ne l'avais-je pas vue périr?... N'avais-je pas assisté à l'extinction de la flamme? Un froid mortel me pénétra.

— Vous ne m'aimez plus!... sanglotai-je. Votre amour est mort en entrant ici...

— C'est faux!... C'est...

Je l'empêchai de poursuivre. Ses paroles inspirées, j'en avais la conviction, par un sentiment charitable m'étaient plus cruelles que son silence. Je répétai l'atroce, l'irréfutable vérité:

— Vous ne m'aimez plus; vous ne pouvez plus m'aimer.

Et comme pour y donner plus de force, afin que cela fût définitif, sans appel, j'ôtai de devant ma figure le masque que mes mains y avaient appliqué.

— Regardez-moi! criai-je... Vous voyez bien que vous ne pouvez pas m'aimer.

Gérard me dévisageait. Il y eut un silence pendant lequel, lentement, profondément je sentis entrer en moi son regard. Ce fut le plus rude moment. On eût dit que d'innombrables pointes me criblaient toutes à la fois. Chacune de mes défectuosités m'était sensible, comme une blessure.

Au bout de quelques secondes, cette sensation s'apaisa, Dieu merci! il n'y a pas en nous de quoi toujours souffrir au paroxysme. J'entrai dans une sorte d'insensibilité. Le regard de cet homme, ce regard que j'avais redouté plus que la mort, n'excitait plus en moi ni pensée ni peine. Le pire étant survenu, pour la première fois depuis mon absurde mensonge, je n'avais plus peur. Au fond du gouffre j'éprouvais une stupéfaction à me sentir vivante encore.

J'eus l'affreux courage, à la fin, d'observer Gérard. Pauvre cher!... Quelle pâleur!... Un battement précipité ouvrait et

fermait ses paupières. N'y avait-il que la lumière pour lui causer tant de malaise?

— Eh bien, quoi! fit-il, presque se parlant à lui-même; parce que vos cheveux sont noirs, les choses, entre nous, ne sont-elles plus ce qu'elles étaient?

Puis, plus haut, avec l'abondance, la sorte d'exagération des gens qui ne sont pas entièrement convaincus de ce qu'ils avancent, mais en qui agit le désir de se le persuader, il énonça les motifs qu'il avait de me chérir. N'étais-je pas la créature la meilleure, la plus dévouée? Mes soins n'avaient-ils pas été pour lui le salut? Il me devait la vie, davantage : la lumière reconquise. Sans moi, sans mon intervention généreuse, que serait-il à l'heure présente?...

Je l'arrêtai. L'amour qui se cherche des motifs n'est plus l'amour.

A son tour, il refusa de m'entendre :

— Mais non; je vous jure, vous vous trompez.

Et, au fond de sa mémoire, il retrouva quelques-unes des phrases tendres qu'il me murmurait autrefois. Peut-être était-il sincère! C'était possible qu'une minute n'eût pas suffi à dissiper des semaines d'enivrement, à anéantir ce qui, la veille encore, commandait à son âme, à ses sens. En tout cas, il s'efforçait sincèrement. Par instant, je le voyais fermer les yeux et, comme pour y trouver l'inspiration des choses qu'il voulait dire, retourner à une cécité volontaire. En elle, il revivait les jours passés, les bénis jours d'illusion. Celle qui avait été moi ressuscitait pour un instant. Il lui parlait; il lui adressait sa ferveur :

— Ma chérie! Ma chère Lucienne!...

Mais l'accent n'était plus le même. On y surprenait des fêlures. Certaines cordes semblaient brisées comme celles d'un instrument qui aurait reçu un choc.

— Taisez-vous!... suppliai-je. Votre voix me fait trop de mal.

Puis, laissant retomber ma tête, je me repris à pleurer.

Ah! qu'elle était lamentable, qu'elle était humble et désemparée, cette détresse de femme gémissant sur elle-même comme sur la pierre d'une tombe!...

Remué jusqu'en ses fibres profondes, Gérard se souvint des engagemens qui nous liaient. Avec un élan, sinon sincère, du moins feint à la perfection, il se déclara, de tout cœur, résolu à m'épouser.

Après le naufrage, la ruine, la perte de tout ce qu'on possédait, le moindre îlot semble un port. J'essayai de reprendre pied. Épouser Gérard! Oh! Voir reparaître le rivage adorable!... Un cœur moins ulcéré que le mien s'y serait peut-être engagé. Mais l'implacable clairvoyance, qui m'interdit toute erreur à mon avantage, guettait. Elle me montra l'autre côté de la question. Si mon fiancé voulait le mariage, c'était par le sentiment d'un devoir, d'une obligation à remplir envers moi. Il n'y avait pas à douter : ce qui inspirait sa conduite, c'était ce point d'honneur, cette propreté morale qui exige, une fois les fiançailles scellées, qu'un honnête homme en soit esclave. Et moi, je me prêterais à cette contrainte! Je serais la chaîne qu'on traîne en soupirant, le créancier envers qui on acquitte une dette? Fi donc!...

Véhémente, je repoussai l'offre :

— Non! non! Vous êtes libre. Je vous rends votre parole.

Et, avec cet instinct rigoureux qui m'incite, dans le malheur, à vouloir le pire, à m'y déchirer comme à une sorte de cilice, je me mis à épier, sur la physionomie de Gérard, un soulagement, la marque d'une délivrance dont mon refus aurait été le signal. Mais, si ce sentiment était au fond de son âme, je dois lui rendre cette justice que, du moins, la présence en était bien cachée. Loin qu'il en laissât rien paraître, ses traits eurent une altération. Il dit avec un accent de reproche :

— C'est vous qui ne voulez pas!

— C'est moi.

— Pourtant, vous prétendez m'aimer?

— Nous ne pourrions plus être heureux!...

Et en parlant de la sorte j'étais pleinement sincère; j'avais la certitude, non seulement de ne plus pouvoir faire son bonheur à lui; mais de n'en pas trouver moi-même. Dans les félicités de l'amour, la plus puissante n'est-elle pas celle que l'on croit donner? Au plus secret de mon être, j'en sentais la source tarie. Un doute hautain, désormais, empoisonnerait mes joies les plus vives. Aux minutes suprêmes dont j'avais l'intuition, j'aurais toujours été figée par l'inquiétude de me dire : Et lui! quelle est sa part?

Cependant Gérard s'insurgeait contre mon refus.

— Je vous ai trop aimée, fit-il, pour qu'entre nous, tout finisse de la sorte. Oublions le passé, puisque ce souvenir vous

fait mal, et sur de nouvelles bases recommençons l'existence. Voulez-vous ?

— Quelle existence?

— Celle des gens qui se sont éveillés d'un songe. Soyez ma femme; et il y aura encore pour nous du bonheur, ce bonheur assagi que donnent la tendresse réciproque, l'estime, le dévouement.

J'eus devant les yeux la vie conjugale telle qu'il venait, en quelques mots, de l'évoquer : tâche fastidieuse, faite d'efforts, de résignation ; foyer privé de chaleur ; union dépareillée où l'un des époux n'apporte que la moitié de son âme, tandis que l'autre brûle d'ardeurs qu'il faut dissimuler. Oh ! voir diminué ainsi, transformé, ramené à d'étroites proportions ce qui m'avait paru plus grand que l'univers !...

J'esquissai un geste d'intransigeance; mais la voix modérée qui aux heures de crise discute avec nos passions répliqua : « Réfléchis : est-ce que passer sa vie même obscurément auprès de l'homme qu'on adore, le servir, le choyer, le défendre contre les hasards mauvais, n'a pas sa douceur aussi ? Cela n'est-il pas, en tout cas, préférable au sort errant que tu t'infliges ? »

Gérard était devant moi, non plus faible et soumis tel que le malheur, pour un temps, me l'avait livré; il était lucide, robuste, et paré de ses fiers trente ans. Artiste voluptueux pour qui la sensation primait tout; épicurien raffiné, il me parut une force que je ne saurais capter. Fils joyeux de la Gascogne, j'attendrais de lui des vertus bourgeoises, de la résignation?... Allons donc!... Vous, mon bel aimé attaché à ma disgrâce!... Ayant à votre bras une femme dont vous ne seriez pas orgueilleux!... Pouvais-je seulement y songer? Des perspectives se précisèrent. Je le vis, portant à d'autres son admiration, sa tendresse peut-être... Je le vis secouant les épaules et après quelque hésitation choisir, parmi les blondes, les jolies, une maîtresse... Oh ! pas cela ! Pas ce martyre intolérable.

Sans doute d'autres eussent senti différemment. Il ne manque pas, j'en conviens, de femmes qui, obscures, délaissées, acceptent un rôle ancillaire. Mais, pour cela, il ne faut pas avoir approché le paradis de passion; il faut n'avoir jamais entendu les mots qui font défaillir. Je sentis que si moi, éblouie encore de la vision entrevue, j'acceptais un bonheur de second ordre, je ne l'aurais même pas. Les souvenirs seraient là, toujours,

comme ces tableaux de maîtres orientalistes, dont l'éclat fait paraître fade la lumière de nos contrées. Non !... Je ne saurais être endurante. La sagesse ne me dit rien; je n'y trouve pas mon compte. Mon âme est faite pour les sentimens violens, pour ce qui agite, multiplie, oblige à éprouver sans cesse. Plutôt qu'un foyer tiède et un climat où il n'y aurait pas d'été, je préfère la fuite héroïque. Ma souffrance, du moins, aura sa noblesse et des cris et des griffes pour me déchirer.

Un instant, la pensée qu'ainsi je renonçais à être mère ébranla ma résolution. O petits, tout petits qui auriez pu ressembler à Gérard, de quels regrets vos frimousses d'anges ne remuèrent-elles pas mes entrailles? J'eus la force pourtant de m'en détourner pour toujours. La mère eût coûté trop de larmes à la femme. Plutôt, oui, plutôt le brassard d'ambulancière, l'exil, les risques, les champs de bataille rougis, qu'une lutte incessante et vaine. En apprenant mon histoire, certaines gens diront : « De quoi se plaint-elle? Une occasion s'était offerte, elle l'a refusée. C'est sa faute; elle n'avait qu'à prendre la vie comme elle vient. » Je les laisserai dire. Beaucoup, en effet, à ma place, se fussent adaptées au sort, tel qu'il se présentait; mais ne faut-il pas, qu'à travers l'universelle tiédeur, il y ait quelques prêtresses reléguées dans le temple à garder le tison brûlant?

Gérard attendait ma réponse. Un mouvement m'approcha de lui. Il crut à mon acceptation.

— C'est oui, n'est-ce pas?

De la tête, je fis signe que non.

— Pourquoi? Mais, pourquoi?

— J'avais visé une cime. Je m'étais dit : « C'est là que nous habiterons. » Comment redescendre?

Il essaya de discuter.

— Je vous jure...

— Chut!... fis-je en approchant ma main de sa bouche; ne disons que ce qui est vrai.

Il soupira :

— La vérité? qui la connaît?...

Puis, nous demeurâmes longtemps sans parler, très émus, très tristes. L'ombre crépusculaire envahissait le salon. Peu à peu, les meubles, les tentures prirent une teinte morne; les ors s'éteignirent. La structure même des visages devenait indécise...

La pendule sonna huit coups. Le temps ne s'arrête donc jamais de nous pousser par les épaules? Un tour de cadran encore, et M[lle] Derlange m'attendrait à la gare. Allons, mon cœur, du courage!...

Je me levai, et prenant les mains de Gérard :

— Il est tard!... Disons-nous adieu.

Il eut un tressaillement.

— Comme vous dites cela! On croirait que nous ne devons plus nous revoir.

— En effet, nous ne nous reverrons plus!...

— Comment?... Quoi?... Vous voulez...

J'expliquai dans quelles conditions mon départ avait été résolu.

La nouvelle que j'allais reprendre, et au Maroc, mes fonctions d'infirmière produisit sur lui une vive impression.

— Vous exiler!... Exposer votre vie sous un climat dangereux!... Je ne le permettrai pas. J'empêcherai cette folie!

Mais moi, avec le calme de ceux qui ont tout abdiqué :

— Que pourrais-je faire de meilleur? Ma vie ne vaut plus rien; elle n'est qu'un désert affreux où j'errerai jusqu'à ma fin.

Il eut un soupir encore.

— Je n'ai donc pas su vous convaincre!...

— C'était impossible. Le malheur est que je ne sois pas partie hier, ce matin, une heure avant que vous n'arriviez.

— Qu'y aurait-il eu de changé?

— Tout! Mon souvenir serait resté intact dans votre mémoire, tel que l'amour l'y avait mis. Vous auriez conservé de moi une image claire et charmante. J'aurais eu l'auréole des héroïnes légendaires, des allégories, des mythes. J'aurais été au-dessus de toute créature vivante, celle qu'on n'a jamais vue.

Il n'essayait plus de me contredire. Un silence pesait sur nos cœurs, un de ces silences pendant lesquels on entend sonner un glas.

Nous aurions dû nous séparer à cet instant, disparaître sans ajouter une parole. Mais le caractère de Gérard composait plus facilement que le mien. Il entrevit un mode différent de nous aimer, une manière qui fût conciliable avec ce qu'il savait maintenant.

— Pourquoi partir? Nous pourrions être des amis.

C'était mon tour de m'insurger contre ce mot.

— Y songez-vous? Entre nous! de l'amitié!...

Il s'expliqua. Lui, ne consentait pas à me perdre. Ne s'était-il pas fait un besoin de ma tendresse? Sans moi, il se sentirait affreusement triste, dénué, perdu parmi les choses retrouvées. Ah! Que je lui demeurasse secourable!...

Prodigieux égoïsme des hommes!... Quand mon cœur à moi n'était qu'une loque trempée de larmes!... Tandis que j'envisageais la mort comme but désiré, lui se reprenait à marcher vers une orientation nouvelle. Il voyait déjà en nous une paire d'amis, un couple de bons camarades. On se reverrait quelquefois. Les jours où il ne serait pas en train, il me confierait ses ennuis. Il me dirait : « Le travail, aujourd'hui, ne va pas, » ou bien : « Ma maîtresse m'a trompé. » Et moi, j'écouterais cela! J'aurais des airs affligés! des apitoiemens de sœur! Et puis un jour viendrait ou ce piètre emploi lui-même serait supprimé de ma vie. On ne me raconterait plus ses peines... on s'appliquerait à m'éviter. Une autre aurait pris toute la place... Ce jour-là je n'aurais plus qu'à m'éclipser. Ah! que cela soit tout de suite!

— Séparons-nous!... dis-je précipitamment.

— Cette hâte... Pourquoi?

Lorsque les choses ne peuvent plus être évitées, à quoi bon se plaindre? N'est-il pas plus digne, plus courageux de les laisser s'accomplir bouche close?

La demie de huit heures venait de tinter. C'était la limite extrême. Dans un effort où tous mes nerfs se tendaient, je dis l'adieu suprême.

Gérard eut quelques mots encore pour me retenir, mais plus faibles, balbutians, des mots qui étaient comme l'écho de ceux qu'il avait dits auparavant.

— Alors, vous voulez?... C'est irrévocable...

— Oui. Je n'ai que le temps d'achever mes malles.

— Du moins, promettez-moi...

Et suffoqué par l'émotion il en resta là; en sorte que je ne sus jamais ce qu'il aurait souhaité que je promisse...

Lentement, il se dirigea vers la porte. L'habitude prise du temps qu'il était aveugle appuyait son bras sur le mien. Je lui présentai ses gants, son chapeau.

— Merci, fit-il avec tendresse.

Et comme je pressais mon mouchoir devant ma bouche pour en étouffer les sanglots, il se retourna brusquement.

— Laissez-moi vous embrasser.

J'eus une hésitation.

La nuit était presque complète. On ne distinguait plus que la face blême des fenêtres étroite entre les rideaux. Humble, je tendis mon front. Mais une fois dernière, l'ombre inspira Gérard. Il m'étreignit. Sur mes cheveux, sur mes paupières, sur mes lèvres, il jeta des baisers d'amant. Pour quelques secondes encore, son rêve revivait. C'était plus que la vie ne m'avait permis d'espérer. Elle pouvait maintenant enchaîner ses matins rigoureux et mornes, ses soirs où l'agitation brise les membres, j'aurais eu cette minute.

— Gérard!... Gérard!... balbutiai-je en m'arrachant de ses bras.

— Reste!... supplia-t-il, repris par son délire aveugle. Ne t'en va pas.

— Il le faut!...

Et si j'en trouvai le courage, c'est qu'au fond de l'obscurité la lueur de son regard me cherchait.

Alors, ce fut la désolation de l'adieu, le seuil vide, la porte retombée... Et puis, ce fut le silence.

Après un instant de stupeur où je ne pouvais croire que tout fût fini, achevé..., je courus m'enfermer dans ma chambre. Mon corps moulu s'affala dans le creux d'un fauteuil. Je restai prostrée un temps dont je ne saurais déterminer la longueur. Ah! si j'avais pu m'endormir, tout oublier, ne plus rien savoir de moi-même!

Un bruit me fit rouvrir les paupières. C'était ma vieille bonne. Elle venait annoncer que le dîner était servi. Je vois encore d'ici sa lampe coiffée d'un abat-jour de papier vert, qu'elle tenait au bout du poing ainsi qu'une arme offensive. M'apercevant, elle eut un cri.

— Qu'y a-t-il? Vous avez une mine à l'envers.

— Un peu de fatigue.

Et je déclarai l'intention de me coucher sans manger.

Elle eut le geste d'une bête dont on dérange les petits. Désignant d'un regard haineux la porte par où Gérard était sorti:

— Quelle peine encore est-il venu vous faire?

Vivement je pris sa défense. Le cher garçon! Il ne s'était donné aucun tort envers moi, aucun...

— Cependant, vous avez pleuré.

— Nous ne devons plus nous revoir!...

Fidèle à sa méthode de faire remonter aux hommes la source des larmes féminines, Sophie n'eut pas une hésitation. La rupture venait de Gérard. Elle l'accusa d'avoir, pendant qu'il était malade, accepté mes soins, mon dévouement, et, guéri, de ne plus se soucier de moi.

Je fis taire ces calomnies abominables.

— Tu te trompes ! La méchanceté te fait divaguer. Il m'aime, je te le jure; il était venu demander ma main.

Mais les idées ne s'en vont pas vite d'une vieille caboche où elles ont mis beaucoup de temps à pénétrer.

— Et c'est vous qui avez dit non?

— C'est moi.

— Vous l'aimez cependant?

— Je l'aime.

Elle me regardait stupide. Ses longs bras à la fin esquissèrent le geste de ceux qui renoncent à comprendre. J'étais, ce soir-là, trop lasse pour entrer dans les explications. D'ailleurs, les eût-elle admises? Qu'y avait-il d'intelligible pour elle dans cet instinct qui m'incitait à mettre mon cœur en lambeaux? L'amalgame de chair et d'orgueil dont je suis faite restera toujours pour les autres, et aussi un peu pour moi-même, un mystère. Le mieux était de m'enclore dans le secret des décisions absolues.

— Je ne me marierai jamais, affirmai-je.

— Pourquoi?

— Parce que je ne veux pas.

Après tout, Sophie ne demandait pas autre chose. Vivre ensemble toutes deux, n'était-ce pas le retour au pays dont elle s'était crue exilée?

— Mon enfant!... Ma petite Lucienne!

Et le sillon de ses rides s'effaça dans un sourire.

L'idée de détromper la pauvre fille me fit un instant hésitante. Après tant d'alertes, de chocs, de brisures, n'eût-il pas été clément de lui accorder un armistice? Moi-même, quel besoin j'aurais eu de prendre quelque repos!... Mais non. Un destin inévitable m'entraînait. Le jour et l'heure étaient réglés. Il fallait porter le coup que je différais depuis plusieurs jours.

Aux premiers mots, elle eut une mine effarée.

— Quoi! vous en aller si loin!...

Sa consternation était navrante.

Je lui promis :

— Pas pour toujours ! La guerre finie, je reviendrai.

Mais ce mot de guerre la fit frissonner davantage. Son esprit de paysanne lui montra des rapts, des blessures, des dangers de toutes sortes. Je m'employai à lui démontrer qu'on ne risquait rien sous la sauvegarde des ambulances. Sa frayeur, cependant, persistait. De sinistres prévisions vinrent encore s'y ajouter. Si elle mourait en mon absence ?... Quelle main lui fermerait les yeux ?

Avant tout, éloigner d'elle ce cauchemar ! La foi qu'elle avait en mes paroles rendait la tâche assez aisée.

— Tu ne mourras pas, avant que je sois revenue.

Et je lui promis que nous finirions nos jours ensemble dans un petit coin de campagne que j'avais l'intention d'acheter.

La confiance renaissait. Sans trop savoir encore où je voulais en venir, elle m'écoutait, réconfortée. Et moi, si lasse ! je regardais ce vieil arbre sous lequel s'était abritée ma jeunesse. A son ombre de nouveau j'aurais pu vivre des jours tranquilles, me guérir, oublier, peut-être... Quelle force plus forte que moi-même me contraignit à prendre le parti cruel ? Pas de réponse. J'étais la feuille qu'emporte l'ouragan, la vague que le vent déroule.

Du moins en m'en allant, laissons ici quelques bienfaits ! J'annonçai à Sophie que l'heure de la retraite avait sonné pour elle. Jusqu'à la fin de ses jours, elle aurait de quoi vivre sans travailler...

Sa vaillance protesta :

— Ne rien faire !... Je ne saurais pas. Je mourrais d'ennui, de chagrin.

Elle aurait un bébé à soigner.

— Lequel ?

— Le petit Antonio, tu sais, dont je paie la pension chez une fermière de Sologne... C'est à toi, désormais, que je le confie. Mes ordres sont donnés pour cela. Est-ce que tu seras contente de jouer à la bonne-maman, dis ?...

Ses yeux s'argentèrent de tendresse.

— Un enfant !... répéta-t-elle, comme si ce mot contenait le rêve étouffé de sa vie. Un enfant !...

Je songeai : « Enfin !... En voilà deux qui vont être heureux ! » Et une douceur inconnue, un parfait instant altruiste rafraîchit

mon cœur angoissé. Bientôt faisant retour sur moi-même : « N'existe-t-il donc, pensai-je, d'autre joie sur cette terre que celle d'y faire un peu de bien ? » — « Aucune, » répondit la voix qui jamais ne me fait grâce ; et, pour comble, elle ajouta : « Du moins pour les femmes auxquelles a été refusé le don souverain de beauté. »

C'était dit. Rien ne me restait que de retourner à ce radeau de la charité dont j'avais fait une première fois mon refuge et qui allait me recueillir encore. Sans doute, cet avenir-là aurait son charme, sa consolation, ses heures fécondes... Pourtant ma nature regimbait. Oh ! l'horreur de se sentir seule, étrangère parmi ceux mêmes à qui on se dévoue !...

Pendant que je songeais ainsi, Sophie avait mis de l'ordre dans ma chambre. Une sorte de hâte la pressait vers l'accomplissement de ce qui était décidé. « Demain, disait-elle à tout propos, demain ! » comme entraînée par cette pente qui, au delà des bonheurs perdus, des tendresses mutilées, des départs, des séparations, nous conduit vers quoi ? Vers la vie qui toujours recommence ; la vie dont on espère qu'à force de la défricher, de l'ensemencer, d'y verser des larmes, elle nous offrira un sol meilleur.

— En attendant que je fasse votre malle, venez dîner, ordonna ma vieille bonne en prenant ma main, comme lorsque j'étais petite...

CLAUDE FERVAL.

L'ART DE LA CONTRE-RÉFORME

SES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

II (1)

FRANCE

I. — COMMENCEMENT DE L'AGE DE LA CONTRE-RÉFORME EN FRANCE

Christianisme, grandeur et tristesse, tels sont les traits de l'art qui se constitue à Rome au milieu du XVIe siècle. Mais ces caractères ne se retrouvent pas semblables à la même époque dans toutes les régions de l'Italie ou de la France. Nous avons vu à la suite de quelles circonstances ils ont apparu dans le milieu romain : pour les retrouver ailleurs, il faudra que la société soit façonnée par des causes analogues. Tant qu'un pays n'aura pas été éprouvé par de grands malheurs publics, tant que l'action religieuse de Rome ne se sera pas exercée sur lui, nous verrons l'art de la Renaissance s'y continuer librement dans toute sa volupté.

Or, si Rome est profondément frappée au milieu du XVIe siècle, il n'en est pas de même de la plus grande partie de l'Italie. Florence, un instant attristée, retrouve avec ses Grands-Ducs, par la protection de la maison d'Autriche et ses alliances avec elle, une civilisation raffinée et élégante, qui, avec des artistes tels que Cellini, Ammanati, Jean de Bologne, continue

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1911.

pendant tout le xvie siècle le rêve de beauté de la Renaissance. Au Nord de l'Italie, le Corrège reprend l'art de Léonard de Vinci et de Raphaël. Venise, alors au faite de sa puissance, voit fleurir, avec Véronèse, Sansovino et Palladio, l'art le plus brillant que l'Italie eût jamais connu.

La France pas plus que l'Italie n'a de raisons pour suivre le mouvement romain : au moment où, en 1527, la Papauté a vécu les jours les plus tristes de son histoire, elle traverse au contraire une période des plus brillantes. Le règne de François Ier et celui d'Henri II furent des règnes de volupté artistique qui contrastent singulièrement avec la sévérité romaine. Le maître qui domine cet âge est cet incomparable Jean Goujon qui, par son charme et son élégance, égale Cellini lui-même, et qui a une distinction souveraine, un atticisme, que Cellini ne connaît pas. C'est le moment où Pierre Lescot crée ces magnifiques palais qui restent une des gloires les plus pures de l'architecture française. Lorsque Michel-Ange sculpte à Rome les dramatiques Tombes des Médicis, Jean Goujon et Germain Pilon évoquent encore les plus riantes divinités de l'Olympe.

L'apparition du protestantisme en France, et les guerres de religion qui en furent la conséquence, marquent le point de départ de l'âge nouveau. Nous allons assister en France, par suite de ces guerres civiles, aux mêmes phénomènes qui eurent lieu en Italie par suite des invasions des armées étrangères. Si l'art de Raphaël ne se continue pas à Rome, c'est le sac de cette ville qui en fut la cause ; de même en France ce furent les guerres de religion qui mirent fin à l'art de Jean Goujon et des maîtres de la Renaissance.

De toutes ces guerres, de toutes ces souffrances, va résulter, en France comme à Rome, mais un peu plus tardivement, un premier caractère, celui de la tristesse. Toute la grâce de la Renaissance va s'envoler. Et peu à peu nous verrons disparaître, soit dans les châteaux, soit dans les églises, toute la richesse ornementale qui était le trait essentiel de l'art de François Ier et d'Henri II.

Après les malheurs de la fin du xvie siècle, le règne d'Henri IV fut un règne réparateur. En abjurant le protestantisme, en réconciliant les esprits si profondément divisés, il ramène en France la paix et la prospérité. Mais Henri IV n'est pas encore le Roi qui va faire pénétrer en France les idées de la

Contre-Réforme; ce n'est pas lui, le protestant converti, qui mettra au premier plan de ses pensées l'idée catholique; il va bien à la messe, mais il ne cesse pas d'être le vert-galant, et son règne est encore, dans une certaine mesure, la continuation du siècle précédent. Les parties du Louvre qu'il construit sont la suite du Louvre de François I[er] et d'Henri II. Le fait que Marie de Médicis appelle un voluptueux Rubens pour décorer son palais prouve bien qu'à ce moment l'influence romaine n'est pas encore prépondérante en France. Et ce n'est pas Henri IV qui remettra l'éducation nationale entre les mains des Jésuites.

C'est seulement avec Louis XIII que l'art et la pensée française vont se transformer et revêtir les caractères mêmes que nous avons vus naître à Rome. Louis XIII, c'est le roi très chrétien qui va faire de la pensée religieuse le fond de son gouvernement; comme les papes de la Contre-Réforme, il veut lutter contre les hérétiques, refaire une France unie dans le catholicisme romain, et il s'appuie sur la Papauté dont il devient le fidèle allié. Ce sont les congrégations romaines qu'il appelle en France et qui dirigent les esprits. Paris ressemble à une seconde Rome, avec cette particularité qu'il conservera plus tardivement que Rome son puritanisme. Au début du XVII[e] siècle, Rome, en effet, était en train d'évoluer; la joie de la Renaissance réapparaissait avec les Borghèse et les Barberini, sous Paul V et Urbain VIII, alors que la France restait encore profondément austère sous le gouvernement du cardinal de Richelieu.

Cet âge est essentiellement remarquable par la gravité et le sérieux de sa pensée, et ces traits nous frappent d'autant plus qu'il est placé entre deux époques qui, par leur volupté, font avec lui le plus profond contraste, le siècle des Valois et celui de Louis XIV. La pensée française, sous Louis XIII, laisse tomber tout ce qui pourrait avoir le moindre caractère de frivolité, et elle s'élève à une hauteur que depuis lors elle n'a plus atteinte. Quel que soit le mérite des plus grands penseurs du règne de Louis XIV, aucun d'eux ne peut être comparé à un Descartes et à un Pascal; et le nom du Poussin suffit à dire quelle fut à ce moment la noblesse et la grandeur des arts.

La période de la Contre-Réforme en France correspond au règne de Louis XIII et plus exactement au gouvernement de

Richelieu, l'homme qui dirige tout, qui fait une France austère et puissante. Après lui, Mazarin va atténuer cette sévérité et préparer l'art somptueux du règne de Louis XIV.

Au début du XVII[e] siècle, soit par suite des malheurs de la fin du XVI[e] siècle qui avaient porté un coup si funeste à l'École française, soit par suite du prestige qu'exercent à ce moment les écoles italiennes, et surtout l'art de cette Papauté autour de laquelle se rangeaient si fidèlement les nations catholiques, les jeunes artistes quittent presque tous la France pour aller faire leur éducation à Rome. Voici une liste des principaux artistes qui ont fait ce voyage dans la première moitié du XVII[e] siècle :

Le Père Martellange	(1669-1641)	de 1590 à 1604
. Freminet		de 1592 à 1613
Simon Guillain	(1581-1658)	vers 1610
Sarrazin	(1588-1660)	de 1610 à 1621
Lemercier	(1585-1654)	de 1607 à 1620
François Mansart	(1598-1666)	
Le Muet	(1591-1669)	
Simon Vouet	(1599-1641)	de 1612 à 1627
Jean Le Maire	(1597-1659)	séjour de vingt années
François Perrier	(1590-1650)	vers 1630
Callot	(1593-1635)	va très jeune à Rome
Stella	(1596-1657)	vers 1616
Valentin	(1600-1634)	de 1622 à 1632
Jean Mosnier	(1600-1656)	long séjour à Florence
Claude Lorrain	(1600-1682)	de 1620 à 1682
Le Poussin	(1594-1665)	de 1624 à 1665
Bertholet Flemael	(1614-1675)	

A ces noms il ne manque vraiment que celui de Salomon de Brosses (1565-1626) pour avoir dans son entier le livre d'or du règne de Louis XIII. Les historiens ne nous disent pas s'il a fait le voyage d'Italie, mais ce voyage est fort vraisemblable, étant donné sa grande connaissance de l'art romain et de l'art florentin. Les premiers documens que nous avons sur lui sont de 1613, lorsqu'il travaillait à l'Hôtel du duc de Bouillon. A ce moment, il a quarante-huit ans, et il a déjà dû faire le voyage d'Italie.

C'est l'art de ces maîtres que nous allons étudier, en le suivant dans ses diverses formes, dans la peinture et la sculpture, mais surtout dans l'architecture, qui plus que tout autre est

l'expression fidèle d'un milieu social (1). L'architecture de la Contre-Réforme, c'est l'art qui succède au Louvre de Pierre Lescot, aux Tuileries de Philibert Delorme, et aux églises de Saint-Eustache et de Saint-Étienne du Mont (2).

II. — L'ARCHITECTURE

I. *Les Églises.* — Nous sommes à un moment capital de l'histoire de l'architecture française, au moment où la France va brusquement renoncer à l'art qui régnait chez elle depuis de longs siècles, à cet art merveilleux qui est la gloire impérissable de son génie, pour adopter un style nouveau, un style entièrement formé à l'étranger, en dehors de toutes ses traditions nationales, et qui était bien loin d'égaler en beauté celui qu'elle allait proscrire.

Des causes nombreuses devaient faire abandonner le gothique : la première fut sa richesse, le luxe excessif de son décor. On combat ce luxe parce que désormais, dans la gravité de la nouvelle pensée chrétienne, on le trouve inutile et peu en rapport avec l'austérité que l'on veut faire régner dans la maison de Dieu.

Il est à remarquer que la Renaissance n'avait pas porté atteinte aux formes essentielles de l'art gothique. Les architectes français du XVI[e] siècle n'ignorent rien des nouveautés italiennes ; ils les accueillent, mais sans renoncer pour cela aux élémens primordiaux de leur architecture nationale. Ils se contentent d'emprunter au style italien son décor, et toute l'évolution de l'art en France, depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIII, consiste à remplacer le décor gothique par le décor Renaissance.

Au surplus, la Renaissance du XV[e] siècle, en Italie même,

(1) Pour une étude plus détaillée de cette époque je renvoie au beau livre de M. Henry Lemonnier sur l'*Art français au temps de Richelieu et de Mazarin.*

(2) L'intérieur de Saint-Étienne du Mont, commencé en 1517, est encore pleinement gothique. La façade, qui date de 1610-1636, appartient déjà au règne de Louis XIII. Elle peut être considérée comme la dernière œuvre d'architecture française antérieure au style de la Contre-Réforme, et, dans une certaine mesure, comme une œuvre de transition. Déjà influencée par l'esprit nouveau, cette façade était assez sobre de décoration. Malheureusement elle a été très profondément modifiée, en 1861, par Baltard, qui en a dénaturé le caractère, en la restaurant comme s'il eût restauré une œuvre de la Renaissance du XVI[e] siècle.

n'avait pas apporté de profondes modifications dans le style de l'architecture qui reste dans son essence très attachée aux traditions chrétiennes du moyen âge. Il suffit de citer, pour s'en convaincre, la Chartreuse de Pavie, San Bernardino de Pérouse, la Madone des Miracles de Brescia et tant d'autres, qui sont toutes couvertes d'ornemens comme des églises gothiques. Le style de la Renaissance en Italie, le style gothique en France, chantent le même hymne d'allégresse, et c'est leur beauté qui les perd, c'est à cause d'elle qu'ils vont tous deux être combattus par le puritanisme de la Contre-Réforme.

Une seconde raison fit proscrire le luxe de l'art gothique : on y renonça, non seulement parce qu'on le considérait comme une inutilité, comme un danger, comme étant peu convenable à la gravité nouvelle, mais parce qu'il était trop coûteux. Dans leur désir de propagande, dans leurs efforts pour ramener et maintenir étroitement les peuples au sein du catholicisme, les papes veulent multiplier partout les églises, les couvens, les écoles, et pour cela, il leur faut avant tout rechercher une forme d'art n'exigeant pas de trop grandes dépenses. Saint Bernard, au XII[e] siècle, avait été conduit par les mêmes raisons lorsqu'il combattit l'art de Cluny et opposa au luxe des riches abbayes clunisiennes un art plus simple, plus à la portée des modestes ressources des communautés religieuses.

D'autres raisons encore expliquent l'abandon du style gothique : il n'est pas douteux que, si le gothique avait pour lui le prestige de sa beauté et de son grand caractère d'expression religieuse, il avait l'inconvénient d'être peu pratique : ses voûtes étaient trop inutilement hautes, et surtout, il était trop encombré de piliers. Le nouveau style créé en Italie n'avait aucun de ces défauts et il était en particulier tout à fait remarquable par ses vastes espaces désencombrés.

Enfin, l'église gothique n'était pas suffisamment claire. Jamais, il est vrai, dans aucune architecture on n'avait encore autant multiplié et agrandi les fenêtres; mais on avait agi ainsi, moins pour avoir plus de lumière que pour pouvoir garnir ces fenêtres de vitraux : la fenêtre avait perdu ses fonctions d'éclairage pour se transformer en tableau. Partant, l'église gothique est toujours un peu obscure; mais cela importait peu, on ne s'en préoccupait pas; au moyen âge, on n'a pas besoin de voir dans les églises : le peuple qui vient là se rassemble pour prier, pour

entendre un prédicateur ou des chants religieux, et tout ce qu'on veut lui montrer, il le voit bien. De toutes parts son attention est attirée par la vue des vitraux : cette église est un livre, et, sur tous les panneaux des fenêtres, il le lira. Le système est parfait; il a pour lui la beauté et l'utilité, il est pleinement satisfaisant.

Mais tout va changer par suite de l'invention de l'imprimerie. Du jour où l'on mit un livre entre les mains des fidèles, et où l'on s'aperçut que le livre était un moyen d'instruction bien autrement puissant que l'image, un moyen permettant de dire plus de choses et avec plus de précision, de ce jour-là l'église peinte cessa d'être une nécessité, et les grandes verrières, comme les grandes fresques en Italie, perdirent leurs souveraine importance.

Comme les fidèles ont désormais des livres entre les mains, et comme il est essentiel qu'ils puissent aisément les lire, on va chercher à mettre dans l'église plus de lumière, et le vitrail coloré qui était un obstacle à cette lumière va trouver là une nouvelle cause de défaveur. L'histoire nous le dit bien clairement : non seulement on ne place plus de vitraux nouveaux dans les églises, mais au XVIIe et au XVIIIe siècle les chanoines, dans la plupart des cathédrales de France, détruisent les anciens vitraux pour les remplacer par des verres blancs. Et ce fait si anti-artistique serait absolument incompréhensible si l'on ne connaissait pas les causes qui l'ont provoqué.

Et voilà pourquoi le style gothique a disparu. Voilà pourquoi il céda la place à un style nouveau, qui avait pour lui d'être moins luxueux, plus économique et mieux approprié à tous les besoins du culte.

Toutefois, le gothique ne mourut pas tout entier; l'architecture française ne renonça pas à toutes ses traditions nationales, et le style de la Contre-Réforme ne s'établit et ne se développa en France qu'en subissant des modifications qui le distinguent très nettement du style italien et créent une variété à laquelle il convient de donner le nom de style français de la Contre-Réforme. Nous assistons là au même phénomène qui s'était passé au moyen âge lorsque l'Italie voulut imiter l'art gothique français, et ne le fit qu'en modifiant ce style de façon à créer une variété italienne.

Le caractère essentiel qui va subsister, en France, des tradi-

tions gothiques est le principe de verticalisme. C'est lui qui donnera aux voûtes des églises une plus grande hauteur que dans les constructions italiennes, c'est lui surtout qui voudra les hautes façades et les clochers. C'est l'esprit gothique qui, au début de l'âge de la Contre-Réforme, inspirera la façade de Saint-Gervais et l'église de Saint-Paul-Saint-Louis; et c'est lui qui, à la fin de cet âge, réapparut dans ses œuvres les plus significatives, à l'église de Saint-Sulpice et au Dôme des Invalides.

A Paris, l'*Église des Carmes*, construite de 1613 à 1625, peut être considérée comme le début de l'importation italienne, mais ce n'est encore qu'un timide essai, où l'on voit subsister, à côté des nouveautés étrangères, de nombreuses formes françaises, notamment les larges fenêtres séparées par des divisions verticales et faites encore pour recevoir des vitraux. Comme caractères italiens, il faut noter dans la nef les piliers flanqués de pilastres et surtout la coupole s'élevant à la croisée du transept, la première que l'on voyait en France. Mais, soit par le style et la disposition des pilastres, soit par la manière dont la coupole se raccorde aux nefs, l'architecte fait preuve d'une naïveté surprenante et d'une ignorance encore grande de ce style italien qu'il tente d'imiter. On remarquera aussi les peintures de la coupole qui sont l'œuvre d'un Flamand, mais d'un Flamand italianisé, de Flemael, qui eut le mérite d'être le premier en France à peindre une coupole et de la peindre avec toutes les difficultés que présente une semblable tâche, non par compartimens isolés, mais dans une composition d'ensemble, en imitation de ce qu'avaient fait le Corrège et, après lui, les maîtres de Bologne (1).

Comme celle des Carmes, l'*Église des Pères de l'Oratoire* est encore un très intéressant alliage des formes italiennes et des formes traditionnelles de l'art français. Si, dans cette église commencée en 1621 par Métézeau, on fait abstraction des parties terminées par Lemercier, on remarque, à côté de l'emploi

(1) La date des peintures de Flemael n'est pas connue, mais elle doit être sensiblement postérieure à la date de 1625 donnée comme celle d'achèvement de l'église. En 1625, Flemael n'avait que onze ans et nous savons en outre qu'avant de venir à Paris il avait fait un séjour à Rome et travaillé auprès de Poussin dont il est considéré comme l'élève.

des ordres antiques, la survivance de l'esprit gothique, très nettement caractérisée par l'élancement de la nef et sa forte prédominance sur les parties latérales, par la grandeur des fenêtres, l'importance des contreforts et la hauteur de la toiture.

Sainte-Élisabeth, construite par les religieuses du Tiers-Ordre, malgré le maintien de l'arc aigu dans les fenêtres, est un monument beaucoup plus classique. C'est Marie de Médicis qui en pose la première pierre en 1628; et la façade de cette église est si italienne, je puis dire si florentine, qu'il me semble vraisemblable que le dessin en a été envoyé de Florence. C'est une façade gracieuse et délicatement ornée, telle qu'on en faisait pour ces édifices aux murs légers que l'on continuait à construire en Toscane dans le style de Brunelleschi ou de Giuliano da San Gallo, une façade contrastant avec le style plus massif et plus imposant de l'école romaine. A Sainte-Élisabeth, la façade avec sa porte et ses niches aux formes cintrées avec des bordures de guirlandes, est une œuvre des plus exquises et qui à Paris ne se refera plus.

C'est dans une voie plus romaine que l'art français allait s'engager, et ce sont les Jésuites qui, plus que les Carmes, les Pères de l'Oratoire ou les Religieuses du Tiers Ordre, vont être les chefs du nouveau mouvement. Ce sont eux qui vont diriger l'art, comme ils le dirigeaient à Rome, et non seulement à Paris, mais dans toutes nos provinces, créant partout des chapelles et des églises en imitation du Gesu et de Saint-Ignace. Leur Noviciat de Paris, œuvre du Père Martellange, ne fut commencé qu'en 1630, mais les projets étaient faits antérieurement, et déjà, de 1605 à 1610, le Père Martellange avait construit sur le même plan de nombreux collèges, notamment ceux du Puy, de Moulins, de Vesoul et de Vienne. Voilà le créateur de la nouvelle architecture. Créateur toutefois n'est pas le vrai mot, il faut se contenter ici du mot importateur, car il ne crée pas une œuvre personnelle et ne fait que reproduire le Gesu de Vignole; et j'ai dit précédemment les raisons du succès d'une pareille œuvre.

A partir de ce moment, le style nouveau est créé en France, et nous allons assister à sa marche, à son évolution, à toutes les formes diverses que le génie français va tenter pour s'assimiler

et faire sien un art qu'on lui apporte de l'étranger. L'architecture française va montrer ici toute son ingéniosité et toute sa grandeur dans des œuvres où l'on est tenté parfois de ne voir que des copies, mais qui sont au contraire des œuvres très personnelles, des œuvres s'adaptant aux conditions de notre sol et de notre climat et maintenant les traditions françaises.

Dans l'art que nous allons voir créer par les architectes français de cet âge, dont les plus grands furent Salomon de Brosses, François Mansart et Lemercier, une première œuvre s'impose à nous, la façade de l'église *Saint-Gervais* faite par de Brosses en 1616. Là nous trouvons tous les traits de l'art nouveau; mais comme il s'agissait de terminer un édifice antérieur, de créer une façade pour une église gothique, on comprend aisément que l'artiste ait été obligé de faire une œuvre très originale, très différente de tout ce que l'on faisait alors en Italie. De Brosses adopte les ordres selon la nouveauté régnante; tous les détails sont classiques, mais la conception générale et les lignes d'ensemble sont encore tout français et tout gothiques. En terminant avec les formes de la Renaissance un monument gothique, de Brosses sut merveilleusement, sur l'ossature ancienne, disposer un décor nouveau, créant ainsi une œuvre que les Italiens n'auraient jamais conçue, qu'ils n'auraient sans doute jamais aimée, mais qui, à mon sens, égale et même surpasse toutes les façades faites en Italie dans le style de la Contre-Réforme.

Cette façade est divisée en trois étages : les deux premiers, identiques, se composent de quatre groupes de deux colonnes accouplées, le troisième ne répète que le motif central. Cette monotonie donne à toute l'œuvre un aspect un peu sévère, mais qui est impressionnant par sa grandeur. L'absence de tout ornement semble bien convenir à ce style : tout décor affaiblirait la majesté que l'artiste a si bien su exprimer.

L'*Église Saint-Paul-Saint-Louis*, construite par les jésuites, de 1627 à 1641, appartient au même courant d'idées que l'œuvre de Salomon de Brosses à Saint-Gervais; mais ici, au lieu de ne trouver qu'une façade, nous sommes en présence d'un monument tout entier.

L'église Saint-Paul, à la différence de la chapelle du Noviciat des Jésuites, n'est pas la copie littérale d'une œuvre italienne; c'est une œuvre plus originale où l'on trouve un très

intéressant alliage d'art français et d'art italien (1). C'est la pensée gothique qui intervient encore en restreignant la largeur de la nef, et en en augmentant la hauteur, de façon à faire prédominer nettement l'impression d'élancement. Les Italiens n'ont jamais cherché cet effet; même lorsqu'ils construisent des voûtes très hautes, comme à la cathédrale de Florence ou à Saint-Pierre, ils élargissent en proportion les dimensions horizontales. Et ce fait a toujours provoqué de la part des architectes français des critiques sur des monumens auxquels ils reprochent un système qui ne peut donner pleinement aux yeux cette impression de hauteur à laquelle on subordonne tout en France. On remarquera en outre dans la voûte, soit par le maintien des arcs-doubleaux, soit par la profonde pénétration de larges et hautes fenêtres à la française, une fragmentation qui rappelle les formes gothiques et contraste avec la régularité que les Italiens cherchaient dans leurs berceaux cylindriques.

Mais après avoir noté ces caractères qui rattachent encore Saint-Paul aux traditions françaises, il faut constater que, dans son plan et sa construction, il est profondément inspiré de l'art italien. C'est l'église du Gesu de Vignole qui a servi de modèle : de grands piliers flanqués de pilastres soutiennent un entablement sur lequel retombe une voûte en berceau; entre chaque pilier s'ouvrent des arcs qui, comme au Gesu, ne s'élèvent pas jusqu'à l'entablement, et sont surmontés de tribunes grillées. Le transept n'a qu'une faible profondeur, et l'autel est accolé au mur de l'abside.

C'est dans le programme de Saint-Paul-Saint-Louis, dans le style français de la Contre-Réforme, que de nombreuses églises ont été construites, entre autres celles de *Saint-Roch* et de *Saint-Sulpice :* cette dernière étant comme l'aboutissant de toutes les recherches qui tendaient à fondre l'art italien et l'art français.

Après avoir étudié l'intérieur de Saint-Paul, il nous faut dire quelques mots de sa façade. Elle est de même style que celle

(1) Deux architectes, deux Jésuites, ont travaillé à cette église, le Père Martellange et le Père Derand, mais l'action de ce dernier fut prépondérante. Et je pense que si l'on préféra ses plans à ceux du Père Martellange qui jouissait alors d'une réputation bien plus grande que la sienne, c'est parce qu'ils étaient plus conformes aux traditions de l'art français et moins complètement italianisés.

de Saint-Gervais, mais, comme elle est postérieure d'une vingtaine d'années, il ne faut pas s'étonner d'y voir apparaître des traces de l'art baroque qui règne déjà à Rome et qui est sur le point de pénétrer en France. Cet art est caractérisé par ses recherches en vue de créer des façades plus ornées, plus variées de formes, surtout plus concentrées et d'un effet plus ascensionnel. C'est ainsi que l'on voit réapparaître ces ornemens que l'architecte de Saint-Gervais avait si impitoyablement proscrits. A Saint-Paul, la zone des chapiteaux est décorée de guirlandes, les niches sont plus ornées, le fronton de la porte est garni d'un riche motif de sculpture, tous les chapiteaux sont de style corinthien. Mais c'est surtout dans la disposition architecturale que la transformation est intéressante à étudier. Le principe de verticalisme s'affirme de plus en plus par la concentration de l'intérêt sur la partie centrale de la façade : au lieu de conserver pour les colonnes la disposition uniforme et un peu monotone de Saint-Gervais, l'architecte de Saint-Paul ne laisse qu'une colonne à chaque extrémité, et en revanche il renforce et met en valeur, en les composant de trois colonnes, les groupes du centre. De plus, ces trois colonnes ne sont pas sur le même plan; il y en a deux qui se projettent en saillie pour soutenir le grand fronton, pendant que la troisième est en retrait. C'est encore là une des formes caractéristiques de l'art baroque, c'est un des moyens qu'il a employés pour mettre de la variété dans ses œuvres, pour introduire de la perspective dans les façades et leur donner de la force en multipliant les oppositions d'ombre et de lumière. Et précisément, parce que c'était là une forme toute nouvelle, que ni les Romains ni les Grecs n'avaient employée, c'est une des formes de cet art que les puristes de l'école néo-classique ont le plus vivement critiquée.

Mais, laissant de côté l'étude des différences qui séparent la façade de Saint-Paul de celle de Saint-Gervais, il faut surtout s'attacher à ce qui les unit, à la tradition gothique, qui veut exprimer l'idée de hauteur dans les nefs des églises et surtout dans leurs façades. Quelle que soit la beauté de ces deux façades, elles n'ont pas été imitées : elles n'étaient ni assez italiennes, ni assez françaises. La façade française trouve dans le clocher son expression la plus complète et c'est à la reprise de cette forme que les architectes français vont être logique-

ment et nécessairement conduits. C'est avec des clochers que nous verrons Gittard construire en 1675 la façade de Saint-Jacques du Haut-Pas, et, au XVIIIe siècle, Servandoni celle de Saint-Sulpice et Mansard de Jouy celle de Saint-Eustache : ce sont surtout les provinces de France, moins italianisées, moins romanisées que Paris, qui vont continuer le type des façades françaises à clocher, montrant dans ce mouvement architectural une indépendance, une sève créatrice, qui n'ont pas été assez remarquées, et qui font d'elles les écoles qui maintiennent les traditions françaises, créant des chefs-d'œuvre que Paris ne connaît pas. Il suffit de citer les cathédrales de Nancy, de Montauban, de Langres, de Rennes, et surtout celle d'Auch, qui semble vraiment plus que toute autre incarner, dans sa façade, avec la pensée chrétienne, toute la majesté du siècle de Louis XIV.

Mais avant d'en arriver là, les architectes adoptent une solution plus italienne, celle des coupoles. Là ils trouvaient un motif nouveau, un motif qui devait leur plaire, parce qu'il conservait ce principe ascensionnel qui leur était si cher. La coupole eut un grand succès à Paris; c'est la partie du style italien que les Français s'assimilent et traitent le mieux, et c'est vraiment un motif de la plus grande beauté. La coupole a l'avantage d'apparaître à l'intérieur en surmontant la partie la plus noble de l'église, et d'attirer les regards à l'extérieur, en s'unissant intimement à la façade, dont elle fait partie, et où, dans une certaine mesure, elle remplace l'effet des clochers.

La *Chapelle de la Sorbonne* (1635), œuvre de Lemercier, le maître dont l'art s'est le plus conformé à la pensée du cardinal de Richelieu, est un des monumens les plus significatifs de cet âge. A l'intérieur, c'est le type créé par le Père Martellange avec cette intéressante particularité de la disposition autour de la coupole de deux nefs égales, — la grande dimension de la nef du chœur étant justifiée par ce fait qu'elle devait recevoir la tombe du cardinal, aujourd'hui placée dans une petite chapelle latérale. — La façade de la Sorbonne qui donne sur la rue, et surtout celle plus belle qui s'ouvre sur la cour d'honneur, sont de petite hauteur et leurs portiques laissent apparaître la coupole sans nuire en rien à son effet ascensionnel. Ici, nous voyons pour la première fois un architecte français faire intervenir la coupole centrale de l'église dans l'ordonnance de sa façade.

C'était ce que Bramante avait projeté pour Saint-Pierre, en le concevant sous la forme d'une croix grecque et qui se réalisa mal par suite de la transformation de Saint-Pierre en croix latine. En reprenant cette forme qui fut si souvent employée en Italie au XVIIe siècle, en ordonnant leurs façades avec la belle terminaison d'une coupole surmontée d'une flèche aiguë, les architectes français leur conservaient l'aspect que les grands clochers donnaient aux églises du Moyen âge.

La véritable solution du programme de la coupole était, plutôt qu'une église longue comme celle de la Sorbonne, une église à construction centrale. Mansart nous en a donné le premier modèle dans l'église de la *Visitation* (1632), qui est tout à fait intéressante par la préciosité de son plan où dominent les lignes courbes, par la disposition des chapelles autour de la coupole et par l'enfoncement du chœur surmonté par une petite coupole.

Une église construite plus tard, en 1670, par Errard, l'*Assomption*, est plus typique encore de ces recherches, car ici la coupole, sans être accompagnée d'aucune chapelle, se dresse sur la courbe de ses murs comme la coupole du Panthéon. C'est un plan très simple, mais trop simple, pourrait-on dire, pour une église et la forme plus compliquée de la *Visitation* avec la disposition de chapelles autour de la coupole est plus satisfaisante et fut plus imitée.

François Mansart, l'auteur de la *Visitation*, commença en 1645 le *Val-de-Grâce*, qui est le chef-d'œuvre de cette époque. C'est une église à croix latine, mais dont la nef antérieure n'est pas longue, et comme la coupole est très haute, cette coupole intervient dans la composition de la façade selon le type de la Sorbonne et de la Visitation. La grande nouveauté du Val-de-Grâce est dans son décor, décor qui ne date que du milieu du siècle et qui fut l'œuvre de Le Muet, successeur de Mansart. Par ses recherches décoratives, par les nombreuses sculptures dont Michel Anguier a couvert les voûtes, par les peintures de Mignard à la coupole, cette église annonce l'apparition du nouveau style plus brillant qui succédera sous Louis XIV à l'art de la Contre-Réforme. Au même type on peut rattacher la chapelle du *Collège des quatre Nations* (Institut) et cet art va aboutir dans sa forme dernière à cette extraordinaire merveille qu'est le *Dôme des Invalides*, cette œuvre si prodigieusement imprégnée

de verticalisme, où, au-dessus des deux étages de la façade correspondant aux nefs, s'élève un énorme tambour qui les continue et qui, cela ne suffisant pas encore à la pensée de l'architecte, se poursuit par un second tambour recevant la coupole qui, elle, se termine par la lanterne la plus aiguë qu'on ait jamais faite et qui semble une flèche voulant percer les cieux. C'est l'esprit gothique qui revit tout entier, c'est bien lui qu'il faut reconnaître ici et qui, à quatre siècles de distance, dote Paris de ses deux plus admirables monumens, Notre-Dame et les Invalides.

Nous venons de voir les recherches faites par les architectes français en vue de maintenir l'aspect de hauteur dans leurs façades, soit en moulant la façade sur les formes d'une haute nef, comme à Saint-Gervais et à Saint-Paul, soit en lui adjoignant des clochers, comme à Saint-Sulpice et à Saint-Eustache, soit en y incorporant la coupole comme à la Sorbonne et au Val-de-Grâce. Il nous reste à signaler un modèle plus simple, celui des façades conçues, non plus avec des idées françaises, mais avec les formes mêmes créées en Italie. Cette façade que nous pouvons appeler basilicale et qui convient bien surtout à une église aux voûtes peu élevées, dont elle se contente de reproduire les formes, se compose d'une partie centrale, terminée par un fronton et accompagnée de deux parties latérales plus basses.

C'est le type qui a été importé en France par le Père Martellange, et c'est celui que nous avons vu aux Carmes, à Sainte-Élisabeth, c'est celui dans lequel les Jésuites construisent presque toutes leurs églises en France au XVIIe siècle, et qui se continuera encore pendant tout le cours du XVIIIe siècle. Il conserve le plus souvent des formes très simples comme à Notre-Dame-des-Victoires : d'autres fois, il se complique marquant son évolution par la recherche de formes plus puissantes, substituant les colonnes aux pilastres, multipliant ces colonnes, accentuant le relief des corniches et des frontons, et c'est ainsi que nous passons de la délicate façade de Sainte-Élisabeth à la façade puissante et brutale de Saint-Roch (1736).

C'est un style qui, à Rome, dans son pays d'origine, a produit des œuvres très belles, notamment *Sainte-Marie in Campitelli*, mais qui n'a pas su être manié avec une égale réussite par les

architectes français, et une façade comme celle de Saint-Roch reste pour nous une des œuvres les moins séduisantes de cet âge.

Ce qu'il y avait d'italien dans ce style plaira à l'école néo-classique de la fin du xviiie siècle, qui recherchera une forme plus classique encore, la forme du portique, comme au Panthéon, et surtout à la Madeleine.

Il est intéressant de remarquer combien l'école de la Révolution et de l'Empire ressemble à l'école de la Contre-Réforme. Toutes deux, elles eurent à réagir contre une même idée, l'une contre le sensualisme du xvie siècle, l'autre contre le sensualisme du xviiie. Les deux arts se manifestent par la même sévérité de style et trouvent dans la grandeur antique les formes leur convenant. Mais à l'époque de la Révolution l'idée religieuse ne tenait aucune place et l'on n'éprouva pas le besoin de modifier les formes antiques pour les rendre chrétiennes; on put donc les adopter, les copier, sans chercher en rien à les modifier, et c'est ainsi que cet âge fut le plus profondément classique que nous ayons connu.

Si l'on voulait poursuivre la comparaison de ces deux âges, on pourrait encore remarquer qu'au début, la Révolution française, aux prises comme la Contre-Réforme à toutes les douleurs d'un état social violemment bouleversé, créa un art d'une profonde gravité et que, plus tard, les triomphes de l'Empire, comme ceux de la Papauté et de la royauté de Louis XIV l'avaient fait pour l'art du xviie, le transformèrent en y substituant la joie à la tristesse.

Jusqu'ici notre étude s'est limitée aux grandes formes architecturales; il nous reste à voir comment les architectes français ont compris ce qui est la seconde partie de leur art, je veux dire le problème ornemental.

Dans les nouvelles églises françaises, ce qui nous frappe dès le premier abord, c'est leur nudité. Comparées aux églises italiennes, il y manque quelque chose d'essentiel, les grandes peintures dont ces églises sont couvertes. En se contentant de prendre à l'Italie son système constructif, et en négligeant d'y ajouter l'enseignement du peintre, la France allait créer un art dépourvu en même temps de tout charme et de toute pensée, un art où les fidèles ne trouvaient plus une seule forme élevant leurs âmes vers le ciel.

Comment cela a-t-il pu se faire ? Certes c'est un des points les plus dignes de retenir notre attention, un des plus instructifs, un de ceux qui nous feront le mieux pénétrer dans les secrets de l'architecture, dans les lois qui agissent sur elle et surtout qui nous montreront combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'acclimater dans un pays une architecture étrangère.

Le fait est celui-ci, c'est que dans le nouveau style inspiré de l'Italie, on abandonna le décor des anciennes églises françaises, sans savoir et sans pouvoir le remplacer par le décor des églises italiennes.

En France, on était habitué depuis plusieurs siècles à une manière particulière de décorer les églises, par l'emploi pour ainsi dire exclusif du vitrail. Le jour où l'on avait découvert cette merveilleuse invention de peindre, non sur les surfaces des murs, surfaces sans éclat, absorbant la vivacité des couleurs et les assombrissant, mais sur des verres qui laissaient aux couleurs toute leur transparence, ce jour-là, on n'eut plus qu'une idée, celle de multiplier le plus possible ces surfaces de verre, de supprimer les murailles, de ne laisser dans l'édifice gothique que ce qui était indispensable de maçonnerie pour soutenir les voûtes. Et, dès lors, il n'y eut plus de place pour la peinture, qui disparut pour ainsi dire complètement des églises françaises.

Dans le nouveau système de construction que la France empruntait à l'Italie, tout allait être modifié. Du moment où l'on renonçait au système des voûtes à nervures pour adopter les voûtes en berceau, il fallut pour soutenir ces voûtes revenir au système des murs continus, de murs dont on ne pouvait affaiblir la solidité par la percée de trop grandes fenêtres. Et la lumière donnée par ces fenêtres, il fallait se garder de la diminuer par des vitraux. Le vitrail disparut, emportant avec lui ce qui était une des plus belles parures de l'architecture française.

La conclusion logique du changement d'architecture était de remplacer les vitraux par des peintures sur les murs, de suivre jusqu'au bout les formes italiennes, de ne pas se contenter d'emprunter leurs formes constructives, mais de prendre aussi leur décor. Malheureusement, s'il y avait en France des miniaturistes, des peintres de portraits ou de petits tableaux, il n'y avait

plus de peintres capables d'ordonner de vastes compositions; surtout, il n'y avait plus de fresquistes, et, faute de peintres, les églises françaises de la Contre-Réforme restèrent sans décor. On tenta pourtant de remédier à ce défaut, et pour cela on dut faire appel à des artistes étrangers, à Flemael pour la coupole des Carmes, à Philippe de Champagne pour la Sorbonne, à Rubens pour le Palais du Luxembourg, à Romanelli pour l'hôtel de Mazarin et pour les chambres d'Anne d'Autriche au Louvre.

Ce fut alors une impérieuse nécessité pour nos artistes d'aller en Italie réapprendre cet art de peindre qui semblait perdu chez nous; et bientôt nous aurons un Vouet, un Mignard, un Lafosse, cette nouvelle école française à laquelle on devra la coupole du Val-de-Grâce et celle des Invalides.

Malgré tout, les églises françaises seront peu décorées de peintures et produiront toujours une impression de grande nudité, et cette nudité est d'autant plus apparente que les Français n'adoptent pas le décor polychrome, le décor à l'aide de marbres variés et de dorures, si cher à l'Italie. Ils se contentent, pour les murs des églises et le décor sculpté, de la couleur grise de la pierre et de la maçonnerie.

Nous sommes habitués en France à cette froideur, mais les yeux qui ont vu la beauté italienne, et ceux qui n'oublient pas la beauté des églises gothiques, ne peuvent se résigner à une telle pauvreté. Nous acceptons pour la maison de Dieu une nudité dont nous ne voudrions pas pour nos demeures. Dès le début du XVIIe siècle, les étrangers s'étonnaient de cette absence de décor, et rien n'est plus caractéristique que cette opinion d'un ambassadeur d'Espagne à la cour d'Henri IV qui, en voyant la chapelle du château de Fontainebleau, disait qu'en France, il n'y avait que Dieu qui fût mal logé chez le roi.

II. *Les Palais.* — Nous ne nous attarderons pas aussi longtemps sur les palais et les constructions civiles, nous contentant de faire voir que par leurs traits généraux ils sont inspirés, comme les églises, des grandes idées directrices du milieu social. L'art perd sa grâce et sa parure d'ornemens; il est un peu triste et très épris de grandeur. Salomon de Brosses, qui a été le grand architecte du début de cet âge, en a exprimé les pensées dans le Palais du Luxembourg comme il l'avait fait

dans la façade de Saint-Gervais : ce sont des formes italiennes qu'il emploie, des formes encore inconnues en France, mais qui se prêtaient admirablement à dire ce que voulait la monarchie française. Pour plaire à Marie de Médicis, de Brosses s'inspire du palais Pitti, où il trouve les formes robustes et grandioses que désiraient les Rois de France. Il suffit de comparer le Luxembourg avec les palais royaux construits sous les Valois, avec le Louvre et les Tuileries, pour voir le changement qui s'est produit dans l'architecture et qui, dans les Palais comme dans les églises, met au premier rang la sévérité et la grandeur.

Après le Luxembourg, le Palais du cardinal de Richelieu (plus tard Palais Royal), construit par Lemercier, est le plus important de cet âge. Il n'en reste pour ainsi dire plus rien, mais nous le connaissons par des gravures. Il ne pouvait s'agir là de construire une demeure royale telle que le Luxembourg, demeure qui était du reste d'un style trop proprement florentin pour faire école à Paris ; mais si le palais de Richelieu avait moins de majesté que le Luxembourg, il avait plus que lui le caractère de sévérité, marque de toutes les œuvres du cardinal.

On rapprochera de ce Palais une autre œuvre du même caractère, cet ensemble de bâtimens que le cardinal, reprenant l'idée de Pie II à Pienza, avait projeté de grouper, comme une véritable ville, autour de son château de Rueil.

Dans les demeures particulières, le style Louis XIII est plus sympathique que dans les grands palais, grâce à sa simplicité et à sa logique. A Paris bien des hôtels, l'hôtel Lambert de Levau, l'hôtel d'Aumont de Mansart, l'ensemble de la Place des Vosges, nous font comprendre tout l'intérêt de ce style qui, plus que tout autre, semble consulté par les architectes modernes. Le premier livre consacré, non à des églises ou à des palais, mais à de simples habitations de particuliers, a été écrit à ce moment par Le Muet (1).

III. — LA SCULPTURE

La sculpture de cet âge est très significative et obéit aux mêmes lois qu'à Rome : par protestation contre la Renaissance

(1) *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes* (Paris, 1647).

dont l'art était trop empreint du sensualisme des œuvres antiques, et ne semble plus assez chrétien, on abandonne non seulement la grande statuaire et les figures nues, mais encore toutes les formes ornementales.

Dans les arts mineurs, dans l'art de l'ameublement si important en France, le fait éclate avec la plus grande évidence. Un meuble du temps des Valois, ce n'est pour ainsi qu'un décor : tout est sculpté et les formes architecturales semblent noyées sous l'amoncellement des ornemens et des figures qui les couvrent. Et brusquement, toute cette exagération décorative va disparaître pour faire place à la raison, à la logique et à la froideur. Les meubles ne sont plus des prétextes à sculpture, ils deviennent des œuvres d'architecture, et la même simplicité que nous avons remarquée dans les façades d'églises apparaîtra dans le mobilier. Cette gravité, cette tristesse, se manifestera jusque dans la nature des bois adoptés : la prédilection pour l'ébène, pour le poirier noirci, semble dire que les meubles eux-mêmes vont prendre le deuil.

De même dans la grande sculpture l'association de parties blanches en albâtre à de grandes masses de marbres noirs donne aux œuvres de cet âge un aspect tout à fait caractéristique. Toutes les œuvres sont aussi simples que possible, graves et moins frivoles que celles du XVIe siècle, et elles sont peu nombreuses : sous les derniers Valois, après la mort de Jean Goujon et de Germain Pilon, il n'y eut presque plus de sculpteurs. Henri IV est obligé de s'adresser à des italianisans, à Jean de Bologne et à Francheville, ou à ce Jacquet de Grenoble qui, comme tous les Dauphinois, subit profondément l'influence italienne.

Sous Louis XIII, la sculpture ne compte que quelques rares œuvres, et les maîtres les plus notables font leur éducation en Italie. Sarrazin, dans ses Cariatides du Pavillon Sully au Louvre, reproduit les motifs des tombeaux des Papes de la Contre-Réforme à Sainte-Marie-Majeure; et dans ses belles statues de Louis XIII et d'Anne d'Autriche pour le Pont-au-Change, Guillain a déjà toute la majesté romaine.

Ce qui survit ici des traditions françaises, dans la sculpture comme dans la peinture, c'est l'art du portrait. En présence des importations italiennes, l'originalité française se montre surtout dans les médailles d'un Dupré.

Et malgré tout, quelques œuvres que l'on puisse citer, il faut dire qu'il n'y eut jamais en France de période plus pauvre en sculptures. C'est une conséquence logique de toutes les tendances de la Contre-Réforme.

IV. — LA PEINTURE

En revanche, cette période voit se créer une puissante école de peinture. Comme à Rome, la France chrétienne va délaisser la sculpture trop païenne, pour donner toutes ses préférences à la peinture. Les églises de la Contre-Réforme, construites en style classique, offrent aux peintres ces murailles qu'ils avaient trouvées dans le style roman, et que le style gothique leur avait fait perdre. Le style gothique, en supprimant les murs, avait par là même tué la peinture française; mais, comme nous l'avons dit plus haut, il l'avait remplacée par l'art du vitrail. Et si l'on veut bien se rendre compte de l'évolution de l'art français, il y a une autre forme de peinture dont il faut parler, c'est la tapisserie, qui, pour la décoration des demeures privées, fut ce qu'était l'art du vitrail pour les églises. Enfin, l'art de la miniature et l'art des émailleurs ont complété cet ensemble vraiment merveilleux qui, sans désavantage, peut être mis en parallèle avec la production des plus grandes écoles de peinture étrangères (1).

C'étaient de précieuses traditions, mais il fallait les compléter et les transformer, il fallait faire renaître cet art de la peinture à l'huile et cet art de la fresque qui allaient devenir nécessaires pour décorer les autels et les murs des nouvelles églises. Et pour cela le moyen le plus sûr était d'aller à l'étranger, en Italie, à Rome même, dans cette ville où venait de se créer cet art de la Contre-Réforme que la France voulait introduire chez elle, et où elle allait trouver dans les peintres de l'École de Bologne les maîtres qui, plus que tous autres, pouvaient l'instruire et la diriger dans la voie nouvelle où elle s'engageait. Ce serait une erreur et une ingratitude de le nier :

(1) N'est-ce pas à cet atavisme, à ces souvenirs de l'art du vitrail, de la tapisserie, de la miniature et de l'émail que l'école moderne française doit d'avoir créé cet art du XIXe siècle qui a révolutionné le monde, un art qui lutte avec la finesse, la transparence et l'éclat de la lumière, un art d'une vivacité et d'une douceur que les plus grands coloristes, que les plus grandes écoles du passé, n'ont pas connu ?

l'influence de l'Italie fut alors non seulement bienfaisante, mais elle fut indispensable. L'Italie fut la mère dont nous ne devons cesser d'être les fils reconnaissans. Mais nos artistes, par toutes les traditions de leur école, par leur connaissance du dessin, de la composition et de tous les jeux du coloris, avaient tout ce qu'il fallait pour cesser rapidement d'être des élèves, et, avec des Lesueur et des Poussin, on peut dire que dès le début de leur apprentissage, ils égalèrent leurs maîtres.

Les églises n'étaient pas seules en France à ne pas être décorées de peintures; les appartemens, les châteaux ne l'étaient pas non plus. Les plafonds, au lieu d'être peints comme en Italie, laissaient apparaître le bois, et les murs étaient couverts de tapisseries; enfin le décor principal de la demeure était dû au mobilier, plus riche, plus nombreux, plus encombrant qu'en Italie.

C'est une Italienne, c'est Marie de Médicis qui, en construisant son Palais du Luxembourg, fit connaître le goût italien. A l'extérieur elle s'était plu, en imitation du palais Pitti, à dire la puissance de la majesté royale; à l'intérieur, elle proscrit cette sévérité et, en vraie Florentine, elle veut autour d'elle la joie des peintures. Elle s'adresse à celui qu'elle estime le plus grand des peintres vivans, non à un Italien de naissance, il est vrai, mais à un Italien d'adoption, et c'est Rubens qui, sur les murs de son Palais, dira toute la grandeur de la Maison de France et des Médicis.

A vrai dire, l'art de Rubens ne fut pas compris en France, et il ne pouvait pas l'être au moment où il s'y produisit. Rubens, sensuel et, malgré tout, un peu païen, ne peut plaire aux âmes engagées dans le mouvement de la Contre-Réforme, qui demandaient un art moins décoratif, moins profane, où la pensée pût tenir une plus grande place. L'art de Rubens pouvait convenir à Marie de Médicis, mais non à Louis XIII et au cardinal de Richelieu. Pendant tout le règne de Louis XIII, c'est la pensée austère de Rome qui va prédominer. C'est à Rome que les peintres français iront faire leur éducation, et c'est l'art des Carrache et du Dominiquin, et non celui de Corrège, de Véronèse ou de Rubens qu'ils rapporteront.

Vouet fut le véritable créateur de la nouvelle école française. Nourri de la pure doctrine bolonaise, moins lié que Rubens aux influences vénitiennes, il apporte, à son retour de Rome

en 1627, tout ce que désirait l'âge nouveau, un art sérieux et chrétien, ne donnant pas une trop grande importance aux joies dangereuses du coloris, proscrivant tout ce qui n'aurait d'autre but que de charmer et qui parfois pourrait corrompre, surtout évitant ces nudités que l'on avait tant aimées sous François Ier et sous Henri II, et qui prendront à nouveau tant de place sous Louis XIV. C'est un art où la logique dominera, et le mot de logique est bien celui qu'il faut employer pour caractériser la société qui vit les philosophes de Port-Royal.

Si Vouet fut le créateur de l'école, c'est le Poussin qui en fut le roi. Le Poussin est allé à Rome de bonne heure, et il y a passé pour ainsi dire toute sa vie. Là il a fait son éducation, là il a vécu dans l'intimité des plus grands maîtres de l'Italie, surtout il fut l'ami du Dominiquin auquel, sur certains points, il ressemble tant. Le Poussin est un maître de l'École de Bologne ; mais les qualités de sérieux, de philosophie, de profondeur de pensée, il les a à un plus haut point qu'aucun maître italien de cet âge, et il faut penser que par là il appartient au pays qui, au même moment, voyait naître un Descartes et un Pascal.

Moins italianisé fut Lesueur, dont l'art nous dit ce que pouvait donner le maintien des traditions françaises. Lesueur, plus dégagé que les maîtres italiens des souvenirs de la Renaissance, moins hanté par les réminiscences païennes, a pu être simple et naïf comme un Fra Angelico et retrouver la candeur des âmes toutes vouées au service de Dieu. L'art de Lesueur est d'une beauté unique, c'est bien l'art tout fait de bonté et de joie céleste, qui convenait au siècle de saint Vincent de Paul.

A côté de lui, aussi chrétien, mais moins sensible, moins épris de joie et d'espérance, un homme qui semble porter en lui la tristesse de son siècle, l'homme grave et austère qui plus que tout autre était fait pour plaire au cardinal de Richelieu, Philippe de Champagne, qui vint en France en 1628, est vraiment, non certes un aussi grand artiste que le Poussin ou Lesueur, mais comme eux un parfait représentant de cet âge.

Enfin un autre artiste, non moins grand, est à rapprocher d'eux, Claude Lorrain, si remarquable par sa noblesse et sa sensibilité, par cet amour de la nature que la Renaissance, trop absorbée dans sa contemplation des œuvres antiques, tendait à

ne plus assez regarder. Un Michel-Ange ne regarde pas le paysage. Avec Claude Lorrain, cet âge fit renaître le paysage et ouvrit toutes grandes au monde les sources de la poésie de la nature.

Je n'ai pas à prolonger cette étude, à entrer dans des détails trop particularisés. Je m'en tiens aux grands noms, et ceux que je viens de citer disent tout l'essentiel.

Et sans doute, si nous jugeons cet âge au point de vue purement artistique, nous pouvons être portés à dire qu'il fut trop grave et trop sévère et que, plus que dans les arts, il a trouvé la plus parfaite expression de ses désirs dans la pensée de ses philosophes. Avec Descartes et Pascal, il s'est élevé aux plus hauts sommets que la pensée française ait jamais atteints. Néanmoins c'est cet âge qui a produit ceux que nous pouvons encore considérer comme les plus grands peintres de la France, le paysagiste qui a mis le plus de sensibilité et de poésie dans sa vision de la nature, le chrétien qui nous enchante par la tendresse de son cœur et le penseur qui dans l'art a dit les paroles les plus hautes et les plus profondes, Claude Lorrain, Lesueur et Poussin.

V. — FIN DE L'AGE DE LA CONTRE-RÉFORME

Après avoir exposé les caractères de cet art et montré ses dates d'apparition en Italie et en France, il faut dire à quelle époque et pour quelles causes un art nouveau s'est substitué à lui. La fin des malheurs de la Papauté, ses triomphes, l'ère de paix et de prospérité qui s'ouvrit pour elle dès le début du XVII[e] siècle, furent la raison de cette transformation. Rien toutefois n'est encore modifié dans le caractère général de l'art qui reste profondément chrétien; la Papauté au XVII[e] siècle est toujours la directrice du monde. Le fait nouveau, c'est la disparition de la tristesse; c'est la joie, le plaisir de vivre, c'est l'art de peuples heureux que nous voyons réapparaître. Et ce seul fait entraîne de profondes conséquences : l'ascétisme religieux s'affaiblit, le puritanisme n'attriste plus les âmes, le monde se rattache aux joies terrestres, aux voluptés de la vie. La paganisme à nouveau s'infiltre dans le monde chrétien : on ne se méfie plus de lui et cette Renaissance que la Contre-Réforme avait si violemment combattue reprend la place qu'elle

avait momentanément perdue. Le Christianisme pense qu'au lieu de la combattre il peut s'appuyer sur elle, qu'il n'y a pas, à vrai dire, un si profond désaccord entre le monde chrétien et la pensée d'un Platon. L'antiquité classique, le latin, langue de Virgile et langue officielle du catholicisme depuis les premiers jours, devient de plus en plus la langue éducatrice, la langue universelle. Les Jésuites, modifiant l'ascétisme de leur fondateur, adoptent une doctrine moins sévère, pour chercher non plus à attrister les âmes, mais à les séduire en les charmant; et les églises, quittant leur voile de deuil, vont toutes se couvrir de fleurs.

Cet âge commence à Rome dès le début du XVII[e] siècle. Les statues si sensuelles que le Bernin sculpte pour le cardinal Scipion Borghèse, la *Daphné* et la *Proserpine*, sont comme l'annonce de l'art nouveau, de cet art qui s'épanouit et se développe sans arrêt sous les brillans pontificats d'Urbain VIII, d'Innocent X et d'Alexandre VII.

En France, cet art se manifestera sous les mêmes formes, mais il apparaîtra plus tardivement et ne correspondra réellement qu'au règne de Louis XIV. La venue à Paris, en 1665, du Bernin, qui fait connaître à la Cour de France toutes les nouveautés romaines, semble être comme l'inauguration de cet âge nouveau.

MARCEL REYMOND.

EN GASCOGNE

A PROPOS DU PROBLÈME DE LA NATALITÉ

La faiblesse extrême de la natalité est la question qui prime et domine tout en Gascogne. Elle pèse d'un poids accablant sur la vie économique, sociale, familiale, individuelle et, en cherchant bien, on trouverait que la politique n'échappe pas à sa répercussion.

Si les terres les plus fertiles sont vendues à bas prix et les autres menacées d'abandon ; si toute une classe sociale, la bourgeoisie terrienne, est ruinée et condamnée à disparaître ; si la dégénérescence de la race s'aggrave chaque jour ; si les vertus que développe la famille nombreuse et qui sont la force vive d'un peuple deviennent rares ; si de tous côtés se montrent des signes de dépression et de découragement, c'est l' « hyponatalité » (1) qui en est cause. Elle étend sur le pays une ombre discrète de tristesse, la tristesse des hameaux dont tous les toits n'ont plus leurs petites fumées aux approches du soir, la mélancolie des choses finissantes. Sur les cartes de la natalité de la France, la tache noire de la Gascogne, la plus sombre de toutes, n'est pas un vain symbole.

La natalité décroît chez tous les peuples civilisés; elle a baissé en France beaucoup plus que partout ailleurs et elle est plus basse en Gascogne que dans le reste de la France. Pour mille habitans, il y a chaque année 36 naissances en Hongrie,

(1) On nous permettra d'employer le mot, bien que son état civil grammatical ne soit pas irréprochable, parce qu'il a l'avantage d'être clair et commode.

35 en Espagne, 34 en Autriche, 33 en Allemagne, 31 en Italie, 26 en Angleterre ; il n'y en a que 20 en France et 13 seulement sur les bords de la Garonne. La Normandie, la Bourgogne, la vallée du Rhône, très éprouvées aussi, viennent avant avec des chiffres légèrement supérieurs. Aucun groupe ethnique dans le monde n'est descendu aussi bas que le groupe Gascon (1).

Comme le fait est général, il est évidemment produit par des causes générales qui doivent agir ici avec beaucoup de force et se laisser voir avec netteté. Ce serait une première raison pour les y étudier. Il faut se demander aussi pourquoi les causes générales sont plus agissantes en Gascogne, et s'il ne s'y ajoute pas des causes locales et particulières. La distinction mérite d'être faite. La plupart des causes générales sont liées aux progrès de la civilisation et la condition même de ces progrès : il semble difficile qu'on les puisse atteindre. Les causes locales sont plus modestes, plus accessibles, plus modifiables. On peut penser sans témérité que les études d'ensemble sur la natalité de la France aboutiraient à des conclusions moins découragées si elles étaient précédées d'études régionales où la réalité, plus circonscrite, serait serrée de très près. Des particularités qui tiennent à la race, à son passé, aux cultures, aux méthodes de travail, aux habitudes, aux tendances morales, à l'éducation on dégagerait sans doute quelques indications utiles.

Jusqu'ici, ces études ont été assez rares. Le sujet est difficile et complexe, il touche à tout, à l'économie politique et à la médecine, à la législation et aux questions fiscales, à la morale et à la religion ; on risque d'y apporter sans le vouloir des idées préconçues, et il n'en est pas qui demande davantage un esprit de parfaite soumission aux faits observés. Il est encore ingrat et pénible : l'analyse, poussée à fond, d'un mal social grave et même humiliant, ne laisse pas d'avoir quelque dureté, la dureté des doigts du médecin dont les pressions douloureuses sur une région du corps enflammée cherchent le signe qui permettra le diagnostic et le traitement.

Une étude complète de la natalité, qu'il s'agisse d'une pro-

(1) Par groupe Gascon on entend les départemens du Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Lot. Nos observations ont été faites sur une région, assez étendue, qui dépend du Lot-et-Garonne, du Gers et du Tarn-et-Garonne, dont Agen serait à peu près le centre. Voyez, dans la *Revue* du 1er août 1909, *l'Abandon de la terre*.

vince ou d'un pays tout entier, ne pourrait être menée à bien que par une collaboration réunissant les compétences les plus diverses. Quand, il y a dix ans, Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur, forma la grande *commission extra-parlementaire de la dépopulation*, on y voyait figurer, à côté des plus hautes notabilités du Parlement, des magistrats, des administrateurs généraux, des médecins, des moralistes, des professeurs, des économistes, des financiers, des statisticiens. Dans une enquête plus récente, on a successivement appelé en témoignage des sociologues, des économistes, des professeurs de droit et de médecine, un évêque.

Nous n'apportons ici qu'une contribution à l'étude de la question en Gascogne, ou plutôt la simple déposition d'un témoin attentif à suivre depuis longtemps les progrès du mal sur une population gravement atteinte. Après avoir insisté sur une conséquence peu connue de ce mal, qui augmente beaucoup sa nocivité, nous montrerons que la réduction des naissances, pratiquée d'abord dans un désir d'ascension sociale, a perdu peu à peu ce caractère pour en prendre un autre plus inquiétant; nous étudierons enfin, en les suivant jusque chez l'enfant, les causes d'une mentalité qui conduit au suicide une race, naguère pleine de vie et de fécondité. Les premières pages pourront être réclamées par la médecine; on trouvera dans les autres moins de chiffres et de statistiques que de psychologie, et ceux-là n'en seront pas étonnés qui pensent que le problème de la natalité est avant tout un problème moral.

I

Ce n'est pas que le sujet ne comporte des chiffres intéressans et des statistiques émouvantes. Mais tout le monde connaît l'effrayante infériorité de notre pays entouré de voisins dont les excédens débordent les frontières. Pendant que notre population reste stationnaire, l'Italie gagne tous les ans 350 000 habitans, la Grande-Bretagne 400 000, l'Autriche 550 000 l'Allemagne près de 900 000. Nous maintenons difficilement nos contingens en face de l'armée allemande qui, chaque année, peut se renforcer de deux divisions. Il y a véritablement en France une situation qui inquiète tout le monde et devant laquelle les optimismes les plus robustes se sentent ébranlés.

Tout semble avoir été dit sur les conséquences funestes de l'abaissement de notre natalité. Il compromet notre sécurité et atteint la puissance de la France dans toutes ses sources : agriculture, industrie, commerce, productivité fiscale, expansion coloniale, diffusion de notre langue, rayonnement de notre génie. Il présente cependant un autre danger, que nous avons peut-être signalé le premier (1), qui s'est révélé et qui se révèle chaque jour à nous en Gascogne avec une lumineuse netteté. L'hyponatalité est une cause précise et directe de la dégénérescence de la race, un facteur puissant qui à chaque génération multiplie cette dégénérescence par elle-même.

Nous avons eu soin de dire que le fait n'est pas vrai *a priori*, c'est-à-dire forcément partout et toujours, et il faut entendre par là qu'on peut supposer un groupe de familles d'élite qui maintiendrait son niveau, tout en restreignant ses naissances, encore que, même dans ce milieu choisi, la forte natalité reste très favorable. Mais il est rigoureusement exact dans les populations rurales que nous observons, et on doit le retrouver partout où sont réunies les mêmes contingences.

C'est une chose étrange qu'en Gascogne, sur une terre fertile, sous un climat salubre, dans de bonnes conditions économiques, sans aucun de ces grands centres urbains qui attirent les plus forts pour les dévorer, sans alcoolisme notable (2), avec un travail très adouci par la machine, alors que les plus grands progrès ont été réalisés pour le logement, le vêtement et la nourriture, la race ne semble tirer aucun bénéfice de ces progrès. La dégénérescence est manifeste pour tous ceux qui ont connu les générations d'autrefois. Le masque des visages est moins énergique, les belles attitudes que donnent la souplesse et la force sont plus rares, les saillies musculaires se sont effacées; beaucoup de jeunes filles, dont les grand'mères à la taille bien prise et à la nuque solide portaient les plus lourds fardeaux sur la tête, cachent une légère déviation sous le corset, les jeunes gens ont perdu l'aptitude à la marche et l'endurance aux travaux pénibles, la résistance dans les maladies est moindre, enfin la tuberculose, au lieu de reculer, gagne du terrain. Ceci

(1) Communication au Congrès d'Hygiène sociale d'Agen, juin 1909.

(2) Des réserves doivent être faites pour la partie de la Gascogne qui produit l'eau-de-vie dite d'Armagnac et sur laquelle, d'ailleurs, ne porte pas mon observation.

d'ailleurs est significatif : malgré les progrès de l'hygiène générale, la diminution de la morbidité aiguë, la rareté extrême des naissances, — et on sait que, là où il naît peu d'enfans, il doit y avoir peu de décès, puisque c'est la première enfance qui paye le plus large tribut à la mort, — la mortalité reste élevée, supérieure à la mortalité moyenne de la France. Nous avons peu de berceaux et beaucoup de cercueils.

Comment expliquer cette dégénérescence? Certes bien des causes y contribuent : la caserne qui rend quelquefois malades ceux qui ne l'étaient pas et développe la maladie chez d'autres qui en portaient le germe, les contacts chaque jour plus faciles et plus nombreux avec la ville, le séjour à l'école où le groupement des écoliers donne lieu à plus d'une contamination, les travaux trop pénibles imposés aux jeunes femmes et aux enfans, par suite du manque de main-d'œuvre. Il y a encore les excès précoces des jeunes gens qui, grâce à la bicyclette, échappent de bonne heure à la surveillance des familles, les méfaits du café de village où chaque dimanche toute la population s'entasse, mais qui a ses cliens de tous les jours, ceux qui se sont dérobés au travail de la terre pour prendre des métiers légers ou problématiques, barbiers, marchands de journaux, musiciens, faiseurs de filets, courtiers vagues, agens électoraux à l'occasion ; on les traite de paresseux et ce sont souvent des malades ; avec les invalides, les vieillards catarrheux, les convalescens, ils sont là fumant, toussant, crachant autour du poêle qui ronfle et qui dessèche les poussières dangereuses que certains jours le tourbillon de la danse fera voler. Toutes ces sources d'altération de la race ont de l'importance, mais l'action silencieuse, générale et continue de l'hyponatalité est autrement redoutable.

Dans les vieilles familles paysannes, fixées depuis longtemps sur le même sol, sans émigration temporaire, sans changement de métier, dont on a pu suivre l'histoire médicale pendant quatre ou cinq générations, quand un fléchissement s'est produit, c'est presque toujours à la suite d'un mariage regrettable qui a fait entrer un conjoint de race tarée dans une famille saine. On peut penser que l'introduction d'un sang pur dans une famille atteinte ne manquera pas de la relever et qu'il doit y avoir compensation : il en est peut-être ainsi ailleurs, dans des milieux sociaux différens, avec des précautions minutieuses,

des soins longtemps continués; mais ici, dans les conditions de race, de climat, de travail, de fatigue, d'hygiène, où nous observons et suivons ces phénomènes, en général le relèvement n'a pas lieu et la déchéance est définitive. A ce premier fait déjà intéressant s'en ajoute un second plus suggestif, c'est que les mariages mauvais, rares autrefois, sont devenus plus fréquens et que leur fréquence augmente à mesure que la natalité diminue.

Comment en serait-il autrement? Il n'y a guère plus qu'un enfant par famille : on ne néglige rien pour le conserver. Si la race est déjà touchée, il sera plus faible, plus délicat : on redoublera de précautions et de soins. Rien n'égale la sollicitude des jeunes paysannes pour leurs nourrissons, les plus pauvres ne reculent devant aucun sacrifice; il semble qu'issues d'une longue lignée de femmes fécondes, elles veuillent dépenser sur l'unique enfant, auquel elles sont réduites, les trésors de tendresse maternelle que l'atavisme a accumulés dans leurs cœurs. Elles parviennent à sauver les plus malingres et à les conduire à l'âge d'homme.

Aussi, dans les générations nouvelles qui arrivent à la nubilité, la proportion des malades, des prédisposés, des malvenus, des insuffisans de santé, des dystrophiques, comme les médecins les appellent, est considérable. Un choix serait nécessaire, et il est impossible avec des contingens misérables par le nombre. Chaque famille veut se continuer avec son unique rejeton : tout est requis, tout est pris à cet effet, et les mariages défectueux ou franchement mauvais se multiplient chaque année. Ils affaiblissent, altèrent et ruinent la race.

Certains attendaient autre chose de l'hyponatalité ou plutôt essayaient sans doute de s'en consoler en pensant que le bien sortirait du mal. Une descendance restreinte, entourée de soins plus attentifs et plus rationnels, soumise à une hygiène physique et morale meilleure, devait acquérir une valeur sociale supérieure. Un bon soldat et un bon ouvrier valent plus que trois mauvais ou médiocres : on devine la série des raisonnemens aboutissant à cette conclusion que par une population, clairsemée mais d'élite, la France garderait son rang dans le monde. C'est une illusion qui ne résiste pas à la lumière des faits tels que les montre l'étude démographique de nos villages gascons. Depuis que beaucoup de bancs restent vides à la petite

école, les écoliers ne sont ni mieux doués, ni plus travailleurs, et ils sont certainement moins vigoureux. Une basse natalité est un mal sans compensation.

Quand on veut assurer l'avenir d'une espèce végétale ou animale, il faut, selon le conseil de Pasteur, sauver la graine. La nature n'a pas d'autre souci et, pour y parvenir, elle la multiplie à l'infini. Afin que quelques glands puissent germer dans l'humidité du sous-bois, le vieux chêne se couvre de fleurs tous les printemps, et, bien que la reine des abeilles ne doive avoir qu'un seul époux, la ruche lui prépare et lui offre des milliers de candidats. Un peuple qui veut vivre doit maintenir la qualité de sa graine, c'est-à-dire la santé et la vigueur des jeunes. Il ne le peut pas avec une natalité réduite. La qualité implique le choix et celui-ci suppose le nombre. La quantité, au lieu d'exclure la qualité, comme il arrive ailleurs, en est ici la condition première et souveraine.

Il y a cent ans, quand la natalité était belle en Gascogne, le mariage des paysans était protégé par une véritable sélection. Tous ceux qui y étaient appelés par l'âge n'étaient pas élus et beaucoup restaient en dehors de la terre promise. Dans la plupart des familles, — exactement sept fois sur dix, — on trouvait des tantes et des oncles qu'on y chercherait vainement aujourd'hui : vieilles filles un peu boiteuses ou mal tournées ou trop laides, vieux garçons qui avaient été rhumatisans ou tousseurs de bonne heure, ou simplement timides et lourdauds, car ici il faut avoir la langue alerte pour plaire aux amoureuses. Ils s'étaient résignés au célibat, et l'organisation patriarcale de la famille leur rendait la résignation facile. En général, ils restaient avec l'aîné des frères, avec la *souche*, ils travaillaient sans gages, pour la nourriture et l'entretien, acceptaient un rôle effacé et même les tâches ingrates : quand toute la maisonnée était à la foire ou à la fête, les tantes veillaient sur les berceaux, les oncles sur l'étable. Ce célibat était un bienfait social, il favorisait les mariages entre les plus forts et les plus qualifiés, les mariages vraiment désirables sans lesquels une race ne peut ni élever, ni maintenir son niveau.

C'est de ces mariages que sortirent les conscrits gascons qui montrèrent une si belle vaillance dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il est des pages d'histoire et des récits de mémoires qui s'expliquent et s'éclairent quand on a pu étudier

de près, dans leur origine et leur milieu familial, quelques humbles ouvriers de ces héroïques besognes. Plus d'un dans la métairie, où la fécondité n'était pas mesurée aux ressources, avait connu la miche trop petite pour les bouches trop nombreuses. A tous la natalité élevée avait imposé une vie simple, une éducation pleine de dureté. Celui-ci d'une famille aisée, où il y a sept enfans, est confié vers l'âge de dix ans à un « régent de Lectoure » qui fait payer ses leçons « un sol » par jour et, « moyennant un second sol, » ajoute l'ordinaire au pain et au vin fourni par les parens; mais, au règlement de fin d'année, une retenue est faite sur l'addition, « parce que l'enfant n'a pas mangé d'ordinaire de tout le carême. » Le régime était parfait pour préparer l'estomac aux cuisines incertaines des sierras espagnoles où plus tard l'écolier fera campagne pendant six ans, « marchant nuit et jour, sans être malade une seule fois. » Et, si les estomacs comme les jarrets sont d'acier, quelle joyeuse santé dans les âmes! Celui-là, qui vient de faire trente-deux étapes, écrit de la Fère à ses parens que la route est plus longue que large et que la Picardie est un assez bon pays, sauf qu'il n'y a pas de vignes et que personne ne comprend le patois : « Avec ça, ajoute-t-il, il n'y a pas moyen de conter des petites *couyounnades* (1) comme chez nous. » Ayons quelque indulgence pour la forme : l'auteur mourra aux Invalides sergent et chevalier de la Légion d'honneur.

Les compagnons de Montluc et d'Henri IV, quand par hasard ils savaient écrire, ne devaient pas le faire autrement. Alors aussi les nichées étaient belles dans les gentilhommières perchées sur les collines qui encadrent le cours de la Baïse et du Gers : on en sortait de bonne heure avec des « jambes de cigogne » et des « dents de loup. » Blaise de Montluc est l'aîné de onze enfans, et lui-même en aura dix de ses deux femmes. A dix-sept ans, monté sur un cheval d'Espagne que lui donne son père avec quelques écus, il quitte la maison, passe chez un gentilhomme voisin, le sire de Castelnau d'Arbieu, vétéran des guerres d'Italie, pour se faire enseigner le chemin, et pique droit sur le Milanais « sur le bruit qui courait des beaux faits d'armes qu'on y faisait ordinairement. » C'est tout de même un joli départ, celui de d'Artagnan n'est pas plus beau, et les roman-

(1) Plaisanteries le plus souvent égrillardes.

ciers, qui avec les poètes ont tant prêté aux Gascons, n'ont prêté qu'à des riches.

Montluc trouvera en Italie des hommes de sa trempe. Tout est en énergie dans l'Italie de la Renaissance, chacun y pousse l'effort jusqu'à l'extrême limite, rien n'arrête l'élan du geste pour réaliser la pensée, que la main tienne le pinceau ou l'ébauchoir, l'épée ou le poignard. Mais là aussi la natalité est débordante. Le premier coup de canon des Impériaux contre la porte Ovile de Sienne, dans la matinée du 11 janvier 1555, abattit trois habitans qui, à eux trois, laissaient vingt-quatre fils pour les venger. Les femmes ne marchandaient pas leurs maternités à la vie violente de la cité, véritables sœurs de cette Catherine Sforza, criant du haut des remparts de Forli aux assiégeans qui la menaçaient de mettre à mort ses six enfans restés en otage : « Imbéciles, vous voulez tuer mes enfans. Vous n'avez qu'à me regarder pour voir que je puis en faire d'autres. »

Les femmes de la Gascogne, bourgeoises et paysannes, n'avaient pas non plus marchandé leurs maternités pour préparer les fortes générations qui fournirent l'effort de la Révolution et de l'Empire. L'abondante natalité de la fin du XVIIIe siècle doit entrer dans l'explication des énergies déployées à cette époque. Pour tracer son prodigieux sillon, Napoléon eut sous la main une matière humaine, corps et âmes, d'une qualité supérieure. Aujourd'hui, le « surhomme » ne la trouverait plus aussi belle en Gascogne. Il y avait alors chaque année une quinzaine de conscrits dans le village qui n'en fournit plus que cinq ou six, et où il arrive parfois que, sans excès de sévérité, le conseil de revision pourrait en éliminer la moitié. Voilà les deux termes extrêmes du chemin parcouru ou plutôt descendu. Ils expriment bien les deux déchéances, — du nombre et de la qualité, — dont nous souffrons et qui sont étroitement liées l'une à l'autre.

II

Dans un pays où la natalité baisse d'une façon continue, on est amené à se demander si la race n'est pas frappée de stérilité véritable et si les sources de vie n'y sont pas taries. Il y a tou-

jours eu et il y aura toujours des ménages auxquels les enfans sont refusés. Ils sont dignes de pitié : s'ils sont pauvres, c'est, au déclin des forces, la misère et l'abandon ; et pour les autres il y a peut-être plus de tristesse qu'on ne pense dans une vie, qui, privée de son but naturel, n'a pas de sens, et dans la vieillesse devant un foyer où bientôt des inconnus viendront s'asseoir. Il est probable qu'en Gascogne, pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'étudier ici, la stérilité est en léger progrès. Mais la fécondité de la race reste très suffisante pour maintenir et élever le chiffre de la population si elle n'était pas arrêtée par la restriction volontaire. La fréquence de l'avortement criminel ne laisse aucun doute sur ce point. C'est une plaie qui désole nos campagnes et que la vulgarisation des pratiques antiseptiques favorise. Il y a trente ans, quand dans un village une jeune femme était enlevée par une péritonite suspecte, on était pris de peur autour d'elle, on voyait même la main de Dieu dans cette revanche de la nature violée, et pendant un an ou deux le chiffre des naissances remontait. Aujourd'hui la sécurité est plus grande : j'ai pu écrire que la suppression de l'avortement criminel en Gascogne y relèverait la natalité d'un cinquième, peut-être d'un quart, et ces chiffres n'ont pas été contestés.

D'après certains travaux récens, la natalité française a commencé à décroître sous le règne de François Ier. Elle était encore très belle en Gascogne vers 1750, et nos recherches ne vont pas au delà. Jusqu'à la Révolution, les registres, tenus par les curés, portent 15 ou 20 baptêmes chaque année dans des paroisses qui ne dépassent pas 100 foyers. La moyenne est de 5 enfans par famille, il y en a souvent 8 ou 10 et le fils unique est exceptionnel. En revanche, la mortalité infantile était considérable : une mauvaise hygiène, des habitudes déplorables comme celle de mettre dans le four tous les nourrissons du hameau pour les préserver du froid, la promiscuité de logemens misérables, les épidémies, la disette vidaient souvent les berceaux, mais ils se remplissaient aussi vite. D'après les chiffres des Intendans (1783 et 1787), il y avait 1 436 naissances pour 1 000 décès dans la généralité d'Auch, il n'y en avait que 1 279 dans le Languedoc et beaucoup moins dans le Berry et dans la Bretagne. On gagnait alors en Gascogne tout ce qu'on y perd aujourd'hui.

Un premier et léger ralentissement se montre sous la Révolu-

tion et sous l'Empire, s'accentue sous la monarchie de Juillet, et n'a cessé de s'aggraver depuis, pour prendre dans ces dernières années des proportions alarmantes. On a expliqué le fléchissement de la Révolution par les malheurs du temps et celui de l'Empire par les sanglantes hécatombes de l'épopée impériale. Il y a sans doute une part de vérité dans cette explication, mais il ne faut pas s'en contenter. En étudiant la natalité des villages pendant les premières années du siècle dernier, on constate qu'elle diminue chez les bourgeois pendant qu'elle se maintient chez les paysans. On peut varier les recherches en prenant sur différens points dix domaines comprenant chacun plusieurs métairies, ce qui donne 10 familles bourgeoises et de 40 à 60 familles de métayers, le résultat est toujours le même. On a d'ailleurs remarqué qu'à cette époque, la natalité dans les villes, à Toulouse par exemple, était moins forte que dans les campagnes environnantes, sans doute parce que la proportion des familles bourgeoises y était plus élevée.

Dans la bourgeoisie, certains groupes sont plus tôt atteints que d'autres; il semble que la natalité diminue d'abord chez les notaires, les magistrats, les avocats, les agens d'affaires, ou encore chez ceux qui se sont le plus rapidement adaptés aux idées nouvelles, qui s'enrichissent par les charges, les emplois publics, les fournitures, les spéculations, l'achat et le commerce des biens nationaux.

Les uns connaissent la législation nouvelle sur le régime successoral, l'appliquent tous les jours, en savent la portée; les autres ont de bonnes raisons pour s'y intéresser, pour se préoccuper des dangers qu'elle fait courir à des fortunes récentes et inattendues. Plus d'un notaire de village, devenu subitement propriétaire du domaine seigneurial pour quelques poignées d'assignats, regrette le droit d'aînesse qui en aurait assuré la perpétuité à sa descendance. Ne pouvant le faire revivre, il tourne la difficulté en se limitant à un fils unique. Dire, comme on l'a fait, que la loi nouvelle n'a pas eu une influence décisive sur la natalité, parce qu'elle n'a fait sentir ses effets d'une façon très appréciable que trente ans après, c'est méconnaître la réalité et l'enchaînement des faits.

La loi eut tout de suite l'action qu'elle devait avoir sur ceux qui la connaissaient, l'appliquaient, en redoutaient les effets. Avec les années, ses applications se multiplièrent, on la vit à

l'œuvre ; on vit que c'était un instrument parfait pour diviser, pulvériser les fortunes. Peu à peu les plus petits bourgeois la redoutèrent et, quand on ne pouvait lui échapper, on atténuait sa prise en faisant jouer la quotité disponible : nulle part on n'en a usé et abusé autant qu'en Gascogne, en l'aggravant d'ailleurs par toutes sortes de ruses et d'artifices. La préoccupation générale et constante est d'avoir un fils unique ou de *faire un aîné*. On avouait hautement cette préoccupation, elle entrait dans le programme d'une carrière bourgeoise bien réglée, dans les conseils qui étaient donnés au début du mariage. Par cette méthode, aidée de l'économie, sans travail, la fortune grandissait toute seule. Le père y voyait dans l'avenir sa maison plus riche, plus influente, la mère une vie plus douce, plus chaude, plus luxueuse pour le nouveau-né qu'elle berçait sur ses genoux. C'était le grand moyen d'ascension sociale.

Les paysans restèrent longtemps indifférens à cette loi. Même aujourd'hui où tout le monde sait lire, où le journal pénètre partout, une modification du Code civil n'est pas connue, pratiquement interprétée tout de suite. La loi de 1891, qui règle les droits de l'époux survivant quand il n'y a ni héritier direct ni testament, est encore ignorée de la plupart des ménages sans enfans qu'elle intéresse. C'était bien autre chose, il y a cent ans, dans la vie obscure du village, vie courbée sur les sillons, sans lectures, sans communications faciles avec la ville, où pour beaucoup le monde finissait à l'horizon des collines voisines. Et puis qu'importait alors aux paysans la suppression du droit d'aînesse ? La plupart étaient métayers, maîtres-valets, domestiques, journaliers ; les plus fortunés n'avaient guère qu'une maison et quelques champs, Mais l'exemple de la bourgeoisie est là, sous leurs yeux, leçon de choses générale et continue, avec des résultats palpables, saisissans : la fortune peu ou point divisée qui, à chaque génération, se double d'une autre qui ne l'est pas davantage, le domaine qui se conserve, s'étend, gagne le plateau couvert de vignes luxuriantes, descend jusqu'à la rivière et s'annexe les terres grasses, les métairies riches en prairies et en bestiaux.

Peu à peu les paysans se mirent à imiter les bourgeois, à préserver le petit patrimoine du morcellement futur et, quand leurs calculs étaient déjoués par l'arrivée d'enfans inattendus, à mettre en échec le régime successoral avec une incroyable téna-

cité. D'ailleurs, pour beaucoup d'entre eux la question se posait plus précise et plus pressante. Avec de nombreux enfans, ils ne pouvaient sortir du métayage qui était le seul moyen de les nourrir et de les élever. Les chemins de fer n'existaient pas, l'industrie n'avait pas pris son essor. Les jeunes devaient rester avec les parens ou se placer comme domestiques; les places étaient rares et les salaires misérables. M. Georges d'Avenel a montré que les salaires agricoles ne sont jamais descendus aussi bas en France que de la Révolution à 1840.

Mais, en se limitant à un seul enfant, comme font les maîtres, on pourra vider le bas de laine, acheter quelques hectares de terre, y bâtir une maisonnette. Le petit bien, arrondi et bien agencé, sur lequel on vivra avec sa femme et son enfant, que l'on cultivera avec une paire de vaches, où la polyculture fournit tout ce qui est nécessaire à la vie, a exercé sur les métayers gascons une fascination irrésistible. C'est lui qui a détruit la vieille famille, à caractère un peu communautaire, pour lui substituer la famille réduite, particulariste, comme la vigne l'a fait ailleurs avec sa culture parcellaire. La terre est achetée et la maison bâtie; le vieux rêve, le rêve obscur des ancêtres est réalisé. L'homme est enfin maître de cette terre que lui et les siens ont toujours travaillée pour le compte des autres; la femme, en contemplant le lit qu'elle vient de monter dans la chambre neuve, ne manquera pas de lui dire avec émotion: « Tes chevilles, mon pauvre vieux, ne trembleront plus dans leurs trous à chaque Sainte-Catherine (1). » C'est la fin et la revanche des tristes exodes où, dans les ornières des mauvais chemins, les mères et les grand'mères ont suivi le pauvre mobilier mal chargé, cahoté, branlant, lamentable sous la pluie des derniers jours de novembre, avec le dernier-né sur les bras et les autres pendus aux jupons.

Bourgeois et paysans ont donc réduit leurs naissances en vue de l'enrichissement et de l'ascension sociale, dans un sentiment d'ambition pour soi, pour sa maison, pour sa descendance. L'ambition produit l'énergie, mais elle en est surtout l'expression et le témoignage. En réalité, pendant la plus grande partie du siècle dernier, ce fut en Gascogne une prospérité agricole générale et croissante, chez tous un ardent désir de s'élever,

(1) Époque où, dans une grande partie de la Goscogne, se font les changemens de métayers.

un vif essor d'expansion, une poussée d'impérialisme dans les individus et dans les familles. La restriction de la natalité n'était à tout prendre qu'une forme aveugle et dangereuse de cet impérialisme, qui demandait au paysan encore plus d'énergie que d'ambition.

Il renonçait à la grande famille dont le travail en bande était joyeux et les veillées réconfortantes, où l'on ne se sentait jamais isolé, où l'on pouvait être malade et prendre du repos sans que rien fût compromis, et il adoptait la famille réduite au minimum, la famille-squelette : le père, la mère et l'enfant. Pour achever de payer le petit bien, l'organiser et l'étendre, le voilà condamné à un travail acharné de jour et de nuit, car il ira à la journée chez le voisin après avoir labouré son champ au clair de la lune ou avec une petite lanterne fixée sur l'age de la charrue, comme je l'ai vu plusieurs fois ; il n'aura plus le droit d'être malade, il peinera et trimera sans trêve ni merci, jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la mort. Et, de fait, beaucoup de paysans sont morts prématurément, victimes de la famille réduite, qui, dans la famille nombreuse, auraient connu la vieillesse comme leurs parens.

Aujourd'hui, l'hyponatalité se maintient et s'aggrave, mais on chercherait vainement l'ambition, l'énergie et l'impérialisme dans les sentimens qui l'inspirent. Une mentalité nouvelle s'est formée peu à peu, différente de l'ancienne. On tient moins à s'élever qu'à jouir. On songe moins à la destinée du domaine familial, à l'avenir de sa descendance ; on songe beaucoup à soi-même. La femme, même la paysanne, redoute les sujétions, les fatigues, les dangers de la maternité ; l'homme fuit les préoccupations et les charges. Chacun tient à vivre sa vie pour soi, à utiliser à son profit le temps et les ressources dont il dispose. Si cette vie est modeste et même étroite, on s'en consolera ; c'est surtout la vie du moindre effort, la vie facile, plénière, sans aléa, qui apparaît comme désirable.

La famille nombreuse représente les bouches à nourrir, les éducations à faire, les filles à pourvoir, l'ordre, la discipline et l'accord à maintenir, les ressources à créer, les initiatives à prendre, les efforts à faire. On n'aime pas le risque, puisqu'on en trouve encore trop dans la vie agricole et qu'on lui préfère les emplois les plus infimes où les mensualités sont régulières et la retraite certaine ; l'effort est redouté par les âmes sans

ressort et les volontés paralysées. La paralysie de la volonté explique et mesure la déchéance de notre natalité. Nous sommes dans le pays des énergies qu'on peut croire mortes.

Mais il arrive parfois que le sommeil ressemble tellement à la mort qu'on les prend l'un pour l'autre, et nous nous obstinons à penser que les énergies de la Gascogne ne sont qu'endormies.

Il est possible, au moins pour les bourgeois, d'indiquer approximativement l'époque où ce changement s'est produit en même temps que les deux circonstances principales qui l'ont favorisé.

Dans les années qui suivirent la guerre, alors que toute l'âme française était oppressée par la défaite, une crise économique éclata en Gascogne, crise grave de main-d'œuvre, dont on ne prévoit pas encore la fin, et telle qu'il faut remonter très loin dans l'histoire pour en trouver une semblable. En peu de temps, la bourgeoisie, dont la fortune était presque exclusivement territoriale, se trouva ruinée. Le choc moral fut si considérable qu'il provoqua ce que depuis on a appelé le syndrome neurasthénique chez tous ceux qu'il surprit en état d'opportunité morbide. Il y eut comme une épidémie de neurasthénie parmi les bourgeois, et chez tous, même ceux que la santé physique préserva de la maladie, ce fut un accablement extrême, un désarmement général des volontés. A quoi bon se préoccuper du morcellement futur d'un domaine qu'on ne peut plus faire cultiver, qui est devenu une source d'ennuis, qu'on sera obligé de vendre à vil prix? Il faut vivre d'abord, dans un temps où le problème est difficile, éviter les charges et les complications, s'abstenir de donner la vie à des enfans que le malheur attend. On sentit passer, discret et inconscient, un certain découragement de la vie.

En même temps d'ailleurs, par une fissure imperceptible, s'échappait pour se perdre une précieuse réserve d'énergie morale. Vers 1866, Taine, allant de Bordeaux à Toulouse avec le jury de Saint-Cyr dont il faisait partie, écoute les conversations, note le ton, observe les physionomies et les gestes et il conclut en disant : « Ici la femme est supérieure à l'homme. » Il est certain que beaucoup de fortunes de la bourgeoisie en Gascogne ont été conservées et développées grâce à l'activité et à l'intelligence des femmes. L'homme, en devenant bourgeois, cessait de travailler, prenait la canne, le fusil, fréquentait le

cercle et le café ; la femme continuait le travail et l'effort, car l'administration d'une maison était alors une tâche compliquée, laborieuse et absorbante. On fabriquait tout sur place, avec ses propres moyens, depuis le pain qu'il fallait pétrir et cuire chaque semaine, jusqu'aux remèdes d'urgence contre la colique et l'apoplexie, dont les recettes étaient consignées sur le livre de raison, sans parler des chemises que l'on portait et du linge qui garnissait la table. Que de travaux, de soins, de soucis étaient nécessaires pour tirer la toile blanche des petits champs de lin qui, au mois de mai, mettaient leurs jolies taches bleues sur la nappe verte des blés ! Jeunes femmes, dont le Louvre et le Bon-Marché comblent les désirs, vous ne soupçonnez pas le dur labeur qu'a coûté à vos aïeules le linge, peut-être un peu rude, qui remplit les vieilles armoires !

La première levée, la dernière couchée, la maîtresse de maison pressait les servantes, mettait volontiers la main à l'œuvre, et elle était telle, aux détails et aux nuances près, non seulement dans les familles modestes récemment sorties du travail de la terre, mais dans les plus élevées, dans la maison d'un premier Président sous la Restauration, dans celle d'un député riche sous le gouvernement de Louis-Philippe. La femme gagnait à cette vie bien remplie l'habitude de commander, de prévoir, de décider, d'agir. Il n'est pas étonnant que, dans les momens difficiles, elle se montrât souvent plus résistante, plus énergique et plus ambitieuse que le mari. Il y a quelques années, j'étais allé féliciter un ami de collège auquel de beaux travaux avaient valu une situation enviée dans l'enseignement supérieur. « C'est à ma mère que je pense, » me dit-il, et, les yeux humides, il me montra dans une petite boîte un dé et quelques aiguilles piquées sur un morceau de drap. Le père, découragé par des revers, voulait lui donner un métier quelconque au sortir de l'école primaire, la mère s'y opposa et, par un travail de nuit épuisant dont elle devait mourir, elle paya jusqu'au dernier les trimestres d'une demi-pension au lycée. La remarque de Taine était profondément juste.

Elle le serait peut-être un peu moins aujourd'hui. Depuis quarante ans, la vie moderne a pénétré partout ; le travail s'est divisé, spécialisé ; la tenue d'une maison est infiniment plus simple et plus facile ; on n'y fait plus ni le pain, ni le linge, ni le remède contre l'apoplexie. La jeune femme, qui est sortie de

pension avec une éducation plus brillante, des aspirations nouvelles, une instruction parfois assez étendue, à laquelle il manque peut-être d'être adaptée, a du temps devant elle pour la lecture, le piano, la broderie, le tennis, les réunions mondaines, la rêverie. Moins occupée, elle a laissé l'énergie se relâcher; les vieilles empreintes, souvenir des grand'mères lointaines qui gardaient la maison et filaient la laine, se sont effacées et ainsi s'est éteint le foyer féminin de l'ambition familiale. Si la jeune mère s'arrête à un seul bébé, c'est moins pour qu'il ait plus tard une fortune plus brillante que pour des préoccupations d'un autre ordre, plus immédiates.

III

Ces préoccupations sont les mêmes chez les paysans, devenus beaucoup plus indifférens qu'autrefois au partage éventuel de l'héritage, gagnés par l'égoïsme et le désir ardent de jouir. Ici, les causes sont différentes, diverses, plus indirectes, plus lointaines.

Le progrès considérable de l'hygiène sociale, la diffusion du bien-être, certaines habitudes de confort et même de luxe ont singulièrement adouci la rudesse de la vie paysanne en Gascogne (1). Le travail agricole n'est plus le dur métier d'autrefois où il fallait faucher à la main les prés et les fourrages, les avoines et les blés. Les vieux disent souvent aux jeunes : Vous renonceriez à ensemencer la terre si, pour faire la moisson, il vous fallait prendre la peine que nous prenions. Avec la machine est venu l'engrais chimique, que les paysans ont regardé d'abord d'un œil méfiant, et qu'ils répandent maintenant avec joie. La poudre mystérieuse, blanche comme du sel ou grise comme de la cendre, rend fertiles les champs qui ne l'étaient pas et fait pousser des récoltes sur ceux qui n'ont pas reçu toutes leurs façons. Parce que le poignet aura été mou sur le mancheron de la charrue, le grenier ne restera pas vide : l'engrais supplée au travail dans une certaine mesure.

Pour arracher à la terre le pain qui le nourrissait, l'homme n'avait autrefois que ses bras faiblement armés. Quand un coin du champ, malgré les labours et les fumures, ne lui donnait que

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1909, *loc. cit.*, p. 646.

de maigres épis, il le marquait de quelques jalons et résolument l'attaquait avec la lourde bêche à deux pointes. Dans la tranchée ouverte, enfoncé jusqu'à mi-corps, les bras nus, ruisselant de sueur, il frappait à coups redoublés les durs conglomérats du sous-sol, et plus d'un survivant des grandes guerres, haletant et furieux contre la terre rebelle, accompagnait chaque coup d'un juron comme pour ces carrés ennemis, qui résistaient au canon et au fusil, et qu'il fallait crever à la baïonnette. La lutte avec la terre était un duel, un corps-à-corps farouche. L'homme s'y raidissait de toute la puissance de ses muscles et de son énergie : le bien-être, la machine et l'engrais sont venus peu à peu détendre le ressort.

Tout s'enchaîne dans l'évolution agricole. L'emploi large des engrais, surtout des engrais phosphatés, a beaucoup augmenté les récoltes en fourrages et donné du même coup une extension inattendue à l'élevage du bétail. Le petit paysan est passé de deux vaches à cinq ou six, et la métairie, qui en nourrissait péniblement une douzaine, est fière de son troupeau de trente têtes. On se console d'avoir moins de blé, ce blé qui coûte tant de sueur, en conduisant à la prairie les belles vaches suivies de leurs élèves. Pendant que vous les regardez paître, les bras croisés, l'oreille caressée par le bruit des mâchoires rasant et broyant l'herbe touffue, les bonnes bêtes mettent de la viande et de la graisse sur leurs os et en même temps de l'argent dans vos poches. C'est du bon argent, doux à gagner. Nous allons insensiblement vers la culture pastorale et nous y glisserons davantage si le prix des animaux reste élevé. Le régime pastoral, qui est celui de la simple récolte, comme l'appelle Demolins (1), a sur l'homme une influence connue : il permet le repos des bras, celui de l'esprit, la somnolence, le rêve. Le laboureur qui devient berger déchoit en énergie.

Le développement de l'élevage multiplie aussi les maquignons. Le paysan gascon a un goût très vif pour le maquignonnage parce qu'il y trouve l'emploi de certaines qualités qui lui sont propres, et sur bien des points un tiers de la population s'y livre ouvertement. Ici on parle facilement, parfois on parle bien et on adore parler. Autrefois on contait des nouvelles, vraies ou fausses, plus souvent fausses que vraies, si l'on croit en les

(1) Edmond Demolins, *Les Français d'aujourd'hui. Les types sociaux du Midi et du Centre.*

médisans, et il y avait de merveilleux conteurs. Je suis sûr d'avoir entendu des récits qui étaient de petits chefs-d'œuvre : Daudet les aurait portés avec joie à son moulin. Avec le journal, le livre, le café, le cercle, on ne conte plus, et, comme il faut parler cependant, on plaide. Dans ce cercle d'hommes vêtus de blouses et appuyés sur leurs bâtons, autour d'une vache dont le regard vague cherche la luzernière, une plaidoirie se déroule à laquelle rien ne manque, ni l'exorde insinuant ou brusque, ni l'ordre et le choix des argumens, ni le ton badin, ému ou véhément selon la qualité de l'adversaire, ni les grands moyens comme l'apostrophe, l'indignation ou encore le geste sobre qui montre la femme en pleurs, parce qu'on lui vend la meilleure des bêtes qu'elle regrettera toute sa vie. La vache est vendue avec vingt francs de bénéfice. A la joie des deux pistoles empochées s'ajoute celle de la partie gagnée, de l'adversaire roulé, de la plaidoirie bien faite et qu'on a sentie appréciée par des gens qui s'y connaissent. La race entretient et cultive ses dons d'adresse, de subtilité, de repartie, d'improvisation et d'éloquence.

Mais le maquignonnage, fâcheux au point de vue économique, est un désastre au point de vue moral. Il éloigne l'homme du travail et de la famille, le pousse à l'auberge et au café. Il lui donne l'habitude de la duplicité, de la comédie, du mensonge, des courtages suspects, des combinaisons malhonnêtes. Le maquignon, dit le proverbe, trompe son père et sa mère; il en arrive en effet à croire que les procédés de foire sont applicables à toutes les affaires de la vie, et il est certain que la déformation morale est très marquée. A propos d'un chien qu'on avait tué à tort comme enragé, et pour éviter une forte indemnité qui était réclamée, on voulait qu'un membre de l'Académie des Sciences, auquel on avait eu l'occasion de rendre un service insignifiant pendant les vacances, allât demander un certificat faux à l'Institut Pasteur. Il fut impossible de faire comprendre que la maison de la science est une maison de vérité d'où le mensonge est banni comme le plus abominable des crimes. Cependant l'homme était intelligent et avait reçu une instruction primaire complète. La déformation du maquignonnage était passée par là.

Beaucoup de paysans éprouvent un dommage moral du fait même des circonstances qui sont le plus favorables à leurs inté-

rôls économiques. La main-d'œuvre est fort rare et très recherchée : journaliers, domestiques, tâcherons en profitent pour se faire payer cher et rien n'est plus juste. C'est la loi de l'offre et de la demande. Mais, une fois leurs prétentions acceptées, comme ils savent qu'à cause de la difficulté qu'on aurait à les remplacer, les patrons iront jusqu'aux limites les plus invraisemblables de la patience, ils se laissent aller, font mal leur travail, manquent à tous leurs engagemens. C'est un sabotage continu, non par violence, haine ou représailles comme ailleurs, mais par paresse, insouciance, lâcheté physique et morale. On prend l'habitude de l'à peu près, des besognes gâchées, du devoir non accompli. C'est une mauvaise école pour les jeunes dont ils se ressentiront toute leur vie. La malfaçon d'un labour ou d'un sulfatage, qui n'intéresse que le propriétaire, prépare la négligence de l'aiguille dans une gare qui intéressera tout le monde.

Il y a encore dans l'évolution du travail agricole une cause plus générale et plus fine d'affaiblissement moral. Autrefois, le métier de paysan était un vrai métier qui exigeait un apprentissage long et minutieux. Pour transformer la poignée de blé, confiée à la terre, en une miche dorée qui parfume la table, bien des opérations étaient nécessaires, depuis le sillon droit et profond jusqu'au geste du vanneur jetant le grain au vent avec la pelle, jusqu'au pétrissage de la pâte et la mise au point du four, car tout, sauf la mouture, se faisait par les mains du laboureur. Chacune d'elles devait être soigneusement apprise. Nous ne parlons que d'une culture et il y en avait dix. Il y avait encore dix petits métiers parce qu'on fabriquait à la maison tout ce dont on avait besoin : les fourches et les râteaux, les paniers et les cages, les balais, les jougs, les brouettes, les sabots. Un apprentissage long, multiple, complexe, remplissait l'enfance, l'adolescence et la jeunesse du paysan. L'apprentissage a une grande vertu de perfectionnement moral : il occupe l'activité et le temps à un âge où il est dangereux de les laisser sans emploi, il exige et développe l'application, la patience, la discipline, la continuité de l'effort, le souci du but et de l'avenir.

Après l'apprentissage venait la maîtrise, bienfaisante elle aussi au point de vue moral. Le métier qualifie l'homme, le classe, le distingue, l'élève. De s'y sentir habile, d'être respecté, recherché pour cette habileté, il tire un sentiment de dignité et d'orgueil

qui le soutient et le protège. Comme l'uniforme redresse l'attitude du corps, le métier redresse celle de l'âme.

L'apprentissage et la maîtrise disparaissent. On peut sans préparation conduire une charrue Brabant qui laboure toute seule, suivre une lieuse qui jette la gerbe toute faite, servir une batteuse qui met le blé bien propre dans le sac. Celui qui vient de pousser un wagonnet dans l'usine ou de décharger des bateaux sur les quais y réussira presque du premier coup. D'autre part, les petits métiers domestiques sont négligés ou oubliés : on achète presque tout. Dans les magasins d'outillage agricole d'Agen, on peut voir des stocks d'aiguillons venus des vallées pauvres du Lot. Le bouvier de la plaine ne fait donc plus son aiguillon, la jolie branche d'aubépine, bien choisie, roussie au four et fignolée ! En dehors des chefs de chantier, beaucoup d'ouvriers agricoles n'ont plus qu'un métier imprécis, qui ne les différencie pas, d'où ils sont prêts à sortir. Ils ne sont plus que de vagues paysans, et ils perdent à cela plus qu'on ne pense.

La moralité générale des paysans a beaucoup baissé, et personne n'en doute, encore qu'il soit difficile de faire un parallèle exact des mœurs du présent et du passé. De savoir par exemple s'il y a aujourd'hui au village plus de maris trompés qu'autrefois, la chose est malaisée et les statistiques manquent. Nos pères étaient joyeux et les récits des veillées abondaient en gaillardises. Une vieille énumération rimée et rythmée de treize villages de la Lomagne (1) se termine par ces deux vers fort adoucis dans la traduction, car le texte patois brave par trop l'honnêteté :

Dans ces treize petits villages
Toutes les femmes sont... volages.

Nous avons, il est vrai, un document, mais, comme on va le voir, il est d'une interprétation délicate. Le curé d'un des treize villages tenait registre des femmes qui trompaient leurs maris, et le registre était une baguette de coudrier sur laquelle chaque pécheresse était marquée d'une encoche. Tout le monde parlait de la baguette redoutable, mais personne ne l'avait vue. A la mort du curé, les hommes n'y tinrent pas et enfoncèrent le tiroir secret de la sacristie. Leur surprise fut grande et même

(1) Petite province de la Gascogne qui avait pour villes principales Saint-Clar, Lavit et Beaumont.

douloureuse en constatant qu'il y avait autant d'encoches que de ménages. Fort soucieux, la mine basse et se frottant le front, ils coururent chez l'évêque. Celui-ci fort heureusement était un homme d'esprit. « Mes chers amis, leur dit-il, votre bon curé avant de mourir m'avait confié le secret de sa comptabilité; il avait commencé par inscrire les coupables, mais il y en avait si peu qu'il prit le parti d'inscrire à la suite celles qui ne l'étaient pas, et voilà comment elles y sont toutes. »

La baguette aujourd'hui ne resterait pas sans encoches, et le médecin, qui par métier sait bien des choses, est d'avis qu'elles pourraient être larges et profondes. La précocité de la débauche, les facilités qu'elle trouve, le caractère presque toujours vénal de l'adultère, le progrès des maladies vénériennes, la fréquence de l'avortement criminel sont des signes révélateurs. L'immoralité est moins gaie qu'autrefois, plus lourde, plus détériorante et, si l'on veut, plus immorale.

Est-ce parce que les parens sont moins respectables que les enfans ne les respectent plus? Ce respect s'en est allé. Le village est toujours à mi-côte, et au-dessous les prairies descendent jusqu'au ruisseau dont la ligne pâle et délicate des peupliers dessine le cours. Chaque soir, les enfans y poussent les bestiaux et puis se réunissent à l'entrée sous un vieux chêne. Ils y jouent les mêmes jeux qu'autrefois, car la résistance de la tradition dans ces petites choses est extrême. Hier c'était le jeu du repas des chiens, un jeu qui était familier à mes petits compagnons d'école. On plaçait côte à côte, assis sur leur derrière, la vieille Bergère et son fils Médor; Bergère pacifique, la tête coiffée de longs poils qui retombent sur ses bons yeux, Médor efflanqué, plus agité, l'air espiègle. Devant chaque chien un morceau de pain était servi. A force de patience, de corrections, de menaces, de caresses, on obtenait que Médor ne prît son morceau qu'après que sa mère avait avalé le sien. C'était tout le jeu et il n'a pas changé, sauf qu'à présent Médor se sert le premier et la pauvre Bergère doit attendre. Nous n'aurions jamais eu l'idée d'une pareille éducation.

Je m'étonne moins si, à la métairie voisine, un homme âgé, malade du cœur, est là, sous l'auvent, abandonné sans égards et sans soins. Il méritait mieux. Je le vois encore petit garçonnet, sous ce même auvent, faire de longues factions auprès d'un grand-père paralytique qu'on lui confiait quand la famille allait

aux champs; il devait le garder, le servir, lui chasser même les mouches. De quels yeux d'envie il regardait nos belles parties de boules! De temps en temps, l'un de nous se dévouait pour aller le remplacer: je suis sûr d'avoir à mon tour émouché le visage du vieillard avec une petite branche de noisetier.

Ce qui se passe là se passe ailleurs, couramment. Tous les sentimens qui font la solidité de la famille, sa prospérité, sa bienfaisance et sa beauté morales, sont en visible décadence. Mais du moins, hors de la famille, dans les mille rapports de la vie pratique, y a-t-il autant de sûreté, de bonne foi, de loyauté qu'autrefois? J'ai pu voir le livre de comptes d'un capitaliste de village de 1810 à 1845. Il passait pour millionnaire, mais il faut se méfier des millions de Gascogne. Le bonhomme avait à peine une centaine de mille francs qu'il plaçait par sommes petites ou moyennes, sans générosité comme sans usure, sur de simples bons. Il n'avait pas un seul contrat d'obligation, et parfois une somme d'une certaine importance était prêtée sans titre, sur l'honneur, disait le livre, s'il s'agissait d'un bourgeois, sur parole, si c'était un paysan. La parole des paysans valait alors l'honneur des bourgeois. Notre capitaliste ne perdit presque rien. Magistrats, notaires, avocats, avoués, sont unanimes à dire qu'aujourd'hui, dans le même milieu rural, une fortune ainsi gérée, quelles que fussent l'habileté et la prudence du gérant, serait rapidement compromise.

Les hommes de loi, comme tous ceux qui écartent les apparences, savent les dessous des affaires, voient le fond des choses et des âmes, se plaignent des progrès d'une amoralité qui peu à peu s'installe sans éclat et sans bruit, sous des dehors qui restent favorables, car la race est intelligente, elle a le sentiment de la mesure et de la convenance, elle sait où il faut s'arrêter pour éviter l'accident grossier de la répression, elle répugne à la violence, elle est fine et sympathique.

IV

Il est difficile de ne voir qu'une coïncidence entre la diminution de la moralité et l'affaiblissement du sentiment religieux, à moins d'écarter les faits ou de leur faire subir quelque violence. Les différens centres de la vie psychique, les modes divers

de l'activité de l'âme sont d'ailleurs trop étroitement solidaires pour que des changemens aussi importans puissent s'y produire simultanément sans être dans une relation de dépendance. On n'a jamais été très religieux en Gascogne, on l'a été certainement moins qu'ailleurs : la douceur d'un climat tempéré, la bonté maternelle d'une terre qui fournit à ses habitans tout ce qu'il faut pour bien vivre, un esprit clair servi par une parole facile, la peur d'être dupe ou de le paraître, un grand fond de gaîté et d'ironie ont éloigné les âmes du rêve religieux et de l'exaltation mystique. On s'est beaucoup battu dans nos villages pendant les guerres de religion, mais on s'échauffait moins pour ou contre la Bible que pour les vengeances, les pilleries et les aventures dont elle était le prétexte. Montluc lui-même n'a-t-il pas flirté avec la cour de Navarre et écouté les prêches de Théodore de Bèze à Nérac, cherchant moins l'illumination de la vérité que le vent favorable pour orienter la carrière?

Malgré tout, jusqu'à ces dernières années, l'imprégnation religieuse était générale, profonde et déterminante. Dans la métairie, basse et obscure, perdue au milieu des bois, où tout était pauvre et laid, on vivait d'une vie morale élevée, manifestement liée à l'idée religieuse. La grossièreté et la misère de l'existence étaient soulevées, éclairées et embellies par un idéal dont on pouvait reconnaître l'origine et le caractère religieux non seulement dans les momens solennels, comme la mort, le mariage, les naissances, mais encore dans la conception de la famille, la notion générale du devoir, la fidélité aux engagemens, la gravité du serment, le respect des vieillards, l'accueil réservé aux pauvres. Devant la maison, où maintenant on se hâte de donner un verre de vin au chemineau pour l'éloigner, par peur du vol ou de l'assassinat, le pauvre se présentait chaque jour, et l'humiliation de la demande lui était même épargnée ; il n'avait qu'à réciter la prière chrétienne dont les premiers mots sont une formule de fraternité, la plus vieille de toutes; avant d'entamer la miche pour en détacher l'aumône, un grand signe de croix était tracé sur elle avec la pointe du couteau; et pas d'humiliation non plus dans le remerciement, mais presque de la fierté, celle du débiteur qui sait que sa dette sera payée, dans ces simples mots: « Dieu vous le rendra, » ou dans des souhaits comme celui-ci, si émouvant de profonde et humaine vérité, que je croyais oublié et que j'entendais récemment encore : « Dieu

vous donne le bonheur ou la patience. » En réalité, les auditeurs de Bossuet furent peut-être moins convaincus de l'éminente dignité des pauvres par sa forte parole que ne l'étaient les enfans du village par les belles histoires où on leur montrait, avec des détails précis de jolie couleur locale, les Saints et Jésus-Christ lui-même frappant à la porte des métairies, sous les traits et les haillons d'un mendiant, et les petits bergers récompensés par de merveilleuses faveurs pour avoir retenu les chiens, toujours prompts à mordre les étrangers mal vêtus.

On peut penser que dans cette vie morale il y avait surtout des traditions et des habitudes ; mais l'habitude et la tradition du bien sont le couronnement des efforts que nous avons faits, que d'autres ont faits avant nous, pour faire passer certains actes du conscient dans l'inconscient. Quant à savoir ce qui dans les habitudes religieuses est en surface, revient aux formules, aux paroles et aux gestes, la chose est difficile, et il n'est pas d'ailleurs rationnel de séparer l'idée religieuse des rites qui la représentent et la symbolisent, parce que son essence même est d'être communicable, de relier les âmes entre elles (*religare*) pour tirer de là les réactions psychiques les plus efficaces. En prenant les faits concrets tels qu'ils se présentent à l'observation, la religion inspirait la vie morale, lui donnait la direction, l'appui et l'élan. Rien ne le montre plus clairement que la tenue des âmes pendant les épreuves de la Révolution.

Elle fut bonne et même belle, empêcha et atténua les excès qui restèrent l'œuvre du petit nombre. Au plus fort de la Terreur, deux jeunes gens, un bourgeois et un menuisier, indignés de la vente à l'encan du pauvre mobilier de l'église, arrachent l'Arbre de la Liberté et le brisent ; un procès-verbal est dressé, mais on le glisse dans les Archives, où il est toujours, et sur les 1 000 habitans de la commune il ne se trouva pas un dénonciateur pour l'en faire sortir. Non loin de là, un jacobin de village a profité de la crainte qu'il inspire et, pour un sac de farine, s'est fait donner par une famille en détresse un beau champ qu'il convoitait : sa veuve restituera largement tout ce qui est dû, capital et intérêts, en s'imposant de dures privations ; elle n'est cependant ni pauvre, ni avare, mais pour payer le champ maudit, il lui faut un argent d'une qualité particulière, d'un titre supérieur.

La même idée de réparation morale se retrouve, plus

délicate encore, dans cette touchante histoire qui mériterait d'être racontée longuement. Un prêtre, qui a commis de graves imprudences, est dénoncé; il va être livré à Dartigoeyte, le délégué de la Convention, qui vient de dresser la guillotine à Auch. On lui offre le salut, s'il prouve son civisme en épousant une jeune fille de la commune. Toutes reculent avec horreur. Cependant le temps presse. La plus riche, la plus pieuse, et non la moins jolie se dévoue. Le soir du mariage, le prêtre s'enfuyait et passait en Espagne d'où il ne revint jamais. Quand Mlle Louise V... mourut en 1832, après une vie édifiante, on sut par une confidence et quelques lettres la beauté de son sacrifice et le secret de sa vie. Elle s'était véritablement sacrifiée pour sauver un malheureux, car elle en aimait un autre auquel plus tard elle ne voulut jamais s'unir; comme elle s'était mariée en acceptant toutes les conséquences de son acte, sans l'arrière-pensée d'une délivrance immédiate, elle estima que l'odieux et sacrilège mariage méritait bien l'expiation de deux vies, l'une dans le fond de quelque couvent espagnol, l'autre dans le service des malades et des pauvres. Véritablement, ici comme ailleurs, la religion était souveraine de la vie morale; elle soutenait les âmes, et, quand il le fallait, elle les mettait et les poussait sur le chemin où les plus humbles faisaient du beau et de l'héroïque, sans s'en douter, comme M. Jourdain faisait de la prose.

On devait penser, et on a pensé en effet, que le déficit moral laissé par la diminution du sentiment religieux trouverait une compensation dans la vertu éducatrice des lois sociales nouvelles qui s'inspirent des idées de justice, de fraternité, de bonté, de charité, d'altruisme, de solidarité. Tous ces termes expriment des choses différentes, et on sera peut-être étonné de trouver l'un d'eux au milieu des autres. Mais l'idée de solidarité, la dernière venue, l'inspiratrice officielle des lois sociales, n'est pas née tout d'un coup, comme la sagesse de Minerve sortit du cerveau de Jupiter; elle s'est formée peu à peu, par des apports successifs d'origine variée et même lointaine, et elle offre ainsi des aspects divers qui doivent beaucoup augmenter sa prise sur les âmes, diverses aussi par la qualité, la culture, le milieu et bien d'autres influences. Et cette idée, grande et belle, dont on a essayé de faire le fondement même de la morale, ne reste plus théorique et abstraite, planant haut au-dessus des hommes, elle est descendue jusqu'à eux, vivante et saisissable dans ses

applications quotidiennes à chaque porte du village, ici pour un vieillard que les forces trahissent, là pour un enfant abandonné, plus loin pour un homme jeune qu'un accident de batteuse a rendu invalide. Une expérience de psychologie sociale se poursuit donc sous nos yeux, dans un milieu circonscrit, où l'observation est plus facile : nous la suivons depuis vingt ans avec une curiosité et une attention soutenues, et cette sympathie qui, selon la pensée platonicienne, serait favorable à la clairvoyance.

Dans un hameau une femme pauvre vient de mourir laissant un enfant de trois mois qu'elle nourrissait. Les voisins ont averti le maire qui a écrit au préfet; le préfet a dépêché l'inspecteur et celui-ci le médecin officiel : quelques jours après, une nourrice est venue chercher l'enfant. La loi a joué, et son jeu a été rapide, précis, parfait. Une fois le signal donné, les fonctionnaires se sont succédé, chacun remplissant son rôle, comme se déclanchent dans une machine les ressorts qui se commandent. Le travail a été exécuté ponctuellement, avec zèle et compétence, aussi bien que pour l'établissement d'un chemin ou la répartition d'un impôt. Mais, parce que les différens serviteurs de la loi n'ont eu à apporter dans son application aucun sacrifice personnel, aucun don de leur âme, ils n'ont pas éveillé et touché celle des autres. Ceux-ci n'ont rien ressenti, sauf un mouvement d'égoïsme, la satisfaction de vivre dans un temps où tout est bien réglé, où la société vous épargne non seulement l'élan et le sacrifice, mais même le trouble et la souffrance que donne toujours le spectacle d'une détresse non secourue. La loi n'a ni soulevé, ni cultivé les cœurs ; elle les a plutôt inclinés à l'indifférence et à l'assoupissement. Il semble donc que, même sur ce point précis de la solidarité, pendant que la vertu sociale augmente, la vertu individuelle diminue.

La solidarité monte dans les institutions et les lois, il n'est pas sûr que l'égoïsme ne monte pas dans les âmes. Quelques petites sociétés de secours mutuels, vieilles de cinquante ans, sont bien administrées et prospères; les sociétaires s'intéressent à l'œuvre et à son avenir; ils sont fiers des éloges et des récompenses qu'ils reçoivent, ils consentiraient peut-être à payer des cotisations un peu plus fortes. Cependant, un article du règlement établit qu'en cas de maladie, un roulement assurera les veillées et cet article a été appliqué pendant longtemps. Bien qu'il n'ait

pas été abrogé, il est tombé en désuétude, et une enquête discrète a appris que, si on voulait le faire revivre, beaucoup de membres résisteraient, peut-être s'éloigneraient. C'est donc que les premiers mutualistes apportaient dans le groupement des sentimens venus d'ailleurs, qui peu à peu ont disparu. L'idée de solidarité n'a pas eu le temps d'en faire naître d'équivalens.

L'idée est récente en effet; les lois et les œuvres qu'elle inspire datent d'hier; elles n'ont pu donner la mesure de leur efficacité pour le perfectionnement moral des individus. On nous a prévenus que nous avions à vivre dans un interrègne d'idéal. Il faut souhaiter qu'il soit court parce qu'il est dangereux. Nous en faisons l'expérience en Gascogne, et cet article n'est au demeurant, pour employer une expression de M. Paul Bourget, qu'un procès-verbal de constat.

Dans le même hameau il y a trente ans, une autre malheureuse, mère d'un enfant de huit jours, fut emportée par une embolie. Au retour du cimetière, cercle des voisines autour du berceau avec les lamentations que l'on devine : Que va-t-on faire de « cet innocent? » Que va-t-il devenir? Au bout d'un moment, une jeune femme s'avance, décidée d'aspect et de langage : « Eh bien! tant pis, je le prends... On ne peut pourtant pas le laisser mourir de faim... Ce n'est pas pour rien que le bon Dieu m'a donné deux mamelles... et je pense bien que vous autres vous m'aiderez aux sarclages. » Elle prit l'enfant, les voisines lui sarclèrent les maïs et les fèves, on lui tailla de pauvres langes dans de vieux jupons, on lui apporta quelques livres de savon et de sucre des maisons bourgeoises voisines. L'enfant n'eut pas sans doute tout le lait nécessaire et mangea de la soupe avant l'heure. Nul ne sait mieux que le médecin de campagne combien l'assistance privée est incertaine, irrégulière, insuffisante, parfois maladroite, mais combien aussi sa bienfaisance morale dépasse son efficacité matérielle. Dans ce milieu grossier, autour de cette femme promenant ses deux poupons et, comme elle le disait, les changeant chaque fois de sein pour qu'ils ne fussent pas jaloux, les plus frustes, les plus abrutis par le travail, les plus desséchés par l'avarice sentirent quelque chose. Le don de soi-même a une radioactivité qui traverse les enveloppes épaisses et porte le petit rayon dans les âmes obscures.

Cette radioactivité ne manquait pas dans la petite ville voisine

du temps d'une vieille dame qu'on présenta un jour au chirurgien Trélat, venu en Gascogne chez des amis. « Voici, docteur, une vieille dame qui a quatre-vingt-dix ans et qui, pour avoir nourri neuf enfans, ne se porte pas plus mal. » — « Oui, monsieur le docteur, reprit la petite vieille en esquissant une révérence d'autrefois, neuf enfans et neuf bâtards. » Trélat, qui avait pourtant la repartie facile, resta bouche bée. On s'expliqua. La vieille dame avait nourri ses neuf enfans, et comme, chaque fois, pour achever son lait, elle allait à l'hôpital chercher un enfant trouvé, elle avait aussi nourri neuf bâtards. C'était l'usage dans quelques familles nobles et bourgeoises. Au lieu qu'ailleurs le pauvre et le riche deviennent frères par le lait de la femme pauvre, ils le devenaient ici par celui de la femme riche. Les enfans abandonnés étaient sans doute alors moins bien traités qu'aujourd'hui où, à côté de l'Assistance publique riche et puissante, les femmes du monde organisent des pouponnières qui distribuent des layettes, du lait, des conseils de puériculture. Tout cela est bien, très efficace, ne saurait trop être encouragé. Mais il passait sur la petite ville quelques brises salubres et fortifiantes du temps de la vieille dame aux neuf bâtards.

Je crains bien que dans nos campagnes un autre petit foyer de rayonnement moral ne soit en train de s'éteindre, et, pour si pénible qu'elle soit, il faut pousser l'analyse jusqu'au bout. Il n'y a pas longtemps, avant la loi sur l'assistance médicale gratuite, beaucoup de villages n'ayant pas de bureau de bienfaisance, les pauvres, comme on disait vulgairement, y étaient soignés pour rien. Ils étaient moins bien secourus en médicamens, moins facilement hospitalisés qu'aujourd'hui, mais ils recevaient des médecins des soins tout aussi dévoués. Par les chemins boueux ou glacés, par les nuits noires de pluie et de tempête, on allait aussi allégrement chez le pauvre que chez le riche, chacun soutenu par son idéal professionnel, plus religieux chez les uns, plus philosophique chez les autres, très haut pour tous; et quand, au sortir d'une nuit passée auprès d'une indigente en couches, on quittait la petite place du village sous la capote déformée de la vieille voiture, salué bas par les gens qui partaient au travail, on laissait derrière soi quelque chose de plus que le soulagement de la douleur physique. Maintenant nous sommes payés, — mal payés d'ailleurs, car les différentes formes de la solidarité sociale pèsent sur nos épaules d'un poids

injuste et lourd, — mais enfin nous touchons un salaire et cela suffit. Nous ne lisons plus dans les yeux, nous ne sentons plus dans les cœurs ce que nous y lisions et y sentions autrefois : un charme très ancien s'est évanoui, et quelque chose est mort qui était bienfaisant; nous continuons à guérir les misères du corps, nous ne répandons sans doute plus le léger et précieux parfum dans les âmes.

V

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : nous n'instruisons pas le procès de la société moderne; nous sommes pour le progrès du bien-être chez le paysan, pour la machine, l'engrais et l'élevage; nous souhaitons ardemment que la solidarité sociale réalise toutes les espérances qu'elle a fait naître, que chaque nouveau-né trouve à la disposition de ses petites lèvres un sein rempli de lait, que le médecin reçoive une juste rétribution pour sa vie de fatigue, de dévouement et de dangers. Mais il est bon de savoir de quelle rançon se paye chaque progrès, et on peut regretter du passé tout ce qui est regrettable sans cesser d'aimer le présent, de croire au progrès et d'avoir foi dans l'avenir. Le bilan social n'est valable pour éclairer la marche en avant que s'il est sincère, si, à côté de ce qu'on a gagné, on y fait figurer tout ce qu'on a perdu.

Malheureusement, sur un dernier point, sensible et délicat, au lieu de gagner nous perdons encore. On doit ici signaler le mal avec insistance parce qu'il semble guérissable et que la guérison est en partie dans nos mains. L'inculture morale des jeunes est troublante. Tout le monde la constate, et nul n'en est mieux averti que le médecin devant lequel l'homme, qu'il soit jeune ou vieux, saisi par le mal et la peur, oublie les attitudes de parade, laisse tomber son masque et montre son âme à nu comme son corps.

Il faut en effet chercher un peu cette amoralité relative des jeunes pour la voir, car, comme ils sont l'objet de toutes les complaisances et de toutes les faiblesses, elle reste cachée jusqu'au jour où la rencontre d'un obstacle la fait éclater. Le premier éclat, au sortir même de l'école, est une petite crise curieuse, peut-être particulière à notre pays, et dont la bicyclette est

l'occasion. L'enfant la réclame depuis longtemps. Jusqu'ici il n'a pédalé qu'autour de la maison sur la bicyclette d'un voisin : c'étaient les premiers essais de l'aile frémissante autour du nid. Il attend impatiemment la longue course, jusqu'à la ville, avec ses camarades, sur sa propre machine. Les parens résistent parce que c'est la surveillance de la famille supprimée, le café du village fréquenté tous les soirs, la ville gagnée tous les dimanches jusqu'au lundi matin, les habitudes mauvaises, les compagnies suspectes et tous les aléas de nuits dangereuses. Les plus fermes sont obligés de céder. J'ai entendu cent fois la même confidence : la résistance aurait amené la révolte, l'insulte, la menace, le départ pour se mettre en condition, les violences, le vol. La bicyclette est cause de beaucoup de vols primaires, et il n'y a pas longtemps que la Cour d'assises du Lot-et-Garonne a condamné à mort un jeune homme de dix-huit ans, qui, pour en avoir une, avait tué son maître.

Depuis quarante ans, l'effort scolaire a été considérable et a donné des résultats précieux ; rien n'est plus injuste que de les contester ; si on les trouve trop modestes, c'est qu'on a eu pour l'école des ambitions qui ne l'étaient pas ; et, en voulant qu'elle répandît des clartés de tout, on lui demandait plus qu'elle ne pouvait donner. Quand on la considère dans son vrai rôle, qui est l'enseignement primaire, la lecture, l'écriture, le calcul, quelques autres notions élémentaires et usuelles, on voit qu'elle le remplit très convenablement. Les jeunes Gascons savent lire, écrire et compter beaucoup mieux qu'autrefois. Ils parlent avec l'accent du terroir un français qui frappe par une certaine correction grammaticale : pour l'apprendre à l'école, ils sont peut-être moins gênés par le patois que ne le sont d'autres enfans par le français altéré qu'ils parlent communément. Je reçois beaucoup de lettres de jeunes paysans et j'en reçois aussi de quelques bacheliers. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Mais véritablement, dans ces dernières années il y a eu plus de progrès en bas qu'en haut.

Ce qui est précisément inattendu et pénible, c'est le contraste du progrès intellectuel et du recul moral. L'âme du petit paysan offre le spectacle d'un champ dont une moitié serait cultivée et l'autre presque en friche. La notion des droits est débordante, celle du devoir précaire, incertaine et fuyante. Dans la partie de la maison réservée à l'impératif moral, la lumière n'arrive pas

ou arrive mal, au lieu qu'elle y devrait pénétrer à flots pour donner aux caractères gravés sur les murs un relief et un éclat souverains. Il y a pourtant des maîtres qui veulent être éducateurs, qui s'efforcent de faire un enseignement moral efficace, qui y mettent leur application, leur dévouement, l'autorité d'une vie grave et respectée. Il n'en est pas dont l'Université puisse se montrer plus fière. Leur enseignement n'est pas déterminant comme il devrait l'être, il reste trop intellectuel, il est bien compris et retenu, il aboutit à des leçons parfaitement récitées, à des devoirs bien rédigés, il ne va guère au delà. Il ne franchit pas le seuil des régions de l'âme sur lesquelles il devrait porter, où il devrait régner en maître pour réveiller et exciter les forces endormies sans lesquelles l'enseignement de la morale risque d'être une parole vaine.

La Gascogne se meurt, parce que toutes les vieilles sources d'énergie morale y semblent épuisées. L'école ne doit-elle pas être une des sources nouvelles? Ne peut-elle devenir une fontaine de force et de vie? Ne saurons-nous pas capter ses eaux et conduire leur cours? Ne pourra-t-on jamais convier à cette œuvre de salut tous les hommes de bonne volonté? Nous nous réclamons sans cesse de la raison et de la science : est-il sûr qu'elles puissent ratifier tout ce que nous avons fait en leur nom? Si jusqu'à présent nous n'avons pas obtenu de l'école pour la culture morale tout ce que nous en attendions, c'est sans doute que la méthode est défectueuse, ou tout au moins manque de souplesse et d'adaptation, reste trop rationnelle, pas assez empirique, ou encore rencontre des difficultés et des obstacles que nous n'avons pas su prévoir. Il importe beaucoup que tous ces points soient éclaircis. Par sa nature et sa gravité, le sujet est trop passionnant pour que philosophes, éducateurs, moralistes, simples observateurs très mêlés à la vie réelle n'y appliquent pas leur curiosité et leur pénétration.

L'âme du paysan est à refaire. L'entreprise paraîtra vaste et même vague. Mais on peut lui donner des contours plus définis et des proportions plus abordables. Il faut avant tout mettre dans le cœur des jeunes l'amour de la terre et de la famille. Les deux choses se tiennent. La solidité du groupement familial est la base et la condition du travail des champs; si cette solidité est ébranlée, le paysan est un impuissant, bientôt un découragé, à la première occasion un déraciné. La poussée d'individualisme

à laquelle nous assistons est la ruine de la vie agricole (1). Si l'école relevait les deux cultes compromis, — la terre et la famille, — les choses ne tarderaient pas à changer et bien des espérances seraient permises.

Avec la puissance du travail décuplée par la machine et l'engrais, avec la terre qui ici appelle l'homme, s'offre à lui presque pour rien, sur laquelle il peut s'étendre à volonté, la famille agricole reconstituée, la famille normale de trois à cinq enfans, fortement groupés autour des parens, serait un merveilleux instrument d'aisance et même de richesse. Élever des enfans deviendrait une affaire avantageuse, et le paysan ne recule pas longtemps devant une bonne affaire. Mais encore faut-il que cette famille se reconstitue, que les jeunes restent fixés dans le métier héréditaire et retrouvent l'esprit de famille avec les sentimens et les vertus qu'il exige.

Sur le premier point nous nous sommes ici même expliqué l'an dernier. L'école n'obtiendra rien, tant qu'elle ne verra pas dans le petit écolier de village ce qu'il est, c'est-à-dire un apprenti. Car il est cela avant tout, c'est son caractère dominant, qui le distingue de tous les autres écoliers de France dont l'apprentissage ne commence qu'après l'école. En cette qualité d'apprenti, il a droit à un traitement moral particulier qui n'est pas seulement un cours d'agriculture même développé. De même, si on veut faire revivre en lui l'esprit de famille, il faut le soumettre à une culture morale intensive, et chercher le disciple dans l'écolier. On n'enseigne la morale qu'au disciple. En cette qualité de disciple, il a droit aussi à des précautions minutieuses et à des égards attentifs, à tout un traitement moral qui n'est pas seulement un cours de morale même soigneusement fait.

Préciser le traitement que méritent l'apprenti et le disciple à la petite école du village gascon est une grave question dont la solution doit être demandée à la seule psychologie associée à un très vif souci de la réalité. Il faut descendre dans la vie psychique du petit paysan, se placer, comme on l'a dit, au centre du courant, entendre tous les flots qui battent, tous les échos qui résonnent, *sentir*, reconnaître, retenir, utiliser toutes les forces, *quelles qu'elles soient*, qui peuvent aider le disciple

(1) *Revue* du 1er août 1909, *loc. cit.*

et l'apprenti à suivre, à réaliser et à vivre les conseils et les préceptes qu'on lui donne. On n'est donc pas ici dans l'abstrait, mais en plein concret. Ce concret, on ne l'aura sous la main que six heures par jour pendant cinq ou six ans, et après, neuf fois sur dix, il ne connaîtra pas d'autre culture ; il est très vivant et très varié, fertile en réactions inattendues ; il est soumis à des influences ataviques séculaires et à d'autres immédiates, qui s'exercent à côté de l'école ; les unes et les autres sont des forces puissantes et précieuses qu'il ne s'agit pas d'ignorer, encore moins de combattre et d'annuler, mais d'accueillir, d'adapter, de rendre profitables ; c'est en un mot ce concret compliqué et même embrouillé, troublant, délicat et charmant qu'apporte chaque matin à l'école la petite tête blonde ou brune.

Ceux qui voudront entreprendre cette étude ne le devront faire, quel que soit leur point de départ, qu'avec une méthode scientifique rigoureuse dont la première règle est d'écarter soigneusement d'un débat toutes les préoccupations étrangères à son objet, qui est ici la culture morale intensive du petit paysan en vue de la famille et de la terre. Il faut reconnaître que, dans l'admirable effort de l'école moderne, l'enseignement de la morale n'a pas échappé à quelques-unes de ces préoccupations.

Il reste que cette étude intéresse au plus haut point la question de la natalité. Celle-ci offre, il est vrai, bien d'autres côtés économiques, juridiques, fiscaux et politiques. Mais on sait que sous chaque question sociale il y a un problème moral. Nous avons essayé de montrer celui qui se cache en Gascogne derrière la désolation des berceaux vides.

Dr Emmanuel Labat.

LE SENTIMENT RELIGIEUX

DANS

LA POÉSIE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

D'un bout à l'autre de l'histoire de la Poésie on voit le lyrisme et le sentiment religieux aller de pair. Lorsque l'exaltation de la pensée ou du cœur porte l'homme au delà de la sphère de ses réflexions, de ses affections quotidiennes, tout de suite il se heurte à l'inconnu. Alors, le problème de la conscience et de la science le tourmente : qu'il soit enclin à douter ou qu'il soit touché de la Grâce, il veut chercher à atteindre la Vérité.

En interdisant le lyrisme, qui, dans sa sincérité, se contente de la première forme venue, les Parnassiens avaient empêché la poésie de pousser son vol au delà des réalités plastiques. Cette force de réaction, qui, à une heure donnée, change l'orientation des courans de la pensée, devait logiquement affranchir la poésie de ces contraintes. En effet, le sentiment du divin y reparaît aujourd'hui comme une des sources rajeunies de son inspiration.

Il s'y montre tour à tour avec la figure d'un genre littéraire, et l'allure de la plus tragique sincérité : il s'apaise, chez les très jeunes gens, dans une certitude dogmatique, berceuse comme un murmure de litanies. Chez les poétesses, — en qui se reflètent, pour une part, les aspirations des femmes de notre temps, — il sursaute entre l'incroyance totale, les cris d'orgueil révolté, puis des soumissions subites.

De cet ensemble de velléités, de partis pris, de sincérités, se dégage une nouveauté dans les rapports du lyrisme et du sentiment religieux qui semble une des originalités les plus certaines du mouvement poétique de ces vingt-cinq dernières années.

I

Parlant de Chateaubriand, et s'interrogeant sur les rapports de la disposition au lyrisme et du sentiment religieux, Brunetière a posé en fait, qu'il n'y a de poétique que ce qui dépasse le cercle de la vie présente et qui la prolonge au delà de la réalité. A la circonférence de nos certitudes il signale ce « quelque chose d'obscur et d'inquiétant » que n'ont pas réussi à dissiper les efforts conjurés de la science et de la philosophie : « Tout cela, conclut-il, c'est de la Religion, mais c'est aussi de la poésie. »

D'autre part, dans son *Rapport sur la Poésie*, Catulle Mendès constate que le rationalisme du XVIIIe siècle a dissipé, dans une clarté impitoyablement lucide, l'illusion, le rêve, la beauté des êtres et des choses : « Cet évanouissement du mystère, écrit-il, a eu pour conséquence la quasi disparition de la poésie. »

Presque tous les poètes d'aujourd'hui partagent ces sentimens. On sait que leur ferveur franchit les groupes romantiques et parnassiens pour se rattacher à des maîtres de leur choix. Ils procèdent surtout de Chénier, de Marceline Desbordes-Valmore, de Baudelaire, de Sully Prudhomme, de Verlaine et de Mallarmé.

La jeune école n'a qu'à tourner les yeux vers l'œuvre de la plupart de ces maîtres pour y apercevoir la préoccupation du divin.

La prière se mêlait naturellement aux invocations d'amour, dans les vers de Marceline Desbordes-Valmore. La façon dont elle retouchait, au gré de sa passion, le dogme sur lequel elle croyait s'appuyer donnait déjà de l'ombrage à l'exacte orthodoxie. On semblait prévoir quel usage des poètes feraient, par la suite, d'une piété trop littéraire. Vinet s'indignait : « Dans aucun recueil de vers modernes, écrivait-il, nous n'avons si souvent rencontré des mots sacrés que dans les poèmes de Mme Desbordes-Valmore ; mais jamais aussi nous ne les avons vu profaner d'une manière aussi affligeante. D'autres ont parlé,

dans leurs vers, de Dieu, de Jésus-Christ, des anges, mais à titre de poésie, sans conséquence mauvaise, ni bonne, et cela même était triste. Les poésies de Mme Desbordes-Valmore sont remplies de ces grands noms ; le dernier surtout y est prodigué à un point qui frappe tout le monde, et appliqué comme aucune femme ne s'en était encore avisée ; c'est que le ciel seul lui fournit des images proportionnées à une passion qui n'est qu'une perpétuelle apothéose :

... Dieu, c'est toi pour mon cœur ;
J'ai vu Dieu : je t'ai vu !

« Ce sont là de grandes impiétés et mieux vaudrait cent fois l'absence de toute allusion aux idées religieuses qu'une aussi déplorable profanation (1). »

A plus forte raison, Vinet aurait-il refusé de saluer un croyant dans ce Baudelaire qui, de son éducation catholique, semble n'avoir retenu que la notion du péché, et qui en part pour s'adonner avec malice à la joie du mal.

Toute une aile de l'armée décadente et symbolique suit cette route ouverte par l'orgueil de l'homme en lutte contre le divin. Le reste, — centre et aile droite, — plante ses tentes dans la clairière de mysticité où campèrent Marceline Desbordes-Valmore et Verlaine.

Nous n'en sommes plus à ce carrefour de Pythagore où le sage s'engageait dans la voie choisie avec la sensation de son indépendance totale : presque toujours notre mysticisme est un peu sensuel et notre sensualité un peu mystique : jamais, plus qu'aujourd'hui, la chair et l'esprit ne sont apparus étroitement rivés l'un à l'autre ; de ce fait, dans les pires abandons de l'instinct naturel ou perverti, nous conservons la souffrance du ciel.

A cet égard, rien de plus caractéristique que la vie et l'œuvre de Verlaine. Du mysticisme se cache sous les *Fêtes galantes*, de la sensualité éclate dans les pages les plus pieuses de *Sagesse*. Ce n'est point ici artifice de poésie : c'est la fusion d'un cœur dans le cœur d'un Dieu. C'est un amour gratuit, affolé, absolu, indépendant de toute idée de récompense ou de châtiment. Dans sa manifestation, cet amour est merveilleusement moderne.

(1) *Le Semeur*, 1833.

Il a fallu notre temps, la liberté qu'il accorde à toute sincérité pour que la « transe divine » de celui qui, lui-même, se nommait « le pauvre Lélian » pût prendre la forme d'une poésie accessible aux mécréans aussi bien qu'aux croyans.

Comme si les causes de cette évolution du poète vers un idéal qui, momentanément, l'arrachait aux opprobres de sa vie, n'étaient pas assez évidentes, Verlaine a cru devoir les préciser. Au cours de ses *Poètes maudits*, il consacre une page, — dont la répercussion a été profonde dans les cerveaux et dans la sensibilité des poètes nouveaux, — à expliquer comment il se croyait libre de faire alterner, dans ses recueils, des vers pieux avec des cris de sensualité, de la même façon que le péché et la contrition se sont côtoyés dans sa vie :

« Ce que devient, dans tout ceci, l'unité de pensée ? » demandait-il ingénument : « Mais elle y est ! Elle y est au titre humain, au titre catholique, ce qui est la même chose à nos yeux. Je crois et je pèche par pensée comme par action ; je crois et je me repens par pensée en attendant mieux. Ou bien encore : Je crois et je suis bon chrétien en ce moment ; je crois et je suis mauvais chrétien l'instant d'après. Le souvenir, l'espoir, l'invocation d'un péché me délectent, avec ou sans remords. Cette délectation, il nous plaît de la coucher sur le papier et de la publier plus ou moins bien ou mal exprimée ; nous la consignons enfin dans la forme littéraire, oubliant toutes idées religieuses ou n'en perdant pas une de vue. De bonne foi, me condamnera-t-on comme poète ? Cent fois non ! Que la conscience du catholique raisonne autrement ou non, ceci ne nous regarde pas... »

Cette impulsive sincérité de Verlaine n'était pas plus facile à imiter que son génie, mais au moment même où la jeunesse littéraire venait de retrouver le sens du mystère, de découvrir les liens intimes qui unissent le lyrisme à l'esprit religieux, elle ne devait pas oublier les magnifiques émotions d'art dont les contrastes de l'œuvre du pauvre Lélian lui avaient fourni l'émotion.

Ainsi le désir, sinon la volonté de la foi, s'est éveillé chez beaucoup d'entre ces jeunes poètes. Peut-être est-ce aux époques le moins raisonnablement religieuses, que l'on s'entretient le plus avec Dieu ? Le fait est que les croyans du XVIIe siècle ont rarement éprouvé le besoin de manifester leur foi dans des

strophes lyriques tandis que le « moi » si inquiet des hommes du XIXe et du XXe siècle a dû faire, à l'expression du sentiment religieux, une part importante.

Il s'agira donc, dans ces pages, moins de la renaissance proprement dite de ce sentiment, que d'une résurrection de la sensation religieuse avec tout ce qu'elle peut contenir, soit de morbide, soit de très pur. Se déclarer mystique ne signifie pas, pour les disciples de Verlaine, qu'ils donnent leur assentiment à une morale quelconque, ni surtout qu'ils décident de se soumettre aux pratiques quotidiennes et humbles de cette morale. Ils ne veulent que modifier la vie dans ses aspects, l'expliquer dans ses profondeurs, la renouveler dans ses sensations. La notion de péché, si clairement définie par Verlaine, ajoute un raffinement à des expériences nouvelles. C'est surtout parce qu'elles sont défendues que les sensations atteintes apparaissent exquises. Les purs mystiques s'élevaient à l'extase par l'ardeur sublime de la prière. Les mystiques décadens et symbolistes prétendent atteindre au même résultat par d'autres moyens, par « les énervemens de l'organisme. »

Est-ce à dire que leur velléité religieuse ne soit qu'une attitude?

II

Un désir de foi plane sur toute la fin du XIXe siècle, et, dès le début du XXe, il se précise.

Nourri de réalités mathématiques, de certitudes rationnelles, de science pure, Sully Prudhomme se montre, dans *Prima Hora*, joignant les mains, le front sur la Bible, essayant d'épeler son *Credo*. Sans doute, la délicatesse sentimentale de l'auteur des *Vaines tendresses* lui faisait, vers la recherche des consolations religieuses, une pente facile. Mais les mêmes préoccupations se manifestent avec éclat chez un païen aussi déterminé qu'Albert Samain. Il suffit d'une sonnerie d'église pour réveiller en lui

... Ce qui reste de foi dans nos vieux os chrétiens...

Puis, à mesure que l'ombre de la mort descend sur sa vie, sitôt arrêtée, l'inquiétude de l'au-delà s'empare de lui, le tenaille plus violemment :

... Il est des nuits de doute où l'angoisse vous tord,
Où l'âme, au bout de la spirale descendue,
Pâle et sur l'infini terrible suspendue,
Sent le vent de l'abîme et recule éperdue...
... Et ces nuits-là, je suis dans l'ombre comme un mort...

Il en vient à rêver que s'il avait vécu plus longtemps, lui, le poète de la *Luxure*, peut-être à la fin il aurait pris figure d'apôtre :

Le cœur est solitaire et nul Sauveur n'enseigne...
... Qui de nous dans la nuit va jeter un grand cri?...

La recherche de la joie de vivre, vers laquelle nos contemporains sont si passionnément attirés, ravive l'angoisse qui s'attache aux lendemains de la mort. La pensée du Jugement dernier, qui faisait sourire les affiliés du naturalisme, semble vouloir recommencer de hanter les âmes avec les menaces dont il a hérissé jadis le fronton des cathédrales. M. Florian Parmentier s'écrie :

Mon Dieu ! L'ombre tragique est là-bas qui me guette,
Elle est aveugle, et cependant inévitable
Et je sais bien qu'un jour d'épouvante muette,
L'ombre recouvrira ma trace sur le sable...
... Faites pourtant, mon Dieu! qu'en cet instant d'horreur
L'angoisse de ma chair n'atteigne pas mon cœur,
Mais que mon âme éprouve un grand apaisement,
Que l'affre et le remords ne la torturent pas,
Mais qu'ayant fait le bien, elle trouve au trépas
L'air ineffable et doux d'un très saint sacrement...

Ces inquiétudes de l'au-delà inspirent à M. Louis Mercier un poème émouvant, où la troublante question est posée avec toute la confiance de l'amour. En relisant l'Évangile, le poète s'aperçoit que, si Lazare, dépouillé de ses bandelettes, est sorti vivant des immobilités de la mort, ceux qui le retrouvaient ont dû l'interroger sur ce qu'il avait vu, sur ce qu'il avait connu de l'autre côté de la vie. Et ces questions, que toute l'humanité se pose sans jamais recevoir de réponse, Louis Mercier les met tour à tour dans la bouche de la sage Marthe, de la tendre Marie, de la foi qui ne se tourmente pas, de l'amour qui s'en remet :

Lazare répondit : — Je ne me souviens pas.
... Un infrangible sceau
Est posé sur ma lèvre et me ferme la bouche.
Comme on fait d'un trésor caché dans un caveau,
J'explore en tâtonnant ma mémoire et ne touche
Que l'ombre insaisissable et que le vide noir...
Et Marie à son tour parla :
Frère, pardonne-nous d'avoir troublé ton cœur !
N'avons-nous pas appris ce qu'il en faut connaître
Depuis que la Lumière habite parmi nous
Et que nous entendons la parole du Maître ?...
... Le Christ est bon, le Christ est vrai, le Christ est beau
Et je n'ai pas besoin d'en savoir davantage !
Lazare, souriant, lui répondit : — Ma sœur,
Ta parole a versé du baume dans mon âme.
La part que tu choisis est pleine de douceur;
Que ne puis-je savoir ce que tu crois, ô femme!

Ainsi rentre dans la pensée contemporaine cette certitude, qui fut si familière aux grands chrétiens des premiers temps et si dédaignée des savans positivistes du XIXe siècle : « On ne comprend que par l'amour. »

L'idée de Dieu, de l'Éternel créateur et jaloux que l'on entrevoit à travers les vieilles Bibles, est le plus souvent absente de cette poésie religieuse. La figure plus humaine, plus tendre de Jésus masque ici, de ses souffrances, de sa pitié, de ses indulgences d'amour, la première des personnes trinitaires. Elle s'impose si impérieusement à la méditation des poètes contemporains qu'un positiviste avéré tel que M. Edmond Haraucourt ouvre, malgré lui, sa voile au vent qui souffle. Il écrit une *Passion*, il aperçoit le Paradis à travers les blessures de la Crucifixion :

... Auréolé de lumière, Il monta.
Et comme Il s'enlevait en leur montrant les routes,
Ses paumes qui saignaient firent de quatre gouttes
Le signe de la croix sur les quatre chemins.

La redécouverte de cette figure, un temps voilée, du Christ, éclaire toute la poésie contemporaine. Elle a inspiré à M. Jean Aicard une des pages les plus hautes de son œuvre. Le poète refait avec les pêcheurs du lac de Tibériade la route d'Emmaüs : devant lui, il aperçoit une ombre qui s'approche, s'évanouit, reparaît, suscite les courages des pèlerins nocturnes ou les laisse défaillans, selon que l'apparition se précise ou qu'elle s'efface.

Ceux qui ont assisté à la réception de M. Jean Aicard à l'Académie française n'ont pas oublié quel frisson passa sur la salle lorsque M. Pierre Loti, qui recevait le poète, évoqua la scène d'émotion mystique et de ténèbres. On eut la sensation que l'auditoire redisait avec le poète inspiré, cette prière ardente, chancelante, incertaine, émouvante comme la foi des hommes et des femmes de son temps :

Oh ! puisque la nuit monte au ciel ensanglanté,
Reste avec nous, Seigneur, ne nous quitte plus, reste !
Soutiens notre chair faible, ô fantôme céleste,
Sur tout notre néant, seule réalité !

Seigneur, nous avons soif, Seigneur, nous avons faim ;
Que notre âme expirante avec toi communie !
A la table où s'assied la fatigue infinie,
Nous te reconnaîtrons quand tu rompras le pain...

... Les vallons sont comblés par l'ombre des grands monts,
Le siècle va finir dans une angoisse immense :
Nous avons peur et froid dans la nuit qui commence,
Reste avec nous, Seigneur, parce que nous t'aimons (1) !

III

Quelle est, au point de vue de l'orthodoxie exacte, la valeur d'une telle floraison de poétique?

M. René Doumic ne tolère point ici de malentendu : « En constatant cette tendance idéaliste, il faut, dit-il, se hâter d'ajouter qu'elle est sans profondeur comme sans vigueur, toute superficielle et du reste contrariée par les tendances les plus opposées. Cette littérature soucieuse des problèmes de l'âme a continué d'être une littérature brutale, et plus curieuse que jamais des problèmes de la chair. Elle est imprégnée de religiosité; mais il est à peine besoin de le redire, — car cela crève les yeux, — elle n'est pas chrétienne. Les jeunes écrivains sont, au point de vue religieux, profondément incrédules ; c'est ce qu'il ne faut pas oublier, quand on affecte de leur tenir compte de certaines velléités et de les revendiquer pour l'église de demain. »

Il est sûr que, si l'on s'en rapporte aux définitions classiques,

(1) Derrière ces poètes on distingue toute une jeunesse animée de sentimens pareils et portée vers les mêmes élans : MM. Jules Romain, Grolleau, Levaillant, A. Delacour, Noël Nouët, F. Caillard, Charles de Saint-Cyr, André Lafon, Corbin, Vignal, Mme Claire Virenque, etc.

le mot de « mysticité » ne peut s'appliquer, que par abus, aux tendances de la majorité de ces poètes. Une résurrection d'émotions ataviques, longtemps ensommeillées, de réactions logiques, de sincérités qui se cherchent, d'admirations d'artistes pour des états d'âme qui renouvellent la psychologie, devait prendre figure de genre. De même que la phalange parnassienne avait tourné autour du temple grec, l'avait profilé sous tous les aspects de ses lignes pures, la génération nouvelle s'éprend de la cathédrale, de ce Moyen Age, haï de Leconte de Lisle, de sa naïveté, de ses pompes, de ses figurations, de ses décors, de son pittoresque émouvant. Faunes, nymphes, dryades, satyres, osent venir jusqu'au seuil de la basilique pour y risquer un regard émerveillé.

C'est M. Émile Verhaeren, le « paroxyste » flamand, qui s'arrête au seuil du chœur où ses *Moines féodaux* psalmodient le rude office de « Ténèbres : »

Ils s'assoient dans les plis cassés droit de leurs bures
Tels que des chevaliers dans l'acier des armures...
... Ils sont les gardiens blancs des chrétiennes idées
Qui restent au couchant sur le monde accoudées...
... Ils vivent sans sortir de leur rêve infécond,
Mais ce rêve est si haut qu'on ne voit pas leur front.
... Et jusqu'au bout leur foi luira d'un feu vermeil
Comme un monument d'or ouvert dans le soleil...

C'est Georges Rodenbach, sans croyance précise mais artiste religieux à la façon des Van Eyck et des Memling, qui suit les dévotes de Bruges de leur béguinage à l'église :

... Et vous êtes mes sœurs...
... Ames comme des fleurs et comme des sourdines
Autour de qui vont s'enroulant les angelus...

Max Elskamps s'adonne à la restauration des vitraux gothiques :

Marie, épandez vos cheveux :
Voici rire les anges bleus,
Et dans vos bras Jésus qui bouge...
... Avec ses pieds et ses mains rouges,
Et puis encore les anges blonds
Jouant de tous leurs violons (1)...

(1) Autour de Max Elskamps se pressent des poètes comme MM. T. Braun, Ramaekers, V. Kinon, etc.

Dans une chapelle latérale, M. Henri de Régnier agenouille deux moines en froc auxquels il ordonne de passer une nuit de veillée funèbre devant le catafalque de *Don Juan;* ces prêtres trouvent juste que « celui qui a souillé la neige » et « corrompu le feu » se lamente en enfer. Mais voici qu'aux premières lueurs du jour, les religieux étonnés voient le visage du mort rayonner : il se transfigure. En même temps, trois femmes en pleurs, trois amoureuses fidèles pénètrent dans l'église et au moment où elles s'approchent du Tombeau,

> Afin de dire au mort aimé l'adieu suprême...

elles aperçoivent, au fond de la chapelle, quelqu'un qui, à deux mains, soulève la pierre sépulcrale :

> ... Et toutes trois, Anna, Elvire et l'Enfant pâle
> Virent qu'ayant enfin descellé le bloc lourd,
> Debout, leur souriait, et le pied sur la dalle —
> Un Ange aux ailes d'or et pareil à l'Amour !

Le penchant du public se dessine si nettement en faveur des peintures évangéliques et des émotions pieuses, que les poètes relèvent les tréteaux qui, en face de l'Église, servirent à la représentation des Mystères.

Quand on apprit que Catulle Mendès se proposait de mettre à la scène la vocation de *Sainte Thérèse*, plus d'un, même parmi ceux qu'avait émus son mystérieux et métaphysique poème *Hespérus*, craignirent que, cédant à un penchant ancien, il n'abusât de la phraséologie pour exprimer les émotions de l'amour divin avec les ressources d'une sensualité trop humaine. Mais Mendès apparut, en cette occasion, comme si, lui aussi, il avait été touché par l'ange purificateur.

M. Edmond Rostand, si évidemment soutenu par ce don qui, jadis, a fait assimiler les poètes aux prophètes, et grâce auquel ils expriment, les premiers, la pensée et le sentiment des foules, cède, autant qu'il est en lui de le faire, au courant d'évangélisme littéraire où se plongent ses contemporains. Il écrit *La Samaritaine*. Peu importe si la Terre Sainte prend ici la couleur de la Provence, et si le témoignage est rendu non pas par un poète chrétien enivré de sa foi, mais par un poète de cour d'amour, par un « troubadour du temps de la reine Jeanne. » On ne joue pas impunément avec le feu de l'autel. A ces artistes,

touchés de spiritualité, à qui l'Église avec ses traditions, son décor, apparaît comme un asile rouvert à la poésie, va succéder une génération de jeunes hommes, ceux-là orthodoxes et disciplinés comme des Eliacins, qui tenteront de faire, de la foi elle-même mise en vers, le fondement de la poésie.

IV

Les lois de la réaction n'expliquent peut-être pas toutes seules la génération, on dirait spontanée, de ces adolescens qui s'avancent dans le jardin de la poésie la plus contemporaine sous des figures d'enfans de chœur pieux, avec des lys et des encensoirs dans les mains, qui travaillent à dresser un autel où s'érigera, au-dessus des foules agenouillées, la splendeur rayonnante du Saint-Sacrement. Ces jeunes gens sortent, en effet, de l'ombre de la cathédrale. Des mains pieuses ont façonné leurs cœurs, leurs esprits. Leurs hérédités ont été fortifiées en eux par cette éducation. Ils témoignent d'une tendresse infinie, presque maladive, pour les mères qui, les premières, leur apprirent à joindre leurs mains débiles.

Vivante ou morte, c'est la mère qui parle en eux et qui leur dicte leur devoir :

... Je suis auprès de toi comme avant, je te vois !...
O mon enfant béni par qui je fus heureuse...
Que ton Dieu te soit tout et ton pain et ton vin ;
Ne te satisfais pas d'être bon, sois divin !...
... Va, mon fils, donne-toi sans compter, pense, agis,
Accueille tout l'espace en tes yeux élargis,
Et fais de ton cœur d'homme insatiable et tendre
Un abîme d'amour où Dieu puisse descendre (1).

Toute la douleur du monde pourrait, sans doute, se résumer pour eux, comme dans la tragique histoire de la Vierge Marie, dans l'affliction d'une mère qui pleure le fils disparu :

J'ai revu le visage usé, mais doux encor,
De celle-là qui fut ta mère, ô pauvre mort !
Et son baiser cherchait sur ma face inclinée
L'ineffable douceur de ta vingtième année...
Les autres oublieront ton sourire et ta vie
Et l'angoisse du soir où ton œil se voila.

(1) M. Robert Vallery-Radot.

Elle seule, des nuits et des nuits veillera
Pour mieux se rappeler tes heures d'agonie,
Et plus tard, quand bien vieille, elle écoutera rire
Tous ses petits-enfans autour de son fauteuil,
Elle demeurera pensive et sans rien dire,
Le cœur triste à jamais, le front toujours en deuil,
Évoquant ta jeunesse ardente, pieuse et douce,
Ton existence calme, unie et sans secousses,
— Jusqu'au dimanche de juin où tu mourus, —
En redisant ton nom qu'on ne connaîtra plus (1)...

Il y a sans doute une exagération de parti pris lilial et, par là, littéraire, dans les poèmes de jeunes hommes où le mot « Dieu » éclate, d'un vers à l'autre, dominant le texte, comme le font ailleurs les vocables d'amour. Mais lorsque ces états d'âme ne sont point l'effet d'une compression d'éducation ou d'une « manière, » mais bien le résultat d'une nature affinée, d'une conscience sincère et scrupuleuse, on s'avise que cette piété masculine ajoute, à la lyre poétique, une corde d'argent dont la sonorité est nouvelle.

Il reste que ceux qui n'ont pas eu à conquérir la foi sur le doute, le goût de pureté dans les défaites du désir, sont certes, au point de vue religieux, des âmes précieuses, mais, au point de vue poétique, ils nous touchent moins ; on ne fait, avec eux, aucun voyage de recherches, on ne court aucun risque, aucune aventure. Ils sont nés dans un port de certitude, ils s'y trouvent bien, ils ne hissent point leur voile pour s'exposer aux tempêtes du large. Leurs élans d'adoration ont, dans leur pureté, la monotonie et l'anonymat de ces piliers, tous pareils, qui s'élèvent du parvis d'une cathédrale pour porter la voûte.

V

La femme est toujours plus lente que l'homme à se laisser toucher par des considérations d'ordre philosophique et critique. Chez nous, elle était restée croyante, alors que le positivisme, le renanisme et l'indifférence avaient, plus ou moins gravement, atteint la jeunesse masculine. A l'heure où le sentiment religieux rentre dans le lyrisme, elle demeure en retard d'une étape. Elle ne fait que s'engager sur ce terrain de la non-

(1) M. François Mauriac.

croyance que l'homme a franchi. Sans doute, elle en est encore à l'étourdissement de se sentir libérée des disciplines, des scrupules, que lui imposaient l'inquiétude religieuse, elle n'est pas pressée d'y rentrer. On dirait qu'elle prétend oublier ce qu'elle doit au christianisme : elle se retourne avec élan vers la vie grecque et païenne, elle veut que la passion d'amour soit le but et la fin de tout.

Il est impossible d'apparaître plus dépourvues de religiosité que ne le sont, à l'heure présente, à peu près toutes les femmes poètes dont les vers sont renommés. On sent, chez elles, le frémissement d'un être séculairement surveillé, dirigé, contraint, qui, dès ses premiers bonds, veut atteindre aux limites de la liberté.

Si Mme Gérard d'Houville songe « aux chers jours passés, » c'est pour déclarer qu'alors, elle était « faunesse : »

... J'ai rêvé tout mon rêve et le reste m'est vain,
J'ai chéri la douceur des choses passagères,
La pourpre d'une rose ou l'arome d'un vin,
L'ombre voluptueuse et ses calmes mystères...
... Mon cœur n'a pas cherché le ciel indifférent,
Ni désiré l'espoir d'un inutile leurre.
J'ai supporté, sans lui, ma joie et mon tourment.

Mme Catulle Mendès dispose, en faveur « du jeune dieu Amour, » de la foi qu'elle eut jadis dans « son Dieu. » Elle le nomme sa « part d'infini. » Si elle entre dans une église, c'est, dit-elle, pour poser à l'autel de Jésus :

. . . . suprême embûche !
Tout mon être blêmi du besoin d'être aimé...

Elle lui confesse :

Je ne réclame pas ton extrême secours,
Ton amour partagé ne saurait me suffire ;
Sur le cœur qui me prend il me faut tout l'empire,
A ton choix trop d'échos en moi resteraient sourds...

Mme de Noailles place, en tête de ses *Éblouissemens*, cette affirmation tranquille : « Je ne crois qu'aux dieux antiques, qu'à Cybèle, à Minerve, à Junon, aux Nymphes, au jeune dieu Pan : »

... Je crois aux voluptés et je crois à la mort
Qui finit toutes choses. . . . .

Aucune de ces poétesses ne paraît être troublée par le problème de l'au-delà ; elles sont surprises de s'apercevoir que des sentimens de crainte, de scrupules, de pudeur qui, jadis, étaient la part de femme, semblent s'épanouir, à mesure qu'elles s'en dépouillent, dans l'âme des hommes.

Quelques-unes s'avisent que ceux de leurs compagnons qui n'abritent point de mysticité, de piété dans leurs cœurs, ont tout de même une tendance à se distraire d'elles et de l'amour qu'ils leur portent pour s'adonner à l'action, chastes et dédaigneux comme l'Hippolyte grec. De là un mouvement où la coquetterie blessée a sa part, qui rejette la femme vers elle-même et la dispose à rechercher, dans la société des autres femmes, les admirations et les délicatesses indispensables à son bonheur.

Mme Renée Vivien, qui vient de mourir en plein talent et en pleine jeunesse, demeure comme un exemple des tortures d'âme où aboutit, même dans l'art, ce dédain des lois naturelles.

Jaillie d'une race puritaine, transplantée en France, elle a senti, elle aussi, passer sur elle cette moderne brise mystique qui sort de la vieille cathédrale. Avec une gravité, derrière laquelle se font jour ses hérédités d'angoisse religieuse, elle s'est demandé ce qu'elle dirait au « Maître » quand, au soir du Jugement dernier, elle comparaîtrait devant lui. De ses luttes, de ses révoltes, est sortie cette pièce terrible et pathétique *Ainsi je parlerai*, où la beauté de la forme soutient la sincérité de sentiment d'une âme désespérément inquiète, et éperdue d'orgueil :

Si le Seigneur penchait son front sur mon trépas,
Je lui dirais : O Christ, je ne te connais pas.
Seigneur, ta stricte loi ne fut jamais la mienne,
Et je vécus ainsi qu'une simple païenne...
... Vois l'ingénuité de mon cœur pauvre et nu,
Je ne te connais point. Je ne t'ai point connu.
J'ai passé comme l'eau, j'ai fui comme le sable.
Si j'ai péché, jamais je ne fus responsable...
... Et maintenant, Seigneur, juge-moi. Car nous sommes
Face à face, devant le silence des hommes...
Autant que doux l'amour me fut jadis amer,
Et je n'ai mérité ni le ciel ni l'enfer,
J'écouterai très mal les cantiques des anges,
Pour avoir entendu jadis des chants étranges...
... Laisse-moi, me hâtant vers le soir bienvenu,
Rejoindre celles-là qui ne t'ont point connu...

On sait l'usage que toutes les religions ont fait de l'idée de la mort et de la crainte qu'elle inspire : aussi les poétesses de notre temps écartent-elles de toutes leurs forces cette image haïe. Mais, à leurs yeux, la mort a dépouillé l'apparence de l'épouvantail moyen-âgeux : pour elles, être morte, c'est tout simplement cesser d'être jeune, c'est devenir cette ombre décolorée qui, avec un cœur encore frémissant, passe les eaux du Léthé.

Cette insouciance pour tout ce qui n'est pas la vie intense, les joies de la terre, cet éloignement de toute méditation sévère, pourrait bien, il est vrai, ne durer, chez les poétesses de notre temps, que ce que dure leur jeunesse elle-même. Ce ne serait pas une surprise trop forte de voir, à l'heure des cheveux blancs, se joindre des mains qui se vantèrent de n'avoir été « emplies que de caresses. » Et sans même attendre que la beauté passe et que les pensées mélancoliques apparaissent à l'automne de la vie, il suffit que la douleur survienne, ou que se manifeste la précoce usure d'un cœur qui a trop battu, pour que, dans l'âme féminine, vidée de curiosité, reparaisse l'image divinisée de Celui qui peut emplir une âme, si insatiable soit-elle.

... C'est toujours soi qu'on cherche en croyant qu'on s'évade,

écrit Mme de Noailles dans une pièce où elle s'efforce de retourner à Dieu, sans l'humilité ni la naïveté d'un Verlaine, mais avec un désir, chez elle, nouveau, de s'immoler à quelqu'un qui ne serait pas soi-même :

Mon Dieu, je ne sais rien, mais je sais que je souffre,
Au delà de l'appui et du secours humain,
Et puisque tout les ponts sont rompus sur le gouffre,
Je vous nommerai Dieu et je vous tends la main.
Mon esprit est sans foi, je ne puis vous connaître,
Mais mon courage est vif et mon corps fatigué,
Un grand désir suffit à vous faire renaître :
Je vous possède enfin puisque vous me manquez.

Dans cet élan, qu'elle considère sans doute comme un abandon complet de soi, Mme de Noailles n'abdique point sa personnalité; elle ne s'attarde pas à écouter si, oui ou non, Dieu lui répond. Et, avec une survivance d'orgueil un peu inquiétante chez une néophyte, elle affirme que sa présence devant Dieu est

un clair présage qu'un siècle « plus gonflé de foi s'écoulera vers les autels. »

L'Église a toujours tenu en défiance les belles sibylles, même lorsque leurs prophéties concordaient avec ses vœux. Patiente, parce qu'éternelle, elle ne s'est point beaucoup émue de voir la femme moderne rompre en visière au divin et prétendre, réduite à ses seules forces, faire la route de la vie. D'avance, elle était certaine qu'une expérience amère ramènerait les révoltées vers les sources de la consolation dont elle dispose, et que, pas plus que l'homme, la femme ne trouverait, en fin de compte, un port de paix dans l'aridité des certitudes scientifiques.

VI

Dominant, en effet, les partis pris d'une réaction littéraire qui revenait à la religion sans la foi, et, d'autre part, les docilités d'une jeunesse qu'aucun doute n'a effleurée, cinq des poètes, parmi les plus notoires de ce dernier quart de siècle, MM. Édouard Schuré, Louis Le Cardonnel, Adolphe Retté, Charles Guérin, Francis Jammes, se sont sentis enlevés au-dessus d'eux-mêmes par cette brise religieuse qui soufflait de terre, et, dans leurs cœurs, où tant de passions humaines avaient battu, ont senti Dieu.

Le cas de M. Schuré est un peu spécial : parti du positivisme scientifique des Strauss et des Leconte de Lisle, M. Schuré se cantonne sur le terrain purement philosophique et semble n'aboutir, en somme, qu'à des affirmations de spiritualité. Cela tient sans doute aux origines du poète élevé en Alsace dans la tradition luthérienne. On ne pouvait attendre que, nourri dans la discussion des textes, qui est de tradition dans les familles où la culture biblique est très forte, M. Schuré vînt, à la faveur de la poésie, aborder dans le port catholique. Il n'est pas l'apôtre de la foi qui s'abandonne au dogme. La croyance lui apparaît comme une conquête de la pensée virile. Pour l'atteindre, il a parcouru les grandes routes de l'histoire ; bardé de fer tel un chevalier moyen-âgeux, il est allé assiéger, forcer dans leur retraite, arracher aux ombres où ils se dissimulent, les penseurs qui relient les mystères de la terre aux mystères du ciel et qu'il considère comme *Les grands Initiés*. Avec eux, appuyé sur toutes les ressources de la volonté et de l'intelli-

gence critique, M. Édouard Schuré tente l'escalade de l'au-delà. Il ne se sert de l'art que pour donner du corps à ce qui est trop abstrait dans sa doctrine et pour rendre le mythe visible aux foules. Dans cette conception, quelque peu superbe, où il admet que l'intelligence de l'homme peut être la mesure du divin, il rencontre fatalement devant soi Lucifer, l'archange déchu, qui prétendit « savoir, » et par là s'égaler à Dieu.

Cette disposition d'esprit a rallié à Édouard Schuré une catégorie de jeunes gens qui, vers 1885, se paraient, comme d'un titre, de l'épithète de décadens. Sans doute ces disciples de rencontre ne songeaient pas à devenir des théosophes comme le Maître, ils regrettaient seulement que le positivisme ambiant eût si délibérément écarté du champ de la pensée les choses divines. Si l'on ne croit pas en Dieu, on ne saurait invoquer Satan et, sans Satan, il est impossible d'être satanique — ce qui fut, un moment, la manière d'être la plus essentielle du poète décadent.

M. Édouard Schuré plane d'un vol miltonien au-dessus de ces insincérités. Pour lui, « Lucifer, » c'est l'esprit de critique opposé à l'esprit dogmatique ; c'est la figure biblique de ce Prométhée grec, qui voulut dérober au ciel le secret du feu, — c'est-à-dire le secret de la vie, — afin de le porter aux hommes. M. Schuré a enchâssé ces conceptions philosophiques dans un poème, parfois hermétique, mais d'une envolée lyrique constamment soutenue et qui est comme le testament de sa pensée : *L'âme des temps nouveaux*.

Dans le tourbillon des formes infinies dont il épie la giration, son héros, Lucifer, distingue « l'Ève première, luisante de candeur, » la « divine Psyché. » Elle monte vers le chœur des archanges qui l'appellent et la guident, mais une voix s'élève qui l'arrête dans son ascension. Celui qui parle, c'est Lucifer :

Je suis Archange aussi, mais l'Archange maudit,
Car j'ai voulu créer par moi seul, pour moi-même,
Comme le Tout-Puissant,
. . . . ce fut là mon blasphème
Et mon crime sans nom. Donc, tous ils m'ont honni...
... Mon globe est un royaume affreux, nu, solitaire
Que travaille mon feu. Je l'ai nommé : la Terre...
... Chef-d'œuvre d'Eloa, toi, sa fille dernière,
Si tu m'aimes, crois-moi, l'univers est à nous !...

Avec toi, c'est le ciel, c'est l'infini sublime;
Sans toi, c'est le néant avec son noir linceul...
... Choisis, ô ma Psyché ! Me laisseras-tu seul ?

Le *Lucifer* de M. Schuré date de cette heure, toute contemporaine, où la science, qui veut conserver le droit d'aller à la conquête de tout l'Inconnu, se révolte contre la médiocrité positiviste qui avait voulu imposer à son essor les limites de ce qu'elle nommait le Surnaturel. Cette bassesse excite jusqu'à l'invective la colère de l'archange qui voulut connaître toute science. A cause d'elle, il accable de malédictions les hommes, « ses fils, » en qui il ne se reconnaît plus :

... Oui, ils ont asservi l'élément ténébreux,
Mais sans comprendre l'âme infuse dans la force;
Et voici maintenant que cette âme contre eux
Se redresse en crachant furieuse et retorse...
Ils mesurent le ciel, mais ne pénètrent pas
L'Ame innombrable qui s'agite en la Nature...
... Ils invoquent mon nom, ils singent ma puissance;
Mais leur âme a perdu la divine Science...
... Moi-même, ils me nieront...

L'acte suprême des grands déçus de la poésie, c'est de se rejeter vers l'amour. Trahi par les hommes, Lucifer se retourne vers Psyché; mais, là encore, il lui faudra souffrir, car l'amour que sa compagne lui portait n'est plus intact. Peu à peu Psyché s'est détachée du Chercheur, c'est vers le Pacifique, vers Jésus le Doux que, malgré elle, maintenant, s'élèvent ses aspirations, ses prières. Et comment à cette heure Lucifer la retiendrait-il?

... Il a la Volonté, mais il n'a pas l'Amour !

Or ceci est la grande, l'originale élévation du poème de M. Schuré : les sentimens dont le révolté se sent envahi à cette minute lui créent une nature nouvelle. La notion inconnue du sacrifice s'impose soudain à son orgueil indomptable. Il se tourne vers Celle qu'autrefois il a arrêtée dans son ascension, il crie :

« ... Sois donc heureuse avec ton Dieu sublime,
Psyché ! Psyché, pour toi, je rentre dans l'abîme;
Je t'aime ! » Alors Psyché bondissant d'espérance :
« Il a souffert autant que le Christ... Délivrance ! »
« Qu'il soit libre ! » cria la grande Voix d'en haut,
Et la chaîne, en morceaux, croula dans le chaos.

On sent ici, jusque dans le débat de raison par lequel le poème se dénoue, les habitudes d'une pensée façonnée à l'école de la critique germanique.

Au contraire, l'hérédité celtique, qui est une part si importante de l'âme totale de la France, trouve, dans M. Louis Le Cardonnel, une de ses expressions les plus complètes. Lui aussi il a toujours été tourmenté par les problèmes éternels. Au temps même où il était le plus abandonné aux élans de la jeunesse, un goût mystique de l'idée, un invincible besoin de chercher l'invisible au delà des réalités des sens, lui hantait l'âme. Puis, au lendemain de la mort de la très pure Égérie, qui voulut orienter sa fougue vers les choses divines, le poète ne vécut plus que pour le rêve d'un Paradis où, affranchi des tyrannies et des luttes de tout ce qui vient d'en bas, il aurait le droit de se donner entier à un éternel amour :

Ah ! ne plus tressaillir d'une joie inquiète,
Qui, sitôt qu'elle naît, sent qu'elle va mourir ;
S'enivrer d'un bonheur sûr de toujours fleurir !
O vous, profonds regards qui n'êtes pas mensonge,
Tendresses dont l'ardeur s'enveloppe de songe,
Cheveux qui vous mêlez, vous étiez leur espoir.
Et Dieu leur a donné l'éternité du soir
Dans cette région solennellement douce ;
Regardez : c'est toujours la sommeillante mousse,
Toujours la chute d'ombre et ses enchantemens,
Et ce lever brûlant d'étoile !...

Mais le Paradis est encore un but trop lointain pour les vœux de cette jeunesse débordante de force et de pensée. En attendant les joies, promises à l'éternel repos, il faut à M. Le Cardonnel l'emploi de son activité d'âme. Soudain, il abandonne les salons, les cénacles littéraires, puis disparaît. Il court à Rome s'enfermer au séminaire. On apprend que sa vocation est définitive. Celui que ses amis de jadis avaient baptisé en souriant, « l'aumônier du symbolisme » vient d'être nommé vicaire dans une paroisse du diocèse de Valence. L'Église veut éprouver dans le silence ces vœux qui lui viennent tardivement et de biais.

Neuf années passent avant que le poète soit autorisé à publier de nouveaux vers. A leur facture lumineuse et large, nettement classique, noblement apaisée, on sent que l'abbé Louis Le Car-

donnel a trouvé le port définitif pour sa pensée et pour ses puissances d'amour :

J'ai traversé l'angoisse et connu la torture,
Seigneur, mais votre force a, chaque fois, dompté
Les émois qui troublaient ma fragile nature.
Et maintenant, soldat de votre volonté,
Ame en qui, par torrens, vos grâces sont venues,
Dans le renoncement trouvant ma volupté,
Plein d'espoir, je m'en vais vers des croix inconnues.

Désormais, celui que Édouard Schuré a nommé « l'Annonciateur » est rentré à Rome. Il y a été nommé chapelain à Saint-Louis-des-Français. Il est chargé d'un cours de littérature à l'école Chateaubriand. Il prépare un nouveau recueil dont le titre indique l'esprit : *Carmina sacra*.

La conversion de M. Adolphe Retté est un autre exemple des influences qu'exerce l'atavisme sur l'orientation d'un artiste habitué à vivre sur son propre fonds. M. Adolphe Retté s'est chargé de raconter lui-même le roman de son âme dans un livre qui a pour titre : *Du Diable à Dieu; Histoire d'une conversion*, et auquel François Coppée mit une Préface. Les contemporains de ce poète l'avaient connu si passionné pour la liberté, voire pour l'anarchie, que ses violences littéraires lui avaient valu une condamnation politique.

Un jour il s'était appliqué à faire la synthèse des sept Péchés Capitaux avec les trois Vertus Théologales. Il s'était donné à Swinburne comme à son prophète favori ; il rêvait de fondre sur sa palette de poète « les pourpres de Heredia, les violets et les blancs de Tailhade, les haillons frissonnans de Verlaine, les gris fins de la jeunesse belge. » Il était d'ailleurs athée et matérialiste militant... « Enfin, confesse-t-il, après des culbutes réitérées dans le fumier de la débauche, de longues souffrances, des épreuves matérielles et morales de toutes sortes, je fus tiré de la voie de damnation éternelle, où je progressais au pas de course, par le plus adorable des miracles. Au moment où je désespérais de tout, même de l'Art, et où, las de me dégoûter moi-même, je rêvais de suicide, la Grâce me foudroya (1). »

Une grande part du secret de l'évolution de M. Adolphe

(1) Extrait du *Préambule* placé par M. Adolphe Retté en tête de son volume : *Du Diable à Dieu*.

Retté tient, sans doute, comme celle de Huysmans, dans le fait de ses origines. Sa vie est un reflet de ses atavismes flamands. Il faut peut-être l'alliance des sangs espagnol et hollandais pour creuser des abîmes si profonds entre les passions du corps et les élans de l'âme. M. Retté sort du pays où le mysticisme des béguinages alterne avec les orgies des kermesses. Il a senti tout d'abord grandir dans son sang les violences qui se manifestent chez M. Émile Verhaeren. Cependant, dès cette minute, il apparaît marqué d'un caractère qui lui est personnel ; il mêle à son amour de la foule grouillante un goût supérieur de la justice. Ce penchant le porte d'abord à détruire tout ce qui est pour reconstruire, selon le plan de ses rêves, la Cité Future. C'est la période de sa foi anarchiste, de sa passion de propagande par le fait. Il ne s'y arrêtera pas. Son amour des humbles, son dégoût des réalités du monde va lui faire un chemin facile vers le cloître le jour où il croira s'apercevoir que la cité idéale, dont il a rêvé, est l'Église catholique, et que la meilleure méthode pour atteindre cet asile de perfection n'est pas, comme il l'avait cru un instant, la destruction et le massacre, mais bien la charité, la prière et l'amour. Le lendemain du jour où il a fait cette découverte, le poète va s'enfermer dans le monastère de Chetevagne, où les Bénédictins de Ligugé se sont réfugiés depuis leur proscription.

VII

Ces vocations de MM. Louis Le Cardonnel et Adolphe Retté ont, dans leur netteté impérieuse, les caractères d'une quasi-nécessité qui, malgré tout, demeure exceptionnelle. MM. Charles Guérin et Francis Jammes sont, dans leur évolution, plus voisins des âmes de leurs contemporains.

Et vraiment, il est le miroir d'innombrables jeunes gens de tradition latine, d'éducation catholique, de culture sceptique, ce Charles Guérin qui vécut si peu d'années, déchiré entre les ivresses de l'amour et les angoisses de la mort.

Le mal sans pardon dont il était touché et qui devait l'emporter si vite l'avait, dès son adolescence, marqué d'une inaptitude particulière au bonheur que, si avidement, il voulait saisir. Dès 1892, sortant à peine du collège, il avait donné pour épigraphe à ses premiers vers un certain nombre de phrases

empruntées à l'*Imitation de Jésus-Christ*. Elles reflétaient une désespérance dont l'affirmation est en désaccord absolu avec les tendances du christianisme et particulièrement du catholicisme. « Tout ce que le monde m'offre ici-bas pour me consoler me pèse... C'est donc une véritable misère que de vivre sur la terre. »

Ce regret de n'avoir pas trouvé, dans sa culture religieuse, un point d'appui qui le secourût aux heures d'inquiétude philosophique, de dessèchement psychologique, circule, à travers l'œuvre entière de Charles Guérin, comme un accompagnement en *fa* au-dessous du chant de la clef de *sol :*

Bien que mort à la foi qui m'assurait de Dieu,
Je regrette toujours la volupté de croire,
Et ce dissentiment éclate en plus d'un lieu
Dans mon livre contradictoire.

En dehors des heures où cette sommation de croire, qui monte de ses origines et de son éducation, lui est un tourment, il arrive souvent à Charles Guérin de s'en servir comme d'un moyen d'art et de se jouer, perversement, ainsi que d'une volupté supérieure, de la notion de péché.

Placé en face de ce souvenir malicieux, un jour, il dira à Jésus :

... J'ai détourné le sens divin des paraboles ;
J'ai, d'un grain vil, semé le champ de tes paroles.
Malheur à moi ! Car dans les vers que j'ai chantés
La prière se mêle au cri des voluptés.
J'ai baisé tes pieds nus comme une chair de femme
Et posé sur ton cœur ouvert un cœur infâme,
L'iniquité fût ma maîtresse...

Longtemps, il s'arrête à mi-chemin entre la croyance et le doute. Il a fait de fortes études philosophiques, il a lu les travaux d'exégèse, les critiques de son temps, il ne peut fermer les yeux sur certains doutes ; mais il envie la foi naïve des cœurs que les raisonnemens scientifiques n'ont pas fait trembler. Ces jours-là, il dit au Dieu incertain qu'il aperçoit dans la pénombre :

... L'homme vraiment pieux qui te confie
Le soin de sa raison et le cours de sa vie,
L'homme dont l'esprit clair n'a jamais reflété
Que l'étoile du ciel où luit ta volonté
Et dont l'âme, fontaine invisible et qui chante,
Laisse jaillir l'amour comme une eau débordante,

Celui-là vit heureux et libre d'épouvante,
Car il porte en vivant la certitude en lui !

Cette « épouvante » grandira chez le poète à mesure que se précisera pour lui la certitude de la mort prochaine. Les cris, qui, à cette minute, lui jaillissent de l'âme éveillent chez le lecteur une émotion d'une qualité particulière, car si cet épris de bonheur accepte, en pleine jeunesse, de renoncer à la vie, pour ne pas tomber dans le désespoir, il a besoin de croire à la vie éternelle :

Où puiser un espoir dont la ferveur enivre ?
... De quelle foi nourrir cette âme faible à l'heure
Où fléchit le plus fier, où le plus viril pleure ?
... Ah ! Seigneur, Dieu des cœurs robustes, répondez,
Quel est ce temps de doute où l'homme joue aux dés
Ses croyances ?...

Envahi par un sentiment cette fois vraiment chrétien, il s'avise que la prière n'est rien sans les œuvres ; il rêve un prolongement de vie où, éclairé sur la raison d'être de l'existence, il fera un emploi meilleur des trésors de son énergie, de la pensée et de l'amour :

... Être bon, être pur, être grand, être un homme
Que le seul bruit du bien qu'il a semé renomme,
Entrer comme un rayon d'azur dans les taudis,
Remplir d'amour le cœur âpre et sec des maudits,
Visiter les chevets et les âmes sans joie,
Dire : « Croyez en Dieu, car c'est lui qui m'envoie, »
Se sentir chaque soir plus paisible et meilleur...
Ce rêve d'une fin de nuit d'avril, Seigneur,
Ne sera-ce qu'un rêve encore après tant d'autres ?
Ou compterai-je un jour au nombre des apôtres
Qui, satisfaits d'avoir accompli leur destin,
Meurent les yeux ouverts sur l'éternel matin ?

Il sent monter en soi une pitié infinie et délicate pour les anciennes « maîtresses de son désir » en qui, autrefois, il ne cherchait qu'à éveiller la volupté et qui, à cette heure, s'émeuvent à la vue de sa jeunesse inclinée vers le tombeau :

O tendres femmes que l'automne
Glace et brise comme les fleurs,
Vers ces bois demain sans couronne
Levez des yeux libres de pleurs :

Chaque feuille morte qui tombe
Vous découvre un peu plus de ciel;
Quand l'amour descend vers la tombe,
On voit mieux le jour éternel.

Il semble bien que toute cette ferveur du poète n'ait pas été repoussée. Le pécheur quotidien, le « docteur de péché » qui maudissait son âme incertaine et trouble finit par redevenir

... Un pauvre homme qui croit en Dieu tout simplement.

Aux suprêmes minutes où la poésie lui servit une dernière fois à extérioriser son âme, Charles Guérin ne doutait plus, il priait :

... O Seigneur, prends enfin en pitié ton enfant!
Son cœur comme un vitrail qu'on étoile se fend.
Sois-lui clément, permets le retour du prodigue,
Rends l'eau du ciel à la citerne, et que la figue
Encor pèse aux rameaux du figuier desséché!
Ah! ne le laisse pas mourir dans son péché,
Cet errant qui s'enlace à ta croix et qui pleure,
Las d'avoir tant cherché l'amour qui, seul, demeure...

Moins tragique, puisque cette fois c'est dans la vie, et non pas dans la mort, que se produit l'évolution de la foi, est le retour, à la religion catholique, de M. Francis Jammes.

La caractéristique de cet artiste est, vis-à-vis de soi-même, une sincérité qui, selon les heures, prend des aspects différens sans jamais perdre le charme d'une grâce enfantine. On sent bien qu'au début de sa vie de jeune homme et de jeune poète, M. Francis Jammes a confondu l'ardeur de son sang avec celle des sèves qui montent dans la forêt. Il s'est plongé dans l'universel désir qui fait frissonner toute la création.

Dans ce temps même il laissait percer, sous cette ardeur païenne pour les beautés naturelles, une sorte de « franciscanisme attendri » dont témoignent délicieusement ses *Quatorze prières : Prière pour être simple; Prière pour que les autres aient le bonheur ; Prière pour avoir la foi dans la forêt; Prière pour louer Dieu; Prière pour aimer la douleur; Prière pour avouer son ignorance; Prière pour aller au Paradis avec les ânes...*

Et M. Francis Jammes ne cachait point que de l'ironie sous cette invocation :

Mon Dieu, peut-être que je croirai en vous davantage
Si vous m'enlevez du cœur ce que j'y ai,
Et qui ressemble à du ciel roux avant l'orage.

A cette minute de sa vie, M. Francis Jammes ne s'embarrasse pas des prescriptions des religions. Il fait le compte des élans qui surgissent en lui, il se sent bon, traditionnel, résigné à tout ce qui est naturel. Il vit dans un doux contentement de soi, dans une confiance en Dieu qui est singulièrement éloignée des tourmens et des scrupules d'un Guérin :

« Mon Dieu ! s'écrie-t-il, vous m'avez appelé parmi les hommes. Me voici. Je souffre et j'aime. J'ai parlé avec la voix que vous m'avez donnée. J'ai écrit avec les mots que vous avez enseignés à ma mère et à mon père qui me les ont transmis. Je passe sur la route comme un âne chargé dont rient les enfans et qui baisse la tête. Je m'en irai où vous voudrez, quand vous voudrez : l'*Angelus* sonne. »

Mais ce n'est pas vainement que, de sa jeunesse à sa maturité, on écoute, dans le grand silence de la campagne, sonner les *Angelus* du matin et du soir. Tandis que l'homme s'avise que sa vie lui échappe, le désir s'aiguise chaque jour en lui de ressaisir, dans le passé, les sentimens des siens qui, avant lui, supportèrent l'existence ; il constate qu'il n'a trouvé nulle solution nouvelle au problème des origines et des fins de la vie ; il en vient à regretter les solutions ingénues que de chers aïeux donnaient aux mêmes inquiétudes. Pour qu'un tel regret descende du cerveau dans le cœur, il suffit de l'émotion d'une fête religieuse, de la première communion d'une fillette agenouillée dans la mousseline au milieu du chœur d'une église de campagne.

Aux minutes où l'on est le plus maître de soi, on s'avise, qu'à l'ancien désir de posséder et d'aimer succède, lentement, le besoin de connaître. On rêve d'atteindre la cause première, derrière tant de causes secondes. On veut préciser le sens de cette présence immense et indulgente de Dieu que l'on sent dans les plus petites formes comme dans les plus humbles gestes. On a assez lu les philosophes pour savoir qu'ils ne sont, en cette occasion, que des jardiniers d'incertitude. Alors, lorsqu'on a l'âme d'un Francis Jammes, on se sent pris de l'irrésistible désir d'aller s'asseoir sur le banc du dogme à côté des marguilliers de

sa *Petite église habillée de feuilles*, — avec des âmes simples qui, jamais, n'ont connu les incertitudes de la foi :

> ... Je veux voir, car je suis plongé dans ce mensonge
> Qu'est la vie qui n'est pas la vie. Que Dieu me plonge
> Dans ce qui est! Pleurez, ma chercheuse d'oronges,
> Mon amie, dont la voix perçait le cœur des bois :
> Si douce qu'elle fût, il me faut une voix
> Plus douce et une amour plus douce encore que toi!...
> Choses, je ne vous ai pas vues encore... Roses,
> Comment donc êtes-vous au Ciel où est éclose
> La Rose de mon Dieu où mon Dieu se repose?...

Étrange phénomène : celui qui ne cherchait que de la paix pour son intelligence, éprouve soudain, dans son cœur, une joie inconnue. Il faut qu'il la crie :

> J'ai faim de toi, ô joie sans ombre! faim de Dieu...

M. Francis Jammes n'a pas voulu que l'on se trompât sur le sens véritable de ces invocations et sur l'adhésion qu'elle comporte à une règle de vie nouvelle. En tête de l'un de ses derniers volumes, il a noté :

« Les poèmes *En Dieu* et l'*Église habillée de feuilles* ont été écrits après mon retour au catholicisme, l'un en 1906, l'autre en 1905 (1). »

VIII

En face de ces vocations sincères, de ces morts chrétiennes, de ces retours à la foi atavique, il n'est peut-être plus permis de dire, comme on le présumait il y a vingt ans, que le mouvement religieux qui se manifeste dans la poésie est sans profondeur, superficiel et étranger au sens vrai du christianisme.

Le dogme à lui seul ne fait pas naître l'élan lyrique. L'expérience d'une jeunesse exactement disciplinée, qui aspire à mettre en vers ses sentimens pieux, démontre qu'en endiguant à l'excès l'inspiration poétique, on risque de la glacer. La poésie est, de sa nature, un génie ardent, inquiet et qui doit rester libre.

D'autre part, l'exemple des Verlaine, des Louis Le Cardonnel,

(1) *Clairières dans le ciel*, 1906.

des Retté, des Guérin, des Jammes, révèle que, lorsque les erreurs, les curiosités, les tourmens d'âme, pour lesquels l'humanité a mérité d'être chassée du Paradis terrestre, viennent se reposer, à bout de forces, dans les apaisemens de la foi, dans les extases du mysticisme, ces contrastes offrent à la poésie une matière admirable et toujours renouvelée.

L'état d'âme d'une jeunesse, lasse d'errer dans les chemins de la science sans y trouver toute la certitude dont l'esprit humain a besoin, oriente, vers un horizon de foi, une élite de poètes contemporains. Que faut-il, pour que ce goût de l'Infini, qui se manifeste à nouveau dans la poésie, inspire des chefs-d'œuvre, et avons-nous le droit d'en attendre encore des poètes de l'avenir?

Pour qu'une telle espérance se réalise, peut-être ne faut-il qu'un peu de patience.

Les raisons pour lesquelles la poésie grecque a produit, au moins au théâtre, des chefs-d'œuvre immortels, tiennent sûrement à ce que, à la minute où ils furent conçus, la Pensée et l'Action allaient de pair. Le divorce qui, chez nous, semble s'être produit aujourd'hui entre ces deux puissances souveraines, ne durera qu'un temps. On peut tout espérer pour la poésie française de l'heure où ceux qui, présentement, cherchent à atteindre l'Infini dans les chemins du mouvement et de la force, se retrouveront, au même carrefour, avec ceux qui poursuivent le même idéal dans les voies du sentiment, de l'art, — des plus hautes spéculations dont l'âme humaine se glorifie.

JEAN DORNIS.

LES COURS PRÉVÔTALES

(1816-1818)

Les Cours prévôtales de la Restauration ont laissé un fâcheux souvenir, qu'on ne saurait attribuer exclusivement à des préventions de parti. Elles nous rappellent, en effet, une triste époque de discordes et participent au discrédit qui s'attache toujours aux juridictions d'exception créées par des intérêts politiques. Aussi semble-t-il que, d'un commun accord, les historiens aient un peu négligé ce sujet : les uns se bornant à mentionner quelques procès prévôtaux particulièrement notoires; les autres, de tendances plus sympathiques au gouvernement royal, n'insistant guère sur une question dont ils ne tenaient pas, sans doute, à grossir l'importance. D'ailleurs, les ouvrages d'histoire générale ne pouvaient accorder une place démesurée à un simple épisode de la vie politique et judiciaire, nécessairement réservé pour des travaux spéciaux. Une enquête d'ensemble sur la justice prévôtale reste donc à faire, si l'on veut connaître le caractère réel de cette juridiction, les conditions de fait et de droit où elle exerça son activité, les affaires qu'elle jugea, les tendances qui se manifestèrent dans ses arrêts. Et le moment paraît venu pour qu'une telle étude puisse être entreprise avec une impartialité suffisante et sans prêter au soupçon d'avoir un autre objet que la vérité historique. Ce n'est pas certes que, malgré près d'un siècle écoulé, nous nous sentions devenus complètement étrangers aux passions et aux haines qui divisaient les hommes de 1815 et que leurs sentimens ne trouvent plus d'écho dans nos préoccupations contemporaines; cependant l'influence apaisante du temps a amorti

l'âpreté des polémiques anciennes et notre jugement n'est plus entravé par tout ce qu'il pouvait y avoir de « personnel » dans les rancunes d'une génération disparue. Il nous est devenu plus facile, par conséquent, de nous borner à remettre en lumière des faits oubliés, sans céder à la tentation de les faire servir à la démonstration d'une thèse préconçue, et tout effort, si incomplet soit-il, vers la précision documentaire, a nécessairement cet effet heureux de permettre à chacun de se former une opinion motivée, qui ne soit pas exclusivement fondée sur l'affirmation d'autrui.

A un double point de vue, la question des Cours prévôtales nous a paru mériter attention : d'abord savoir ce qui s'est passé à leurs audiences doit nous conduire à une connaissance plus exacte et plus complète des premières années de la Restauration et par là l'histoire politique s'y trouve intéressée ; ensuite l'histoire particulière du droit criminel peut tirer un profit notable de l'étude des conditions où fonctionna la dernière des « juridictions spéciales. » qui, au début du siècle dernier, ont occupé, auprès du jury, une place plus ou moins importante dans l'organisation de notre justice répressive. Ne parlons même pas ici des documens que nous donnerait sur l'état moral de la société d'alors l'examen de beaucoup des affaires jugées par les Cours, ni des problèmes fort curieux que nous rencontrerions dans certains débats judiciaires.



Il serait de peu d'utilité de retracer dans leur détail les circonstances de la présentation et du vote de la loi du 20 décembre 1815. Sur ces divers points, les histoires générales de la Restauration ont dit l'essentiel, parfois avec quelques inexactitudes, il est vrai. Plusieurs controverses ne seront sans doute jamais parfaitement élucidées. Faut-il croire, par exemple, que le gouvernement du duc de Richelieu et, en particulier, le ministre de la Justice, M. Barbé-Marbois, n'aient cédé qu'à regret et avec répugnance aux exigences qu'ils voyaient se manifester dans la majorité de la Chambre? On l'a dit, et c'est d'ordinaire l'opinion adoptée (1). Ou bien, au contraire, la majorité royaliste n'aurait-

(1) Voyez à ce sujet le mot attribué à M. Barbé-Marbois, relaté par M. de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 202 et par M. Duvergier de Hauranne. *Histoire du régime parlementaire*, t. III, p. 286.

elle voté que par esprit de discipline monarchique les lois sur la suspension de la liberté individuelle et les Cours prévôtales, dont elle ne confiait l'application qu'avec une extrême méfiance à des hommes qu'elle suspectait, tels que M. Decazes et M. Barbé-Marbois? C'est là ce qu'a affirmé ultérieurement M. de Villèle (1). Peu importe; ce qui est sûr, c'est que cette idée de la création d'une juridiction spéciale et temporaire, à laquelle on déférerait, parmi d'autres attributions, la répression des actes de révolte et des manifestations séditieuses, fut le résultat des craintes éprouvées par un grand nombre de royalistes au lendemain de la seconde Restauration.

Une opinion partout répandue dans les milieux monarchiques attribuait l'extraordinaire succès de l'expédition de Napoléon en mars 1815 aux complicités réunies par une vaste conspiration, tramée dans tout le royaume. S'il nous apparaît aujourd'hui comme certain que le retour de l'Empereur, préparé par un petit groupe d'initiés, se présenta comme une surprise pour la masse des adversaires du gouvernement royal, on comprend cependant qu'une croyance différente ait pu trouver du crédit parmi les contemporains qui venaient d'assister à des événemens aussi exceptionnels. De là un sentiment d'appréhension très vif, chez les amis du trône, contre les projets que pouvait méditer un parti vaincu, mais qui ne se soumettait qu'en frémissant à sa défaite. En pareil cas, ce que les défenseurs du pouvoir réclament toujours, ce sont des mesures de rigueur, peu efficaces souvent, mais qui trompent leur désir d'action et leur servent à affirmer leur zèle. Dès lors, la tentation était grande de se servir de la faculté réservée par l'article 63 de la Charte de 1814, qui, après avoir interdit la création de « commissions et tribunaux extraordinaires, » ajoutait : « ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire. » Il est probable que l'exception ainsi apportée par la Commission de rédaction de la Charte au texte du projet sénatorial du 6 avril 1814, avait été inspirée, sans qu'on eût en vue un but particulier de répression politique (2), par une réminiscence de l'ancienne juridiction des « prévôts des

(1) De Villèle, *Mémoires*, t. I, p. 374.

(2) Le comte Beugnot, en nous retraçant les délibérations de la Commission de rédaction de la Charte, ne nous donne aucun éclaircissement à cet égard. *Mémoires*, t. II, p. 239-245.

maréchaux, » abolie en 1790. Les juridictions prévôtales, malgré l'autorisation de la Charte, n'avaient pas été rétablies par la première Restauration, mais on avait estimé, après quelque hésitation, que la disposition de l'article 63 n'était pas incompatible avec le maintien des « Cours spéciales, » instituées, à titre de juridiction ordinaire, par les articles 553 à 599 du Code d'Instruction criminelle de 1808, qui avaient, dans un dessein de sécurité publique, enlevé au jury la répression de certains crimes. Ces Cours spéciales, comprenant, à côté de juges civils, trois juges militaires, s'étaient trouvées complètement désorganisées par les changemens de garnison, puis par le licenciement de l'armée et les mises en demi-solde après les Cent-Jours. A l'automne de 1815, leur existence n'était plus que théorique, et leur reconstitution eût exigé de longs délais (1).

Telle étant la situation, l'accord s'établit entre le gouvernement et la commission de la Chambre chargée de l'examen du projet de loi sur les cris séditieux au sujet de la nécessité de créer des Cours prévôtales : cet accord fut constaté par un préambule ajouté au texte de cette loi dont M. Barbé-Marbois donna lecture dans la séance du 24 octobre 1815.

Il est à noter que le parti royaliste modéré, en minorité dans la Chambre de 1815, mais qui pourtant y figurait, accepta sans difficulté cet établissement des Cours prévôtales. Ce fait ressortit, lors de la discussion, du choix des deux commissaires du Roi, M. Cuvier, l'illustre naturaliste, alors conseiller d'État et M. Royer-Collard.

Aussi, tant à la Chambre des députés qu'à la Chambre des pairs, les débats furent brefs et sans grande animation. Si quelques orateurs ne donnèrent au projet qu'une adhésion conditionnelle, motivée par son caractère temporaire, il ne se trouva qu'un seul député, M. d'Argenson, pour en combattre le principe, en termes assez timides, et un seul pair, dont le *Moniteur* ne nous donne pas le nom, pour affirmer son opposition dans un langage beaucoup plus catégorique. La discussion à la Chambre, durant les deux séances des 4 et 5 décembre, ne porta donc que sur des détails de procédure et de compétence et la Chambre des pairs vota le projet sans modification le

(1) Voyez à ce sujet la réponse du garde des Sceaux à M. Blondel d'Aubers, député du Pas-de-Calais, dans la discussion du projet de loi sur les cris séditieux (Séances des 27 et 28 octobre 1815).

15 décembre. Il ne se trouva que dix opposans dans la première assemblée et onze dans la seconde.

*
* *

La loi sortie de ces très sommaires délibérations ne créait point un tribunal exclusivement politique, ni une juridiction absolument nouvelle. Pour une partie notable de leur compétence, les Cours prévôtales étaient simplement les héritières des Cours spéciales, auxquelles le Code de 1808 avait déféré les crimes commis par les vagabonds et récidivistes, la rébellion armée à la force armée, la contrebande armée, la fausse monnaie et les assassinats commis par des attroupemens armés. On avait ajouté à cette énumération deux autres catégories de crimes de droit commun : 1° les vols et actes de violence qualifiés crimes commis par des militaires en activité ou licenciés depuis moins d'un an, toutes les fois que ces actes ne constituaient pas des infractions à la subordination et à la discipline militaire, 2° les assassinats et les vols commis sur les grands chemins avec port d'arme ou violence (1). Enfin venaient les attributions nouvelles semi-politiques ou politiques : 1° les crimes de rébellion armée, de réunion séditieuse, de prise de commandement sans droit d'une force armée, d'une place forte, d'un port ou d'une ville, de levée ou d'organisation d'une bande armée, 2° les infractions prévues par les trois premiers articles de la loi du 9 novembre 1815 sur les écrits et discours séditieux, c'est-à-dire l'affichage ou la distribution dans des lieux publics d'écrits séditieux, les cris et discours séditieux, toutes les fois que ces cris, discours ou écrits présentaient certains caractères de gravité spécifiés par le texte, — l'arboration dans un lieu public d'un drapeau autre que le drapeau blanc, — enfin les cris séditieux poussés dans le palais du Roi ou sur son passage.

Ces dernières dispositions, comme on le voit, constituaient un système complet de répression de toutes les manifestations séditieuses par les actes, les écrits ou les paroles, en tant du moins que ces infractions avaient été estimées assez graves pour être élevées au rang de crimes. Par là, les nouveaux tribunaux

(1) Une loi postérieure du 28 avril 1816 déféra en outre aux Cours prévôtales la connaissance de certaines affaires d'importation de marchandises prohibées ou frauduleuses.

spéciaux se trouvaient appelés à connaître d'affaires qui eussent été normalement pour une partie de la compétence du jury et pour une autre de celle des juges correctionnels. Les tribunaux correctionnels ne retenaient que le jugement des actes séditieux moins graves prévus par les articles subséquens de la loi du 9 novembre 1815.

On remarquera que les « complots » proprement dits étaient hors de la compétence des Cours prévôtales et l'exposé des motifs de la loi avait particulièrement insisté sur ce point, déclarant qu'on s'était attaché à ne déférer aux nouvelles Cours que les crimes et attentats présentant un caractère matériel de *violence publique*, à l'exclusion des crimes secrets, des complots, de tout ce qui n'étant pas en quelque sorte *flagrant* avait besoin d'être examiné avec la maturité des formes ordinaires (1).

Cette distinction est importante à retenir pour apprécier certaines décisions prévôtales.

On constate donc que la loi du 20 décembre 1815 étendait dans des proportions considérables le domaine de la justice spéciale et qu'elle y faisait entrer, — ce qui était le but qu'on avait eu principalement en vue, — une grande partie des infractions politiques.

L'organisation et la procédure de cette justice spéciale avaient également subi de graves modifications, dont plusieurs aboutissaient à diminuer très inconsidérément le prestige des juges et les garanties des accusés.

Avant de relater ces dispositions regrettables, il serait injuste de ne pas dire que sur certains points la Chambre de 1815 fit preuve de scrupules honorables.

C'est ainsi que, malgré la proposition primitive du projet gouvernemental et l'insistance de plusieurs députés de l'extrême droite, elle se refusa à donner à la loi un caractère rétroactif et n'admit la compétence des Cours, pour les crimes antérieurs à sa promulgation, qu'à l'égard des infractions déjà déférées à la justice spéciale par le Code de 1808 et sous réserve de l'observation des formes de procédure prévues par ce Code (2). Le légis-

(1) Le projet primitif accordait compétence aux Cours prévôtales pour les *complots*. Cette disposition extrêmement dangereuse ne fut écartée que grâce à l'insistance de M. Cuvier, qui réussit à convertir M. de Richelieu à son avis. M. Cuvier a tenu à consigner ce fait dans une note, reproduite par la *Biographie générale Firmin-Didot*, article « Cuvier, » p. 689-690.

(2) La rétroactivité, proposée dans le texte du projet rédigé par le gouverne-

lateur de 1801 avait été plus brutal lorsqu'il avait voté la rétroactivité complète de la loi sur les Cours spéciales du 18 pluviôse an IX.

De même encore, la commission de la Chambre ajouta dans le texte qu'elle examinait une disposition très intéressante, que, par un oubli étrange, tous les historiens passent sous silence et qui mérite grandement d'être rappelée. Il fut prescrit, à peine de nullité, d'interpeller l'accusé lors de son premier interrogatoire pour lui demander s'il avait fait choix d'un conseil et, à défaut de choix de sa part, de lui en nommer un d'office. Qui s'attendrait à rencontrer une telle garantie dans la procédure prévôtale? Ceci n'est rien moins que cette organisation de la défense dès le début de l'instruction, qui, apparue un instant dans la loi des 8-9 octobre 1789, à l'aube de la réforme de notre droit criminel, puis supprimée, ne devait être définitivement consacrée qu'à la fin du XIX[e] siècle par le vote de la loi du 8 décembre 1897.

On doit aussi savoir gré à la Chambre de l'adoption d'un amendement de M. Duplessis de Grenedan, interdisant à la Cour prévôtale de juger l'affaire au fond avant la confirmation de sa compétence par la Cour royale. La loi du 18 pluviôse an IX avait autorisé le jugement au fond avant le règlement de la compétence, mais le Code de 1808 avait déjà abrogé cette disposition.

Signalons également l'échec d'une proposition de substitution du gibet à la guillotine pour les exécutions capitales qui, d'abord introduite dans la loi par la Commission (1), et malencontreusement soutenue devant la Chambre par M. Duplessis de Grenedan, souleva un tumulte parlementaire mémorable (2), à la suite duquel elle disparut des débats, sans que le *Moniteur* nous fasse connaître son sort.

Enfin nous ne saurions rendre la Chambre de 1815 entièrement responsable de la disposition funeste qui prohibait le recours en cassation contre les arrêts des Cours prévôtales et

ment, fut écartée par la Commission de la Chambre, grâce aux efforts de M. de Serre, auquel se joignit M. Cuvier, commissaire du Roi. Voyez note précitée de M. Cuvier, *Biographie générale Firmin-Didot*, article « Cuvier, » p. 689-690.

(1) Voyez amendement de la Commission sur l'article 44. *Archives parlementaires*, XV, p. 354.

(2) C'est le souvenir de cette scène qui inspira plus tard au général Foy son mouvement oratoire célèbre sur « les Jacobins de la guillotine et les Jacobins de la potence. » (Séance du 25 mai 1821.)

ordonnait de procéder à leur exécution dans les vingt-quatre heures, sauf recommandation par la Cour elle-même d'un condamné à la clémence du Roi. Sur ce point, l'assemblée ne fit que maintenir la règle établie par la loi du 18 pluviôse an IX et le Code d'instruction criminelle de 1808 (art. 595, 597 et 598) à l'égard des arrêts des Cours spéciales : elle n'eut d'autre tort que de repousser un amendement de M. Hyde de Neuville, qui réservait le droit de grâce du Roi dans tous les cas (1).

Mais il nous faut arriver maintenant à des innovations qui méritent de sévères critiques.

Rien n'eût été plus essentiel, vu la gravité des attributions confiées aux nouvelles Cours, que de choisir comme juges prévôtaux des magistrats d'un rang élevé, dont l'expérience et l'autorité personnelle auraient rassuré l'opinion publique, en même temps qu'elles auraient donné à la justice le prestige désirable. Ce fut tout le contraire qu'on fit. Alors que les Cours spéciales du Code de 1808 se composaient de cinq magistrats des Cours d'appel ou des tribunaux de première instance, c'est-à-dire des magistrats mêmes siégeant à la Cour d'assises, auxquels s'adjoignaient trois officiers, du grade de capitaine au moins, les Cours prévôtales devaient comprendre simplement cinq magistrats de première instance, pris dans le tribunal du lieu où la Cour était établie, et un officier, dénommé prévôt, dont nous examinerons tout à l'heure les attributions. N'était-il pas tout à fait déconcertant de voir transformer en juges souverains, appelés à prononcer sans recours, même en cassation, des peines criminelles et des sentences capitales, de modestes magistrats, qui, sortis de l'audience prévôtale, ne pouvaient plus condamner un prévenu à une simple amende correctionnelle, sans que leur jugement fût susceptible d'appel? M. Duplessis de Grenedan avait prononcé à cet égard, au cours des débats, des observations pleines de force et de bon sens, qui ne furent pas écoutées.

La seule adjonction du prévôt suffisait-elle donc à donner à ce tribunal sans éclat une autorité particulière? On doit supposer que telle était la pensée des auteurs de la loi, puisque la nou-

(1) Il est donc tout à fait excessif de parler, comme le fait M. de Vaulabelle, t. IV, p. 149, du « délire furieux qui emportait la Chambre, » à propos d'un vote qui ne faisait que maintenir les dispositions de la législation existante. M. de Vaulabelle ignorait évidemment les précédens juridiques de la question.

velle juridiction empruntait son nom au titre de ce magistrat militaire. Les prévôts devaient être du grade de colonel au moins et, de fait, on les choisit même souvent parmi les maréchaux de camp et les lieutenans généraux. Quelles étaient cependant les attributions légales de ces officiers d'un rang élevé? Rien d'autre que celles de juges d'instruction, et nous verrons ultérieurement combien le ministère de la Justice se montra préoccupé de ne pas permettre aux prévôts de franchir les limites de cette fonction purement judiciaire. Encore les prévôts, sauf le cas de flagrant délit, ne pouvaient-ils procéder aux opérations de l'instruction qu'avec le concours obligatoire d'un des juges civils, nommé assesseur.

On ne saurait rien imaginer de plus déconcertant qu'un tel système. Le Code de 1808 avait bien appelé des juges militaires à siéger dans les Cours spéciales, mais il avait laissé l'instruction soumise à toutes les règles du droit commun et confiée aux juges civils ordinaires. Cette procédure était parfaitement logique. Car si l'on conçoit fort bien que des officiers soient aussi aptes que des jurés à se prononcer sur les questions de fait que soulève un procès criminel, en revanche la tâche délicate de l'instruction exige des qualités et une pratique professionnelle que la meilleure volonté ne remplace pas. Dans la procédure nouvelle, personne ne semblait à sa place. A supposer même les prévôts toujours choisis avec le plus sûr discernement, pourrait-on empêcher ces officiers de souffrir de tous les inconvéniens d'une situation fausse vis-à-vis des magistrats qu'on leur donnait pour collègues et vis-à-vis du public? On risquait d'accréditer l'opinion qu'on avait choisi des juges militaires pour une besogne qu'on n'osait confier à des juges civils et par là de frapper de suspicion l'instruction des affaires prévôtales, fût-elle d'ailleurs régulière et impartiale.

C'étaient là de bien gros inconvéniens pour balancer l'effet moral douteux qu'on paraissait espérer de la seule présence d'un magistrat militaire.

A vrai dire, il semble qu'une autre raison dut exercer une influence encore plus forte sur la Chambre royaliste de 1815 : en ressuscitant le « prévôt, » on avait l'illusion de faire revivre une institution de l'ancien régime. Avant 1789, les officiers supérieurs de la « Maréchaussée, » — nous dirions en langage moderne de la gendarmerie, — en dernier lieu au nombre

de 33 pour tout le royaume et dénommés « prévôts des maréchaux, » avaient, en vertu de traditions fort anciennes, ultérieurement réglementées par des ordonnances royales, acquis le droit d'instruire eux-mêmes, assistés d'un assesseur civil, certaines affaires concernant soit les vagabonds et récidivistes, soit des crimes estimés plus que d'autres dangereux pour l'ordre public, tels que les vols sur les grands chemins, certains vols avec effraction, les séditions, les attroupemens illicites, la fausse monnaie, etc.; ils participaient ensuite à leur jugement dans un tribunal formé par les juges présidiaux et où ils siégeaient eux-mêmes.

Certainement l'idée de rétablir une telle juridiction, considérée comme particulièrement monarchique, bien qu'elle eût été l'objet de sévères critiques de la part de magistrats de l'ancien régime, flattait singulièrement les sentimens de la majorité des députés. Mais qui ne voit qu'on ne l'avait rétablie qu'en apparence? Il n'y avait point de rapport entre les anciens prévôts, officiers en activité, n'exerçant des fonctions judiciaires que comme un accessoire de leurs attributions militaires et les nouveaux prévôts, officiers en retraite ou distraits de l'activité, auxquels on ne donnait d'autre rôle que celui de juges d'instruction dans un tribunal criminel. Cette institution de juges d'instruction militaires ne devait donc plus apparaître que comme un débris suspect d'un ordre judiciaire aboli, introduit maladroitement dans l'organisation moderne, où il ne pouvait trouver place pour fonctionner normalement.

Il nous reste enfin à signaler la disposition qui fut certainement de beaucoup la plus néfaste et la plus périlleuse de la loi de 1815 : la suppression complète dans la procédure prévôtale du contrôle de la Cour de Cassation. Sans doute les arrêts de condamnation des Cours spéciales se trouvaient déjà soustraits à ce contrôle, — et cela était fâcheux, — mais du moins la justice spéciale ne pouvait être saisie d'une affaire sans que la Cour de Cassation eût examiné la légalité de l'arrêt de renvoi et confirmé la compétence. C'était cette garantie essentielle qu'on anéantissait délibérément, en décidant que les arrêts de compétence rendus par les Cours prévôtales elles-mêmes seraient désormais vérifiés par les Cours royales dans chaque ressort. Il semble qu'on n'ait pas aperçu la portée de cette modification, car l'exposé des motifs se borne à invoquer brièvement les « trop

longs délais » qu'entraînait la vérification de compétence par la Cour de Cassation pour les départemens éloignés et il ne se trouva pas un député ou un pair pour combattre une telle argumentation. Fallait-il donc beaucoup de clairvoyance pour apercevoir d'abord que les Cours royales pouvant être plus ou moins influencées par les mêmes préjugés de politique locale que les Cours prévôtales de leur région, les accusés n'y rencontreraient peut-être pas toujours les scrupules juridiques des magistrats de Cassation et surtout que la vérification de la compétence par la Cour suprême était indispensable pour maintenir l'unité dans la jurisprudence et l'égalité dans la justice? Avec la nouvelle procédure, tels crimes seraient considérés comme prévôtaux dans un ressort et de droit commun dans un autre, selon les interprétations divergentes des textes de la loi par les Cours royales. Conséquence aussi inévitable que funeste de l'imprévoyance du législateur et dont la pratique devait bientôt faire ressortir la gravité! Le grand ressort régulateur étant brisé, la justice prévôtale allait fonctionner comme un appareil mal agencé dont les pièces se heurtent et se faussent dans leur mouvement.

*
* *

La loi votée, il fallait maintenant constituer les Cours prévôtales. La tâche était plus malaisée qu'on ne se l'imagine et fut beaucoup moins vite accomplie qu'on ne le croit.

Le choix des prévôts présentait des difficultés, car ces fonctions peu attrayantes pour des militaires et, en outre, très médiocrement rétribuées (1), ne semblaient certainement pas désirables à la plupart des officiers. Parmi les candidats qu'on se décida à accepter, nous trouvons sans surprise nombre de personnages titrés, souvent anciens émigrés, dont certains n'avaient sans doute obtenu leurs grades que dans les grandes promotions de faveur de la première Restauration et plus à raison de leur zèle royaliste que de leurs services militaires. Cet envahissement des fonctions prévôtales par des hommes d'opinions politiques ardentes n'était assurément pas de nature à donner à la nouvelle juridiction l'aspect d'impartialité qui eût été souhaitable.

(1) Les prévôts devaient toucher, en plus de leur traitement d'activité, de demi-solde ou de retraite, 2 000 francs à Paris et 1 000 francs dans les départemens (Ord. du 13 mars 1816).

Mais plus embarrassant encore était le choix des magistrats. Le personnel en fonction était toujours, pour la plus grande partie, celui de l'ancienne magistrature impériale. Une sorte de stage lui était alors imposé, en vertu de l'article 58 de la Charte, qui n'accordait le bénéfice de l'inamovibilité qu'aux juges « nommés par le Roi. » Cette « investiture royale » n'était conférée que peu à peu, à ceux des magistrats dont le ralliement au régime nouveau paraissait sincère et les autres ne se trouvaient maintenus qu'à titre provisoire. Qu'on ajoute à cela que le garde des Sceaux n'avait point la faculté de composer à son gré un corps de juges prévôtaux en en prenant les élémens dans la magistrature entière, mais qu'il devait se borner à désigner ceux des juges du tribunal du lieu où siégeait chaque cour prévôtale qui seraient chargés de ce service spécial, et l'on conçoit tout l'embarras d'un ministre désireux, comme il était en somme légitime, de n'appeler à siéger dans les nouvelles Cours que des hommes dévoués à la Monarchie. Une circulaire ministérielle du 20 février 1816, adressée aux procureurs généraux afin d'aviser ceux-ci des délais assez longs qui seraient nécessaires pour l'organisation des Cours prévôtales, ne fait nul mystère des raisons politiques qui occasionnent ces retards.

Et, de fait, cette organisation fut lente. La plupart des nominations des présidens et des prévôts ne parurent au *Moniteur* qu'en février, mars ou même avril 1816. Puis il fallut que les prévôts rejoignissent leurs postes, qu'on installât les Cours selon les formes légales, et généralement ces installations, auxquelles devaient procéder des conseillers délégués des Cours royales, furent ajournées, pour éviter des frais, jusqu'aux époques des sessions d'assises : il résulta de toutes ces circonstances que la majorité des Cours ne se trouvèrent constituées et prêtes à fonctionner que vers la fin d'avril 1816. On peut constater que, dans 22 départemens seulement sur 86, il existe des arrêts antérieurs au mois de mai, dans 13 seulement antérieurs au mois d'avril.

Pendant ce temps, que devenaient les affaires prévôtales? On s'aperçut bientôt que, celles-ci n'ayant pas encore de juges, le premier résultat de la loi allait être, contrairement à son but, de retarder la répression d'infractions qu'on avait estimé nécessaire de soumettre à une procédure particulièrement rapide. Personne n'avait semblé prévoir cette conséquence, cependant

fort naturelle, de la création d'une justice spéciale. Le garde des Sceaux se décida alors, par la circulaire précitée du 20 février 1816, à ordonner provisoirement le renvoi de ces affaires devant les Cours d'assises, la vindicte publique étant avant tout intéressée, disait-il, à une prompte répression des crimes et des délits.

Décision très justifiée assurément et dont les accusés ne pouvaient se plaindre, mais qui constituait la plus probante critique des raisons d'urgente nécessité alléguées lors du vote de la loi.

***

Dans beaucoup de départemens, l'installation des nouvelles Cours donna lieu à des cérémonies solennelles, où fut déployé un grand zèle monarchique (1).

Comment allait maintenant se comporter dans la pratique des affaires ce personnel composite qui mettait en présence des officiers généraux ou supérieurs et des magistrats de première instance ? N'existait-il pas une dangereuse inégalité de grade et de rang entre les prévôts et les présidens des Cours, souvent choisis parmi les vice-présidens ou même les simples juges, à défaut des présidens des tribunaux, dont un grand nombre avaient été écartés soit pour des raisons politiques, soit pour des raisons de convenances personnelles ? Et ne fallait-il pas craindre l'inexpérience des juges militaires ?

Le garde des Sceaux avait eu le tort d'adresser aux présidens, prévôts et procureurs du Roi une circulaire, — en date du 12 janvier 1816, — dont les termes solennels et imprécis étaient de nature plutôt à exciter l'ardeur des magistrats qu'à les fixer sur la nature exacte de leurs attributions. Il fallut bientôt reconnaître qu'une direction plus ferme devait être donnée à la justice prévôtale, mal assurée des voies qu'elle avait à suivre.

C'est à quoi s'appliqua le ministère de la Justice et, en particulier, le directeur des affaires criminelles et des grâces, M. Le Graverend, criminaliste distingué, auquel ressortissait le soin de la correspondance pour les affaires prévôtales : on ne peut que rendre hommage à l'esprit équitable des instructions ministé-

(1) Voyez, comme exemple d'une de ces installations, celle de la Cour prévôtale de Laon, décrite dans l'ouvrage du président Combier : *la Justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, t. II, *in fine*.

rielles, et au souci constant qui s'y révèle de faire connaître aux prévôts le caractère de leurs devoirs de magistrats instructeurs (1).

C'est ainsi que le ministère n'hésita point à blâmer catégoriquement les excès de zèle de certains présidens ou prévôts, qui avaient inauguré leurs fonctions en adressant des proclamations politiques aux maires ou à la population (2). De même il rappela au calme un prévôt, qui, lassé de son inaction dans un département fort paisible, voulait parcourir à cheval les cantons pour rechercher les crimes ou délits (3).

Une intervention d'un ordre plus général fut bientôt nécessaire. Beaucoup de prévôts ne parvenaient point à comprendre que leur rôle se bornât à procéder aux opérations d'instruction pour les affaires prévôtales : ils ne concevaient pas qu'on eût envoyé dans les départemens des officiers supérieurs ou généraux pour ne leur confier que la mission très modeste d'interroger des prévenus, sous la surveillance d'un assesseur civil. Aussi, s'appuyant sur les termes assez ambigus de l'article 20 de la loi de 1815, qui les chargeait « de la *recherche* et de la poursuite de tous les crimes dont la connaissance est attribuée aux Cours prévôtales, » ils semblaient se considérer comme investis d'une sorte de pouvoir de police, les autorisant, en dehors de toute plainte, à enquêter sur les actes des personnes hostiles au gouvernement royal. Le prévôt de la Seine, marquis de Messey, écrivait, entre autres, au garde des Sceaux le 2 mars 1816 : « ... Je ne puis me persuader, comme on m'assure que Votre Excellence l'a prononcé, qu'ils [les prévôts] ne doivent être que de simples juges d'instruction. »

Le ministre répondit à ce prévôt et à plusieurs de ses collègues par une lettre remarquable, où la justesse et la précision des termes juridiques témoignent d'un grand soin de rédaction. Après avoir établi que les prévôts possédaient pour les affaires les concernant tous les pouvoirs des juges d'instruction et ceux-là seulement, le garde des Sceaux ajoutait : « Vous vous occuperiez d'objets tout à fait étrangers à l'ordre judiciaire si vous pensiez pouvoir exercer ou prescrire des mesures de police pour découvrir des délits qui ne vous auraient pas été dénoncés ou

(1) Voyez les pièces de cette correspondances : *Archives nationales*, BB³ 126.
(2) Président de la Haute-Vienne, prévôt de la Corrèze.
(3) Prévôt de la Corrèze.

dont il ne vous aurait point été porté plainte, ou qui, enfin, ne seraient point parvenus à votre connaissance par la clameur publique, et si, hors les cas de flagrant délit, vous vous livriez à des recherches qui doivent toujours être provoquées par une plainte ou par une dénonciation... Les différens pouvoirs sont et doivent rester distincts : hors de cette règle nécessaire, il n'y a plus que confusion et anarchie. »

Et, par application de ces principes, le ministre adressa un blâme au prévôt de la Meurthe, qui avait cru pouvoir faire détenir un prévenu contre lequel il ne suivait pas, en se prévalant des dispositions de la loi du 29 octobre 1815 sur la suspension de la liberté individuelle.

Il n'est pas surprenant de constater que nombre de prévôts, se voyant ainsi limités dans leur action et souvent fort inoccupés dans des Cours où les affaires étaient rares, se trouvèrent désappointés de cette situation subalterne, qu'ils s'étaient probablement représentée sous de tout autres couleurs.

Plus d'une lettre adressée au ministre contient des plaintes qui trahissent ce mécontentement.

Nous voyons, par exemple, un prévôt déplorer l'absence de « marques extérieures de considération » qu'il eût estimées dues à sa fonction et dénoncer la « répugnance » qu'on avait pour l'institution (1).

Un autre déclare l'organisation des Cours prévôtales « contraire à la bienséance et à la raison » et propose un plan de réforme de sa façon, qui naturellement eût conféré la présidence aux prévôts (2).

Étant donné cet état d'esprit, on pense bien qu'en beaucoup d'endroits, les relations des prévôts avec leurs collègues civils ne furent pas des plus faciles. Ce conflit était fatal, tant à raison des préjugés nobiliaires de certains prévôts, que des différences de mentalité professionnelle qui devaient nécessairement séparer les militaires et les magistrats : peut-être aussi quelques-uns de ces derniers eurent-ils le tort de traiter les prévôts un peu trop en « novices » dans la carrière judiciaire et de vouloir leur imposer leurs conseils avec une insistance désobligeante.

Il y a là une expérience qu'il n'est sans doute pas inutile de rappeler au moment où des projets récens de réforme des

(1) Prévôt de la Haute-Garonne : lettre du 24 juin 1816.
(2) Prévôt de l'Orne : lettre du 19 juillet 1816.

Conseils de guerre ont fait reparaître l'idée de juridictions mixtes.

La correspondance du ministère de la Justice nous montre plusieurs exemples de ces désaccords entre prévôts et magistrats, indices certainement de beaucoup d'autres, qui ne dépassèrent pas l'enceinte des chambres du conseil.

Le prévôt de la Manche se plaint de l'attitude du président de la Cour prévôtale, celui du Loiret de celle du procureur général d'Orléans. Ils se trouvent d'accord avec le prévôt de la Haute-Garonne pour prétendre que la magistrature poursuit d'une malveillance systématique les Cours prévôtales. A Angers, il existe un conflit des plus violens entre le prévôt et le procureur du Roi, qui écrivent chacun au garde des Sceaux pour dénoncer leur conduite réciproque : tantôt le prévôt agit d'office contre l'avis du procureur, tantôt il se refuse à instruire sur les réquisitions de celui-ci.

On doit noter que dans toutes ces affaires, le ministère de la Justice se rangea invariablement du côté des magistrats civils et rappela toujours aux prévôts soit la modération qu'ils devaient apporter dans leurs fonctions, soit la déférence qu'ils devaient témoigner aux présidens des Cours.

Si maintenant, quittant ces questions de personnes, nous examinons à un point de vue juridique le fonctionnement de la justice prévôtale, nous voyons aussitôt apparaître les conséquences pratiques de l'énorme défaut d'organisation que nous avons signalé en analysant les dispositions de la loi de 1815 : l'autonomie conférée à cette justice, en dehors de tout contrôle efficace.

Sans doute les Cours royales devaient vérifier les arrêts de compétence ; mais à cela se bornait leur mission : elles ne pouvaient ni apprécier le mérite des charges contre les accusés, ni annuler des procédures dont elles constataient l'irrégularité. Une Cour ne trouva, en ce dernier cas, d'autre moyen d'agir que de signaler au ministre de telles irrégularités, après avoir déclaré dans un arrêt qu'elle ne pouvait les réformer (1).

Quant à la Cour de Cassation, nous savons que son intervention avait été proscrite : de là, naturellement, résultèrent

(1) Arrêt de la Cour de Rouen du 30 mars 1816 et lettre du procureur général baron Fouquet au garde des Sceaux. Il s'agissait d'une procédure d'instruction du prévôt de l'Eure.

des divergences de jurisprudence insolubles entre les Cours. Elles portèrent notamment, — et la matière était importante, — sur les caractères légaux des manifestations séditieuses par écrits ou discours que la loi de 1815 avait entendu réserver à la justice prévôtale. Le texte était obscur : aussi le plus beau désordre règne-t-il sur ce point dans la jurisprudence des Cours, dont les unes retiennent la plupart des affaires comme crimes, tandis que les autres, — plus nombreuses heureusement, — en renvoient une grande partie aux juges correctionnels. Mêmes divergences sur les circonstances de fait qui pouvaient donner à une réunion le caractère *séditieux* et justifier la compétence prévôtale. Certes, dans ces deux cas, la correspondance ministérielle nous apprend que le garde des Sceaux conseilla l'application la plus indulgente de la loi; mais que valaient ces recommandations officieuses, alors qu'on s'était enlevé tout moyen légal de faire établir une unité de jurisprudence? Les Cours ne pouvaient même pas se mettre d'accord, à propos des vols et assassinats sur les *grands* chemins, sur le sens à attribuer à ce dernier terme, les unes l'appliquant à toutes les voies de communication, les autres aux routes nationales et départementales seulement.

A la vérité, le ministre usa quelquefois de la voie exceptionnelle du pourvoi dans l'intérêt de la loi pour saisir la Cour de Cassation de questions relatives à des irrégularités de procédure. Cette Cour put ainsi poser quelques principes utiles (1). Mais ces pourvois ne concernant que des questions de forme, étaient d'une portée restreinte, et le dommage que souffrait la justice du fait de la divergence de la jurisprudence des Cours devint vite si éclatant que, dès le 18 septembre 1816, le garde des Sceaux écrivait au procureur général d'Aix que le gouvernement demanderait certainement le rétablissement du contrôle de la Cour de Cassation, au cas où il solliciterait une prorogation de la loi en 1818.

***

Maintenant que nous connaissons les conditions où fonctionna

(1) Voyez notamment les arrêts des 6 septembre 1816 et 24 octobre 1817 rendus à l'occasion des affaires de juin-juillet 1815 à Montpellier : la Cour décida que pour les crimes ressortissant aux Cours spéciales antérieurs à la loi de décembre 1815, les formes du Code d'Instruction criminelle devaient être observées, au lieu de la procédure prévôtale.

la justice prévôtale, il nous faut examiner les affaires dont elle fut saisie durant les deux années de son existence, d'avril ou mai 1816 à juin 1818.

Si nous consultons les tableaux statistiques très complets que fit dresser M. Pasquier, garde des Sceaux, en 1818 (1), nous trouvons qu'au total 2280 affaires furent portées devant les Cours prévôtales, en y comprenant toutefois des affaires se rattachant aux mêmes faits, qui occupent parfois plusieurs numéros, à raison de poursuites successives contre des prévenus qu'on n'avait pas d'abord saisis. Bien entendu, ces Cours ne les jugèrent pas toutes et se déclarèrent incompétentes pour un certain nombre d'entre elles.

On peut classer ces affaires de la façon suivante :

Vagabonds et récidivistes.	457
Militaires en activité ou libérés depuis moins d'un an.	279
Contrebande armée et délits de douane.	275
Fausse monnaie.	249
Assassinats ou vols avec violence sur les grands chemins.	300
Assassinats par attroupemens armés.	65
Rébellion armée.	243
Réunion séditieuse ou organisation de bandes armées.	175
Affaires politiques (cris et discours séditieux, écrits séditieux, arboration du drapeau tricolore). . . .	237
Total.	2 280

Sur ces 2280 affaires, 1560 ne concernent donc que des crimes ou délits de droit commun : crimes commis par des vagabonds ou des récidivistes, des militaires, contrebande ou délits de douane, fausse monnaie, assassinats et vols sur les grands chemins.

Il y a peu de chose à dire de ces affaires, en remarquant toutefois leur proportion élevée par rapport au chiffre total, qui surprendra sans doute ceux qui sont habitués à considérer les Cours prévôtales comme une juridiction exclusivement politique. La répression nous paraît assez rude, mais, en somme,

(1) Voyez ces tableaux aux Archives nationales BB³ 123, 124, 125. Le département de la Meuse manque. Les affaires sont indiquées par département, avec mention sommaire des noms des accusés, des circonstances de l'accusation, des dates et principaux motifs des arrêts intervenus. Il n'y a pas de résumé d'ensemble et, conséquemment, les chiffres ci-dessus cités sont le résultat d'un pointage personnel.

on doit admettre qu'en ces matières les Cours prévôtales ne furent ni plus ni moins sévères que l'eût été le jury à la même époque.

On peut noter le chiffre important des affaires de fausse monnaie (249) (1) et celui plus grand encore (300) des attentats sur les grands chemins. La sécurité de la circulation semble particulièrement précaire en Provence et dans le département de Vaucluse, où la proportion de ces crimes est tout à fait anormale.

Les 720 affaires restantes ne présentent pas toutes, à beaucoup près, un caractère politique. Nous trouvons d'abord trois catégories en quelque sorte *mixtes*, où sont réunies des affaires tantôt politiques, tantôt de droit commun.

La première, celle des « assassinats par attroupemens armés » (65 affaires), contient principalement des crimes de droit commun, mais cependant on y rencontre aussi quelques-unes des affaires politiques qui ont valu à la justice prévôtale une fâcheuse réputation, telles que l'affaire des troubles de Montpellier en juin-juillet 1815 et le procès des assassins du général Ramel.

Les deux catégories de la « rébellion armée » (243 affaires) et de la « réunion séditieuse ou organisation de bandes armées » (175 affaires) comprennent, en beaucoup de cas, des faits d'un même caractère, comportant souvent les deux inculpations. Un certain nombre de ces affaires, relatives à des rébellions contre des douaniers, des agens des contributions, des gardes forestiers, des gendarmes, etc., sont étrangères à la politique. Il faut aussi classer à part les affaires très nombreuses qui, sous l'une ou l'autre inculpation, eurent pour cause commune les troubles occasionnés dans l'hiver de 1816 et le printemps de 1817 par la disette des grains. Ces troubles s'étendirent à tout le territoire et présentèrent une réelle gravité dans quelques régions, notamment dans le Loiret, l'Yonne, l'Aube, l'Allier, à Toulouse. Restent enfin des rébellions ou réunions séditieuses inspirées par des motifs politiques et les accusations d' « organisation de bandes armées, » qui amenèrent devant les juges prévôtaux

(1) La législation fut extrêmement rigoureuse à l'égard du crime de fausse monnaie jusqu'à la revision du Code pénal en 1832 et une grande partie des condamnations capitales prononcées par les Cours prévôtales concernent des faux-monnayeurs.

les plus graves des procès dont ils furent saisis, tels que l'affaire des insurrections lyonnaises de 1817 ou l'affaire du Lude, dans la Sarthe, en 1816.

La dernière catégorie d'affaires est purement politique : elle comprend les cris, discours ou écrits séditieux et les actes d'arboration du drapeau tricolore. Il y a, en tout, 237 affaires de ce genre, dont une partie seulement furent définitivement jugées par les Cours prévôtales, celles-ci ayant, dans un assez grand nombre de cas, admis leur incompétence et renvoyé les prévenus devant les tribunaux correctionnels.

*
* *

Ces chiffres, bien que nous apportant quelques précisions utiles, ne sauraient évidemment suffire à nous faire connaître l'action des Cours prévôtales et les effets de la loi de 1815. Pour achever cette enquête, il conviendrait d'établir la statistique des affaires dans chaque département et, tout au moins pour un certain nombre de Cours prises dans les diverses régions du territoire, de pousser cette analyse jusqu'à l'examen détaillé des arrêts intervenus. Nous ne pouvons donner ici que les résultats généraux d'un tel travail, dont l'exposé complet exigerait de longs développemens.

Un premier trait à noter est l'extrême inégalité de la répartition des affaires entre les Cours. Le chiffre le plus élevé se rencontre dans le département du Nord, avec 164 affaires, — ce qui s'explique par le nombre exceptionnel des affaires de douane dans cette région ; — il y eut 159 affaires dans la Seine, 82 dans la Moselle, 65 dans l'Hérault, 62 dans l'Ille-et-Vilaine, 61 dans le Var ; en revanche, treize Cours jugèrent moins de 10 affaires, jusqu'à celle de l'Ardèche, qui en jugea 4 et celle du Gers 3. La moyenne varie de 10 à 40 affaires. On voit donc que le nombre des Cours était manifestement excessif et que certaines d'entre elles demeurèrent presque inactives.

La nature des affaires est également très diverse, particulièrement en ce qui regarde la proportion des affaires politiques ou semi-politiques par rapport aux affaires de droit commun. Nous voyons les affaires purement politiques (écrits, discours) ou mixtes (rébellion, réunion séditieuse) s'élever à 27 sur 43 dans le Rhône, 43 sur 65 dans l'Hérault, 26 sur 44 dans la Haute-Garonne, 19 sur 62 dans l'Ille-et-Vilaine. En revanche, dans

27 départemens il n'y a pas une seule affaire d'écrits ou discours séditieux et dans certaines Cours très actives le nombre de ces affaires est infime ; 2 sur 164 dans le Nord, 1 sur 45 dans le Bas-Rhin, 2 sur 37 dans les Bouches-du-Rhône. Les troubles occasionnés par la disette furent la cause de 13 affaires sur 15 dans l'Allier, 16 sur 34 dans l'Yonne, 18 sur 41 dans l'Aube.

Quant au jugement d'ensemble qu'il conviendrait de porter sur les tendances des juges prévôtaux, — ce qui est la partie la plus délicate d'une telle enquête, — l'examen attentif des arrêts rendus montre la nécessité d'établir beaucoup de distinctions entre les Cours, dont la sévérité semble avoir été très variable.

Il n'est malheureusement pas douteux qu'un certain nombre des magistrats cédèrent à des rancunes ou à des passions politiques et rendirent des arrêts qu'on est en droit de leur reprocher sévèrement. La mauvaise réputation que plusieurs Cours se sont acquise n'apparaît point comme imméritée.

A Carcassonne, la Cour prononça trois condamnations à mort pour une obscure affaire de complot dans la prison, où l'accusation ne semble résulter que d'une lettre des inculpés parvenue aux autorités dans des conditions suspectes. Ce qui aggrave le cas, c'est que, très vraisemblablement, la Cour avait outrepassé les règles de sa compétence pour retenir ce procès.

A Montpellier, où des troubles avaient éclaté quand la population apprit la nouvelle de la bataille de Waterloo, les 27 juin et 2 juillet 1815, la Cour mit un déplorable acharnement à poursuivre sous l'inculpation d' « assassinats par attroupemens armés » des hommes dont le principal tort était d'avoir participé à des actes de guerre civile et de se trouver maintenant du côté des vaincus. Cinq condamnations à mort furent prononcées et exécutées et 4 autres prononcées par contumace; il y eut en outre des condamnations aux travaux forcés, au bannissement et à la réclusion. La Cour de Cassation dut intervenir, sur pourvoi du garde des Sceaux, pour annuler plusieurs des arrêts, à raison de graves irrégularités de procédure.

A Orléans, la Cour prononça 6 condamnations à mort, — dont 5 exécutées, — et 7 condamnations aux travaux forcés, à raison de troubles, accompagnés de pillages par bandes armées et de rébellion, survenus à Montargis et aux environs au début de juin 1817, par suite de la disette des grains, répression si manifestement excessive que plusieurs des condamnés,

y compris le sixième condamné à mort, obtinrent ultérieurement leur grâce pleine et entière.

Dans les Basses-Pyrénées, nous trouvons la dérisoire condamnation à cinq ans de réclusion seulement de deux des misérables qui avaient lâchement assassiné le général Ramel à Toulouse le 15 août 1815, un des plus tristes arrêts de ce temps.

A Lyon, la répression impitoyable de la tentative d'insurrection de juin 1817 a, plus que toute autre peut-être, jeté le discrédit sur la justice prévôtale. On connaît les violentes polémiques auxquelles ces événemens donnèrent lieu. Sans entrer dans leur discussion, on doit constater que bien que les rassemblemens séditieux formés dans diverses communes de la banlieue lyonnaise se fussent dispersés presque sans combat, la Cour ne prononça pas moins de 13 condamnations à mort, — dont 11 furent exécutées, — et 75 condamnations à la déportation, aux travaux forcés et à l'emprisonnement, sans compter les condamnations par contumace. A la suite de l'enquête confiée au maréchal Marmont, 69 de ces condamnations furent l'objet de commutations de peine ou de grâces. La Cour prévôtale de Lyon assuma certes ainsi une lourde responsabilité, mais il convient cependant de la justifier du reproche que lui ont adressé certains historiens, d'avoir violé la loi en jugeant les accusés séparément par communes, au lieu de les englober dans un procès unique. La procédure suivie ne fut que la conséquence des dispositions de la loi de 1815, qui, n'accordant pas compétence aux Cours prévôtales relativement aux *complots*, les chargeaient de la répression des actes de réunion séditieuse et d'organisation de bandes armées; or, en l'espèce, de telles bandes s'étaient réunies dans plusieurs communes des environs de Lyon (1).

Dans la Sarthe, l'affaire dite du Lude est aussi demeurée célèbre. Le 28 mai 1816, quatre condamnés à mort, dont un âgé de dix-neuf ans, furent exécutés dans cette petite ville; trois autres condamnés à la peine capitale, recommandés à la clémence du Roi, obtinrent une commutation aux travaux forcés; la Cour avait encore prononcé 7 condamnations aux travaux forcés et à l'emprisonnement. Comme justification d'une si

(1) On voit donc que les accusations portées par M. de Vaulabelle, t. IV, page 433, contre les magistrats de Lyon ne sont, — sur ce point tout au moins, — pas justifiées.

exceptionnelle rigueur, on ne trouve que l'accusation d'organisation d'une bande armée dite « les vautours de Bonaparte, » qui avait « désarmé » un cultivateur et s'était portée chez deux autres pour les « désarmer. » Les accusés étaient des gens fort modestes : meuniers, garçons de moulin, ouvriers, anciens soldats et cette affaire a conservé un air de mystère singulièrement troublant.

Dans l'Yonne, les troubles occasionnés par la disette des grains en mai et juin 1817, — particulièrement graves, il est vrai, — entraînèrent 3 condamnations à mort, — dont celle d'une femme, — et 25 condamnations aux travaux forcés ou à la réclusion.

A côté de ces arrêts connus et signalés par la plupart des historiens, on peut en noter encore qui semblent inspirés par des passions politiques singulières. C'est ainsi que, le 26 avril 1816, la Cour prévôtale du Loiret acquitta quatre soldats déserteurs coupables de rébellion dans la nuit du 22 au 23 juin 1815 contre des gendarmes qui voulaient les arrêter : au cours de cette lutte, un des gendarmes avait été tué et un autre blessé. Ces militaires, supposés excellens royalistes par les juges, n'avaient fait, déclara la Cour, qu'obéir à l'ordonnance rendue par Louis XVIII à Lille le 23 mars 1815, prescrivant le licenciement de l'armée : ils avaient donc l'excuse des ordres de l'autorité légitime et de la légitime défense. La Cour ne prenait même pas garde que l'ordonnance de Lille n'avait été légalement publiée dans le *Moniteur* que le 9 août 1815, postérieurement à l'acte reproché aux accusés.

En revanche, la Cour prévôtale de l'Yonne condamna à la déportation, le 13 juillet 1816, une malheureuse jeune fille de vingt-quatre ans, accusée d'avoir crié : « Vive l'Empereur ! A bas les Bourbons ! » « en allant à l'herbe. »

En regard de ces arrêts, il convient d'en placer d'autres, généralement ignorés, qui témoignent de modération et d'indépendance chez les magistrats qui les prononcèrent.

La Cour prévôtale de l'Ain refusa de retenir une affaire d'organisation de bandes armées où cependant, en interprétant rigoureusement la loi de 1815, sa compétence n'était guère douteuse; sur appel du ministère public, la Cour royale de Lyon confirma cet arrêt d'incompétence, par le motif que les prévenus, pouvant dans la procédure de droit commun discuter

les charges devant la chambre des mises en accusation et le jury, ils avaient intérêt à n'être pas privés d'un degré de juridiction. Le principal accusé, un ancien officier nommé Savarin, fut ultérieurement condamné à mort par la Cour d'assises de l'Ain.

Dans l'Aisne, la Cour prévôtale fut saisie d'une grave et obscure affaire concernant une réunion séditieuse armée, qui s'était tenue, la nuit du 5 au 6 juin 1817, dans la plaine de Quincampoix, près de Braisne. Le but de ce rassemblement paraît avoir été de s'emparer par surprise de la place de Soissons. Des proclamations bonapartistes avaient été distribuées et une active propagande faite parmi les anciens soldats. Sur 137 prévenus, 26 seulement furent mis en accusation et, après dix jours de débats et l'audition de 228 témoins, 5 seulement furent condamnés, 2 à la déportation et 3 à la prison. Deux anciens officiers, l'adjudant-commandant Dufour et le colonel baron Seruzier, accusés d'avoir été les inspirateurs de cette tentative d'insurrection, furent acquittés.

La Cour prévôtale du Vaucluse, puis celle des Bouches-du-Rhône eurent successivement à se prononcer sur le cas de six individus armés qui, le 18 septembre 1815, à Roussillon près d'Apt, avaient fait feu sur une colonne de gardes nationaux et de gendarmes lancée à leur poursuite. La Cour de Vaucluse acquitta un des prévenus, d'abord seul saisi, par le motif que, la force publique ayant fait usage de ses armes sans nécessité, « on ne peut qualifier de rébellion la résistance avec violence qu'elle a elle-même provoquée sans motifs légitimes. » Le ministère public obtint le dessaisissement pour cause de suspicion légitime de la Cour prévôtale d'Avignon et continua les poursuites contre les cinq autres accusés devant la Cour prévôtale des Bouches-du-Rhône; mais il n'aboutit qu'à un second échec, les nouveaux juges se trouvant d'accord avec les premiers pour proclamer que les accusés n'avaient fait qu'user du droit de légitime défense.

Un arrêt de la Cour prévôtale du Gard du 5 juin 1817 mérite une attention particulière. Après que la Cour prévôtale de l'Hérault eut sévi avec tant de rigueur contre les personnes impliquées dans les troubles de juin-juillet 1815 à Montpellier, il se trouva que l'annulation par la Cour de Cassation de procédures irrégulières amena le renvoi d'un des accusés, le sieur

Nicolas, devant la Cour prévôtale de Nîmes. Nicolas était inculpé d'avoir commandé le feu d'une pièce de canon contre « de fidèles serviteurs du Roi et des partisans de la légitimité. » L'affaire ne venant que par contumace, la Cour prévôtale du Gard aurait pu n'y prêter que peu d'attention. Cette Cour cependant acquitta Nicolas, non à raison d'un doute sur les faits, mais par ces deux motifs catégoriques : 1° que ces excès « rentreraient dans ceux commis par un parti armé contre un autre et constituaient *un fait de guerre ;* » 2° que ce crime *purement politique* était couvert par la *loi d'amnistie* du 12 janvier 1816, les poursuites étant postérieures à cette loi (1).

Enfin, en ce qui concerne la répression des réunions séditieuses et des rébellions occasionnées par la disette de 1816-1817, il ne faudrait pas croire que les arrêts, ci-dessus signalés, des Cours prévôtales du Loiret et de l'Yonne, donnent la note exacte de l'attitude des Cours envers cette catégorie d'inculpés. En général, il y eut plus d'humanité et d'indulgence. On peut constater, par exemple, que la Cour prévôtale de l'Aisne ne condamna aucun des accusés dans une affaire d'émeute à Château-Thierry les 3 et 4 juin 1817 et que dans une autre affaire de rébellion à Chauny les 10 et 11 juin, elle joignit à son arrêt un pressant appel à la clémence du Roi, à raison de la misère digne de pitié des condamnés. Dans l'Allier, où les troubles avaient été particulièrement étendus et graves, il y eut 58 non-lieu ou acquittemens, 18 condamnations à des peines légères d'emprisonnement ou de surveillance et 6 seulement aux travaux forcés ou à la réclusion. Au total, la majorité des peines prononcées par les Cours ne furent que des peines correctionnelles et elles se trouvèrent bientôt effacées par une ordonnance d'amnistie du 13 août 1817.

Quant aux affaires purement politiques d'écrits ou discours séditieux, d'arboration du drapeau tricolore, elles entraînèrent dans un trop grand nombre de cas des condamnations à la déportation. Cependant ces arrêts rigoureux sont en nombre

(1) Ce dernier motif ne s'appliquait pas à une partie des accusés de Montpellier, à l'égard desquels les poursuites avaient été commencées antérieurement à la loi d'amnistie. Il convient aussi de remarquer que Nicolas n'était poursuivi qu'à raison de sa participation au combat du 2 juillet 1815 entre les troupes royalistes du marquis de Montcalm et les soldats et gardes nationaux commandés par les généraux Gilly et Forestier, et non pour des faits se rattachant aux troubles du 27 juin. L'arrêt de Nîmes n'en est pas moins fort intéressant.

moindre que les arrêts de non-lieu, d'incompétence ou de simples condamnations correctionnelles, qui terminèrent beaucoup des 237 affaires de cette catégorie.

*
* *

En somme, le fait essentiel qui ressort de cette enquête nous paraît être l'évidente constatation des graves imperfections de la loi de 1815 et des funestes résultats qu'elles entraînèrent dans la pratique.

Tout le système de la justice prévôtale fut faussé par l'absence d'une pièce essentielle : le contrôle de la Cour de Cassation. De là ces fâcheux exemples d'incorrections de procédure auxquelles remédia imparfaitement le pourvoi dans l'intérêt de la loi du garde des Sceaux, de là les divergences de jurisprudence entre les Cours, de là enfin l'exécution précipitée d'arrêts d'une rigueur excessive dont les condamnés ne pouvaient même pas discuter la régularité devant la Cour suprême.

Non moins déplorable avait été le refus de restituer au souverain l'exercice entier du droit de grâce, indispensable pour corriger les erreurs ou les entraînemens des magistrats.

Il est toujours singulièrement périlleux de confier à des juges un tel pouvoir discrétionnaire, surtout en des temps troublés où leur conscience se trouve assaillie par des passions ou des craintes que pourrait seul leur faire surmonter un héroïque sentiment du devoir. Mais, par surcroît, quels étaient les juges qu'on avait choisis? Des officiers, dont beaucoup étaient d'anciens émigrés, ignorans des règles et des méthodes de la justice criminelle, dépourvus par conséquent de cette discipline d'esprit particulière que donne l'expérience d'une profession aux plus médiocres de ceux qui l'exercent; de modestes magistrats de première instance, incertains de leur carrière en présence des suspicions d'un pouvoir nouveau et fréquemment influencés par les préventions locales dans les régions auxquelles les rattachaient leurs origines ou leurs liens de famille. On ne peut être surpris que leurs épaules aient parfois plié sous le fardeau dont un législateur imprévoyant les avait chargées.

Et pourtant, il est rare qu'une institution, si mauvaise soit-elle, produise tout le mal qu'elle pourrait entraîner. Dans une certaine mesure, la justice prévôtale fut tempérée par les instructions modérées du ministère de la Justice et par l'esprit

de conscience professionnelle d'une partie des magistrats. On ne doit pas oublier non plus qu'à la même époque, le jury rendit souvent dans des affaires politiques des verdicts tout aussi regrettables que beaucoup d'arrêts prévôtaux.

A mesure que les esprits se dégagèrent des passions de 1815, on se rendit mieux compte de l'impopularité que faisait peser sur le gouvernement royal l'existence de tribunaux d'exception. Aussi en 1818 leur disparition fut saluée avec satisfaction même par des royalistes qui les avaient établis (1). Par une conséquence heureuse, quoique imprévue, la suppression des Cours prévôtales entraîna aussi celle des Cours spéciales du Code de 1808, qui ne furent jamais réorganisées.

Ainsi se termina une entreprise fâcheuse, qui avait compromis le nouveau régime sans lui donner, à ce qu'il semble, une sécurité plus grande. Jusqu'en avril ou mai 1816, ainsi que nous l'avons vu, les causes prévôtales avaient été jugées dans la plupart des départemens par les tribunaux de droit commun : comment croire qu'une justice spéciale fût indispensable? N'eût-il pas été préférable de laisser intactes les prérogatives du jury et n'aurait-on pas évité par là beaucoup de suspicions? L'histoire de cette éphémère juridiction nous présente donc un exemple de l'inutilité et du danger des tribunaux d'exception. Puisse cette expérience ne pas être oubliée, le cas échéant, par les hommes d'État réalistes qui seraient tentés de ne pas prêter une suffisante attention aux scrupules des jurisconsultes!

ANDRÉ PAILLET.

(1) *Mémoires* du baron Hyde de Neuville, t. II, p. 339.

TRENTE-TROIS ANS D'APOSTOLAT
AU CONGO FRANÇAIS

MONSEIGNEUR AUGOUARD

A l'heure actuelle où l'attention se trouve de plus en plus attirée vers les questions coloniales, on célèbre volontiers, et avec raison, la vaillance, le patriotisme et l'esprit d'entreprise de nos hardis explorateurs, mais on est trop tenté d'oublier que nos missionnaires ont été partout les meilleurs auxiliaires, souvent même les précurseurs de l'influence française dans nos lointaines possessions. Le ministre de la Marine Mackau ne l'ignorait pas quand, en 1843, il appela à son aide les Pères du Saint-Esprit pour civiliser les sauvages peuplades au milieu desquelles nous venions d'installer un poste d'observation, à l'embouchure du Gabon, dans un vaste estuaire que le prince de Joinville avait désigné comme le plus favorable *pour la surveillance des côtes et la répression de l'esclavage* : là se bornaient en effet nos ambitions à une époque où la France, déjà absorbée par l'entreprise algérienne qui trouvait beaucoup de détracteurs, ne songeait pas à étendre davantage ses conquêtes en Afrique. Ce poste d'observation, après avoir amené en 1849 la construction de quelques cases (la future Libreville), destinées à recevoir 46 esclaves arrachés de force à un navire négrier, devait devenir le point de départ de nos vastes colonies du Gabon et du Congo, de même que le modeste établissement

de Sainte-Marie fondé à cet endroit, par quelques religieux dont la plupart furent rapidement fauchés par la mort, devait donner naissance aux nombreuses missions catholiques qui évangélisent aujourd'hui notre Afrique équatoriale. En 1870, les Pères du Saint-Esprit, sous la direction de Mgr Bessieux, avaient étendu au loin leur action et ils descendaient déjà jusqu'aux rives du Congo quand éclata la guerre franco-allemande. Au lendemain de nos désastres, la subvention accordée à la Mission fut supprimée. La France, repliée sur elle-même, obligée de panser ses blessures, ne songeait guère à se dédommager, par une extension coloniale, de la mutilation subie : l'abandon du Gabon fut même décidé en haut lieu et l'on négocia (en 1873) l'échange de cette contrée contre la Gambie anglaise. L'amiral commandant l'escadre de l'Atlantique, chargé d'annoncer la nouvelle aux religieux, leur proposa de les transporter ailleurs. Il se heurta à un refus formel : « *Nous sommes ici à une porte*, répondit Mgr Bessieux : *d'une année à l'autre elle peut s'ouvrir sur un immense continent, nous attendrons.* » « Cette fermeté, » dit Mgr Le Roy, l'éminent supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, « fit impression sur l'amiral; la mesure fut ajournée et, depuis, la porte s'est ouverte. Sans nos missionnaires, nous ne posséderions peut-être pas le Congo (1). »

Mgr Bessieux mourut en 1876. Trois ans auparavant, il avait envoyé le P. Carrie fonder une mission à Landana (Congo portugais). Cet établissement était déjà florissant quand il reçut, en 1880, la visite de Brazza qui, venant de planter le drapeau français au nord du Stanley-Pool, sollicitait des missionnaires pour occuper ce poste. Le P. Augouard fut chargé d'aller étudier la question sur place. Ce religieux avait fait ses preuves de bonne heure, car, en 1870, à peine âgé de dix-sept ans, il s'était engagé dans le corps des zouaves de Charette pendant la guerre. Mgr de Ségur, qui le rencontra à cette époque, se rendit compte de ce qu'on pouvait attendre d'un caractère aussi généreux et, constatant la vocation ecclésiastique du jeune homme, il l'avait dirigé vers les missions. Ordonné prêtre en 1876, le P. Augouard avait été envoyé, d'abord, au Gabon, puis à Landana où il était occupé, depuis deux ans, à étudier les langues indigènes et à former des catéchistes.

(1) Voyez *les Missions catholiques françaises*, publiées sous la direction du P. Piolet, S. J., tome V, p. 227.

Parti le 4 avril 1881 et amené à Banana (à l'embouchure du Congo) par un paquebot anglais, il se rendit, de là, à Boma aujourd'hui capitale du Congo belge, puis à Vivi (à 160 kilomètres de la côte) où la navigation fluviale se trouve interrompue par la formidable barrière de 32 cataractes qui, jusqu'à Stanley, avait arrêté tous les explorateurs venus dans ces régions. Durant quatre mois, le P. Augouard parcourut le pays en tous sens, cherchant la meilleure voie pour atteindre cette vaste expansion du Congo qui a reçu le nom de Stanley-Pool et tâchant de recruter les porteurs qui devaient se charger des marchandises indispensables pour se procurer des vivres le long de la route. Peines perdues : d'une part, les caravanes venant de l'intérieur refusaient d'emmener un blanc; de l'autre, aucun Congolais de la côte ne se souciait d'accompagner le missionnaire dans des régions inconnues peuplées de tribus anthropophages. En effet, les nègres de la côte, qui se considéraient comme très civilisés, ne parlaient alors qu'avec terreur ou mépris des nègres de l'intérieur. Ainsi Mgr Augouard nous racontait qu'ayant vu les sauvages de l'Oubanghi manger avec plaisir du serpent, il avait voulu en goûter à son tour et avait ordonné au cuisinier de la mission de lui en servir. Ce cuisinier, un Congolais du littoral, commença par faire la grimace. Obligé d'obéir, malgré sa répugnance, il se vengea en répétant partout que son maître, mangeur de serpens, ne pouvait être qu'*un blanc de l'intérieur!*

De fait, non seulement les noirs du littoral étaient, dès cette époque, plus civilisés que ceux du Haut-Congo, mais on retrouvait chez eux des traces de la doctrine chrétienne prêchée à leurs ancêtres par des capucins portugais qui avaient aussi introduit dans le pays le maïs, le manioc et le bananier, c'est-à-dire les trois plantes dont les habitans tirent actuellement leur subsistance. Les Européens ayant été chassés du Congo, les indigènes revinrent peu à peu au fétichisme et à la sauvagerie. Cependant, beaucoup d'entre eux conservaient encore certains usages chrétiens, tels que le signe de la croix. Il était assez facile de leur expliquer le sens des pratiques religieuses dont ils avaient gardé la routine. Les Pères du Saint-Esprit établis depuis peu à Boma, à Saint-Antoine, à Banana s'y employaient de leur mieux et le P. Augouard put lui-même baptiser bien des enfans durant le séjour qu'il fit dans ces maisons. Ce fut pour

lui une consolation au milieu de tant d'épreuves. Le passage suivant d'une lettre adressée par lui aux siens à cette époque rappelle la célèbre épître de saint Paul énumérant aux Corinthiens les dangers et les traverses de son apostolat :

J'ai fait des efforts surhumains pour me rendre à mon poste. J'ai parcouru en tous sens le Bas-Congo sur une longueur de cent dix milles ; la faim, la soif, la chaleur m'ont accablé ; j'ai couché bien des fois à la belle étoile sur la terre nue, exposé au brouillard et aux attaques des crocodiles dans les rivières, dévoré par des milliers de moustiques qui ne me laissaient pas un moment de repos. Je me suis exposé sur le fleuve où, une fois, j'ai failli périr, emporté par un courant épouvantable, j'ai gravi des montagnes élevées où, pendant des journées entières, je ne trouvais pas une goutte d'eau pour étancher ma soif... (1).

Enfin le P. Carrie étant parvenu à réunir vingt porteurs à Landana, les amena jusqu'à Vivi et, le 6 juillet 1881, le P. Augouard, après avoir pris congé de son supérieur, s'engagea avec sa petite escorte dans le chemin de 380 kilomètres, réputé impénétrable, qui devait le faire aboutir au Stanley-Pool. Dix ans plus tard, les choses étaient bien changées : quantité de porteurs venaient dans les postes français et dans les factoreries proposer leurs services pour un prix équivalent à 40 francs par tête, et des milliers d'indigènes faisaient constamment la navette entre la côte et Brazzaville. Ces « routes » de l'Afrique équatoriale sont en réalité une succession d'étroits sentiers qui serpentent tantôt au milieu de hautes herbes coupantes atteignant jusqu'à 3 mètres de hauteur, tantôt dans la sombre forêt où l'on marche, à la file indienne, courbé ou rampant à travers mille obstacles. « Souvent, a écrit le colonel Marchand, le sentier se perd complètement et les heures se passent à creuser parmi les tiges vigoureuses et les troncs vermoulus un chemin de quelques mètres dans une demi-obscurité plus énervante que l'absence complète de lumière. » Souvent aussi la voie est obstruée par un torrent, par un arbre tombé en travers du chemin. On ne pourrait se tirer d'affaire sans guides, qu'il faut renouveler de distance en distance. Le voyage fut très accidenté : dès la première étape, le P. Augouard, occupé à dresser sa tente pour la nuit, reçut la visite d'un chef qui pré-

(1) Les passages imprimés en petits caractères sont empruntés à la correspondance de Mgr Augouard, publiée sous ce titre : *Vingt-huit années au Congo*, 2 vol., Poitiers, 1905.

senta solennellement un papier prouvant qu'il s'était engagé envers Stanley à ne laisser passer « aucun intrus; » en réalité, il ne songeait qu'à profiter de la situation pour vendre chèrement le droit de passage. Plus loin, tous les porteurs prirent la fuite, et la nuit fut employée à courir à leur recherche. Ils renouvelèrent, d'ailleurs, plus d'une fois cet exploit, quitte à revenir le lendemain fort penauds. D'autres fois, c'étaient les guides, qui s'enfuyaient, abandonnant la caravane au milieu de montagnes désertes, « de sorte qu'il fallait se diriger sur la boussole comme un marin au milieu de l'Océan. »

Le 4 août enfin, trente jours après son départ de Vivi, le P. Augouard parvenait sur les bords du Djoué (qui se jette dans le Congo un peu au-dessus du Pool) et il y trouvait Stanley arrivé par une autre voie avec son escorte de 80 Zanzibarites armés de fusils à tir rapide. L'explorateur, tout en faisant bon accueil au missionnaire français, ne lui cacha pas le dépit qu'il avait éprouvé le jour où, atteignant la rive Nord du Pool, il avait aperçu, flottant au vent un morceau d'étoffe bleu, blanc et rouge, sous la garde d'un sergent sénégalais « d'allure très crâne » et de deux matelots nègres du Gabon. L'initiative du « va-nu-pieds Brazza » avait seule empêché l'envoyé de Léopold de faire entrer tout le bassin du Congo dans le domaine du futur « État indépendant. » Le sergent Malamine, fidèle à son poste, témoignait naïvement au P. Augouard sa joie de revoir enfin un de ses semblables, car, disait-il, « j'étais le seul blanc dans le pays ! » Le brave Sénégalais oubliait qu'il était lui-même un nègre du plus beau noir. Le religieux lui abandonna généreusement la plus grande partie de ses marchandises. Puis il alla rendre compte de son voyage au P. Carrie (septembre 1881), et lui demanda à retourner au Pool pour y créer l'établissement projeté; mais les ressources faisaient défaut et il dut rester pendant deux ans dans la région du Bas-Congo, se partageant entre les missions de Boma et de Saint-Antoine, situées à 160 kilomètres l'une de l'autre. Une de ses lettres, écrite durant cette période, nous le montre levé dès quatre heures du matin et, après sa messe dite, ses devoirs religieux accomplis, exerçant tour à tour dans la même journée les métiers de cultivateur, de charpentier, de forgeron, de maçon, de menuisier et enfin de tailleur, sans compter les catéchismes à faire et la correspondance à régler. Les Congolais, de même que la plupart des noirs, consi-

dèrent le travail comme une honte. Pour leur en inculquer le goût, il faut leur en donner l'exemple; sinon, ils répondent comme naguère les Gabonais à Mgr Bessieux : « Nous prends-tu pour des esclaves? Les blancs ne travaillent pas; toi-même, est-ce que tu travailles? » — « L'évêque, raconte le marquis de Compiègne, ne répondit pas, mais le lendemain, on le vit partir au lever du jour une pioche sur le dos; il accrocha sa soutane aux broussailles, il entonna le *Gloria Patri* et se mit à l'œuvre. Cela dura trois ans, jusqu'à ce que les plantations fussent terminées : depuis l'aurore jusqu'à la nuit, il travaillait comme un nègre... ne travaille pas. »

Le Père Augouard fit de même :

Aussi, écrivait-il gaiement, j'ai aux mains une collection d'ampoules capable de faire envie à l'apprenti le plus courageux. Depuis trois mois, je suis seul à Saint-Antoine; mais, cette semaine, je vais recevoir les missionnaires qui arrivent de France et je serai un peu soulagé dans mon travail... Nos aimables radicaux qui trouvent que les curés sont des fainéans n'ont qu'à venir ici.

En effet, si l'on ajoute, aux métiers manuels que nous avons énumérés, l'étude des langues, celle de la géographie locale, de l'astronomie, de l'algèbre, on aura un aperçu des connaissances pour ainsi dire universelles que doivent posséder les missionnaires. A Saint-Antoine, le P. Augouard eut de nombreuses difficultés avec la tribu des Moussorongos qui, excités par leurs féticheurs, arrivèrent un jour, au nombre de 300, armés de fuils, « tuer les blancs et brûler leur maison. » Le religieux sut apaiser ces sauvages si bien qu'ils vinrent, par la suite, implorer son pardon en lui apportant 16 grosses poules et 20 mètres de beaux tissus.

Pendant qu'il exerçait la direction de ces deux missions, — auxquelles il dut joindre celle de Landana en l'absence de son supérieur, — le P. Augouard se lia d'amitié avec le commandant de l'aviso *le Sagittaire*, chargé de préparer les voies à Brazza pour prendre possession, au nom de la France, des terres situées au Nord du Congo sur lesquelles plusieurs nations européennes jetaient déjà des regards de convoitise. Le P. Augouard rendit service à cet officier en lui servant d'interprète et en allant, au péril de sa vie, parlementer avec les indigènes qui avaient attaqué notre poste près de Loango. Habile diplomate, non seulement il parvint à apaiser le conflit naissant, mais il amena

le chef Lomba à traiter avec le commandant et à le laisser s'installer dans la baie de la Pointe-Noire. Ce ne fut certes pas la faute du religieux, ni de notre distingué représentant à Loango, M. Dolisie, si le commandant du *Sagittaire*, lié par des ordres formels, ne profita pas de la circonstance pour occuper les territoires de Malembé et de Cabinda qui, abandonnés au Portugal, forment aujourd'hui une enclave dans notre Congo : toute la rive droite du fleuve aurait pu nous appartenir si notre gouvernement avait montré alors la décision et l'énergie voulues.

Aussitôt son supérieur revenu de France, le P. Augouard, étant parvenu à réunir une caravane de 120 porteurs, termina ses préparatifs pour partir avec deux autres missionnaires et arriver avant la saison des pluies au Pool, où Brazza devait le rejoindre par la voie de l'Ogoué. Le 11 août 1883, la caravane, à laquelle s'était joint M. Dolisie, s'engageait dans les étroits sentiers des Montagnes de Cristal. Durant les vingt premiers jours, le voyage se fit dans d'assez bonnes conditions; mais, à partir de Manyanga, les difficultés se multiplièrent à l'infini : d'abord, une fièvre maligne terrassa douze porteurs en un seul jour, obligeant ainsi la caravane à s'arrêter dans un pays dénué de ressources. Six hommes succombèrent; parmi leurs camarades, plusieurs avaient la fièvre, tous étaient démoralisés et se plaignaient qu'on les emmenât mourir loin de leur terre natale. On finit par repartir, mais, alors, les trois missionnaires et M. Dolisie lui-même tombèrent malades à leur tour et, pour comble de disgrâce, des pluies torrentielles « que seuls peuvent se figurer ceux qui ont vécu dans les climats équatoriaux » entravèrent la marche. A ce déluge venaient se joindre les souffrances causées par d'innombrables fourmis rouges qui sont un des fléaux de ces contrées.

Les noirs, habitués à de telles misères, en prenaient leur parti, tout en gémissant d'avoir à transporter, le lendemain, des fardeaux mouillés et, par conséquent plus lourds. Beaucoup aussi prétextaient des maladies imaginaires. Un des grands ennuis, pour les explorateurs, est dans les palabres à recommencer chaque jour avec les porteurs qui inventent mille prétextes pour se soustraire à leurs obligations, avec les guides qui se sauvent et avec les chefs qui réclament d'innombrables cadeaux. En pareille occurrence, souvent les voyageurs, perdant patience, finissent par envoyer du plomb aux indigènes qui

les irritent par leurs folles exigences, leur manque de parole, leurs vexations, leurs lenteurs calculées. Les missionnaires, ne pouvant employer des procédés aussi... vifs, ont grand'peine à venir à bout de la mauvaise volonté qu'on leur oppose. Un jour, le P. Augouard voit ses porteurs s'arrêter après un quart d'heure de marche et jeter leurs charges à terre. Le guide leur avait persuadé que, s'ils allaient plus loin, ils rencontreraient des hommes ayant la bouche sous le bras, et dont la vue seule les ferait mourir! Mais le missionnaire, ne perdant pas son sang-froid, finit par obliger ce drôle à rassurer les poltrons et à les conduire encore pendant deux jours, au bout desquels, pouvant se passer de ses services, il lui remit un billet ainsi conçu : *Le chef porteur de ce billet est le plus fieffé coquin que j'aie jamais rencontré*, lui recommandant de montrer ce certificat à tous les blancs qui s'adresseraient à lui.

La caravane atteignit enfin, le 17 septembre, le village de Mfoa auquel la Société de géographie venait de donner le nom de Brazzaville. Malheureusement, Brazza manquait au rendez-vous et, le sergent Malamine ayant été très inopportunément relevé de son poste, les indigènes (*Batékés*) faisaient semblant de l'avoir oublié. Aucun d'eux, bien entendu, ne se rendait compte que leur pays avait été annexé à la France. Leur chef, après avoir obtenu les cadeaux auxquels il tenait le plus : un fusil à pierre, un habit brodé et un chapeau gibus, signifia aux blancs d'avoir à déguerpir et défendit, sous peine de mort, à ses sujets de leur vendre des vivres. Force fut de battre en retraite à travers des plaines marécageuses pour s'établir, à 28 kilomètres de là, sur la petite rivière Linzolo. En trois jours, une case fut construite avec le bois, les lianes et les herbes du voisinage: ce furent les premiers élémens de la mission de Saint-Joseph. La population paraissait douce et accueillante, mais il ne fallait pas s'y fier : les religieux, à peine installés, apprirent qu'un de leurs voisins étant très malade, ses amis lui avaient coupé la tête *pour l'empêcher de mourir* (car les Batékés font moins de cas de la chair de ceux qui meurent de mort naturelle), et l'avaient enterrée solennellement tandis que le corps était coupé en morceaux et partagé entre les familles du village pour être mangé. Les indigènes en usaient de même avec tous les moribonds. Aussi ne pouvaient-ils comprendre la répugnance des blancs pour la chair humaine. « Vous ne savez pas

comme c'est bon, » déclaraient-ils en faisant claquer leur langue. Leurs goûts dépravés se manifestaient d'ailleurs par le plaisir avec lequel ils dévoraient des serpens, des chauves-souris, des rats et des chenilles grillées. Mais ils crachaient de dégoût en voyant les blancs manger des œufs et boire du lait.

Cependant les religieux s'étaient mis en devoir de défricher le sol. Tandis que le P. Krafft ramenait la caravane à la côte, le P. Augouard, aidé du frère Savinien, « rude gaillard, ancien *margis-chef* aux dragons, » construisait, à l'aide de briques séchées au soleil, une maison moins primitive que la première où les herbes jetées sur la toiture ne pouvaient protéger contre les formidables abats d'eau fréquens dans ces régions. L'année se termina sans que Brazza eût paru. En février 1884, M. Dolisie se décida à partir à sa recherche. Il finit par le retrouver dans l'Ogoué : l'explorateur avait complètement oublié le rendez-vous promis!

En 1884, le P. Augouard revint à Landana. Son supérieur, le voyant épuisé par un voyage de 700 kilomètres fait à pied, après tant de fatigues précédemment endurées, le renvoya en France. Ayant abordé à Lisbonne, le missionnaire, encore jeune et timide, fut, presque malgré lui, présenté à notre ministre M. de Laboulaye. Celui-ci, qui prenait à cœur la question du Congo naissant, fut heureux de pouvoir en parler avec un homme compétent. Il lui recommanda d'aller voir Jules Ferry, alors président du Conseil, et comme le P. Augouard protestait, disant qu'il n'oserait pas, l'éminent diplomate, voulant le corriger de sa timidité, lui indiqua la façon dont il devait se présenter au quai d'Orsay et le ton ferme et décidé avec lequel il devait parler : « Comment! lui disait-il, on mène un bruit énorme autour du voyage du moindre explorateur, et les missionnaires qui servent si efficacement la cause française resteraient inconnus! Ce n'est point pour une vaine gloire, car vous la méprisez, mais dans l'intérêt même de vos œuvres qu'il faut changer d'attitude. Ne craignez pas de faire parler de vous. » Le P. Augouard se souvint de la leçon. Arrivé à Paris, il obtint une audience de Jules Ferry qui s'intéressa aux récits du missionnaire, lui demanda de nombreux renseignemens et se plut à reconnaître l'œuvre patriotique accomplie par les Pères du Saint-Esprit. A cette date, l'anticléricalisme n'était pas encore devenu un article d'exportation, et

l'auteur de l'article 7 préleva, sur les fonds secrets, une somme de vingt mille francs qu'il remit au P. Augouard. Celui-ci trouva aussi le meilleur accueil auprès de Félix Faure, alors sous-secrétaire d'État aux Colonies et, à Bruxelles, auprès de Léopold II, qui lui parla avec enthousiasme de l'avenir du Congo.

Le 29 janvier 1885 le missionnaire regagnait Linzolo où son remplaçant, le P. Pâris, l'attendait impatiemment. Bientôt l'œuvre commençant à se développer, les deux religieux voulurent pousser plus loin leur exploration. Un agent de l'État indépendant les prit à bord de son petit vapeur à roues *En Avant*, remorquant une autre embarcation, pour remonter, dans la direction de l'Équateur, le fleuve qui, du Stanley-Pool aux Stanley-Falls, redevient navigable, malgré quelques rapides, pendant plus de 1 600 kilomètres. La navigation fut laborieuse, car les bateaux, très chargés, avaient grand'peine à doubler les courans et à franchir les rapides; en outre, les passes étant inconnues, il fallait avancer la sonde à la main. Il y eut des échouages continuels amenés, tantôt par les rochers ou les bancs de sable, tantôt par les hippopotames qui pullulent dans ces parages. La nuit, la place manquant sur les bateaux (car on était nombreux : 7 blancs et 40 noirs), on allait camper à terre : nuits cruelles troublées par d'innombrables moustiques, par le beuglement des hippopotames, souvent aussi par le voisinage des fauves (chats-tigres, panthères ou léopards) et celui des crocodiles dont une forte odeur de musc révèle la présence.

En cours de route, les missionnaires débarquèrent plusieurs fois pour explorer le pays. Ils allèrent ainsi saluer le fameux Makoko, « un roitelet comme on en rencontre tant en Afrique ; » mais c'est en concluant un traité en règle avec ce « roitelet, » et en lui attribuant une importance exagérée, que Brazza avait pu s'installer sur la rive Nord du Congo et assurer à la France la possession d'une immense colonie. Au reste, Makoko s'entoura de tout l'appareil de la souveraineté pour recevoir ses visiteurs. Étendu sur une peau de tigre et revêtu d'un pagne à fleurs d'or, il tenait en ses mains un sceptre qu'il passa bientôt à la Reine. Le P. Augouard, ayant parlé de Brazza, vit aussitôt la figure de Makoko s'épanouir. En revanche, il suffisait de lui parler des Anglais pour le mettre en colère. A leur départ, les missionnaires furent accompagnés par les « souverains » et

toute la Cour, jusqu'au sortir du village, le Roi marchant en sautillant sur la pointe des pieds, car sa dignité exige que ses talons ne posent jamais à terre!

Au bout de deux mois, les religieux parvenus à la station de l'Équateur, à 1250 kilomètres de la côte, s'entendirent avec un chef *barombé* pour l'achat d'un terrain sur lequel ils élevèrent une croix qui devait marquer l'emplacement de la future mission. Ils obtinrent en outre, de l'État indépendant, la cession du poste de Kwamouth, au confluent du Kasaï et du Congo, pour y fonder la mission de *Saint-Paul du Kasaï*. Le P. Augouard rejoignit son supérieur le 21 novembre 1885, après avoir fait plus de 2000 kilomètres à pied sous une chaleur écrasante et au milieu de difficultés et de dangers constans. Un jour que, suivant son habitude, il traversait une rivière à la nage, il faillit être happé par un crocodile qui le guettait au passage; une autre fois, il affronta, dans un village, une fusillade qui blessa plusieurs de ses porteurs, tandis que lui-même recevait un coup de massue sur la mâchoire : il fallut s'arrêter pour soigner les blessés et palabrer avec les sauvages qui s'excusèrent de leur mieux en apportant une chèvre, des bananes, une poule et du manioc, pour faire oublier leur « vivacité, » et en fournissant six porteurs pour remplacer les blessés. Le religieux, au cours de ses expéditions, s'est trouvé plusieurs fois exposé à des fusillades semblables. Par bonheur, « les noirs ont de très mauvais fusils à pierre, de la poudre contenant 70 à 80 pour 100 de charbon et comme, pour faire feu, ils appuient leur fusil contre la cuisse, leur tir n'est pas précisément juste. »

Depuis quelque temps déjà, le P. Augouard était pénétré de la nécessité de substituer aux frêles pirogues dont les missionnaires se servaient une baleinière en acier, capable d'affronter tornades, crocodiles et hippopotames. Ce ne fut pas chose facile d'obtenir l'embarcation de 11 mètres de long sur 2^{m},10 de large, telle qu'il la rêvait, c'est-à-dire sectionnée en plaques de 30 kilos, de façon à pouvoir être transportée à travers la région des Cataractes. De guerre lasse, voyant qu'il ne pouvait faire accepter son idée par aucun constructeur français, il dut s'adresser en Angleterre : au bout de quelques mois, la commande fut livrée, et 90 noirs la transportèrent sur leur tête jusqu'à Brazzaville. « Quelle drôle d'idée, disaient-ils, ont ces blancs d'amener du fer de si loin! » et on devait les surveiller

de près pour les empêcher d'abandonner leur charge dans les grandes herbes, d'autant plus que certaines pièces, comme la quille et les cloisons étanches, étaient fort incommodes à transporter. Avec toutes ces plaques d'acier, les PP. Augouard et Pâris parvinrent à construire leur bateau, puis ils allèrent scier dans la forêt les madriers nécessaires pour les planchers, plats-bords, dunette, mâts, avirons, agrès, etc. Quelques semaines plus tard, le navire solidement peint par les nègres, et baptisé du nom de *Léon XIII*, voguait sur les eaux du Congo. Le P. Augouard en profita aussitôt pour remonter le fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Oubanghi, immense rivière mesurant jusqu'à 30 et 35 kilomètres de largeur et toute parsemée d'îles. Dans la tribu des Baloïs où il s'arrêta, l'ivoire abondait à cette époque; mais les indigènes étaient loin de se douter de la valeur de cette marchandise. Les missionnaires se trouvaient là au milieu d'une population anthropophage. Un soir qu'ils étaient campés dans une jolie crique, ils aperçoivent un être humain qui se débat dans les flots; on l'en retire : c'est un pauvre enfant, scrofuleux, d'une maigreur effrayante, si misérable que les sauvages, ne l'ayant pas jugé comestible, l'avaient jeté à l'eau pour s'en débarrasser. Stupéfaits de voir que les blancs veulent le sauver, ils se disent que cette marchandise doit avoir cependant quelque valeur, et ils en négocient la vente pour une pièce de cotonnade. En 1887, le P. Augouard redescendit à la côte, en inaugurant une voie nouvelle de 560 kilomètres de Brazzaville à Loango de façon à ne pas quitter le territoire français, car il avait eu quelques difficultés avec les représentans de l'État indépendant. Après avoir gravi et descendu des montagnes, traversé des marécages et des fondrières, enfonçant dans l'eau et la vase jusqu'à la ceinture, avoir essuyé le feu des *Basembés* qui attaquèrent la caravane au milieu de la nuit, le vaillant missionnaire parvint, au bout de vingt-huit jours, au terme de son voyage. Dès le mois suivant, il se remettait en route avec le P. Carrie qui, nommé évêque du Congo, voulait, malgré son grand âge, affronter la terrible route du Pool pour visiter l'intérieur de son diocèse. A partir de Brazzaville, la baleinière, conduite par le P. Augouard, qui avait été promu à la dignité de grand vicaire, permit à Mgr Carrie de remonter le fleuve jusqu'à l'Oubanghi. Bien qu'on dût traverser ainsi plusieurs régions désertes, les vivres ne firent jamais défaut, car

le P. Augouard, habile chasseur, tua neuf hippopotames, à la grande joie de l'équipage. Chacun de ces pachydermes pesant de 1 000 à 1 500 kilos, on se rend compte du formidable pot-au-feu que représentait toute cette viande d'où se dégageait une odeur nauséabonde. Les nègres étaient dans la joie et, durant plusieurs jours, il fut impossible de faire travailler les rameurs occupés à digérer : « Le comble du bonheur, avouaient-ils cyniquement, est de manger *au point que la peau du ventre casse!* »

Mgr Carrie, qui avait d'abord apprécié cette nourriture, commençait à s'en dégoûter quand son grand vicaire trouva moyen de varier les menus en y joignant des oies, des canards, des pintades... mais surtout des singes dont la chair, dit-on, n'est pas à dédaigner : « il y en a par milliers, écrivait le missionnaire et parfois, la nuit, ils font un tel vacarme, qu'on se croirait à la Chambre des députés. » Le P. Augouard se livra alors aussi, pour la première fois, à la chasse émouvante de l'éléphant.

En s'arrêtant à Kwamouth, au retour, les Pères apprirent que cette station avait été définitivement attribuée à l'État indépendant par la Conférence de Berlin qui venait de régler les intérêts des nations européennes installées dans le bassin du Congo. Ce règlement dans lequel notre éminent représentant, le baron de Courcel, avait eu soin de faire insérer une clause assurant la protection du gouvernement aux missionnaires et la liberté de conscience à leurs néophytes, permit de fixer, d'une façon précise, la limite des différens vicariats (diocèses) qui furent, dès lors, desservis, dans chaque colonie par des missionnaires appartenant à la métropole. Telle est, en effet, la règle très sage posée par le Vatican, car, dans ces pays où les rivalités politiques amènent souvent des conflits, il est nécessaire que les autorités religieuses soient, le plus possible, en accord constant avec les autorités civiles. Dès lors, les Pères du Saint-Esprit durent abandonner la mission de Kwamouth pour se transporter à Brazzaville où ils obtinrent un terrain de 200 hectares pour y fonder un établissement agricole. Ce soin fut confié au P. Augouard qui, aidé du P. Rémy et du Fr. Savinien, se mit à creuser un énorme four à briques et entreprit la construction d'une maison et d'une église, en même temps qu'il chassait l'hippopotame pour procurer de la viande à son personnel. Mais souvent l'on en était réduit à manger du serpent!

Au mois d'avril 1889, Mgr Carrie, qui avait dû lui-même quitter Landana attribué au Portugal, pour se fixer à Loango, envoyait les Pères Allaire et Pàris fonder une mission à l'embouchure de l'Oubanghi, et il était déjà question d'en fonder une autre à 700 kilomètres plus loin. Un moyen de transport plus rapide devenait indispensable pour communiquer entre ces différens établissemens. Le P. Augouard, après avoir longtemps reculé devant la dépense, se décida à faire venir de France un moteur destiné à transformer son voilier en chaloupe à vapeur : les pièces de la machine, distribuées entre 106 indigènes, furent transportées en 30 jours de Loango à Brazzaville ; le 27 septembre 1889, elles étaient remises aux missionnaires par le contremaître Makosso qui, pour la circonstance, avait sorti d'une petite caisse un antique chapeau haut de forme, un pagne neuf, une chemise blanche dont les pans flottaient au vent et un vieil uniforme de général anglais ! Les porteurs, heureux d'être arrivés au terme du voyage, faisaient le tour de la mission en gambadant et en poussant des cris sauvages qui redoublèrent encore quand ils virent la viande d'hippopotame séchée depuis trois mois à leur intention. Aussitôt les Pères Augouard, Moreau et Allaire, aidés des conseils d'un mécanicien français, se mirent à la besogne. Un mois plus tard, le *Léon XIII*, transformé, filait à toute vitesse vers l'Oubanghi.

Les noirs appréciaient fort ce nouveau mode de locomotion car, au lieu de passer la journée à ramer, ils pouvaient maintenant se livrer aux douceurs de la sieste. En revanche, chaque soir, au débarquement, ils devaient aller dans la forêt scier des arbres et préparer le combustible nécessaire pour le lendemain. Arrivés ainsi en neuf jours à destination pour un voyage qui se faisait auparavant en un mois, les religieux installèrent la mission de Saint-Louis dans une région fertile, mais au milieu d'une population de cannibales.

Ici la chair humaine est un article ordinaire de boucherie et, sans honte, on nous offre une cuisse ou un bras d'homme pour dix ou quinze sous ! La plupart du temps, cette chair est mangée crue par les sauvages, qui, au demeurant, paraissent bons enfans et de joyeux caractère. Mais, à la première occasion favorable, ils vous décochent leurs sagaies et vous dépècent de la façon la plus naturelle du monde. J'avais bien vu des anthropophages, mais pas aussi froidement sauvages que ceux-là. Voilà mes paroissiens pour l'année prochaine ! Nous tâcherons d'en faire des hommes et des chrétiens.

Le P. Augouard avait déjà fait plusieurs voyages entre Brazzaville et Saint-Louis quand, abattu par la fatigue et la dysenterie, il dut aller chercher un peu de repos en Europe, mais la terrible route de Loango acheva de l'épuiser : quand il s'embarqua pour Marseille, les médecins désespéraient de le sauver. Son vigoureux tempérament triompha cependant du mal et, l'année suivante, il put prendre la direction du vicariat du Haut-Congo dont il était nommé évêque. La Propagande venait, en effet, de scinder en deux l'immense diocèse de Mgr Carrie, et Mgr Augouard allait avoir sous sa juridiction tout le territoire français arrosé par l'Oubanghi, le Congo et leurs affluens à partir de la rivière Djoué.

Aussitôt de retour, le nouvel évêque acheva d'installer l'établissement destiné à devenir le centre de sa mission, faisant défricher le sol, percer des routes, créer des plantations et des cultures, élevant des animaux de ferme et cherchant à acclimater quelques bestiaux. L'explorateur Dybowski s'étonnait de voir le poste administratif, dépourvu de tout, obligé de faire venir d'Europe du riz et autres produits coûteux, tandis que « la mission catholique possède un jardin potager attenant à de grands champs de culture où tous les légumes européens sont produits en abondance et poussent avec une telle vigueur que leur développement complet s'achève en moitié moins de temps qu'en Europe : c'était toujours fête, au poste, quand les missionnaires voulaient bien y envoyer quelques paniers de légumes (1). » Il faut croire que les choses n'ont guère changé depuis lors, car, en 1909, M. Challaye, peu suspect de tendresse pour les missionnaires, écrivait dans son livre sur le *Congo français :* « Il est étonnant que la Mission catholique et deux ou trois maisons de commerce possèdent toutes, à Brazzaville, des jardins fruitiers; les fonctionnaires et les colons sont trop insoucians ou trop égoïstes pour en créer à l'intention de leurs successeurs. »

Mgr Augouard occupa aussi l'année 1892 à construire une cathédrale et une maison de religieuses, ou quatre sœurs de Saint-Joseph de Cluny groupèrent bientôt une quarantaine de petites négresses soustraites par le P. Allaire à la marmite des cannibales. Cet intrépide missionnaire, dont la mort (en 1897) fut une si grande perte pour la communauté de l'Oubanghi, avait

(1) J. Dybowski, *la Route du Tchad* (1893).

employé les mois d'absence de son supérieur à parcourir, à bord du *Léon XIII*, les rivières les plus reculées de la région, en quête d'enfans à soustraire à la mort ou à l'esclavage. Embarqué avec une large provision d'objets d'échange, il s'arrêtait de distance en distance le long de la côte : « Précédé de guides dans lesquels la prudence lui défendait de mettre toute sa confiance, raconte son confrère le P. Rémy (1), il partait à travers des marais pestilentiels, par des forêts et des chemins sans nom, de véritables guets-apens où il aurait pu être massacré sans que personne le sût jamais; » il visitait les villages et cherchait à entrer en rapport avec les habitans. Reçu d'abord avec méfiance ou hostilité, il faisait connaître ses intentions qui, au premier abord, paraissaient suspectes : « N'as-tu donc pas d'enfans chez toi, que tu en viennes chercher si loin? » lui demandait-on. Maintes fois le P. Allaire faillit être victime de son zèle : un jour, chez les Bondjos, il dut son salut à la présence d'esprit et au courage qu'il déploya en braquant son fusil (non chargé !) sur les cannibales qui le menaçaient de leurs lances. Précipité du haut d'une berge, il réussit à fuir, au milieu des sagaies pleuvant de toutes parts, et à gagner à la nage son bateau resté au large. Cependant, dans bien des localités, on avait fini par le connaître : ses cadeaux étaient appréciés, et l'on s'empressait de lui amener les enfans, généralement les plus malades ou les plus chétifs, dont on voulait se débarrasser; aussi était-il accueilli avec joie, et à son salut : « Dieu te bénisse! » répondait-on par d'aimables souhaits : *Enivre-toi tous les jours! Tue tous tes ennemis! N'aie jamais la gale! Puisses-tu avoir beaucoup de femmes! Vole sans qu'on te voie!* » Devant de pareilles avances, comment aurait-il pu refuser au chef l' « échange du sang? »

L'opération consiste à se faire faire, de part et d'autre, une légère incision au bras droit, tout en mâchant de la noix de kola; après quoi, les deux personnes qui veulent se jurer une amitié éternelle frottent énergiquement leur blessure l'une contre l'autre en se promettant de ne jamais se faire la guerre; puis chacun crache la noix de kola sur la blessure de l'autre et, du coup, l'on est devenu frères de sang.

Mgr Augouard voulut à son tour faire la connaissance de ses farouches diocésains et, en janvier 1893, il s'embarquait avec

(1) *Le Catholicisme et la Vapeur au centre de l'Afrique*, Poitiers, 1901.

l'intention d'aller fonder une mission dans le Haut-Oubanghi, à 1 850 kilomètres de la côte, non loin des territoires où, trois ans auparavant, M. Musy avait été tué et mangé avec douze de ses hommes et où, plus récemment, M. de Poumayrac et ses 40 compagnons avaient subi le même sort. Mgr Augouard venait d'héberger, durant quelques semaines, à Brazzaville le jeune duc d'Uzès qui allait se joindre à l'expédition Liotard (composée de 80 hommes dont 7 blancs), pour venger ce massacre dont les indigènes (*Boubous*) tiraient une grande gloire. Peu de temps auparavant, l'expédition belge Hodister avait été anéantie, sur le Haut-Congo, par les Arabes : ceux-ci n'avaient pas seulement tué les malheureux Belges, ils en avaient martyrisé plusieurs d'une façon atroce, allant jusqu'à leur couper les bras qu'ils faisaient dévorer par les cannibales sous les yeux mêmes des victimes. Mgr Augouard, rappelant à ce sujet que les expéditions Fourneau et Crampel avaient été massacrées deux ans auparavant par des Arabes, en profitait pour réfuter l'erreur commise par tant de coloniaux (à commencer par Brazza lui-même) qui comptent sur les Arabes pour conduire peu à peu les noirs à la civilisation. Crampel avait été trahi par un musulman d'Alger, en qui il avait pleine confiance; Brazza avait amené au Sénégal un marabout qui lui faussa compagnie dès qu'il se trouva en contact avec des congénères. L'exemple postérieur de M. de Béhagle massacré (1899) par 37 Arabes, celui tout récent du Ouadaï, prouvent assez combien les préventions de Mgr Augouard étaient justifiées!

Je ne puis concevoir, écrivait-il en 1893, l'aberration de certains esprits qui prétendent que la civilisation musulmane est un intermédiaire nécessaire entre la vie sauvage et la vie européenne... Partout où l'Arabe a passé, il est impossible d'établir l'influence française : je préfère cent fois les anthropophages à ces ignobles marchands d'esclaves qui nous anéantiront dès qu'ils y trouveront profit (1).

Au moment où il traçait ces lignes, « l'évêque des anthropophages, » ainsi qu'on l'a appelé, ne se laissant pas impressionner par de sinistres précédens, allait voir de près ces fameux Bondjos *qui nous aiment tant*. Le premier village

(1) En 1902, Mgr Augouard a signalé à l'attention du commissaire général une école clandestine de marabouts que des musulmans avaient fondée à Brazzaville et où l'on était loin d'enseigner l'amour de la France. « D'où venait l'argent et qui payait ces agens pour démolir l'influence de la France en faveur de l'Islam? »

qu'il visita était celui où le P. Allaire avait failli être dévoré; c'était un gros bourg, perché à une assez grande hauteur au-dessus du fleuve et qui, défendu comme tous les villages bondjos, par des palissades et des fossés avec pont-levis que des sentinelles gardent jour et nuit, avait l'aspect d'une place forte. Tenant à leur prouver que les blancs n'ont pas peur, l'évêque était descendu seul et sans arme, avec le P. Rémy, au milieu des cannibales qui, faisant grimacer leur face hideuse, agitaient lances et boucliers d'un air menaçant. Les deux missionnaires purent néanmoins entrer sans obstacles par la porte basse qui donnait accès dans la place, mais les têtes de morts exposées de toutes parts n'avaient rien de rassurant, non plus que les gestes et les propos des indigènes qui, « sous prétexte d'examiner la croix et l'anneau de l'évêque, lui palpaient les mains en échangeant leurs réflexions sur ce que la peau d'un blanc, et surtout d'un chef blanc, devait être excellente à manger avec des bananes. »

Un jour, dans un village bondjo, Mgr Augouard remarqua un indigène qui vidait une écuelle avec une grande cuillère de bois. Il s'approche : cette écuelle était un crâne dont le cannibale absorbait la cervelle encore fumante. Dans la région de l'Oubanghi, il y a peu d'esclaves, parce que ceux-ci, sitôt achetés, sont immolés. Pourtant, quand les sujets sont trop maigres, on leur accorde un sursis pour les engraisser; à d'autres on brise bras et jambes et on les plonge vivans, toute une nuit, dans le fleuve, la tête seule émergeant, pour rendre leur chair plus tendre. Les Bondjos se font souvent la guerre entre eux pour se procurer de la chair fraîche. Aussi ne comprennent-ils pas que les blancs se privent bénévolement d'aussi succulens festins et exhalent-ils de profonds soupirs quand on leur dit que, dans les guerres européennes, des milliers de cadavres sont enterrés : *quel gaspillage!* Dans une autre tribu, — celle des *Zolos*, — le P. Allaire a vu des marchés d'esclaves où les acheteurs viennent marquer, avec une sorte de craie, les parties qui leur conviennent; quand tous les membres du patient ont été marqués, on lui coupe la tête et chacun des acheteurs emporte ou dévore même sur place le morceau qui lui revient.

Durant le séjour de Mgr Augouard au poste français de Banghi, il y eut plusieurs alertes : les cannibales venaient, la nuit, surprendre les dormeurs, tâcher de s'emparer des senti-

nelles. Chaque fois qu'ils soupçonnaient un décès au poste, ils cherchaient à déterrer le cadavre pour le manger et, malgré toutes les précautions, ils y réussissaient parfois, n'hésitant pas à dévorer des corps dans un état de putréfaction avancée. On comprend que, pour transformer de pareilles brutes en êtres consciens du bien et du mal, la tâche soit rude. On y parvient cependant à force de patience et de courage, et « le plus spirituel des évêques africains, » comme l'appelle un auteur peu clérical, nous racontait que les cannibales baptisés se montrent très offusqués quand on se permet de faire allusion à leurs anciennes coutumes : *Ça pas bon genre, ça pas grand monde* (sic), disent-ils d'un air gêné.

C'est surtout en s'adressant à la jeune génération que les missionnaires réussissent à transformer ces natures farouches. Aussi vont-ils, au péril de leur vie, arracher des enfans à la marmite des indigènes. En général, la rançon s'obtient moyennant quelques brassées de perles, des étoffes, du sel, de vieux couteaux, de petits miroirs et aussi des fourchettes. Mgr Augouard s'étonnait de voir cet ustensile si recherché dans une tribu, quand il apprit que les négresses s'en servaient comme de démêloirs! Ailleurs la barrette de laiton appelée *mitako* et valant environ 12 centimes, sert d'unité monétaire, système peu pratique, car 100 francs de cette monnaie pèsent au moins 50 kilos. Chaque achat nécessite d'interminables palabres. Parfois cependant, le marché se conclut promptement. Un jour le P. Allaire obtint un enfant de quatre ans en échange d'une bouteille vide : il est vrai que l'enfant, malade et d'une maigreur effrayante, ne valait rien au point de vue alimentaire! Ce qui coûte cher, ce n'est pas le rachat des enfans, mais bien leur nourriture et leur éducation jusqu'au jour où ils sont en âge de se suffire à eux-mêmes. On tâche alors de les marier avec quelque jeune chrétienne élevée chez les sœurs. A Liranga, le P. Allaire avait réussi à établir 18 ménages chrétiens.

Dès sa première visite aux Bondjos, Mgr Augouard eut la joie de pouvoir ramener à Brazzaville plusieurs enfans. Ceux-ci se montrèrent d'abord fort inquiets en se voyant emmenés par des blancs à grande barbe dont les intentions leur paraissaient suspectes : à peine osaient-ils toucher à la nourriture abondante qu'on leur offrait ; mais peu à peu ils prirent confiance et, après avoir accepté des pagnes avec joie, ils accablèrent leurs

sauveurs de questions baroques. Le sifflet de la machine, le mouvement du bateau, l'absence de pagayeurs, tout était sujet d'étonnement pour eux et, voyant que, malgré la rapidité de la marche, on mettait si longtemps pour arriver à destination, ils déclaraient que jamais ils n'auraient cru la terre si grande.

Des chefs bondjos n'avaient pas craint de confier leurs fils à l'évêque; il les ramena, l'année suivante, dans leur pays où ces enfans firent une active propagande en faveur de la nouvelle mission (*Saint-Paul des Rapides*) établie à Banghi. Une fois celle-ci installée et placée sous la direction du P. Rémy, Mgr Augouard voulut aller plus loin encore, à 2200 kilomètres de la côte fonder une autre mission : la *Sainte-Famille des Banziris.* Le P. Moreau allait occuper, onze années durant, ce poste avancé au cœur de l'Afrique. A partir de Saint-Paul, l'Oubanghi est barré par de nombreux rapides : force est d'abandonner le bateau pour recourir aux pirogues, immenses troncs d'arbres creusés par les Banziris et que font avancer dix à vingt pagayeurs assis à l'arrière tandis qu'à l'avant deux ou trois de leurs camarades manœuvrent une grande perche. Ce mode de locomotion est aussi pittoresque que dangereux; si, à la montée, il faut d'incroyables efforts pour hisser les embarcations au milieu des rochers, la descente, en revanche, s'opère de façon vertigineuse. Souvent les pagayeurs voulant lutter de vitesse, les pirogues chavirent; tout le monde tombe à l'eau; l'une des pirogues s'est-elle brisée contre les rochers, les naufragés sont recueillis dans les autres; quelques minutes après, la navigation reprend de plus belle et les incorrigibles rameurs recommencent insoucieusement leurs exploits, tout en énumérant les accidens mortels qui sont déjà survenus en pareille circonstance et en chantant les louanges et la gloire du chef blanc « qui ne manquera pas de récompenser généreusement d'aussi bons serviteurs. »

Les Banziris, sont aussi dépravés mais de mœurs plus douces que les Bondjos. S'ils ne mangent pas la chair humaine, ils ne se font pas scrupule d'en procurer aux cannibales. L'intérieur du pays est habité par les Ouaddas, qui se distinguent de leurs voisins par l'étrange manie qu'ils ont de se déformer les lèvres et les narines pour y introduire des morceaux de quartz, d'ivoire ou même de simples cartouches; les femmes ont pour ornement une longue pointe de cristal suspendue à

la lèvre inférieure. Le P. Moreau, placé au milieu de ces sauvages, se mit, à son tour, à parcourir le pays à pied ou en pirogue pour racheter des esclaves. Chaque fois, il revenait à la mission avec de nouveaux pupilles qu'il instruisait, baptisait et auxquels il s'efforçait d'inculquer le goût du travail.

En 1896, Mgr Augouard étant allé passer quelques mois en France, reçut du gouvernement la croix de la Légion d'honneur; en même temps, la Société d'encouragement au bien, présidée par Jules Simon, lui décernait une couronne civique. De retour à Brazzaville, le prélat trouva la ville en fête pour le recevoir; un nombreux cortège l'accompagna jusqu'à la construction décorée du nom de « palais, » que les religieux avaient élevée en son absence pour remplacer la vieille case où il s'était abrité durant huit ans. Ayant repris ses courses apostoliques, il tomba gravement malade de la terrible fièvre hématurique qui emporte tant d'Européens dans ces climats. A peine rétabli, il se remit en route pour aller fonder sur les bords de l'Alima, une mission nouvelle (*Notre-Dame de Lékéti*) et déterminer l'emplacement de la future *Sainte-Radegonde*.

Pour assurer des communications rapides entre tant de missions, le *Léon-XIII* devenait insuffisant et Mgr Augouard adressa en France un pressant appel, afin d'obtenir les fonds nécessaires à l'acquisition d'un autre bateau. Cet appel fut entendu et, en 1897, arrivaient à Loango toutes les pièces destinées au nouveau steamer; c'était 18000 kilos à faire transporter par 600 noirs jusqu'à Brazzaville. L'opération semblait marcher à souhait quand une bande d'indigènes ayant attaqué les porteurs, ceux-ci prirent la fuite en abandonnant leurs charges. La majeure partie des pièces furent heureusement sauvées; confiées au chemin de fer belge qui venait d'inaugurer son premier tronçon de Matadi à Tumba, elles furent apportées, de là, par une caravane jusqu'à Brazzaville. Quand enfin « toute cette ferraille » se trouva rassemblée, il fallut monter le bateau. Besogne malaisée, car il s'agissait, cette fois, d'un grand steamer, et l'on n'avait pas d'ingénieur sous la main. Mgr Augouard se mit courageusement à l'œuvre avec le P. Rémy et trois frères, mais il fallut attendre trois mois pour faire revenir de France les pièces égarées dans les montagnes. Enfin, en mars 1898, le nouveau *Léon-XIII* était terminé, tandis que l'ancien bateau continuait son service sous le nom de *Diata-Diata* (« Vite,

vite! »). Cette appellation avait été donnée à l'évêque par les indigènes émerveillés de son activité et toujours ingénieux à trouver le surnom expressif qui convient à chacun.

Depuis lors, le *Léon-XIII* et le *Diata-Diata*, bientôt renforcés par le *Pie-X*, sont constamment employés non seulement par les missionnaires, mais aussi par nos colons, par nos explorateurs et même par nos fonctionnaires dont quelques-uns, tel M. de Lamothe, après avoir décliné les offres compromettantes d'un évêque, ont été trop heureux de pouvoir utiliser ses bateaux pour suppléer au service insuffisant des navires de l'État.

Revenu de l'Oubanghi, Mgr Augouard se préparait à partir pour la région de l'Alima quand il reçut un câblogramme du ministre des Colonies lui demandant de prêter le *Léon-XIII* afin de porter au capitaine Marchand les renforts dont cet officier avait besoin pour continuer sa route de l'Atlantique au Nil. Rien, en effet, n'avait été prévu par le gouvernement qui, après avoir formé un rêve grandiose, n'avait donné à Marchand aucune facilité pour le réaliser. Depuis de longs mois les troupes destinées à renforcer l'expédition se morfondaient à Brazzaville sans pouvoir obtenir de la colonie un moyen de transport. A cette nouvelle, l'évêque, bien qu'il eût à se plaindre des procédés de l'administration à son égard, n'hésita pas, du moment que les intérêts de la France étaient en jeu et il prit lui-même la conduite de son bateau pour amener en toute hâte jusqu'à Banghi les renforts impatiemment attendus.

Au mois de mai 1899, Mgr Augouard mettait encore son steamer au service du gouvernement pour conduire dans le Haut-Oubanghi M. Gentil, « un modeste autant que courageux explorateur, » et ses compagnons qui se dirigeaient vers le Chari et le Tchad. L'évêque s'arrêta à Saint-Paul des Rapides (Banghi) où, l'année précédente, le P. Savinien avait été massacré par les Bondjos. Les religieux devaient se tenir constamment en garde contre les attaques des indigènes. Ceux-ci s'embusquaient dans les grandes herbes pour lancer leurs sagaies sur *la viande qui parle* représentée par le personnel de la mission; souvent aussi, cachés dans les gros arbres, ils jetaient sur les toitures de chaume des flèches garnies d'étoupe enflammée et, pour se mettre à l'abri de pareilles surprises, on avait été obligé de remplacer le chaume par des toitures métalliques. On n'est jamais en sûreté avec de tels voisins!

A partir de Banghi, embarqué dans une mauvaise pirogue où, assis sur une petite caisse, il avait « les pieds dans l'eau et la tête sous un soleil de feu, » Mgr Augouard recommença la route dangereuse, à travers les rapides, jusqu'à la *Sainte-Famille*. Vainement aurait-il voulu ménager la surprise de son arrivée à ses religieux, ceux-ci étaient prévenus par les tamtams et les trompes d'ivoire « qui, chez les noirs, tiennent lieu de télégraphes et de téléphones et qui les mettent au courant de la chronique de la rivière. »

La mission ressemblait alors à un camp militaire, car il y avait là cent cinquante tirailleurs avec leurs officiers et sous-officiers, qui allaient se diriger vers le Chari et le Tchad. C'est le renfort pour Marchand que j'avais monté d'urgence huit mois auparavant... Comme nous avons fraternisé avec ces braves! Les cœurs se sentaient à l'aise; les uns et les autres se considéraient comme des frères. S'il en était ainsi entre tous les Français, dans la même patrie! disions-nous.

La maison de la Sainte-Famille avait eu des débuts difficiles : le premier emplacement choisi était malsain et les trois missionnaires qui l'occupaient tombèrent malades ainsi que plusieurs de leurs élèves. Le P. Moreau ne se laissa pas décourager : ayant transporté la mission à 50 kilomètres plus loin (en amont d'Ouadda), il construisit rapidement des cases provisoires, puis il installa une basse-cour, acheta moutons, bœufs, vaches, chevaux, ânes et autres animaux jusqu'alors inconnus dans ces régions et, ayant fait venir de France une charrue légère à laquelle succédèrent plus tard des charrues « Brabant, » il arriva ainsi, au bout de quelques années, à subvenir aux besoins de 4 à 500 personnes. Dès sa seconde visite, Mgr Augouard fut émerveillé de tout ce qui avait été fait en si peu de temps : belles maisons d'habitation, champs bien cultivés, fermes abritant des troupeaux qui donnent du lait, du fromage et du beurre en abondance; l'évêque se croyait transporté dans une bourgade normande (1). Ce qui réjouissait encore plus son cœur de missionnaire, c'est que les progrès de l'évangélisation avaient

(1) Malheureusement la plupart de ces animaux, ayant été piqués par les tsés-tsés, succombèrent à la maladie. Le climat du Congo n'est pas favorable à la reproduction des grands bestiaux. Les chevaux et les ânes ne vivent qu'à la condition de ne pas travailler! En revanche, les porcs, introduits par les Missionnaires du Saint-Esprit dans le Haut-Oubanghi, y réussissent bien, mais dans les pays équatoriaux, cette viande paraît plutôt malsaine.

marché de pair avec les progrès matériels; il put donner la confirmation à 32 chrétiens.

Le P. Moreau avait complété son œuvre en fondant, près de la mission et avec l'aide de la Société anti-esclavagiste, un « village de liberté » appelé Saint-Henri (en l'honneur du vénéré M. Wallon, alors président de la Société) où se groupèrent un certain nombre de ménages chrétiens ayant chacun leur maisonnette, leurs plantations, leur basse-cour et possédant ainsi un bien-être que jusqu'alors les noirs ne soupçonnaient pas (1). De tels résultats ne furent pas obtenus sans peines ni sans sacrifices : en peu d'années cinq missionnaires succombèrent à leurs fatigues ; un autre, à peine débarqué, fut happé par un caïman.

A peine rentré à Brazzaville, Mgr Augouard repartit sur le *Diata-Diata* (qui, grâce à ses faibles dimensions, peut naviguer au milieu des écueils de l'Alima) et alla visiter les établissemens de Sainte-Radegonde et de Notre-Dame de Lékété. Les missionnaires avaient obtenu de nombreuses conversions dans ce pays; malheureusement les féticheurs, auxquels les indigènes attribuent un pouvoir redoutable, y conservaient encore une influence redoutable. Entre autres traits, on raconta à l'évêque qu'un de ces sorciers venait de rappeler à la vie un homme enterré depuis plusieurs années !

Au mois de juillet 1899, le vicariat du Gabon se trouvant dans l'impossibilité de ravitailler et de desservir la mission de Franceville (à 1 100 kilomètres de la côte par le fleuve Ogoué), demande à Mgr Augouard de rattacher provisoirement cet établissement à son vicariat. L'évêque de Brazzaville accepte cette nouvelle charge ajoutée à tant d'autres : ayant organisé sa caravane avec le P. Leray, il part à pied, traverse les immenses plaines dénudées, les sables brûlans des Batékés. La marche est plusieurs fois interrompue par des cours d'eau; alors, on abat des arbres dont les troncs sont jetés au-dessus de l'obstacle. Chaque fois ce travail cause un retard de deux heures; on se console en songeant que le retour sera plus facile. Il faut faire des prodiges d'équilibre pour passer ainsi les rivières, et les missionnaires, peu habitués à ces tours d'acrobatie, prennent quelques bains forcés, mais rien n'altère leur belle humeur. Après plusieurs jours de marche, ils arrivent à Franceville où leurs confrères les accueillent avec une joie d'autant plus grande que, depuis

(1) Plusieurs autres villages de liberté ont été fondés depuis au Congo.

longtemps, ils se trouvaient privés de communications avec le monde civilisé. Le poste ayant été abandonné par la colonie, six Pères du Saint-Esprit y maintenaient le prestige et le pavillon national, justifiant une fois de plus le mot de Léon XIII : « Les missionnaires resteront le paratonnerre de la France. » Les indigènes (*Olambas*) étaient de nature douce. Trois cents d'entre eux avaient déjà reçu le baptême et beaucoup, se faisant apôtres à leur tour, répandaient la bonne parole, si bien que, dans des villages où les Pères n'avaient jamais pénétré, l'on récitait couramment les prières chrétiennes. Mgr Augouard ressentit une douce émotion certain jour où, campé dans un hameau olamba, il vit un catéchiste nègre réunir autour de lui une soixantaine d'auditeurs et leur faire chanter des cantiques qui rappelaient au prélat les souvenirs de son enfance et de sa lointaine patrie. Il était « non moins édifié de voir la religion enseignée sur une place publique, chose qu'on ne permettait plus, en France, au nom de la liberté. »

De retour à Brazzaville, après un voyage encore fertile en péripéties, l'évêque tomba malade; mais, désireux d'épargner des frais à sa communauté, il résista aux prescriptions du médecin qui voulait l'envoyer en France par le chemin de fer belge récemment inauguré entre Matadi et Kinchassa (station en face de Brazzaville). En effet, si cette ligne, construite au prix de tant d'efforts, d'argent et de vies sacrifiées, remplaçait avantageusement l'ancienne route des caravanes que Mgr Augouard avait parcourue dix-huit fois, elle n'en rendait pas moins le voyage fort coûteux. Les blancs payaient alors 500 francs, les noirs 50 francs seulement, pour une distance de 400 kilomètres.

En 1900, l'évêque alla fonder, sur les bords de l'Alima, la mission de Saint-François-Xavier, dirigée par trois religieux. Ceux-ci, peu de temps après, eurent à subir l'assaut des sauvages qui les blessèrent assez grièvement avec leurs sagaies. Il se manifestait, à ce moment, parmi les indigènes, un mécontentement général contre les blancs. Ce mécontentement tenait à diverses causes, dont plusieurs subsistent encore à l'heure actuelle. Au lendemain de Fachoda, le gouvernement français, déçu dans ses aspirations, avait résolu de se consacrer exclusivement à l'exploitation commerciale et agricole de notre colonie et, encouragé par l'exemple du roi Léopold, il avait partagé les *19 vingtièmes* du Congo, encore à peine exploré,

entre 42 sociétés (1). Les indigènes se montraient exaspérés de l'irruption de tous ces Européens qui allaient s'emparer des richesses du pays, richesses que le noir avait longtemps ignorées lui-même, mais dont il commençait à se rendre compte au moment où il allait en être dépouillé. On lui refusait le droit de vendre librement ce qu'il récoltait sur ses propres réserves, et ces réserves elles-mêmes restaient indéterminées.

Mgr Augouard se plaignait, pour son propre compte, des exigences de l'administration qui prétendait imposer des redevances excessives pour chaque parcelle de terrain accordée aux missionnaires. Il protestait aussi contre la décision de la Conférence de Bruxelles qui, *contrairement aux stipulations de l'Acte de Berlin*, avait permis, dès 1890, de prélever des droits sur les marchandises importées ou exportées dans le bassin conventionnel du Congo.

Tombé gravement malade en 1902, le prélat dut, cette fois, obéir au médecin et aller, durant une année entière, refaire sa santé et ses forces dans l'air natal du Poitou. Aussi quel enthousiasme parmi les chrétiens indigènes quand il revint à Brazzaville en juillet 1903! Quelques-uns lui exprimaient leur joie en termes d'une naïveté charmante, telle cette fillette déclarant que « sa bouche était trop petite pour dire le bonheur qu'elle éprouvait à revoir son bienfaiteur et son père. » Et, à ce propos, l'évêque de Brazzaville a souvent protesté, avec de nombreux exemples à l'appui, contre le reproche adressé aux noirs par des personnes qui ne les connaissent pas, de n'être pas accessibles à la gratitude ni à aucun sentiment élevé. Combien de blancs mériteraient mieux ce reproche!

Souffrant de la goutte et de cruels rhumatismes, Mgr Augouard n'en avait pas moins repris ses courses apostoliques. En 1904, tandis qu'il parcourait l'Alima, il eut la douleur d'apprendre la mort du vénérable Mgr Carrie qui évangélisait l'Afrique équatoriale depuis trente-deux ans et qui, malgré sa

(1) Aujourd'hui, plusieurs de ces sociétés ont sombré; d'autres ont conclu des accords avec le Gouvernement. De 42, le nombre des sociétés concessionnaires est tombé à 17; on annonce que bientôt il n'y en aura plus que 12. Petit à petit, l'État arrivera à exploiter directement la majeure partie du territoire; mais ce qui reste toujours indéterminé, ce sont les réserves indigènes, ce sont les droits des noirs sur les produits du sol, car, tout appartenant à l'État ou aux sociétés concessionnaires, les payemens faits aux noirs sont censés rémunérer non les produits récoltés, mais seulement la main-d'œuvre. Cependant, en théorie, le commerce est libre. Comment s'y reconnaître?

santé ébranlée, n'avait pas voulu abandonner son poste de Loango. L'année 1905 fut marquée dans les annales de la Colonie par la visite de Brazza, venu faire sur les lieux une enquête qui est restée fameuse et au cours de laquelle le grand explorateur succomba à ses fatigues; mais il avait eu le temps de dénoncer les abus et les excès abominables dont plusieurs compagnies concessionnaires s'étaient rendues coupables.

Depuis cette date, à laquelle s'arrête la publication de sa correspondance, l'évêque missionnaire a continué à explorer son vaste diocèse, tantôt à pied, tantôt en pirogue ou à bord des bateaux sur lesquels, la mort lui enlevant tour à tour ses collaborateurs, il a fait bien des fois le métier de chauffeur. Souvent on l'a vu rentrer à Brazzaville, épuisé, miné par la fièvre; toujours soutenu par sa vaillance et sa gaîté vraiment françaises, il trouvait encore moyen de mettre ordre à une correspondance écrasante, de palabrer avec les indigènes ou avec l'administration, de diriger des constructions et de publier avec ses confrères d'utiles travaux tels que des catéchismes, des grammaires, des lexiques, car il n'y a pas moins de vingt langues très différentes employées au Congo, et c'est une des nombreuses difficultés dont les missionnaires ont à triompher en arrivant dans ces régions. L'évêque de Brazzaville a publié aussi deux beaux atlas de navigation fluviale mentionnant tous les écueils de nature à entraver la marche des bateaux sur le Congo et l'Oubanghi, et il dresse actuellement la carte de l'Alima.

Après trente-deux ans d'apostolat, Mgr Augouard, craignant de voir ses forces le trahir, a été autorisé par le Saint-Siège à détacher de son diocèse les missions de Saint-Paul des Rapides et de la Sainte-Famille : celles-ci forment aujourd'hui la nouvelle préfecture apostolique de l'Oubanghi-Chari sous la direction du P. Cotel. En revanche, les missions de Linzolo et de Kialou ont été rattachées au vicariat de Mgr Augouard, et lui-même vient d'installer une école de sœurs franciscaines dans l'Alima et de fonder une mission à Bétou (à 1 400 kilomètres de Brazzaville).

Ce village immense, nous écrit-il, était autrefois le centre du plus féroce cannibalisme : c'est là que le *Léon-XIII* avaient été attaqué, il y a vingt ans, et que le P. Allaire avait failli passer à la marmite. Quel changement depuis lors ! Nous avons été reçus avec enthousiasme par toute la population et, dès le premier dimanche, plus de 500 catéchumènes s'étaient

fait inscrire. Mais le plus consolant, c'est que tout ce monde (enfans, jeunes gens, jeunes filles) savait admirablement les prières et le catéchisme en langue indigène. C'était l'œuvre d'un catéchiste volontaire qui, depuis deux ans, instruisait, à notre insu, ces pauvres païens : ils n'attendent plus aujourd'hui que la grâce du baptême. Jamais mission ne commença sous de plus heureux auspices.

En dehors de la question religieuse, on a pu juger, par les pages qui précèdent, des services que rendent nos missionnaires, non seulement à la cause de la civilisation chrétienne, mais à la cause française elle-même. Nous nous en rendrons mieux compte encore en examinant les principales difficultés auxquelles se heurte l'administration dans notre Afrique équatoriale. Il y a, d'abord, la question de l'impôt qui, au Congo français comme au Congo belge, « a déjà fait couler des flots d'encre et aussi, hélas! des flots de sang. » Naguère, l'administration exigeait l'impôt en nature, mais alors elle s'attirait les réclamations des concessionnaires auxquels elle avait accordé un véritable monopole. Depuis quelques années, l'argent étant plus répandu, l'impôt a été fixé à cinq francs par an et les agens du gouvernement ne sont plus appelés que *Mundété impata*, « Blancs de la pièce de cent sous. » Cet impôt n'est pas excessif : si la perception se faisait avec équité et douceur, il n'y aurait rien à dire, mais les représentans du pouvoir, ne sont pas tous très délicats; on fait payer deux ou trois fois le même individu, ou bien on majore fortement la somme due. Les noirs les plus soumis sont les plus rançonnés, car les administrateurs ont peur des villages récalcitrans dont les habitans se réfugient dans la brousse où il est impossible de les atteindre. Affolés par les exigences de certains agens, des chefs vendent leurs enfans ou livrent leurs filles à la prostitution pour se procurer du numéraire. On a vu des administrateurs exiger, outre l'impôt, telle femme ou telle fille à leur choix. Quoi d'étonnant si, en pareil cas, les noirs protestent les armes à la main? La plupart des révoltes, au Congo, n'ont pas d'autres motifs.

A Banghi, contrairement aux arrêtés, on faisait payer l'impôt aux femmes (1) et aux enfans, et un noir tua ses deux enfans pour ne pas avoir dix francs à payer pour eux chaque année. En janvier 1910, les habitans des deux villages d'Irébou et de

(1) Depuis cette année les femmes qui, par le fait, travaillent, chez les noirs, beaucoup plus que les hommes, sont aussi assujetties à l'impôt.

Lukoléla ont passé sur la rive belge pour échapper aux persécutions dont ils étaient l'objet. Tel agent se vantait naguère « d'entamer les pourparlers avec les indigènes à 1 200 mètres de distance, » c'est-à-dire que, de loin, il tiraillait sur les villages; alors, les habitans prenant la fuite, il faisait main basse sur l'ivoire, le caoutchouc, les poules, les cabris, comme aussi sur les femmes et les enfans qu'il pouvait saisir. L'ivoire et le caoutchouc étaient versés à la colonie pour payer l'impôt; les poules et les cabris étaient retenus par l'Administrateur pour lui-même; enfin les femmes et les enfans étaient parqués dans des camps de concentration jusqu'à ce que le village eût payé l'amende assez élevée qu'on exigeait de lui. Les trois quarts de ces malheureuses succombèrent de misères et de privations. Mgr Augouard vit un jour trois cadavres de femmes qu'on allait jeter à la rivière pour s'en débarrasser plus vite. C'est le même administrateur qui, dans une seule tournée, se vantait d'avoir brûlé 14 000 cartouches. Mis à la disposition de la justice à la suite du rapport de Brazza, il sut se tirer d'affaire et, à l'heure actuelle, il est toujours employé du gouvernement.

Il y a encore bien des régions du Congo où les noirs sont astreints à payer l'impôt en ivoire ou en caoutchouc, et l'administration cède ces produits aux concessionnaires pour un prix minime, ce qui explique les énormes bénéfices réalisés par certaines sociétés. D'ailleurs, l'administration elle-même estime à des prix dérisoires le caoutchouc apporté par les noirs, tandis qu'elle les paie en marchandises évaluées à des prix exorbitans. De là souvent des révoltes!

Les noirs ne comprennent pas ce que représente l'impôt; ils l'appellent une *amende* et, ne se sentant point coupables, ils refusent de payer. « Comment! s'écrient-ils, le commandant Bazar (Brazza) nous a déjà pris nos terres et, comme il était le plus fort avec ses bons fusils, nous avons dû céder. Voilà que, maintenant, les blancs veulent nous condamner à payer tous les ans une amende. Nous refusons. » Aux réclamations du collecteur d'impôts, beaucoup répondent donc par des coups de fusil ou de sagaie. L'agent du fisc riposte en brûlant des villages, en massacrant les habitans avec le concours d'auxiliaires bondjos qui se livrent aux pires excès. L'emploi de pareils auxiliaires devrait être absolument interdit, comme il a fini par l'être au Congo belge après de nombreuses réclamations. Ces canni-

bales ne s'attachent aux troupes régulières que pour avoir l'occasion de se repaître de chair humaine. « Actuellement, écrivait-on en novembre 1909 au *Nouvelliste de Bordeaux*, le capitaine Prokos opère dans l'Oubanghi, avec une dizaine d'officiers et sous-officiers blancs commandant 200 tirailleurs et 400 auxiliaires indigènes. Ces derniers ne sont que d'affreux pirates bondjos auxquels on confie des fusils qu'ils oublient de rendre et qui, n'ayant pas de vivres en quantité suffisante, mangent chaque jour les cadavres des indigènes qui sont traqués comme des bêtes féroces. Le jour, les officiers essaient bien de s'opposer à ces horribles festins; mais, la nuit, ils ont ordre de ne voir dans les marmites que de la viande de cabri! » Dans les rapports, ces tueries sont qualifiées d'*opérations de police*. Il faut reconnaître aussi que les répressions se font souvent « au petit bonheur » et ne tombent pas toujours sur les coupables. Ainsi, en 1909 dans le bassin de l'Ibenga, on a vengé d'une façon terrible la mort de 4 blancs qui avaient été mangés en 1904. Cette répression aurait dû s'exercer au lendemain du crime : cinq ans après, les noirs n'y comprenaient rien, d'autant plus que les auteurs avaient, depuis longtemps, pris la fuite.

En pays civilisé, le contribuable se soumet à l'impôt parce qu'il sait que le produit *doit* en être employé pour le bien général. Il faudrait de même arriver à faire comprendre aux noirs cette nécessité en s'efforçant d'améliorer leur sort. « Or lés 4 à 5 millions (actuellement 8 millions) du budget du Congo sont absorbés uniquement par les fonctionnaires. Il n'y a rien, absolument rien de prévu pour les colons et pour les indigènes; pas de chemins, pas de balises sur les fleuves, pas d'écoles, pas d'hôpitaux, sauf celui tout récent de Brazzaville. Est-ce juste, demanderons-nous avec Mgr Augouard, et le malheureux noir dépossédé n'a-t-il pas le droit de réclamer sa part dans ce gros budget (1)? » En ce moment, de magnifiques projets sont inscrits sur le papier pour l'amélioration de la colonie. Une loi du 12 juillet 1909 a autorisé le gouverneur général de l'Afrique équatoriale française à contracter un emprunt de 21 millions. Mais comment les 21 millions seront-ils employés? Le passé rend un peu sceptique à cet égard. Trop souvent, comme l'a déclaré M. Gentil lui-même, en matière de réformes aux colonies, l'ad-

(1) *Revue Congolaise*, de Bruxelles, n° 2 (1910), article de Mgr Augouard sur la situation politique et religieuse du Congo français.

ministration se contente de *brosser le décor*. C'est ainsi que, s'apercevant des ravages causés par l'alcool parmi les noirs, ce gouverneur en avait sagement interdit la vente; mais, comme cette prohibition avait fait notablement fléchir les recettes de la Douane, un nouvel arrêté est intervenu confirmant le premier en apparence seulement, car il déclare interdite la vente de toute boisson alcoolique... *au-dessus de 60°*. On en a aussitôt profité pour faire entrer des milliers de barriques d'absinthe qui empoisonnent les noirs, mais le décor est brossé et les apparences sont sauves.

Les indigènes sont aussi astreints à des travaux (percement de routes, constructions, portages) non rétribués. Ainsi l'année dernière (janvier 1910), on a forcé des enfans entre 8 et 15 ans à faire cent kilomètres aller et retour pour apporter à Brazzaville des herbes destinées à recouvrir des toitures, et voilà comment à la redoutable question de l'*impôt* vient s'adjoindre celle des *porteurs*. L'administrateur se trouve, en effet, placé dans une situation extrêmement difficile. Il est tenu de ravitailler les blancs et les noirs de l'intérieur. Pour cela, il doit faire passer 3 000 charges par mois à tête d'homme. S'il n'y parvient pas, les troupes occupant le Tchad mourront de faim; il sera déclaré responsable et menacé de révocation. S'il emploie la coercition, — et comment faire autrement avec ces indigènes qui n'ont ni envie ni besoin de travailler? — il risque d'être blâmé de sa violence. On se rappelle l'émotion soulevée, il y a quelques années (1905) par le scandale de l'affaire Gaud-Toqué. Ces administrateurs étaient accusés de plusieurs meurtres accomplis dans des conditions atroces. Traduits devant la Cour criminelle de Brazzaville, les deux « complices, » après s'être accusés réciproquement, adoptent bientôt une attitude toute différente; ils s'étonnent qu'on ose les poursuivre, eux, « alors que tant d'autres fonctionnaires ont fait pire. » Gaud, entre autres charges à son actif, est convaincu de s'être débarrassé sommairement d'un noir à l'aide d'une cartouche « bien placée; » mais il répond, avec calme, qu'il croit avoir agi tout à la fois *politiquement* et *humainement;* ce noir l'avait trahi et mené à un guet-apens. Il méritait la mort. Gaud a voulu lui éviter les affres du supplice, et, en même temps (c'était jour de fête nationale, les spectateurs étaient nombreux), il espérait *méduser* les indigènes en leur faisant croire que le cou-

pable avait été frappé par le feu du ciel pour n'avoir pas voulu contracter amitié avec les blancs! Le procureur général Cougoul, en requérant contre les accusés, a reconnu qu'ils étaient « victimes des idées dont tous les Congolais sont imprégnés; il y a eu au Congo tant de crimes impunis, tant d'acquittemens scandaleux! Ces hommes s'étonnent presque d'être accusés et, dans leur âme et conscience, ils s'absolvent. »

En effet, comme, suivant Toqué, on ne peut recruter les porteurs que par la violence, il faut bien massacrer ceux qui résistent; aussi les mots : *à fusiller*, reviennent-ils constamment sur son registre.

Or, tel est l'état d'esprit des coloniaux que la condamnation de ces deux hommes *à cinq ans de prison* (peine qui fut commuée plus tard en *deux ans*) a paru d'une sévérité scandaleuse! « A la sortie de l'audience, raconte M. Challaye, plusieurs ont manifesté leur indignation étonnée. Le soir et le lendemain, des discussions vives ont éclaté dans tous les milieux. On cite le cas d'amis de Toqué refusant de serrer la main non seulement aux juges et aux assesseurs, mais à ceux-là mêmes qui prennent leurs repas (*font popote*) avec eux (1). »

C'est qu'aux yeux de ces coloniaux, les crimes commis sur les indigènes sont sans gravité. Tout semble permis vis-à-vis de « ces sales nègres (2). » Le mal vient, d'abord, de ce que les agens de l'administration sont placés dans une position très difficile : « Il faut être indulgent, dit Mgr Augouard, pour les individus qui se trouvent dans l'alternative constante de perdre leur situation ou d'agir par violence. » En outre, les exactions aux dépens des nègres sont fatales, parce que l'avancement ne s'obtient qu'en raison directe de l'importance des recettes que chaque agent fait entrer dans les caisses de la Colonie. Enfin, beaucoup de ces agens sont des adolescens sans expérience qui

(1) Toqué lui-même s'est expliqué à ce sujet dans un livre (*les Massacres du Congo*) qu'il a publié à sa sortie de prison et qui jette un jour extraordinaire sur la mentalité de certains fonctionnaires de notre colonie.

(2) « Quant à la façon de traiter les nègres, écrivait naguère (janvier 1897) le major allemand Boshart dans une lettre adressée à la *Neue Deutsche Rundschau*, voici à quel point de vue je dois me placer pour m'expliquer à ce sujet : nous n'allons pas en Afrique pour faire des grimaces philanthropiques, nous y allons uniquement pour créer de nouveaux débouchés à notre commerce et à notre industrie... Le nègre est un carnassier féroce et sanguinaire qui ne peut être tenu en respect que par l'œil et le fouet du dompteur. »

se voient tout à coup confier des pouvoirs très étendus loin de tout contrôle, ou bien des hommes sans moralité, obligés de s'éloigner d'Europe et ayant un passé fâcheux derrière eux; les uns et les autres sont grisés par la situation quasi indépendante qu'ils occupent au cœur de l'Afrique; ils jouent au potentat et, ainsi qu'on l'a souvent constaté, des individus, même de mœurs douces, vivant au milieu des sauvages, finissent par adopter leurs mœurs et leur mentalité, et cette transformation s'opère même rapidement chez les blancs qui s'unissent à des femmes indigènes. Enfin, le soleil tropical, le climat déprimant, chaud et humide, exercent une influence désastreuse sur la nervosité de beaucoup d'Européens. « Il y a ici, constatait Stanley, comme une atmosphère d'irritabilité générale et l'on a vu souvent des explorateurs qui, partis de chez eux bons amis, se sont brouillés en Afrique pour de mesquines questions de préséance. »

Pour remédier à cette situation, il faudrait se montrer plus difficile dans le choix des administrateurs. Mais comment faire? Un personnage de la Cour se plaignant devant Léopold II des fonctionnaires envoyés dans l'État indépendant, le Roi lui demanda : « Voulez-vous me donner vos fils pour le Congo? — Votre Majesté veut rire? — Eh bien! quand on ne peut pas choisir, on prend ce qu'on a. » Que répondre à cela?

Mais il est une question primant toutes les autres : c'est celle de la *main-d'œuvre* qu'il s'agit de créer dans ce terrible climat où l'Européen a grand'peine à travailler et où l'indigène, qui pourrait mieux supporter cette fatigue, a horreur du travail. D'ailleurs, il a peu de besoins; le labeur est, à ses yeux, non seulement une peine, un ennui, mais un déshonneur; il se rend compte qu'on veut l'exploiter et il aime mieux rester oisif que de servir des blancs qui lui donneront plus de coups que de salaire. Comment donc inspirer le goût du travail à une race qui s'y montre aussi rebelle? Mieux que l'administration, les missionnaires y sont parvenus, d'abord, comme nous l'avons dit, en donnant eux-mêmes l'exemple, en prenant la peine d'instruire les noirs, en élevant leur niveau moral, en leur témoignant une sympathie et un dévouement alliés à une sage fermeté, ensuite en ouvrant des écoles primaires où, avec le français et le catéchisme, on apprend aux enfans à aimer la France. Ils ont établi aussi, partout où ils l'ont pu, des écoles professionnelles où ils forment des charpentiers, des menuisiers, des maçons, des bri-

quetiers, des cordonniers, des télégraphistes, des téléphonistes, (voire des chefs de gare pour le chemin de fer du Congo belge). Depuis dix-huit ans, c'est la mission d'Oubanghi qui fournit à notre colonie tous les travailleurs dont elle a besoin. Dans le Haut-Congo seulement, Mgr Augouard a fondé 10 centres de mission, 10 écoles professionnelles, 22 écoles primaires et une école secondaire fréquentées par environ 1 600 élèves, sur lesquels 600, arrachés à l'esclavage ou à la marmite des Bondjos, sont à la charge des missionnaires qui les ont rachetés. C'est grâce à nos religieux que le français est parlé maintenant presque partout au Congo. Jusqu'à ces dernières années, le gouvernement ne possédait pas d'hôpital. Celui des Pères du Saint-Esprit fonctionne depuis seize ans. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui le desservent, ont ouvert aussi un lazaret pour les noirs atteints de la maladie du sommeil, mal très contagieux et faisant chaque année des milliers de victimes.

Au mois de juin 1909, le sultan Ethmann, du Haut-Oubanghi, étant descendu à Brazzaville, fut promené partout par un officier supérieur qui voulait lui montrer la force de notre pays. Le gouverneur, M. Merlin, l'ayant reçu solennellement, entouré de tout son état-major, lui demanda ce qui l'avait le plus vivement frappé à Brazzaville : « C'est la mission, » répondit Ethmann. Le même sultan disait aux Pères du Saint-Esprit : « Vous devez être bien payés, plus cher que les autres blancs. » Quand il apprit que les missionnaires travaillaient gratuitement pour Dieu, pour la France et pour le salut des nègres, son admiration ne connut plus de bornes.

Nous avons dit les services rendus à la colonie et aux explorateurs par les bateaux de Mgr Augouard. Ceux-ci sont d'ailleurs constamment employés à transporter gratuitement les lourds sacs de la poste. Une machine appartenant à l'administration est-elle avariée? C'est encore à la mission que l'on s'adresse pour les réparations. Or, comment tant de services sont-ils récompensés? Autrefois, nous l'avons vu, Jules Ferry reconnaissant l'œuvre patriotique accomplie par nos religieux au Congo, avait donné une somme de 20 000 francs à celui que Jules Simon appelait « un grand Français. » Depuis les idées ont marché et le gouvernement, après avoir diminué chaque année la faible subvention accordée jadis, non aux Pères du Saint-Esprit, mais à leurs écoles, l'a radicalement supprimée

en 1909, malgré tous les engagemens antérieurs. Faute de ressources, l'évêque de Brazzaville a dû réduire l'importance des écoles professionnelles et la colonie est la première à en souffrir. Les agens du gouvernement, tout en recourant sans cesse aux missionnaires, se gardent bien d'en faire mention dans leurs rapports. Bien plus, il n'est pas de vexations qu'ils ne leur suscitent. Un jour, on réclame à l'évêque une somme de *30 000 francs* pour un éléphant tué sur le terrain de la mission; un autre, on envoie aux Pères une feuille d'imposition pour des cases qui ne leur appartiennent pas et qui sont la propriété des indigènes. Ce sont sans cesse des réclamations injustifiées contre lesquelles les religieux ont à se défendre. Quand comprendra-t-on qu'une telle attitude est aussi impolitique que mesquine, que les passions anticléricales, si violentes soient-elles à l'heure actuelle, doivent céder au moins devant la raison patriotique et que non seulement le devoir, mais l'intérêt même de la colonie, serait de venir en aide à nos missionnaires au lieu de les combattre?

« Pour civiliser l'Afrique, écrivait naguère Gordon Pacha, le héros de Khartoum, il faut des apôtres, des hommes qui ont abandonné toutes choses; *comprenez-moi bien : toutes choses;* des hommes qui soient morts au monde. »

Ce bel hommage rendu par un illustre protestant aux « missionnaires romains » devrait servir de leçon à nos gouvernans.

BARON JEHAN DE WITTE.

LES
ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION

Ces seuls mots, Association ouvrière de production, semblent clairs par eux-mêmes, et n'ont cependant pas, pour tout le monde, une clarté suffisante. Ils évoquent l'idée d'ouvriers qui s'associent entre eux pour exécuter des travaux corporatifs, et qui se partagent chaque année la totalité des bénéfices.

Si l'on s'en tient à cette conception, on ne voit pas trop en quoi une pareille Association, sous prétexte qu'elle est qualifiée d' « ouvrière, » différerait de la « Société industrielle, » sous prétexte qu'on accolerait à celle-ci l'épithète de « capitaliste ». Serait-ce parce que l'une est composée de « véritables ouvriers, » et l'autre de bourgeois qui ne touchent jamais un outil? La distinction serait puérile. Les fondateurs de l'Association prolétarienne la plus embryonnaire caressent le rêve de la grande entreprise, où les directeurs techniques, les agens commerciaux, les employés de bureau, deviendront indispensables. Et, à la tête de la « Société industrielle » la plus colossale, la plus « bourgeoise » qui se puisse imaginer, se trouvent parfois des ouvriers enrichis par le savoir-faire ou la chance, successivement gâcheurs de plâtre, contremaîtres, tâcherons, patrons, enfin grands commanditaires d'entreprise, et à qui toutes ces promotions sociales successives n'ont pu enlever le caractère indélébile du paysan ou de l'ouvrier.

Allons donc plus avant, et comparons les deux Associations dans leurs origines, leur organisation et leur but.

La Société industrielle a été fondée par des personnes qui

ont apporté des mises de fonds variables. Les bénéfices sont répartis aux actionnaires, en raison de leurs apports; aux Assemblées générales, chacun dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Seul, le capital délibère et commande ; seul il s'enrichit des profits de l'entreprise; le souci des fondateurs est de lui conserver indéfiniment toute sa valeur productive, et de s'en attribuer exclusivement les avantages; sous leurs ordres, directeurs, ingénieurs, employés, ouvriers, restent des salariés purs et simples. Isolé de la prospérité ou de la décadence des affaires, le salaire ouvrier ne subit que de lentes variations, dues à l'expédient presque révolutionnaire des grèves, ou au bon vouloir de patrons philanthropes. Il serait d'ailleurs injuste de prétendre que le capital ne travaille jamais. Les fondateurs ne sont pas tous de simples bailleurs de fonds; il y a parmi eux des gens de métier, pour qui le capital n'est qu'un très puissant auxiliaire du travail. Mais, tandis qu'un petit nombre de membres suivent avec passion et conduisent avec énergie les affaires, d'autres peuvent ne connaître, de la Société dont ils font partie, que le sourire déférent épanoui sur les lèvres du caissier.

La Société industrielle, dite « capitaliste, » offre donc ces caractères fondamentaux : une fois qu'elle est constituée, un travailleur de la profession n'a aucun droit, aucun moyen régulier d'en faire partie; et il s'y introduit fatalement, au cours de son existence, des gens étrangers à la nature de ses affaires. Le personnel qui la compose se répartit en deux groupes. L'un, celui des actionnaires, reçoit la totalité des bénéfices. L'autre, celui des agens salariés, n'a aucun droit de s'immiscer dans les affaires sociales, et n'est qu'une sorte d'instrument adapté au service du premier.

Mais tous ces caractères de la Société industrielle peuvent convenir tout aussi bien à une Association d'ouvriers. Voici quelques serruriers qui se sont connus dans un syndicat ou dans un atelier. Ils réunissent quelques milliers de francs, et s'associent pour exploiter une petite boutique. Les affaires vont tellement bien qu'ils n'y peuvent plus suffire par eux-mêmes. Ils s'adjoignent des dessinateurs, ils embauchent d'anciens camarades. Plusieurs d'entre eux ne travaillent déjà plus manuellement : l'un est directeur, l'autre agent commercial : celui-ci, surveillant de chantier; cet autre même a quitté la profession.

Il n'y a pas à s'y méprendre; sous une physionomie différente, et dans un décor peut-être moins imposant, quand même les ouvriers actionnaires et les ouvriers salariés se traiteraient familièrement de « camarades, » nous retrouvons la situation précédemment définie. Ce groupement d'ouvriers propriétaires d'un atelier n'est pas une Association ouvrière de production : c'est une Société industrielle, qu'on peut appeler « capitaliste, » très intéressante par la qualité des fondateurs, puisqu'elle nous montre une élite, détachée du rang, socialement promue à des fonctions supérieures; mais elle n'intéresse pas notre sujet.

Et maintenant, qu'est-ce donc au juste que l'Association ouvrière de production? Envisageons-la sous sa forme idéale, afin de classer commodément, plus tard, dans l'échelle coopérative, les Associations existantes.

Comme les précédens, des ouvriers d'une même corporation décident de se grouper pour le travail libre. Mais ceux-là ne songent pas seulement à améliorer pour eux-mêmes les conditions de la vie et du travail. Ils ont étendu d'avance à toute leur corporation l'idéal entrevu par eux seuls : la propriété collective, le partage équitable des profits et des risques entre tous les travailleurs. Ils ne sont qu'une poignée; mais ils se considèrent comme les pionniers d'une voie nouvelle qui aboutira un jour à l'émancipation intégrale de la corporation. Ils savent qu'avant de s'engager à leur suite, plusieurs de leurs camarades voudront cette voie à demi frayée, le plus grand nombre définitivement ouverte, et que la foule viendra lentement à eux, par unités craintives. Cependant, ils sont toujours prêts à admettre les nouveaux venus dans leurs rangs, et au même titre qu'eux-mêmes.

En principe, tous les associés sont tenus de travailler : ce qui ne veut pas dire que tous soient assurés de trouver du travail, l'Association, trop faible à ses origines, pouvant être dans l'impossibilité d'occuper tous ses membres. Quand elle a grandi, le phénomène inverse peut se produire : il faut embaucher d'autres ouvriers, parmi ceux qui n'ont point songé à devenir sociétaires. Mais ces nouveaux venus, ces apprentis, ne sont pas de simples salariés; ils participent, dans une certaine mesure, aux bénéfices. Ce sont des néophytes dont leurs supérieurs éprouvent la vocation : quand leur éducation professionnelle et coopérative est terminée, leur émancipation commence; ils

deviennent des sociétaires. Pour eux, en vertu de la variabilité du capital, des actions sont toujours disponibles, des retenues périodiques sur leurs salaires ou leurs bénéfices complètent le faible versement initial, qui est le signe tangible de leur affiliation. Il n'y a donc pas, dans l'Association ouvrière de production, deux groupes dissemblables, dont l'un, étroitement fermé, salarie l'autre en s'attribuant la totalité des bénéfices; groupes indéfiniment distincts avec leurs rôles propres de commandement et d'obéissance, d'employeurs et d'employés. Il y a sans doute deux catégories de travailleurs; mais elles sont destinées à se confondre dans l'harmonie fraternelle du sociétariat.

L'égalité des droits parmi les membres, la possession collective de la propriété sociale, sont les traits dominans qui fixent la physionomie impersonnelle de l'Association ouvrière. Le principe d'autorité ne s'incarne ni dans un homme, ni dans une administration extérieure : il réside dans l'universalité des membres. Le directeur n'y est qu'un délégué temporaire, toujours révocable; sans quoi, les destinées de l'Association risqueraient d'être orientées au gré de caprices ou d'intérêts individuels. En aliénant sa souveraineté, l'Association reconnaîtrait son impuissance.

Mais, pas plus que la Société industrielle, ou la maison patronale, l'Association ouvrière ne peut se passer de discipline. La discipline ouvrière est même d'un ordre infiniment plus élevé; car elle est la sauvegarde, non plus d'intérêts individuels transitoires, mais des intérêts permanens de la corporation tout entière. Elle est aussi plus noble que la discipline imposée; ceux dont la dignité est la plus ombrageuse peuvent s'y assujettir sans trouble, puisque leur subordination découle de leur adhésion morale.

Telle est l'Association ouvrière de production idéale. La réalisation de cet idéal exige une telle sagesse, une telle maîtrise de soi, et en même temps une telle hardiesse aventureuse, qu'elle paraît invraisemblable, chimérique, ou tout au moins très lointaine. En tout cas, il apparaît déjà que le succès relatif en est intimement lié à la valeur éducative de la corporation.

Cependant, à ne considérer que les chiffres bruts de la statistique officielle, les Associations ouvrières semblent déjà avoir conquis une certaine place dans l'industrie française.

D'après l'*Office du travail*, au 1er janvier 1910, il en existait 510, comprenant environ 20 000 membres, et qui ont fait en 1909 à peu près 65 millions d'affaires. Mais les trois quarts de ces Associations n'ont pas plus de dix ans d'existence; et les trois quarts font moins de 100 000 francs d'affaires. Ce n'est pas chez celles-là qu'il faut chercher l'indice sûr de la vitalité des Associations ouvrières : d'autant moins, qu'à partir de 1894, est apparue, chaque année, en leur faveur, la subvention gouvernementale, qui a provoqué une recrudescence de leur multiplication : toute intervention de l'État apporte dans l'observation sociale une perturbation dont il importe de tenir compte (1).

Mais les Associations déjà anciennes et fortes, faible fraction de la totalité, ont-elles conservé au principe coopératif toute sa rigidité démocratique? L'ont-elles fait fléchir, pour l'accommoder, plus souple, aux nécessités de la discipline et de la concurrence, ou pour servir des ambitions personnelles habilement déguisées? Ne perdons pas de vue le but essentiel de l'Association ouvrière, qui est l' « affranchissement » économique de toute une corporation. Elle doit être accessible à tous, et ne jamais devenir l'exploitation d'ouvriers, indéfiniment rejetés hors du pacte social, par une sorte d'état-major d'ouvriers-patrons. Remarquons qu'un des signes caractéristiques de ce dernier état de choses, c'est la prédominance, ou même la trop grande proportion des travailleurs « auxiliaires » sur les travailleurs associés, et nous comprendrons toute la signification de ce simple fait accusé par la statistique officielle : 292 Associations emploient des auxiliaires, au nombre de 6 737; tandis qu'elles comptent 12 660 sociétaires, dont 7 665 seulement travaillent. Ajoutons que les plus fortes Associations étant celles qui ont le plus d'auxiliaires, il est certain que, chez la plupart de celles-ci, le nombre des auxiliaires l'emporte de beaucoup sur le nombre des membres. En parcourant les statuts des Associations, on n'est pas moins surpris de la rémunération énorme du capital : elle absorbe du cinquième à la moitié des bénéfices. On reconnaît ici l'influence de Fourier.

(1) Cette subvention est aujourd'hui de 300 000 francs. Depuis quelques années, la plus grande partie de cette somme est répartie aux Associations, sous forme de prêts, par l'intermédiaire de la *Banque coopérative*. L'intérêt exigé n'est que de 2 pour 100.

Cela paraît étrange, à première vue. Et pourtant, qu'on se souvienne. La phraséologie bizarre de Fourier, l'extravagance de son « Harmonie sociétaire » masquent souvent des vues suggestives étonnamment profondes sur l'avenir. Nul avant lui n'avait envisagé et décrit avec tant de verve l'immense déperdition des efforts individuels dans la production alimentaire. Un des premiers, avec Buchez, il a saisi la puissance de l'Association; il a fait luire son prestige sur l'imagination des foules; il en a implanté l'idée chez des ouvriers d'élite, que leur destin obscur avait marqués pour l'action.

Ceux-là, qui sont nos contemporains, n'ont pas lu, sans doute, en leur texte intégral, les œuvres absconses de leur maître. Mais ils en ont retenu une formule que leurs devanciers de 1848 avaient dédaignée, devenue pour eux obsédante, fatidique, à force d'avoir été imposée à leur attention par l'*École sociétaire : Travail, Capital, Talent*. Ils y ont vu les trois facteurs de l'Association ouvrière. Le ressort en est le travail; mais elle ne peut se développer sans le capital; elle ne peut être bien conduite que par le « talent. » Le capital et le talent doivent être rémunérés au même titre que le travail. Travail! Capital! Talent! cette formule magique résume désormais la quintessence de la doctrine fouriériste; elle fait partie du rituel de toutes les cérémonies. A l'heure des toasts, dans un banquet d'Association ouvrière, le président la commente gravement, en saluant la mémoire du « Maître immortel. » Dans le recul du passé, Fourier est presque mis au rang des Dieux. C'est bien lui qui a révélé l'importance méconnue du capital; mais c'est lui aussi qui a inspiré à la classe ouvrière l'idée contestable de faire appel au capital « bourgeois. »

A la vérité, sa doctrine n'est point pratiquée partout. Quelques Associations même, qui prennent le titre de « communistes, » présentent, à l'égard du capital, le type le plus pur de la coopération ouvrière.

Ces Associations versent à la réserve la totalité de leurs bénéfices : abandon superbe des travailleurs qui passent à la collectivité qui demeure; d'autant plus généreux, qu'en se retirant, personne ne peut rien prétendre sur cette propriété pourtant créée par tous. Mais cet idéal, conçu par des fondateurs mystiques, dépasse singulièrement le niveau moyen de l'abnégation prolétarienne. On a persuadé au prolétariat qu'en don-

nant son salaire à chaque ouvrier, le patronat le frustre d'un supplément énorme; et dès que ce même ouvrier s'agrège à une Association, au prix de sacrifices dont lui et les siens ont âcrement souffert, et sous des risques qu'il n'a pas envisagés sans trouble, voici qu'on lui demande d'abandonner à l'entreprise, intégralement et sans retour, ce même supplément de gain, redevenu libre par la disparition du patron! Sans doute, aux yeux du coopérateur socialiste, aucune comparaison n'est possible entre les deux retenues. La première, imposée par une « loi d'airain, » contribue à enrichir un homme; la seconde, librement consentie, doit accroître dans l'avenir la puissance de la corporation et le bien-être de tous ses membres. Mais, pour être touché de ces considérations, il faut être fermement convaincu du succès final, et doué d'un rare désintéressement. Il y faut même souvent un mérite de plus; car, dans la plupart de ces Associations, règne le principe radical de l'égalité des salaires. Pourquoi, disent les communistes, le malheureux, dont l'habileté est moindre, ou dont les forces ont décliné, mais dont les besoins sont restés les mêmes, serait-il réduit à des ressources plus restreintes? Le patron ne voit dans ses ouvriers que des instrumens plus ou moins perfectionnés de sa fortune; et le chiffre de leurs salaires est calculé en proportion de leur rendement utile. Mais pour des travailleurs associés, chacun des leurs est un homme; sous prétexte de déchéance professionnelle, ils n'ont pas le droit de le rejeter dans un « enfer social, » de lui imposer le taudis misérable, d'où il s'évadera pour le cabaret, et où s'entasseront ses enfans, précocement débiles. En entretenant cet état de choses, le patron est logique; mais des coopérateurs ouvriers trahissent cyniquement leur classe (1).

C'est ainsi que les Associations communistes égarent leurs rêves dans l'azur d'un empyrée fraternel, et veulent, avant d'avoir assuré leur vie, établir le règne entier de la justice. De la formule fouriériste, elles ont tout répudié : capital, travail, et talent. Mais à leurs exigences excessives, la mentalité ouvrière a répondu; elle s'est trouvée inférieure au sacrifice démesuré qu'on attendait d'elle. Au lieu de ces efforts gradués que les éducateurs sociaux doivent demander à leurs adeptes, ces Associations ont prétendu imposer aux leurs, dès l'origine,

(1) Les Associations « *sillonistes*, » récemment fondées à Nancy, Lille, Lieusaint, Fougères, s'inspirent des mêmes principes.

la pratique de vertus que le cloître a été jusqu'ici seul en état de produire. Elles se sont condamnées à ne recevoir, comme premiers artisans de la future émancipation sociale, que les épaves de la corporation; et les bons ouvriers, un instant égarés parmi elles, s'évadent promptement dans l'industrie privée, dès que l'occasion leur en est offerte.

A ses débuts, une petite Association ne peut exiger de ses membres qu'un faible apport, 25 francs, 50 ou 100 au plus, sur lequel le dixième est immédiatement versé. Quelques-uns des fondateurs, plus fortunés ou plus aventureux, usant de leur droit statutaire, prennent plusieurs actions; le directeur possède parfois une notable partie du capital; et bien que, comme tous ses camarades, il n'ait qu'une voix aux Assemblées générales (1), il n'en dispose pas moins d'une certaine influence morale. Plus tard, autant pour communiquer aux opérations l'ampleur et l'aisance qui permettront d'aborder les grandes affaires, que pour préserver l'œuvre de l'invasion des nouveaux venus inexpérimentés; peut-être aussi, plus rarement sans doute, pour ne pas éparpiller les bénéfices entre un trop grand nombre de mains, on voit des Associations « arrivées, » qui non seulement élèvent le montant de l'action (2), mais celui de l'apport immédiatement exigible. La porte n'est pas fermée aux membres de la corporation, mais elle ne s'ouvre que pour des personnalités choisies, déjà éprouvées depuis longtemps en qualité d'« auxiliaires. » Sans doute, les fondateurs n'ont point connu ces obligations rigoureuses; mais justement parce qu'ils ont franchi, au milieu d'angoisses longtemps renaissantes, les obstacles qui leur barraient la route, maintenant qu'ils tiennent le succès, ils ne veulent plus, au soir de leur vie, recommencer la partie aventureuse que, dans leur jeunesse, ils ont brillamment gagnée. Si ce sentiment reste pur de toute pensée égoïste; s'ils n'ont véritablement d'autre souci que de conserver à leur corporation l'intégralité de sa conquête, on ne saurait blâmer absolument la rigueur des nouvelles obligations introduites.

(1) Nous ne connaissons que trois exceptions à cette règle : le *Travail*, association de peintres, l'*Avenir du Bâtiment*, à Paris; et l'*Ébénisterie* de Clichy.

(2) L'action est de 500 francs, chez les *Charpentiers de Paris*, et doit être libérée en huit mois; elle est aussi élevée dans les 12 Associations de cochers parisiens, et doit être libérée immédiatement.

Les Associations ouvrières de production sont en grande partie groupées dans quelques départemens industriels. La Seine en possède 198, dont 150 à Paris; le Rhône, 22, les Bouches-du-Rhône, la Loire, la Haute-Vienne, le Finistère et le Jura, chacun une douzaine environ.

Mais le classement professionnel des Associations est beaucoup plus intéressant que leur distribution géographique. Tout d'abord, il convient de faire une distinction très importante. Les Associations qui vendent des produits fabriqués, comme la *Verrerie ouvrière*, la *Chocolaterie ouvrière*, sont bien des coopératives de production proprement dites. Mais les Associations de cochers, de charpentiers, de peintres, de paveurs et de typographes, les « salons de coiffure, » bien d'autres encore, ne sont pas autre chose que des « Associations de travail. » De plus, ces « Associations de travail » sont justement celles qui sont susceptibles de recevoir les commandes de l'État, ou des grandes municipalités; et ce n'est pas là une simple présomption. La *Chambre consultative des Associations de production* défend avec passion les « droits » de ses clientes, en multipliant les démarches auprès des ministres, et faisant au besoin mouvoir, « pour le bon motif, » l'éternelle influence parlementaire. Ses délégués parcourent les départemens, reçoivent les doléances des Sociétés, réchauffent le zèle des préfets, signalent aux ministres de l'Intérieur et du Travail ceux dont la tiédeur coopérative est persistante. Aussi n'y a-t-il plus aujourd'hui de ministère, plus d'administration publique, où les « Associations de travail » ne soient assurées de trouver des travaux, soit par voie d'adjudication, soit de gré à gré, avec dispense de cautionnement, quand le devis est inférieur à 50 000 francs. Constructions de lycées et d'hôtels des postes, aménagement de « salles de fêtes » ministérielles, entretien des édifices diocésains, des théâtres subventionnés, pavage des rues, fournitures de bancs scolaires, réfection des fauteuils de la Cour d'appel, toutes ces entreprises occupent continuellement des ouvriers associés, charpentiers, menuisiers, maçons, peintres, tapissiers, serruriers, paveurs, replanisseurs de parquets. Le *Journal officiel* est imprimé « en coopération; » l'*Imprimerie Nouvelle*, de la rue Cadet, travaille pour la Préfecture de police; les *Coiffeurs de France* sont adjudicataires de la coupe des cheveux à l'hôpital Laennec.

Aussi, beaucoup de ces Associations tirent des commandes

de l'État le plus clair de leur revenu; elles ne subsistent, en réalité, que d'une façon factice; et, dans la prospérité de toutes, il est une part plus ou moins grande qui n'est pas due à la seule puissance du travail associé. Cette remarque est d'autant moins négligeable que, par leur nombre et le chiffre de leurs affaires, les « Associations de travail » représentent la plus forte partie de l'activité coopérative (1). C'est aussi parmi elles que se trouvent les deux grandes Sociétés, si souvent citées comme des modèles: les *Charpentiers de Paris*, et les peintres de la rue de Maistre.

L'histoire de l'Association des peintres, *le Travail*, est une véritable épopée ouvrière.

Les peintres n'ont pas, dans les annales copératives, une très grande réputation de prévoyance. Leurs Associations ont pullulé dans ces trente dernières années; la liste serait longue des *Progrès*, des *Fraternelles*, des *Fourmis*, des *Abeilles*, des *Floridors*, des *Solidarités*, et même des « Travailleurs chrétiens » qu'on a vus végéter et périr. Cependant, en regard de cette triste série de revers, l'énergie d'un homme a produit une exception brillante.

En 1882, un jeune fouriériste, M. Henry Buisson, avec quelques camarades, louait, pour 60 francs, un hangar minuscule, à la fois atelier et « siège social, » sur l'avenue de Saint-Ouen, « au fond d'un jardin, en contre-bas. » Les associés étaient aussi pauvres d'expérience que de numéraire. « Aucun de nous, a dit plus tard M. Buisson, n'aurait seulement pu indiquer le prix d'un mètre de peinture! » L'épreuve fut effroyablement dure. Parfois, appauvris par le paiement d'une grosse dette, n'ayant pas reçu les avances espérées, nos peintres rentraient au logis le cœur gros, appréhendant des récriminations désolées. « Nous avons souffert, a dit encore M. Buisson, tout ce que des hommes peuvent souffrir et supporter. »

Ces temps héroïques sont passés. Aujourd'hui, *le Travail* possède un capital de 600 000 francs; il a fait l'an dernier un million de francs d'affaires; il a participé à la décoration de presque tous les ministères, de cinq lycées de Paris, de l'Odéon, de la gare de Lyon, du palais de l'Élysée; ses ouvriers ont

(1) Sur les 510 Associations, 151 sont de travaux publics, 71 d'imprimerie, 52 de transports, 34 de lits militaires; 27 comprennent des carriers, des afficheurs, des coiffeurs, etc.; soit 335 au total, qui ont fait l'an dernier près de 40 millions d'affaires sur un chiffre global de 65 millions.

même « fait des ambassades » à Vienne et à Berlin. Le directeur est toujours M. Buisson, chevalier de la Légion d'honneur, personnage considérable en coopération : le succès ne l'a point gonflé; il parle de ses origines sans embarras, et de son œuvre sans exubérance.

Mais *le Travail* est-il demeuré, au sens vrai du mot, une Association coopérative ? On aimerait à l'affirmer sans hésitation. Ses origines sont humbles ; la ténacité de ses fondateurs fut admirable. Les « auxiliaires » participent aux bénéfices ; l'intérêt servi au capital ne peut jamais excéder 7 p. 100. Ce sont bien là des caractères de la coopération véritable. Seulement l'Association comprend aujourd'hui 80 sociétaires ouvriers, 200 actionnaires étrangers à la profession, et 450 auxiliaires. C'est beaucoup dire en peu de mots. Sans doute, l'imprévoyance connue des peintres ne permet pas d'admettre au sociétariat les premiers venus, et ainsi peut s'expliquer l'énorme proportion des auxiliaires. Mais, quoiqu'elle soit d'une parfaite orthodoxie fouriériste, la présence des « capitalistes » paraît moins justifiée, et elle s'aggrave de la pluralité des voix dont chacun d'eux dispose. Enfin, l'œuvre s'incarne dans un homme ; et elle peut entrer dans une phase inquiétante, lorsque l'homme aura disparu.

L'existence des *Charpentiers de Paris*, qui est plus simple, provoque les mêmes réflexions. L'Association emploie 500 ouvriers, presque tous épars sur des chantiers divers ; je n'en ai trouvé au siège social, rue Labrouste, qu'une cinquantaine. Mais le bruissement des fraises qui mordent dans des arbres tout entiers, le mouvement lent et rythmé des scieurs de long, piétés sur de longues poutres, le cri périodique des perceuses et des cisailleuses, la trépidation du moteur central, le ronflement des forges volantes, montrent de quelle importance est la seule préparation des travaux. L'aspect des bureaux, où chiffrent les comptables, où les dessinateurs exécutent des épures, est aussi tout à fait suggestif. Le cabinet du directeur l'est davantage. J'ai vu des cabinets de ministres : celui de M. Favaron est plus beau, et sa personne ne le dépare point. Un peu chauve, l'air jeune encore, d'une mise soignée, officier de la Légion d'honneur, on le dirait de grande lignée bourgeoise. C'est pourtant un ancien « compagnon du Devoir, » un « bon Drille, » un « enfant du Père Soubise ; » et c'est de degrés en degrés, rapidement franchis, qu'il est devenu le chef d'une

des plus grandes « maisons » parisiennes, qui fait deux millions d'affaires. Statutairement, il reçoit le cinquième des bénéfices, et ses émolumens varient de 40 000 à 80 000 francs; ceux du « gâcheur de charpente » sont de 10 000 à 20 000 francs C'est une belle rémunération du « talent. »

A ne voir que les statuts, l'Association est rigoureusement coopérative; mais quand on a causé quelques minutes avec M. Favaron, on a l'impression qu'elle est patronalement administrée; qu'elle est la chose d'un directeur presque inamovible, et qu'il en fera ce qu'il voudra. Quoique la réserve y soit d'un million, il n'existe pas, chez les *Charpentiers de Paris*, de « fonds collectif et inaliénable; » et comme la durée de la Société n'est que de quinze ans, elle risque de n'être que l'instrument éphémère de l'émancipation corporative.

L'*Union des Serruriers*, plus modeste que les Sociétés précédentes, est tout aussi remarquable; et, elle aussi, a gardé le même chef pendant de longues années. Son magasin de la rue Stendhal, où des ouvrages d'art sont en montre, sa belle grille d'entrée, indiquent au passant qu'on ne se borne pas à y fabriquer des serrures. Le directeur, M. Pasquier, un esprit ouvert et alerte, m'a conté avec bonne humeur son histoire. Il y a vingt-cinq ans, un petit patron serrurier ne « s'entendait pas » avec son associé. Un jour, il dit à son « camarade » Pasquier, ouvrier dans sa maison :

— Mon vieux, si on faisait une coopérative?

Et à eux deux, ils « firent une coopérative, » prenant pour modèles les statuts des « vieux de 48, » les ouvriers en limes de la rue des Gravilliers. Bientôt, la direction échut à M. Pasquier, qui l'a constamment conservée. L'*Union des Serruriers* est dans sa main, qu'on sent ferme et « doigtée. » Elle fait annuellement 450 000 francs d'affaires; mais travaille peut-être autant pour l'État que pour les particuliers; elle a « l'adjudication des serrures » au Palais-Bourbon; et au cours de mon entretien avec M. Pasquier, j'avisai, posés contre un mur, de grands arcs métalliques dédorés, qui provenaient du dôme des Invalides!

L'Union a trente auxiliaires pour trente membres. La proportion est un peu forte; mais ces « auxiliaires » sont les « ferrailleurs, » véritables coltineurs aussi indispensables qu'ils sont difficiles à gouverner. Sans motifs apparens, ils disparais-

sent brusquement, « font la bombe, » reviennent au bout de quelques jours, et s'en vont, si on leur demande des explications. On voit que pour préserver du désordre une association de ce genre, le directeur ne doit pas être le premier venu.

Ainsi, dans les Associations du bâtiment, le succès paraît lié à la stabilité de la direction, et les sociétaires seuls y discernent la nuance qui distingue le directeur du patron. Faut-il conclure de ces faits que MM. Favaron, Buisson, Pasquier, d'autres encore, ont systématiquement déformé l'idée coopérative dans leurs Associations, pour s'y tailler un rôle approprié à leurs vues égoïstes ? Ce serait fort mal connaître le milieu où ils ont fait leur apparition naturelle.

Dans les corporations du bâtiment, la mentalité des masses n'est point adaptée à la coopération. La vie de plein air, les voyages de ville en ville, éloignent trop les ouvriers du logis familial, façonnent en eux une sorte d'indépendance insouciante et « blagueuse ; » les lourdes fatigues du métier favorisent l'alcoolisme. Mais, s'ils ne sont pas faits pour la coopération ouvrière, ils entrent volontiers, comme ils entreraient ailleurs, dans les Associations déjà fortement organisées par des individualités puissantes, et que leur présence obligera de s'organiser plus fortement encore. Il est, après tout, naturel qu'avec ces hommes qui appellent leurs directeurs « patrons, » les directeurs prennent peu à peu des allures patronales. Le talent de ceux-ci consiste à s'entourer d'un noyau d'ouvriers « sérieux, » qui resteront sédentaires, ou deviendront chefs de chantier ; de se les attacher comme sociétaires, en conservant ainsi de la forme coopérative ce qui peut en être conservé ; et de gouverner les autres, en les excluant de toute participation au gouvernement.

Les « Associations de travail » valent ce que vaut l'homme qui est à leur tête, s'élevant ou se perdant avec lui : ce n'est pas parmi elles qu'il faut chercher nos exemples. C'est la situation des Associations de production proprement dites, gouvernées par elles-mêmes, vivant d'une clientèle exclusivement privée, qui nous révélera, sans équivoque, l'état de puissance réelle des producteurs associés. Et il ne s'agit pas seulement de savoir si ces Associations vivent honorablement : la pensée des coopérateurs n'embrasse pas simplement ces conquêtes modestes. Leur prétention est de conquérir peu à peu la grande industrie ; ils assurent même que la classe ouvrière a déjà établi

sa capacité magistrale; qu'en de certains endroits, elle a déjà créé des ateliers grandioses; et que si, partout ailleurs, elle est paralysée dans son essor, c'est en raison de l'insuffisance du capital. Ce sont là des affirmations qu'il faut vérifier.

Certes, nous connaissons, sous le nom d'*Associations ouvrières*, deux maisons très anciennes, dont la prospérité est éclatante : le *Familistère de Guise* et les *Lunettiers* de Paris; elles font annuellement neuf et cinq millions d'affaires. Mais le *Familistère*, où l'on fabrique des appareils de cuisine et de chauffage, n'est que la création personnelle d'un grand patron philanthrope, Jean-Baptiste Godin, qui a pris des mesures merveilleuses pour en assurer la perpétuité. Pénétré d'une sympathie profonde pour la classe ouvrière, mais en même temps d'une défiance raisonnée pour sa capacité directrice, il lui a légué une fortune, en la pourvoyant d'une tutelle. Il a rendu obligatoires l'ordre et la stabilité de la gérance; il a condamné les travailleurs à la possession collective de la propriété, il les a conduits par la main au but que les Associations libres ont vainement poursuivi; il a conçu et il leur a imposé le gouvernement qui leur convenait. Loin de mettre en lumière la puissance de la coopération intégrale, le succès du *Familistère*, supérieur à toutes les créations de l'initiative ouvrière, est plutôt une contre-épreuve significative, dont pourraient se prévaloir les adversaires de la coopération.

Quant à la *Société des Lunettiers*, fondée en 1849, par 13 ouvriers, et d'abord installée dans une pauvre boutique de la rue Saint-Martin, elle n'est plus aujourd'hui qu'un patronat collectif de 70 membres qui emploie 1 400 ouvriers, et où se trouve réalisé l'idéal élargi de la participation aux bénéfices, mais non celui de la coopération productive. Du reste, la devanture de son magasin de la rue Pastourelle porte ces simples mots : « Lunetterie et Optique. »

La « grande industrie » coopérative doit donc être recherchée ailleurs, et dans les entreprises que le prolétariat seul a constamment dirigées.

Bien des fois déjà, des travailleurs ont voulu exploiter le sous-sol minier, les carrières d'ardoise, l'industrie du verre. Dès le premier coup de pic, dès la première bouteille soufflée,

les « militans » du socialisme et de la coopération ont annoncé le grand triomphe du prolétariat organisé. La réalité a démenti tristement ces prophéties hâtives.

En 1886, la Société des houillères de Rive-de-Gier, trouvant son exploitation improductive, abandonna sa « concession » à ses ouvriers ; l'État, puis Mme Arnaud de l'Ariège, donnèrent à ceux-ci chacun 10000 francs. Ces ouvriers, anciens paysans de l'Ardèche et de la Haute-Loire, qui ne voulaient point retourner à la terre, s'acharnèrent à la besogne, travaillant douze heures par jour. Ils parvinrent, avec des cordes usées et une machine de fortune, à « exhaurer » un puits abandonné. Leur malheur voulut qu'ils gagnassent un procès avec la Société des Houillères; ils reçurent 200 000 francs. Cette aubaine les perdit. Désormais, ils n'admirent plus de nouveaux membres, pour n'être point obligés de partager ; leurs aspirations égoïstes et courtes se donnèrent un libre cours. On était riches, à quoi bon « s'esquinter? » Ils travaillèrent mollement, pas même huit heures par jour : le rendement s'appauvrit. Ils prirent enfin le parti qui leur souriait depuis longtemps. Propriétaires d'un capital qui ne leur avait rien coûté, réduits à un petit nombre, ils liquidèrent l'Association (1897) et se partagèrent l'avoir : ce fût pour chacun d'eux une petite fortune. Cette fameuse « *Mine aux mineurs* » aboutit, en fin de compte, non à « émanciper » la corporation des mineurs, mais à affranchir quelques ouvriers de l'obligation de travailler désormais. Une telle abdication est plus affligeante qu'une défaite.

La seconde « Mine aux mineurs, » celle de Monthieux, près de Saint-Étienne, a la même genèse : l'arrêt d'une exploitation improductive, la transmission presque gratuite d'une mine entre les mains des ouvriers. Mais l'entrée de jeu fut plus belle : les Conseils municipaux de Paris et de Saint-Étienne votèrent 10 000 francs, le Parlement 50 000, et M. Marinoni donna encore 50 000 francs. Le capital fut réparti entre les « fondateurs, » qui reçurent, sans bourse délier, des actions de 100 francs. Ces anciens révolutionnaires conçurent tout de suite un sentiment très vif de la propriété, et manifestèrent une opposition irréductible à l'admission de nouveaux venus. Les auxiliaires, postulans naturels, s'irritèrent, envahirent un jour l'Assemblée générale, pour y siéger de force. Pendant plusieurs années, ce fut dans la mine une confusion inouïe : chaque

administration nouvelle commençait par expulser ses adversaires, qui se faisaient réintégrer par une assemblée générale et, à son défaut, par le tribunal civil. En 1902, le syndicat des mineurs de la Loire, ayant décidé une grève, voulut contraindre la « Mine aux mineurs » à y participer. 500 grévistes envahirent le siège social, renversèrent les voitures, saccagèrent les bureaux. Le président, affolé, implora l'arrivée des gendarmes « pour protéger le travail. » Quand ceux-ci apparurent, il était temps : déjà les grévistes, penchés à l'orifice du « puits Saint-Simon, » jetaient des pierres sur les mineurs ; d'autres coupaient les amarres des bennes pour écraser une équipe à l'entrée de la « fendue Basly. »

Ce président jouissait parmi ses camarades d'un petit prestige : il savait lire ; il suivait les cours d'adultes, et « faisait ses devoirs » dans la salle du Conseil. Un ingénieur des mines faisait les fonctions de directeur; c'est à sa présence que la mine dut de vivre pendant près de dix-huit ans. Mais il était vite usé ; au bout de deux ans, un an, quelques mois, il faisait place à un autre. Quant aux gouverneurs, tout ce qu'ils pouvaient dire à un mineur qui les injuriait, c'était : « Je te ferai monter au Conseil. » Et l'autre de répondre : « Je me moque du Conseil ! » en termes plus énergiques. Il comparaissait pourtant ; le « Conseil » délibérait hors de sa présence ; et, parfois, à la majorité, lui infligeait un blâme, que le président, constitutionnellement, lui communiquait. Alors, le condamné ouvrait une enquête, pour savoir qui « avait voté contre lui. » Mais, prudemment, les conseillers se retranchaient derrière le « secret professionnel. »

Le comptable, isolé des affaires disciplinaires, goûtait seul une paix profonde. Il venait à son bureau quand il voulait, nul ne vérifiait ses comptes. Si par hasard, à une séance du Conseil, un membre s'avisait de demander une explication, on lui criait en chœur : « Tu nous fais... rire, toi ! » Je n'imagine pas ces détails ; je ne fais que les gazer.

On ne s'étonnera pas que, pendant dix ans, la mine ait été en perte. Chaque année, elle recevait de l'État 5 000 francs, non pour combler le déficit grandissant, mais pour parer aux nécessités urgentes. Cependant, en 1900, une hausse sur le marché des houilles amena des bénéfices. On décida alors de « foncer » le « Puits Saint-Simon » à 340 mètres. L'idée était bonne, le devis fut estimé à 250 000 francs. Mais les mineurs, payés à la

journée, travaillèrent si lentement, que le fonçage coûta 500 000 francs; et la perte ne fut pas compensée par le surcroît d'extraction. Ce bel ouvrage fut pourtant célébré dans la presse coopérative comme un effort gigantesque. Décidément, la classe ouvrière était mûre pour la grande industrie; et ce que l'État avait de mieux à faire, après la catastrophe de Courrières, c'était de remettre la mine aux ouvriers de la Compagnie déchue!

Les travaux se ralentirent encore, les sociétaires ne travaillant plus que pour le salaire fixe, huit heures « en principe, » mais venant en retard, partant en avance, « cassant la croûte, » prenant pour eux les bons chantiers, laissant les mauvais aux auxiliaires. L'indiscipline devint invraisemblable; je n'en donnerai qu'un exemple, que m'a cité le dernier ingénieur. Le repos hebdomadaire étant établi « par roulement, » celui-ci désigna un dimanche une équipe restreinte pour descendre. D'autres, qui n'étaient pas désignés, se présentèrent pour gagner leurs six francs. Le lampiste leur refuse les lampes; ils s'en emparent de force, descendent, s'installent d'office au travail. L'ingénieur les avertit que leur journée ne leur sera pas payée. Ils l'injurient et en appellent au Conseil. Le Conseil leur « rendit justice! »

Cette anarchie aboutit à la liquidation prévue. J'ai vu, l'an dernier, peu après la débâcle, la mine abandonnée. A côté de la haute cheminée morne du « Puits Marinoni, » réduction grêle du « Voreux » de *Germinal*, un pauvre baraquement en planches, qui abritait la comptabilité, et la « salle du Conseil. » La salle du Conseil! Une petite cabine obscure, au plancher nu et poussiéreux, meublée d'une grande table constellée d'encre et de chaises toutes désarticulées. Le « fauteuil présidentiel » étalait une étoupe jaunie et rare, bordée d'un reste de cuir vert effiloché. Il était encore occupé légalement par le dernier titulaire; un brave homme « revenu de tout, » qui m'a confirmé avec franchise tout ce que je savais déjà, en y ajoutant des détails d'une bouffonnerie extraordinaire, difficiles à reproduire.

La Mine aux mineurs de Monthieux n'est pas morte par défaut de capital, mais anémiée par la paresse, ruinée par l'anarchie et l'imprévoyance; son succès eût été un miracle social.

Les échecs des deux « Mines aux mineurs » sont les plus célèbres; mais ils n'ont pas été les seuls. Les mineurs des *Petits-Châteaux* (Saône-et-Loire); les ardoisiers de la Grée-Saint-Jean, de Saint-Vincent des Landes, d'Harcy-Rimogne, ont repris aussi

des « puits abandonnés; » tous ont échoué misérablement. La *Verrerie aux verriers*, de Rive-de-Gier, improvisée il y a quinze ans, au cours d'une longue grève, ouverte comme un asile de nuit au passant qui y venait souffler quelques bouteilles, n'a été que le théâtre où s'est agité pendant deux ans, supportant courageusement la misère, mais impuissant à sortir du chaos, le prolétariat inorganisé. D'autres verreries ont pourtant subsisté; celle de Venissieux, remarquable en son genre, a gardé depuis vingt ans le même directeur. Ne parlons que de la plus grande et de la plus fameuse, la *Verrerie ouvrière* d'Albi. Son histoire est longue, touffue, dramatique; je ne puis qu'en marquer les traits essentiels.

Le but est l' « affranchissement » de tous les travailleurs verriers; l'occasion a été une grève de physionomie révolutionnaire; les circonstances ont nécessité l'exode de toute une population. Enfin, par une organisation dont il n'est pas d'autre exemple en France, la propriété et l'administration de l'usine, soustraites aux verriers, appartiennent aux syndicats et aux Sociétés de consommation socialistes, à peu près seules actionnaires. Le premier noyau du capital a été un don de 100 000 fr., qu'une vieille femme un peu bizarre, Mme Dembourg, envoya à M. Henri Rochefort dans une vieille valise. L'usine n'est pas la « Verrerie aux verriers; » c'est la verrerie « fédérale. » Pour les socialistes, par qui l'œuvre est née, et qui songeaient peut-être aux *Lunettiers* de Paris, la « Verrerie aux verriers » était un rêve sentimental auquel aurait succédé une réalité dangereuse : l'accession des travailleurs au patronat oligarchique, la transformation de leur mentalité en mentalité bourgeoise, l'oubli de leurs origines et de leurs « devoirs de classe, » la révolution sociale retardée, et l'idéal de la coopération rétréci. Ils ont donc imposé aux verriers une transformation qui réduit ceux-ci au rôle d'employés du prolétariat. Il faut convenir que cette transformation a eu des effets heureux, auxquels ses promoteurs n'avaient peut-être pas songé. Les ouvriers de la verrerie d'Albi ont été protégés contre leur propre faiblesse; les folies anarchiques de la seconde « Mine aux mineurs » n'ont pu être renouvelées, et la stabilité de la direction a été assurée.

Cependant, les premières années furent terribles pour les verriers. Luttant désespérément pour la subsistance de leurs

familles, pour la construction hâtive de leur abri, puis pour la conservation de leur conquête, ils firent preuve de cet héroïsme dont les collectivités ouvrières sont, plus que d'autres, susceptibles. Ils s'improvisèrent terrassiers et maçons, les « angles » étant faits par des « professionnels; » et la verrerie une fois en train, ils travaillèrent avec des salaires réduits de moitié; malgré cela, jamais sûrs du lendemain.

La production et la vente sont maintenant régulières. Répartis en trois équipes, les 400 ouvriers travaillent d'une façon ininterrompue, assez bien disciplinés. J'ai vu évoluer sur chaque « plate-forme, » devant la gueule enflammée des fours, le groupe traditionnel de la verrerie moderne. En face de l'usine, dont les toits sombres, rayés de lanterneaux vitrés, semblent s'abaisser jusqu'au sol, s'étendent les appentis noirâtres, lavés par les pluies, où sont entassées des centaines de milliers de bouteilles. C'est partout le spectacle du travail, dans sa période de régime, avec ses locaux animés, son personnel repris par les anciennes habitudes, l'étalage de sa production normale. Le citoyen Charpentier, directeur depuis l'origine (1895), a la physionomie placide du bon employé, sûr de terminer sa carrière dans une maison solide : avec son logis modeste, guère plus grand que celui d'un concierge, ses 330 francs par mois, cet ancien verrier est content de son sort. Il se remémore sans amertume le passé aventureux de la verrerie, juge sans acrimonie ses « adversaires de classe » et parle de son rôle sans jactance.

— Voulez-vous voir, me dit-il, la « salle des syndicats? » Il y a quelque chose d'intéressant.

Nous allons; et dès l'entrée, au fond de la salle vide, à côté d'un vaste drapeau rouge frangé d'or, une toile de grande allure, en triptyque, attire violemment les regards. Elle fait face à l'assistance, comme le « Jeu de Paume » des assemblées parlementaires. Au-dessus du triptyque, cette légende inscrite : *Par la violence*, *Par la pensée*, *Par l'amour*, résument les trois phases de l'évolution sociale. A gauche, dans le chaos ténébreux d'une mêlée finissante, Jacques Bonhomme, l'éternel vaincu, appuyé sur sa faux, désespéré et farouche. Au centre, le même personnage, au sommet d'une sorte de colline sacrée, domine du regard les deux champs d'action du prolétariat : dans le passé, la violence; dans l'avenir, l'amour. Sa figure douloureuse est crispée dans une méditation aiguë; on y lit un regret

intense et une espérance infinie. Il revoit les hécatombes inutiles; il sourit à un avenir enchanté, que lui désignent d'illustres prophètes, enveloppés de la clarté atténuée des demeures élyséennes : Voltaire, Renan, peut-être Zola; s'il n'était notre contemporain, on y chercherait M. Anatole France. C'est le temps présent, époque de transition et de transaction, où le vice et l'iniquité subsistent, mais où quelque progrès est déjà visible. Assise au premier plan, une fille, dont les traits vicieux s'ennoblissent d'une douceur maternelle, donne du café au lait à son enfant. C'est la « joie de vivre, » mais qui n'est pas sans mélange; et le « prix de la honte, » comme dit le citoyen Charpentier, est étalé symboliquement sur la jupe. Le « prix de la honte » n'est pas le sequin d'or romantique des grandes courtisanes; c'est une simple pièce d'argent divisionnaire. Enfin, à la droite du triptyque, *Par l'amour*, sous un soleil radieux, Jacques Bonhomme embrasse son ennemi séculaire, un personnage vêtu de pourpre, qui incarne la royauté et le capitalisme; et, derrière eux, s'étend sur la plaine blonde

Le sourire paisible et rassurant des blés.

Le tableau des « Étapes de Jacques Bonhomme » n'inspire donc pas absolument des sentimens révolutionnaires; et, devant lui, on songe involontairement aux « étapes » des verriers eux-mêmes. Encore meurtris de leurs dures épreuves, on dirait qu'ils se sont résignés à la lenteur pacifique des transformations sociales. Leur beau courage, leur mode spécial de gouvernement rendent leur entreprise extrêmement curieuse et sympathique. Mais les grandes espérances n'ont pas été remplies; le chiffre des affaires est à peine d'un million; les retenues sur les salaires d'origine n'ont pas encore été entièrement remboursées; l'État continue d'aider la verrerie de ses subsides. C'est une expérience que le temps n'a pas encore consacrée; ce n'est pas la « grande industrie » coopérative.

Où donc est la grande industrie coopérative? Dans la métallurgie? On a bientôt compté les créations : la fonderie de cuivre de la rue Oberkampf, qui coule des « bronzes d'art » pour les cheminées bourgeoises; quelques ateliers de « nickelage; » et en province, quelques fonderies de fer, grandes comme la boutique d'un maréchal. L'*Association des ouvriers en limes* est la plus

intéressante; mais c'est tout au plus si sa production est de 80000 francs.

Les *Ouvriers en limes* n'ont jamais quitté, depuis 1848, la rue des Gravilliers. Étroite, avec ses maisons hautes qui l'assombrissent, remplie du bruissement des scies, du sifflement des meules et du halètement des forges, la vieille rue révolutionnaire n'a pas changé depuis un siècle. L'Association légendaire est toujours là avec sa grande enseigne; toujours pareille, — les ouvriers s'y succèdent de père en fils, — ayant gardé son esprit coopératif un peu restreint, son idéal de démocratie modérée, n'ayant pas grandi, n'ayant pas bougé. Dès qu'on a traversé le petit bureau sombre, où gisent, par terre, des paquets de limes, on découvre une forge d'aspect provincial, où quelques ouvriers, demi-nus, tirent le soufflet, forgent, trempent, travaillent de menues tiges d'acier. « On fait tout à la main, me dit le chef d'atelier; à la main, on ne fait pas de camelote. » Mais aussi on s'interdit les grandes affaires.

La confection des chaussures, la chapellerie, la teinturerie, le tissage, ont-ils révélé la grande industrie coopérative? Pas davantage. Depuis 1848, que de cordonneries coopératives! Cordonneries communistes, cordonneries « bourgeoises, » cordonneries « chrétiennes, » remarquables surtout par la brièveté de leur existence; il y en a encore aujourd'hui une vingtaine, dont deux ou trois seulement font d'assez bonnes affaires. La liste des chapelleries n'est qu'un nécrologe. Rue des Blancs-Manteaux, il y a huit ans, les *Ouvriers casquettiers* se vantaient de fabriquer « depuis le béret du gosse jusqu'au képi administratif : » cet appel laissa également insensibles les pères de famille et les sous-préfets. Les « Teinturiers dégraisseurs communistes » de la Seine n'ont abouti récemment qu'à fonder une maison pour leur directeur!

Les tisseurs, les veloutiers, les rubaniers, les « chemisiers coopérateurs » n'ont vécu que quelques années, ou végètent entre 10000 et 40000 francs d'affaires. Je suis allé tout exprès à Roubaix pour voir le *Tissage aux tisseurs*, dont je connaissais déjà les origines curieuses.

A Roubaix, royaume de l'industrie textile, les salaires ne dépassent pas 4 fr. 50 par jour pour une journée de dix heures; les femmes gagnent de 3 francs à 3 fr. 50; de sorte que la

famille ouvrière, si elle n'a pour vivre que le travail de son chef, est presque réduite à la misère; et que si la femme travaille, elle est, avec plus de bien-être, moralement dissoute. Dans aucune ville de France, peut-être, l'existence du prolétariat n'est plus resserrée et plus attristante.

Rue de la Redoute, entre les grandes maisons patronales, longs bâtimens de briques, où s'entend le rythme strident et monotone des métiers, la manufacture coopérative semble une masure déteinte; sa haute bâtisse, où cinq ou six ouvriers travaillent, paraît morne et inhabitée. Aux étages supérieurs, les plafonds ruinés laissent apercevoir les lattes. Une grande salle, nue et délabrée, sert de « cabinet » au directeur. Une sorte d' « établi » y tient lieu de bureau; il y a, sans plus, deux chaises paillées. C'est assez pour le directeur, M. Dubus, et pour moi. Nous causons.

Orphelin à six ans, élevé à l'hospice, M. Dubus connut, dans sa jeunesse, un vieux « quarante-huitard » qui l'initia au mouvement coopératif. Plus tard, il puisa, dans l'École de Nîmes, une idée fondamentale : que la coopération distributrice doit réserver ses bénéfices, pour commanditer des associations de production. En bon disciple, il fonda une petite Société de consommation, avec un estaminet, bien entendu; car, sans estaminet, une coopérative du Nord ne se pourrait pas concevoir; il en fit réserver tous les bénéfices pour la manufacture, qu'il dirige depuis la fondation (1903). Elle ne fait encore que 20 000 francs d'affaires. N'importe : M. Dubus n'est point découragé; il me parle du capital, du travail et du talent; et dans cette vaste caserne lézardée, où un seul métier fonctionne, il prophétise la « grande industrie coopérative » : une conviction froide se lit dans ses yeux rêveurs... En m'en allant, je passe avec lui par l'estaminet, la plus belle pièce de l'établissement. Au-dessus d'un magnifique comptoir, s'étage, en bouteilles multicolores, toute la variété des « liqueurs-fantaisie; » sur les petites tables de noyer, s'alignent, en forme d'urnes électorales, les « chaufferettes » des fumeurs: et contre le mur, une cible en liège reçoit les flèches des habitués, lorsqu'ils jouent une « tournée. » Telle est la Société de consommation qui a commandité la manufacture : une société où l'on « consomme. »

Toute l'alimentation coopérative se résume en une charcuterie « syndicale, » une biscuiterie, et trois chocolateries. La

Chocolaterie Ouvrière de la rue de Belfort, la plus ancienne, ne trouble pas encore le sommeil des grands « chocolatiers. » La fabrique est d'une exiguïté charmante ; tout s'y fait à peu près à la main ; et, avec le peu de place dont on dispose, on est obligé de poser par terre les tablettes molles, où resplendissent, en relief, les armes de l'Association ; en face, de l'autre côté de la rue, dans le magasin de vente, quelques femmes diligentes les habillent d'étain, puis d'un beau papier jaune glacé, lorsqu'elles sont durcies.

C'en est assez. L'affirmation que la classe ouvrière est déjà capable d'entreprendre la grande industrie, est d'ordre purement mystique ; elle est contredite par l'universalité des faits observés. Cela dit, il faut convenir que plusieurs associations, bien dirigées, rivalisent heureusement avec les maisons patronales de moyenne importance.

Au premier rang de celles-ci est la *Lithographie parisienne*, qui a débuté en 1866, a fait deux fois faillite, et s'est deux fois relevée en payant toutes ses dettes. Avec son imagerie religieuse et laïque, ses cartes postales polychromes, ses « poissons d'avril, » ses affiches-réclame, ses bons points d'écoliers, elle fait 600000 francs d'affaires. Il est remarquable que le même homme, à travers des désastres renaissans, ait eu la volonté et le pouvoir d'y demeurer pendant trente ans le chef responsable ; dans plus d'un autre endroit, il eût été sacrifié dès la première heure, ou se serait dérobé de lui-même aux responsabilités. Mais les qualités de la corporation lithographique ne sont pas ordinaires. Le métier de lithographe, plus que beaucoup d'autres, exige la précision, l'attention soutenue, la probité professionnelle ; et les exigences mêmes du travail y sélectionnent le recrutement. La puissance syndicale y a été de bonne heure sérieuse ; comme les associés étaient déjà unis par des liens solides, ils ont gardé la cohésion ferme qui les a préservés du découragement et de l'indiscipline.

Au milieu d'une impasse de la rue des Trois-Bornes, où résonnent les ferrailles martelées, et toutes les vibrations cacophoniques de la chaudronnerie, une grande maison, aux larges baies vitrées, est plus tapageuse que toutes les autres : c'est là que travaillent, au nombre d'une centaine, les *Ferblantiers de Paris*. Sous la direction paterne de M. Méneveau, ininterrompue

depuis trente-cinq ans, ils sont parvenus à la même fortune que les lithographes, sans avoir subi d'épreuves. En 1868, ils fabriquaient des compteurs à gaz; ils en fabriquent toujours, et j'ai pris plaisir à les voir faire. Ils vont bien, de temps à autre, à leur fantaisie, prendre un apéritif, un « casse-croûte ; » mais « cela n'a jamais eu d'inconvénient, » dit en souriant M. Méneveau ; d'ailleurs, ils sont « aux pièces, » et gagnent de 8 à 15 francs par jour. La physionomie de M. Méneveau n'est pas celle d'un homme qui a eu des « ennuis : » il a son logement, les appointemens d'un petit employé parvenu au faîte de ses ambitions; il vient d'être décoré; il est parfaitement heureux.

J'ai rencontré, rue de Maistre, à la tête d'une Association beaucoup plus modeste, les *Tapissiers de Paris*, un homme fort estimé dans le monde coopératif, M. Ladousse, qui est là depuis vingt-sept ans. On ne se douterait pas, à voir cet homme posé, parlant excellemment des devoirs de la classe ouvrière, assis devant un bureau d'acajou où tout est bien en ordre, qu'il fut jadis un combattant de la Commune. Il m'a montré avec orgueil un fauteuil de la Cour d'appel, qu'on venait de restaurer, splendide avec ses larges clous de cuivre, étincelans sur l'étoffe rutilante, et une chaise à porteurs vétuste, à laquelle on allait restituer encore une fois la grâce fragile du XVIII[e] siècle... J'ai vu encore, — que n'ai-je pas vu ! — dans une rue neuve au nom prédestiné, la rue Charles-Fourier, les *Ouvriers en instrumens de précision*, dont la principale occupation est de fabriquer des « multiples » pour l'administration des téléphones. Rien qui ressemble ici à la maison patronale : pas d'auxiliaires, et tous les membres touchent le même salaire, dix francs pour dix heures. « On donne, me dit le comptable, une besogne plus facile à ceux qui sont moins habiles. » Eh bien ! cette Association m'a paru avoir des chances de durée ; car la puissance organisatrice y réside réellement dans la masse; la nature du travail, la finesse de son exécution, le raffinement de soin qu'il exige, ont sélectionné automatiquement les aptitudes et les hommes.

Je n'ai pas perdu mon temps chez les « Tailleurs » de la rue Vivienne. A la bonne heure ! dans cette maison, les tendances sociales sont claires, du moins au second coup d'œil. Dans un joli salon d'attente, assis confortablement dans un « fauteuil Louis XIV, » j'attire à moi, pour amuser mes loisirs, les journaux qui couvrent la table. Ce ne sont pas ceux qu'on trouve

ordinairement dans les salons d'attente des tailleurs et des dentistes. Ce sont des numéros de *l'Assiette au Beurre*, de *la Guerre Sociale*, de *la Voix du Peuple*, organe officiel de la Confédération générale du Travail. Je lève les yeux : mes yeux se reposent sur une reproduction lithographique des *Étapes de Jacques Bonhomme*, et le portrait d'Émile Zola. Cependant, le directeur paraît, la bande métrique passée autour du cou : un jeune homme très doux, qui parle net, et satisfait poliment ma curiosité. Fondée depuis quelques années, l'Association occupe six ouvriers, dont quatre « appiéceurs, » un « pompier » et une « dame spécialiste. » Lui, le directeur, est payé « comme les autres, » et reçoit seulement, en plus, 200 francs par an, pour « frais de représentation. » Il ne récrimine pas ; « ce sont ses idées. » Ici, me dit-il, « il n'y a pas d'autorité ; je n'ai qu'un rôle représentatif ; chacun, dans sa sphère, agit comme il veut et comme il doit. » Je ne puis me le dissimuler : cette association, de clientèle bourgeoise, établie dans un appartement presque luxueux, à deux pas de la Bourse, est un foyer discret de compagnons libertaires. Au risque de contrister son directeur, j'ajouterai d'ailleurs qu'elle m'a paru bien dirigée.

Je suis loin d'avoir énuméré toutes les Associations, qui paraissent définitivement « lancées. » Il en est aussi en province, comme l'*Imprimerie ouvrière* de Nîmes, originalement installée dans l'ancienne chapelle des « Saintes Maries ; » et la *Société des Menuisiers*, de Limoges, qui après avoir débuté dans une écurie, il y a quinze ans, fait maintenant 500 000 francs d'affaires. En tout, on en pourrait citer une cinquantaine.

Mais sur le plus grand nombre des autres, on ne peut rien dire. D'ailleurs, rien que pour les découvrir, il faut souvent une patience inaltérable, et une forte obstination. A Paris, quelques-unes se dissimulent, sans enseigne apparente, dans des arrière-cours, à des étages supérieurs ; pour y accéder, il faut opter, à l'aveuglette, entre des escaliers multiples, enfiler des corridors, respirer des odeurs diverses, et recourir, devant les portes obscures, à la ressource désespérée des allumettes-bougies. Il en est même, suprême déception ! que leurs concierges ignorent. Je me souviendrai longtemps d'une certaine porte de grenier, rue de Charonne, sur laquelle une inscription à la craie décelait seule l'existence de la « Toilette Anglaise ; » et, rue des Petits-Champs, d'un atelier de « fleuristes-plumassières, »

Société mystérieuse, presque secrète, où les clientes devaient donner un mot de passe, comme dans le Petit Chaperon rouge.

Sans doute, quelques-unes de ces Sociétés minuscules, malades ou agonisantes, pourront survivre ; mais il y a de fortes présomptions pour que le plus grand nombre disparaisse. Rien qu'à Paris, plus de 400 ont sombré depuis soixante ans; et depuis que des statistiques sont dressées, on sait que, dans l'ensemble, quarante ou cinquante meurent chaque année. Le tableau officiel des Associations ouvrières n'est qu'un cadre décevant, où, à côté de quelques images déjà fixées, défile confusément la figuration fuyante d'activités éphémères. A défaut même de la statistique, tout ce que nous savons de la genèse et de la vie intérieure des Associations suffirait à nous édifier.

Toute création coopérative devrait être précédée d'une période préparatoire, pour amasser le capital, plus encore pour lier, d'une façon solide, des travailleurs d'élite, connus les uns des autres. Au lieu de cela, c'est ordinairement au milieu d'une grève, au moment d'une crise industrielle, que l'idée d'association prend de la consistance. Il est certain que, sous l'éperon de la misère, excités d'un violent désir de libération, les ouvriers sont capables d'un élan inaccoutumé. Mais l'angoisse même où ils vivent, la nécessité d'aboutir vite, créent une atmosphère défavorable au calcul et à la méditation. Ce n'est pas quand on attend son pain de la générosité publique, et de la solidarité syndicale, qu'on peut former le petit capital dont on a besoin. Ce n'est pas non plus quand on combat côte à côte, qu'on est libre de se grouper entre bons ouvriers, et d'écarter les autres. Enfin, en temps de crise industrielle, il est insensé de croire qu'avec un outillage de fortune, il suffira de produire plus mal pour pouvoir « écouler » mieux, alors qu'on est justement en mal de surproduction. Mais ces considérations n'ont jamais arrêté les initiateurs ; et l'Association, telle qu'elle devrait être conçue, lorsque l'existence normale réserve un champ libre et tranquille à la prévoyance et au conseil, cette Association est un être social exceptionnel. Les grévistes, les chômeurs, se précipitent vers l'Association libre comme à une bataille ; ils campent dans une sorte d'ivresse mystique, clamant les cantiques révolutionnaires, soldats et apôtres à la fois. Ils jettent bravement leurs pauvres économies dans le fonds

social; ils s'imposent des retenues fabuleuses sur leurs salaires; ils acceptent des besognes étrangères à leur métier; ils vivent d'une existence que, dans leurs plus mauvais jours, ils n'ont pas connue à l'usine patronale. Et si, d'aventure, ils sortent victorieux de cette terrible épreuve, ils ont bientôt à compter avec les « militans. »

C'est parmi les « militans » qui ont provoqué et dirigé la grève, que s'est formé le noyau de l'Association. Mais tout n'est pas toujours pur dans la physionomie du « militant. » Le militant est parfois un ouvrier de capacité médiocre, ou de minime moralité, aigri d'être maintenu dans une situation inférieure, qui s'est jeté dans l'Association, moins par haine de l'autorité patronale que par haine de l'autorité proprement dite. Il est promptement exaspéré de la discipline ouvrière, si on lui a refusé le rôle de chef. Il est celui qui veut « tout casser; » et si l'Association n'a pas l'énergie de l'expulser, lui et ses pareils, elle est perdue.

Deux éliminations successives ont déjà singulièrement réduit le contingent des Associations : le désordre financier en opère une troisième sur les survivantes. Souvent, pour les fondateurs improvisés, la comptabilité n'est qu'un grimoire inutile. On n'achète pas de « livres; » les recettes et les dépenses sont inscrites sur des feuilles éparses, chargées de ratures, étoilées de « renvois, » qui traînent dans des tiroirs, mêlées à des brosses ou à des morceaux de chandelles, sur des rayons, sur des établis, dans les poches des administrateurs; ou même ne sont pas inscrites du tout. On a constaté, il y a quelques années, qu'aucune des coopératives du Centre n'avait jamais eu de comptabilité, sauf une Société de peintres, dont un « camarade, » à ses momens perdus, « faisait les écritures : » c'était le meilleur peintre des comptables et le meilleur comptable des peintres.

Le désordre est surtout curieux dans les petites Associations du bâtiment. Persuadées qu'il suffit de travailler pour vivre, elles recherchent, par adjudication, tous les travaux possibles, consentent des rabais fous pour les « enlever, » exultent naïvement quand elles les ont obtenus.

— C'est du « boulot » pour l'hiver ! s'écriait un jour joyeusement un de leurs directeurs.

Hélas! avec de pareils rabais, le « boulot » risque d'être

fort compromis. De plus, les adjudicataires s'aperçoivent avec terreur qu'avec leurs faibles avances, ils ne pourront exécuter les travaux énormes dont ils sont chargés. Alors, ils implorent les éternelles divinités tutélaires : l'État, le « legs Rampal (1), » surtout la Banque coopérative. Pour eux, la Banque coopérative est un réservoir inépuisable, alimenté par une puissance mystérieuse, qui doit ouvrir ses écluses, dès la première réquisition, aux Associations en détresse. Des « imprimeurs sur étoffes, » ayant entendu dire que les « camarades de Lyon » avaient reçu « quelque chose de l'État, » ne doutèrent plus de rien. Sans un sou dans leur poche, ils dressèrent les plans d'une superbe manufacture, rédigèrent bravement leurs statuts et, cela fait, écrivirent à la Banque coopérative comme on écrit à son notaire : 20 000 francs leur suffiraient, « pour commencer. » Quand on leur demanda des garanties, ils furent frappés de stupeur. On avait pourtant donné aux camarades de Lyon !

Une autre cause, plus générale et plus profonde, suffirait à expliquer non seulement l'insuccès d'un grand nombre d'Associations, mais la limitation du succès, chez celles qui ont réussi. Partout, l'ardeur des associés diminue, dès qu'ils croient toucher au port. En dépit des « apéritifs » et des « bombes, » l'activité subsiste, mais elle est paisible et, quand le travail est payé à la journée, intermittente et molle. L'ouvrier associé moyen n'a pas véritablement conscience de travailler pour lui-même ; il mesure, d'une façon instinctive, l'étendue de ses risques, et règle là-dessus sa conduite. Il ne songe pas à se croiser les bras ; mais la recherche légèrement abusive de sa commodité, le souci simplement passable de la perfection, ces négligences qu'un patron ne supporterait pas une heure, il sait trop qu'elles ne seront pas réprimées par le directeur élu. Les meilleurs subissent la contagion de l'exemple ; chacun se persuade que la probité de son effort se perdrait dans le relâchement général. De telles habitudes ont une répercussion sensible sur le prix de revient, la qualité des produits, la durée de l'exécution, et sur la prospérité sociale.

Mais, en plus d'un endroit, la discipline n'est pas seulement réduite à une subordination affaiblie ; elle laisse singulièrement

(1) M. Rampal (1812-1879) a laissé à la Ville de Paris une somme de 1 411 000 francs, qui doit être employée en prêts aux Associations coopératives ; l'intérêt du prêt est de 3 pour 100.

à désirer. Il en coûte beaucoup moins d'obéir au patron, homme d'une autre classe, qu'au « camarade directeur, » toujours révocable. Devant le patron, l'ouvrier se sent contraint par une fatalité inéluctable. Mais si le « camarade directeur » fait seulement son devoir, on a bientôt fait de dire qu'il « fait ses embarras. » Et tandis qu'il va chercher du travail, qu'il confère avec des cliens, ou qu'il surveille un chantier, les ouvriers, ne le voyant plus à l'atelier, en concluent qu'il ne fait plus rien, qu'il « se la coule douce ; » et s'il prend une voiture pour gagner du temps, qu'il va « en ballade. » A tous les petits griefs que chacun nourrit contre lui, se superpose une jalousie latente qui achève de miner son pouvoir fragile. Aux banquets d'anniversaires, on a l'illusion d'une fraternité touchante : on sert des « brochets à la Fourier, » des « filets Saint-Simon, » des « poulets Robert Owen, » des « gâteaux Tolstoï ; » on chante un peu l'*Internationale;* c'est délicieux. Le directeur est le roi de la fête ; on boit à lui ; il boit à tous ; il semble que la Société ne puisse vivre sans lui, ni lui sans elle. Cependant, l'année suivante, ouvrez l'Annuaire : nouvelle dénomination directoriale ; le malheureux a subitement cessé de plaire. Aussi ne faut-il pas juger de la longévité des directeurs par les exemples remarquables que j'en ai cités ; elle varie ordinairement entre deux ans et quelques mois.

On dit volontiers que l'instabilité des fonctions directrices est la cause de la ruine, et que la stabilité est la première condition du succès : l'explication est superficielle. La stabilité de la direction n'est que l'aboutissement logique de l'état d'esprit des Associations. Quelques-unes conservent le même homme à leur tête, sans pensée suivie, par l'instinct qui a groupé leurs membres dociles sous une direction presque imposée ; l'élection du chef y fut une sorte de fiction ; c'est bien plutôt le chef-fondateur qui a choisi lui-même les membres qui devaient l'élire. Pour une raison très différente, quelques autres, dont les membres avaient fortement pratiqué l'action syndicale, ont choisi et gardé librement le plus digne d'entre eux, suppléant à l'autorité restreinte qu'ils lui ont déléguée, par une certaine maturité éducative. Quant aux autres, la grande majorité, n'ayant pas voulu s'asservir, elles n'ont pas su se discipliner. Puissant ou misérable, le directeur est l'homme qui convient à l'Association ; et presque toujours une corporation a la coopérative qu'elle mérite.

Enfin, la concurrence qu'elles se font entre elles affaiblit un grand nombre d'Associations. Rien qu'à Paris, il y a des *Charpentiers de Paris*, des *Charpentiers parisiens*, des *Charpentiers de la Seine*, des *Charpentiers français*, des *Charpentiers réunis*; quatre ou cinq sociétés de biseauteurs de glaces ; dix de peintres, quatre de serruriers, qui, dans les adjudications, « misent » les unes sur les autres; deux « chocolateries, » douze sociétés de cochers. En province, c'est pis encore. Dans une même ville, des coteries rivales, des animosités personnelles engendrent des sociétés similaires, qui se disputent comme une proie la clientèle locale, un Hôtel de Ville à décorer, les « impressions » de la Préfecture, une fourniture de galoches au Bureau de bienfaisance; et chacune, végétant avec de maigres ressources, cherche, par de petites manœuvres sournoises, à s'étendre aux dépens de la « Société-sœur. » Même celles qui sont installées dans des régions différentes, si elles ne peuvent vivre de la clientèle urbaine, les verreries, les cordonneries, les imprimeries, sont obligées de recourir à une intense réclame extérieure. Presque toutes font de chaleureux « appels à la solidarité » auprès des Sociétés coopératives de consommation :

— Quand vous réassortirez votre rayon de chaussures, citoyens, n'oubliez pas *la Fraternelle !*

— Souvenez-vous de *l'Avenir*, camarades !

— Pensez à *l'Émancipatrice !*

— Et aussi à *la Rénovatrice!*

Les Sociétés de consommation sont sans doute disposées à « faire leur devoir. » Mais, comme a dit un moraliste, le difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître ; et il y a vraiment trop de cordonneries ! Puis, la solidarité est un beau mot, mais elle devient une duperie, quand elle n'est pas réciproque. Au nom de la solidarité, les Sociétés de consommation ne peuvent cependant pas s'encombrer de « rossignols, » et chausser de semelles cartonnées les pieds des coopérateurs; or, de ces semelles, je le sais, on en fournit parfois. Sans aller jusqu'à la fraude, qui est l'exception, nombre d'associations qui revendiquent « la préférence, à prix égal, » ne se préoccupent pas de fournir l'égale qualité.

Ainsi, un enfantement hâtif et douloureux, rarement précédé d'une gestation naturelle, est le sort commun d'innombrables

Associations avortées ; l'inexpérience des fondateurs, le désordre des finances, les misères de la direction, déciment chaque année, au sens exact du mot, la plupart de celles qui ont pu venir au jour ; la mollesse du travail, l'éparpillement de chaque puissance corporative en associations rivales, anémient un grand nombre des survivantes. Loin de confesser ces maux réels, les ouvriers découragés allèguent le manque de capital. Ils jettent un regard chargé d'impuissance et de haine sur les entreprises capitalistes, colossales dès leur naissance, et s'écrient qu'il n'est pas difficile de gagner la partie avec une entrée de jeu formidable. Mais le trésor des entreprises capitalistes a été amassé jadis par des hommes qui n'avaient pas un sou vaillant. Le jeu des transmissions héréditaires, l'ardeur laborieuse de quelques hommes, les manœuvres de la spéculation l'ont accru et fait passer entre des mains plus ou moins dignes. C'est la « Société capitaliste : » or, les socialistes ont la prétention de la détruire, et les coopérateurs de s'en passer. Si ces derniers savent ce qu'ils veulent, ils doivent élaborer progressivement une « Société nouvelle ; » et pour cela, à force d'énergie méthodique, créer le capital comme ont fait les parvenus d'autrefois. Si vraiment l'idée d'association n'est pas un vain mot, ils doivent y réussir comme ont fait ceux-ci ; car les armes paraissent égales, non entre eux et les capitalistes d'aujourd'hui, c'est entendu ; mais entre eux et les pauvres hères des temps passés, qui devinrent capitalistes dans une société déjà fortement « capitalisée. »

Puisque le capital est si rare dans les mains prolétariennes, il faudrait d'abord ne pas disséminer ses ressources entre plusieurs Associations concurrentes. Et, j'en demande pardon à l'ombre auguste de Fourier, les travailleurs ne devraient pas recourir au capital étranger, qui est plutôt un péril de mort. Ils devraient, renonçant à le rémunérer trop fortement, et sans tomber dans l'exagération communiste, accroître leur faible avoir par l'accumulation des réserves, imposant ainsi un stage bienfaisant à leur activité inexpérimentée. Il viendrait alors un moment où, songeant à une plus vaste entreprise, ils pourraient la créer « à coups de capitaux, » tout comme les grands industriels et les « fils à papa. »

Le « manque de capital » est donc une de ces raisons de sentiment par lesquelles la classe ouvrière, partout où elle est

vaincue, veut masquer la faiblesse prodigieuse de son éducation sociale. Si le progrès de l'Association est si lent, ce n'est pas qu'un obstacle se trouve sur la vraie route : un artifice permettrait de le tourner, un effort court et violent suffirait à le détruire. C'est que, trop souvent, les ouvriers associés s'aventurent, d'un pas inégal, sur des routes incertaines, ignorant même que l'innombrable foule de leurs devanciers s'y est perdue avant eux; se bousculant les uns les autres, changeant incessamment de guides ; errant sans boussole, et quelquefois sans but.

Écartons toutefois les suggestions d'un pessimisme exagéré. Oui, les Associations ouvrières de production n'ont point rempli les espérances que l'on avait fondées sur elles; et si, dans les succès, on pouvait faire exactement la part de ce qui revient à la coopération pure, on la trouverait singulièrement réduite. Mais enfin, une cinquantaine ont résisté, qui ne sont pas toutes des modèles, mais sont, à certains égards, des exemples. Les innombrables tentatives avortées ne comptent pas devant le petit nombre des victoires définitives. Nous savons de mieux en mieux que les créations les plus admirables du génie humain ne sont, dans le moment éphémère où nous vivons, que le dernier état connu d'innombrables ébauches infructueuses, où d'obscurs chercheurs ont consumé leur vie. Telles qu'elles sont, ces Associations très vivantes représentent le plus grand effort pacifique que la classe ouvrière ait jusqu'ici déployé pour améliorer son sort. L'ampleur qu'elles ont atteinte, demeurée moyenne, donne la juste mesure de la puissance limitée dont est actuellement capable l'élite de quelques corporations. Mais il est permis d'espérer que cette limite reculera, à mesure que progressera, avec notre éducation démocratique, l'éducation sociale des travailleurs, qui en est inséparable.

JOSEPH CERNESSON.

REVUE MUSICALE

Théatre de l'Opéra-Comique : *L'Heure espagnole,* comédie lyrique en un acte; paroles de M. Franc Nohain, musique de M. Maurice Ravel. — *Thérèse,* drame lyrique en deux actes ; paroles de M. Jules Claretie, musique de M. Massenet. — Théatre de l'Opéra : *Siberia,* drame lyrique en trois actes; paroles de M. Illica (adaptation française de M. Paul Milliet), musique de M. Umberto Giordano. — Congrès de chant liturgique et de musique d'église.

En paroles au moins, ou pour les paroles, et pour l'action, l'*Heure espagnole* est une vive, gaillarde et plaisante petite chose. A la fin, en guise d'épilogue, ou d'envoi, les cinq personnages de la pièce nous dirent ensemble :

C'est la morale de Boccace :
Entre tous les amans seul amant efficace,
Il arrive un moment, dans les déduits d'amour,
Où le muletier a son tour.

« Muletier, » ce mot seul, n'est-ce pas, impliquait, imposait l'Espagne. Et quant à l'heure, où pourrait-elle mieux sonner que dans la boutique d'un horloger ? Ainsi, pour M. Franc Nohain, la question de lieu se trouva tout naturellement résolue.

Donc un horloger de Tolède, appelé Torquemada, est l'époux un peu mûr, un peu froid, de la jeune et ardente Concepcion. L'épouse, pour contenter sa flamme et sa jeunesse, a tout juste par semaine une heure, celle que Torquemada consacre, horloger de la ville, au réglage des cadrans et balanciers municipaux. Justement il vient de partir en tournée hebdomadaire et l'horlogère passionnée attend le jeune Gonzalve. Mais un client est là, Ramiro le muletier, qui n'entend pas quitter la place avant le retour de Torquemada. Pour éloigner le fâcheux, dont elle a d'ailleurs tout de suite remarqué la taille et la

carrure, l'ingénieuse Concepcion le prie de vouloir bien monter là-haut certaine horloge, fort lourde, et que depuis longtemps en sa chambre elle veut placer. Affaire d'un moment, et très court ; cinq minutes après, il faut derechef expédier le gaillard, trop diligent et revenu trop tôt. Qu'à cela ne tienne : la señora, feignant une méprise, ou bien un caprice, enjoint au robuste et complaisant déménageur d'aller rechercher la première horloge et d'en hisser, à la place, une deuxième. Celle-ci pèse un peu plus, contenant le petit amoureux, qui vient de s'y blottir. L'amoureuse, pleine d'espoir, l'accompagne et, librement, le déballera là-haut.

Espoir trompeur : le freluquet n'était qu'un amoureux transi, bon tout au plus à chanter la romance à Madame, laquelle, ironique et dépitée, le fait redescendre aussitôt. Cependant un nouveau galant est survenu : Don Inigo Gomez, vieil et gros homme de finance. Pour surprendre la belle, il s'est également, avec plus de difficultés, introduit dans l'horloge n° 1. Concepcion l'y découvre et, sans perdre un instant, car l'heure passe, elle le fait transporter et le suit à son tour, augurant mieux de ce second transport. Hélas ! de la gaine trop étroite, le bedonnant banquier essaie en vain de sortir. Autrement déçue, mais déçue toujours, nous voyons redescendre encore la deux fois malcontente horlogère. Alors, n'y tenant plus et mesurant des yeux le porteur infatigable, toujours prêt à la servir, elle remonte précipitamment avec lui, sans horloge.

L'heure est passée. L'horloger revient et trouve deux de ses horloges occupées. Commerçant avisé non moins que mari débonnaire, il n'impose aux deux occupans d'autre pénitence que l'achat de leurs deux asiles. Madame n'aura pas l'heure dans sa chambre ; mais tous les matins, en passant devant sa fenêtre, le muletier la lui dira.

« Pourtant, je ne suis pas ravelliste ! » s'écriait, le soir de la « première, » une auditrice que la musique de M. Ravel avait exaltée. Et ce cri nous parut signifier deux choses : premièrement qu'il existe en musique aujourd'hui, sous le nom de « ravellisme, » une doctrine, voire une religion, peut-être une hérésie ; de plus, que le musicien de l'*Heure espagnole* s'était surpassé lui-même, et si haut, ou de si haut, en cet ouvrage, que pour le coup il forçait l'admiration des indifférens, voire des rebelles.

Il est vrai, la partition de M. Ravel contient quelques passages qui ne sont pas insupportables, même à la lecture. Pages 12 et 13, page 20, pages 88 et 98, deux, trois et jusqu'à neuf mesures de suite, par le rythme ou la mélodie, offrent un sens, un semblant de forme, et

l'apparence d'être à peu près de la musique, ou ce que par ce mot on entendait communément autrefois. C'était d'abord quelque chose d'établi, de fondé sur des élémens premiers, solides et reconnaissables. On les nommait « idées » et, dans le sens musical même, on savait, à peu près, ce que voulait dire ce nom. Mais la musique était encore autre chose. Comme une base, elle avait une suite : elle comportait l'ordre et la logique, la discipline, la hiérarchie et le développement. Elle se permettait aussi la facilité, l'abondance, la prodigalité même. Enfin, à l'occasion, elle ne se refusait ni la gaîté, ni l'esprit.

La musique de M. Ravel n'est assurément pas aujourd'hui celle qui ressemble le plus à la musique de ces temps lointains. D'abord, en un sujet comique, elle nous parut triste mortellement, sans un éclat, sans un éclair, sans un trait et sans un accent. Le plaisir que d'aucuns y trouvent doit être une forme de la délectation dite morose. Plaisir sombre, et maigre plaisir, l'ampleur étant ce qui manque le plus à cet art. Il n'en est pas d'aussi menu, d'aussi modique. Lorsqu'il parlait, récemment, de « musique au compte-gouttes, » notre sage et spirituel confrère M. Adolphe Boschot pensait peut-être à cette musique-là. Chaque goutte en est amère, si ce n'est acide. Elle irrite et ne rafraîchit point. Cette œuvre, une comédie lyrique ! En vérité, du lyrisme ou du comique, je ne sais trop ce qui fait ici le plus défaut. Mais ce qui ne s'y trouve pas, et cela, pour le coup, je le sais bien, c'est l'entrain, la verve et l'allégresse, la franchise, le naturel et la liberté. Ici tout se contraint, se restreint, sans que rien se détende et se déploie. Quelle parcimonie, ou plutôt quelle misère ! Pas un contour, pas une ligne; des points, et comme des hachures, ou des piqûres sonores. Aucune tenue et nulle suite. Partout, à la place d'une idée, une impression, fausse souvent, et toujours fugitive. Parmi tant de relations, de convenances, dont l'ensemble compose l'art musical ainsi que les autres arts, le rapport entre les notes et les mots, entre le son et le verbe, est peut-être le moins juste et, de parti pris, le plus altéré. Ni les voix ne s'accordent avec l'orchestre, ni les intonations avec les paroles. Et déjà cela crée, dans un double domaine, une double contradiction. Mais elle s'étend plus loin encore : elle affecte, elle gâte également deux autres ordres de la musique, celui de la mélodie et celui de l'harmonie, car il semble bien que M. Ravel prenne le même plaisir à porter le même trouble dans la succession des sons et dans leur groupement ou leur alliance. De mélodie, il n'y en a là proprement aucune. Des harmonies, il n'en est guère que de celles dont on souhaiterait qu'elles ne fussent point. Enfin les sonorités et les

timbres témoignent de moins d'invention que de recherche et d'artifice. Au début, un petit charivari d'horloges, pendules, coucous, ne manque pas d'une certaine drôlerie. Mais cet orchestre a généralement le défaut, puéril, de vouloir figurer le détail, et le moindre, de la matière, ou du matériel, plutôt que de l'esprit. Pas une porte ne se ferme, pas une horloge n'est placée, déplacée, replacée, qu'une note, un rythme, un accord, n'en prétende imiter le mouvement et le bruit. Quant à la comédie elle-même, tout en échappe, le dedans surtout, à cette musique recherchée et vaine. Elle ignore également l'ampleur de l'opéra bouffe, la finesse de l'opéra-comique et la caricature chère à l'opérette. *L'Heure espagnole* rappelle aussi peu le *Mariage secret*, *le Barbier de Séville* ou *Falstaff*, que *la Servante maîtresse* ou *le Tableau parlant*, ou cette *Vie Parisienne*, qui vient de nous donner, de nous redonner un très musical plaisir. D'Offenbach ou de l'autre, le meilleur musicien, j'entends le plus abondant, le plus ingénieux et le plus simple à la fois, le plus divertissant, avec le plus de malice, n'est peut-être pas celui que les Ravellistes pensent. Le bottier et la gantière, en musique ou par la musique, ont une autre finesse, une autre ampleur que l'horlogère et le muletier. Si M. Ravel s'est flatté, çà et là, de nous divertir avec la mise en musique des moins musicales ou « musicables » paroles, il faut avouer que le chœur fameux : « *Nous sommes employés de la ligne de l'Ouest!* » ou l'ensemble, non moins populaire : « *Son habit a craqué dans le dos!* » demeurent, après *l'Heure espagnole*, les chefs-d'œuvre authentiques et non encore égalés de ce genre paradoxal et que le paradoxe même rend bouffon. Et puis, et surtout, — il y faut revenir, — un art tel que celui de M. Ravel, de qualité douteuse, est pour ainsi dire une quantité négligeable, tant il est sec, étroit, chétif, tellement la source et la veine en est avare. *Difficiles nugæ*. Combien en connaissons-nous, de ces bagatelles difficiles, de ces pénibles riens, que les « jeunes maîtres » de l'heure, espagnole ou non, s'appliquent, sérieux, prétentieux, à nous accommoder et à nous servir! La musique entre leurs mains se réduit et se volatilise. Ils la dépouillent, sous prétexte de la dégager; croyant l'assouplir, ils la désarticulent et la rompent. Ouvriers soi-disant de progrès, ils ne le sont que de décadence. Ils ne vont point vers la vie, mais vers le néant, et si l'on parlait non plus de leur musique, mais à leur musique même, on serait tenté de lui dire, ou de lui redire :

Mais je pense, entre nous, que vous n'existez pas.

La musique existe, au contraire, elle vit et crée de la vie dans le premier acte, c'est-à-dire dans la moitié de l'opéra nouveau de M. Massenet, *Thérèse*. Il est nouveau pour les Parisiens, les Monégasques en ayant eu la primeur.

Thérèse est jusqu'à présent la dernière femme de M. Massenet : la onzième, sauf erreur, et encore en comptant celles-là seules dont les œuvres où elles figurent ne portent pas le nom. Ce catalogue va de la naissance d'Ève, — il était difficile de commencer plus tôt, — jusqu'à nos jours (la Navarraise, ou Sapho). Dans la série, Thérèse représente la Révolution. Le mari de Thérèse, André Thorel, est lui-même représentant du peuple et Girondin. Nous sommes en octobre 1792, à Clagny près Versailles, dans un parc et devant le perron d'un château. Sous les arbres, qui s'effeuillent, un régiment, qui part pour la frontière, s'est arrêté. Nous ne tardons pas à savoir que ce domaine avait pour maître Armand de Clerval, un émigré. André, fils de l'intendant des Clerval, a grandi près d'Armand. Républicain, mais honnête, voire généreux, il vient d'acheter Clagny pour le rendre à l'exilé, si l'exilé revient un jour. Et voici qu'aujourd'hui même, celui-ci reparaît, sous un déguisement, furtif, ramené par l'invincible désir de revoir son pays, son foyer, et surtout la jeune orpheline, autrefois sa compagne aussi, qu'il aima, dont il fut aimé, Thérèse. Hélas ! non pas l'oubli, mais la raison, la résignation, le devoir, que sais-je, l'ont faite l'épouse d'André, son épouse loyale et qui veut lui demeurer fidèle. André ne sait rien de ce passé, d'ailleurs innocent. Viendrait-il à le connaître, qu'il n'en prendrait nul ombrage : nous sommes entre gens magnanimes. Thorel commence par sauver Armand des soldats et de la foule soupçonneuse. Puis, rentrant à Paris avec Thérèse, il l'emmène et le cache en sa maison.

Quelques mois après, juin 1793. La Révolution s'est mise à dévorer ses enfans. Se sentant menacé, perdu peut-être, André veut du moins assurer le salut d'Armand. Il lui remet un sauf-conduit et se rend à l'Assemblée, où d'urgence on l'appelle. Armand alors est tenté, de la tentation qu'on devine : fuir, mais pas seul, et cela manquerait assurément de délicatesse. Mais la noble Thérèse lui résiste et le décide à partir, sans elle. Rester, avec elle, eût tout de même été plus élégant. Cette pièce est délibérément à l'honneur des républicains. Non pas, il est vrai, de tous. Voici que sous les fenêtres de Thérèse éclate un bruit de foule et d'émeute. Dénoncé, arrêté, c'est André qu'on mène au tribunal, et par conséquent à l'échafaud. Thérèse alors, de son balcon, jette à la populace un cri : *Vive le Roi !* Sa chambre est envahie

aussitôt, on la saisit, on l'entraîne. Les époux mourront ensemble : André pour Armand, Thérèse avec André, et pour lui sans doute, mais peut-être, en secret, aussi pour l'autre.

On ne doit jamais désespérer de M. Massenet : il a des retours imprévus et d'agréables surprises. Je n'en sais peut-être pas une plus heureuse que le premier tableau de *Thérèse* à peu près tout entier. « Même de la facilité, » comme dit Musset, et, comme dit Beaumarchais : « Pour le sentiment, c'est un jeune homme qui... » M. Massenet, qui n'est plus un jeune homme, a gardé l'un et l'autre de ces dons. Presque tout le premier acte de *Thérèse*, jusque dans le moindre détail, est écrit avec aisance et comme en se jouant. Il y a plaisir à voir, à entendre « traiter » ainsi, du bout des doigts, ou des lèvres, une chanson militaire, une chanson de marche. Dès les premières mesures du prélude, est-ce le *Ça ira* qui gronde ? Au rythme du moins, on le croirait, sans en être bien sûr. On dirait plutôt que le spirituel musicien s'amuse à nous faire peur. Il est permis de trouver de l'emphase, de la lourdeur, quelque chose de trop ronronnant, et ronflant, dans le rôle de l'époux baryton. La faute n'est pas seulement celle du rôle, mais de l'interprète. Il en ajoute, il en remet. Pour forcer ou pousser la note, il n'y a pas que les ténors ; on peut exagérer, même dans le grave. Mais une page au moins de ce rôle marital est bien jolie et digne d'un amant. Elle en rappelle une autre, de Musset, dans *On ne badine pas avec l'amour*. Comme Perdican et Rosette, sur le cristal d'une fontaine, Thorel et Thérèse sont penchés. « Nous vois-tu tous les deux dans la source, appuyés l'un sur l'autre ? Vois-tu tes beaux yeux dans les miens ? Regarde tout cela s'effacer. Regarde comme notre image a disparu ; la voilà qui revient peu à peu ; l'eau qui s'était troublée reprend son équilibre ; elle tremble encore ; de grands cercles noirs courent à sa surface ; patience, nous reparaissons ; déjà je distingue de nouveau tes bras enlacés dans les miens ; encore une minute, et il n'y aura plus une ride sur ton joli visage ; regarde ! » Ainsi parle — à peu près — l'honnête Girondin à sa vertueuse épouse. Et n'allez pas croire au moins que nous soyons dupe de l'analogie ou de la réminiscence littéraire et que dans cette musique nous entendions surtout un écho de cette poésie. Non : la musique en cette scène agit, opère seule, et par ses propres moyens. Ils sont ingénieux, délicats et, dans une certaine mesure, nouveaux. Original est l'orchestre : original d'abord comme sonorités ou comme timbres. Quels sont-ils ? Je ne sais plus au juste, et me rappelle seulement qu'ils me parurent délicieux. Très élégant, le dessin, et

très pures les lignes : parallèles pour commencer, en quartes conjointes, puis s'éloignant par mouvement contraire, et pareilles alors aux « grands cercles noirs » qui courent à la surface de l'eau. Le chant lui-même enchante : il est discret, mais expressif, et, se mouvant dans un espace, dans un *ambitus* étroit, ce qu'il sacrifie en étendue, il le regagne en profondeur. Les trois premières notes, qui reviennent de place en place : *O Thérèse, regarde !* ces trois notes seules ont leur prix. Le compositeur n'a pas souvent trouvé quelque chose de plus tendre et de plus sincère dans l'ordre, non pas même de la mélodie, mais de l'intonation.

D'excellentes pages viennent alors et se suivent, sans hâte. Ici vraiment, chose rare aujourd'hui, le musicien a pris le temps de faire de la musique, et nous laisse, à nous, le loisir d'en entendre. Encore une fois, rien ne l'a pressé et rien ne nous presse. Rien ne manque et rien n'est de trop. Il est donc vrai que la musique, et la nôtre, peut être ou redevenir un plaisir, une émotion ! Après l'heure espagnole, ou soi-disant telle, oh ! la bonne demi-heure, et si française ! C'est à la française qu'est ordonné, composé tout cet épisode : avec mesure, avec goût, avec une harmonie heureuse qui fait de ces quelques pages une chose homogène et diverse, régulière et libre en même temps.

Le style de M. Massenet est excellent ici parce qu'il n'y est pas seulement habitude de l'esprit, mais de l'âme. Habitude, et non routine : aucune forme n'y dégénérant en formule vide de pensée et de sentiment. Celui-ci, hormis peut-être, çà et là, tel « départ » ou telle cadence un peu précipitée, se contient plutôt qu'il ne se déploie, et cette réserve donne à la musique un charme grave, intérieur, qui se concentre au lieu de se dissiper. J'aime le sérieux de certaines phrases, la profondeur de certains accens de Thérèse s'abandonnant sans lâcheté, mais non sans mélancolie, aux souvenirs, aux regrets du passé. Et tenez ! au lieu du nom de Thérèse, j'allais en écrire un autre, celui de Charlotte. C'est dire assez l'œuvre de M. Massenet, — son chef-d'œuvre avec *Manon*, plus que *Manon* peut-être, — dont l'influence est reconnaissable ici. Il y a du Massenet de *Werther* en ce premier acte : un Massenet tendre, élégiaque, passionné certes, mais sans afféterie, sans faiblesse morbide comme sans spasmodique violence. L' « entrée » d'Armand de Clerval est une page de musique non seulement expressive, mais franche, solide, à base de quatuor : musique où rien ne trompe, où rien ne triche, où rien ne ment. Tout y est à sa place, tout y vient à son tour. Les premières paroles

d'Armand succèdent, juste quand il faut, à la symphonie dont s'accompagnait son retour. Elles se posent une par une, lentes, craintives, sur les degrés descendans d'une ingénieuse série d'accords. Entre elles s'étendent et se creusent des espaces muets. Voilà de la bonne déclamation lyrique. Elle est verbale d'abord : entendez que, servante de la parole, elle en dégage, en accroît le sens ; mais de plus elle est musicale, employant toutes les ressources de la musique : la voix, cela va sans dire ; les sonorités ou les timbres ; l'harmonie, témoin ces accords qui se dégradent ou se fondent les uns dans les autres ; enfin cet élément précieux et trop négligé des musiciens : le silence.

Et comme il est bien composé, bien conduit et bien construit, le monologue d'Armand ! On en pourrait dessiner, ainsi que d'une architecture sonore, le plan, la coupe et l'élévation. Naturellement, ce n'est pas un air ; mais c'est encore moins un assemblage, sans ordre et sans lien, non pas même de lignes, mais de points. Mouvement, mélodie, modulations, et jusqu'à la montée de la voix, tout concourt et converge vers un sommet où, sans effort, sous la seule impulsion du sentiment, la musique tout entière finit par atteindre et s'épanouir.

« *Practical and poetical basis,* » disent volontiers nos confrères anglais, pour distinguer les deux élémens, l'un technique, et l'autre idéal, de notre art. Tous les deux se mêlent en ces quelques pages dignes de louange. La forme s'y reconnaît, et le style, tantôt de *Werther* et tantôt de *Manon.* Vous souvient-il, dans *Manon,* de l'acte du Cours-la-Reine ? Il renferme un délicieux épisode, un dialogue de peu d'instans entre le comte des Grieux et Manon. Tout autrement traitée, atténuée et comme éteinte, la scène pourtant fait penser à celle du père Duval et de Marguerite dans la *Traviata.* Aux sons d'une musique lointaine, et légère, et dansante, se répondent à mi-voix, à demi-mot, à mots couverts, des propos tristes et doux. Il n'y a pas beaucoup d'exemples, dans la comédie lyrique moderne, d'un rapport aussi délicat, d'un partage aussi juste et aussi harmonieux entre l'orchestre et le chant. Le premier acte de *Thérèse* en offre un second modèle : c'est un menuet, qu'un invisible clavecin mêle aux souvenirs, aux regrets échangés par les deux vertueux amans. Non pas que l'originalité, la valeur du morceau même soit insigne ; mais il est à sa place, il vient à propos, et le timbre seul de l'instrument suffit à répandre un charme d'évocation qui nous enveloppe et nous attendrit. Autour du menuet, au-dessus, les deux voix évoluent avec

grâce. L'effet est bien celui de *Manon :* semblable est le procédé, ou le style, et la poésie est pareille.

Enfin, dans le paysage d'automne et de crépuscule, sous la tombée lente des feuilles, cette musique est deux fois « couleur du temps : » couleur de l'arrière-saison, couleur aussi d'un passé qu'il semble qu'elle honore et qu'elle pleure. Il y a là, partout sensible, imprégnant, à la manière d'un parfum, l'atmosphère sonore, je ne sais quel adieu mélancolique à tout un ordre, à tout un idéal qui s'évanouit. Ainsi la musique dépasse les personnages; elle devient le signe mystérieux d'un changement de l'histoire. En vérité, parmi les « *Échos de France,* » quelques pages du premier acte de *Thérèse* mériteraient d'être recueillies et gardées.

Le second acte est moins digne de mémoire. Et puisque l'un rappelle l'ancien régime, l'autre représentant la Révolution, nous ne nous plaindrons pas que celui-là soit le meilleur.

Le meilleur des trois interprètes de *Thérèse* est M. Clément. Il a chanté le rôle d'Armand avec beaucoup de goût et de mesure. Au contraire, il y a toujours de l'excès dans la manière ou dans les manières, vocales et dramatiques, de M. Albers. Enfin, quelqu'un disait à côté de nous, tout à côté, parlant de Mlle Lucy Arbell, que la musique a l'air de s'écouler à travers sa voix.

A l'Opéra, l'acte d'un opéra nouveau le plus difficile à passer est le premier. Il faut suivre avec attention la pantomime et l'action scénique pour trouver dans ce qui se voit une connaissance du drame que refuse à notre esprit la constante et complète inintelligibilité de ce qui se chante. « L'ennui, » comme disait l'autre, « c'est que la musique empêche d'entendre les paroles. » Il ne croyait pas si bien dire. Les chanteurs contemporains prononcent de plus en plus mal, sans pour cela chanter de mieux en mieux.

Premier acte de *Siberia :* le vestibule d'une riche et russe demeure. Scène entre deux domestiques, une gouvernante et un valet de chambre. Nous sommes chez un prince, lequel entretient en son palais une aimable personne, du nom de Stephana. Arrivent quelques invités, qui paraissent appartenir au monde militaire. Stephana se faisant attendre, on passe dans le salon de jeu. L'héroïne rentre bientôt, vêtue en ouvrière. Ainsi déguisée, elle s'était attardée chez un petit officier, Vassili, moins opulent que le prince, mais plus jeune, plus aimé, et mieux. Vassili arrive à son tour, étant, à ce qu'il m'a semblé, quelque chose comme le filleul ou le neveu de la *niania.*

Scène d'amour ; puis, le prince et ses hôtes survenant, querelle, duel au sabre, le prince est pourfendu par Vassili.

Second acte. Dans le steppe neigeux, une halte de condamnés en route pour la Sibérie .Vassili fait partie du lamentable convoi. Soudain, un bruit de grelots: un traîneau s'arrête, Stephana en descend, et souriante, héroïque, rachetée par l'amour, à côté de celui qu'elle aime, elle prend le sinistre chemin.

Troisième acte: Les mines du Trans-Baïkal, où travaillent les forçats. L'un d'entre eux, nommé Gléby, voleur et faussaire, connaissant le passé, — dont il fut autrefois le premier et le plus responsable auteur, — de la pauvre Stephana, l'en accable outrageusement, ainsi que Vassili. Tout de même, il avait paru que celui-ci, dès le premier acte, devait être au courant de bien des choses. Dispute, échange d'injures et de coups entre les deux hommes, sous le regard de factionnaires indifférens, à moins qu'ils ne soient complices. Je ne sais pas très bien, j'ai peur de ne jamais très bien savoir. Ensuite un garde-chiourme propose aux deux malheureux amans, dont le malheur et l'amour l'ont touché, de faciliter leur fuite. Mais le traître Gléby veillait, ou bien le garde-chiourme lui-même était un traître. Là encore je ne suis pas très sûr. Un coup de feu retentit : il se sera trouvé, dans le nombre, une sentinelle attentive. Rentre Vassili, portant Stephana mourante. Elle meurt entre ses bras; sans elle, il lui faudra continuer de souffrir. Et l'on dirait que ce livret, où se mêlent, à la russe, l'horreur et la pitié, fut composé, pour le public de l'Ambigu, par un Dostoïevsky de mélodrame et un Tolstoï de roman-feuilleton.

La partition n'est pas d'un art très relevé. Il arrive souvent aux modernes musiciens d'Italie de n'être plus guère eux-mêmes, comme nature ou comme fond, et, quant à la forme, au style, de rester au-dessous des autres, qu'ils tâchent d'imiter. Plus d'une œuvre ultramontaine témoigne de cette incertitude et souffre de ce malaise. On en trouverait des signes nombreux dans *Siberia.* L'esprit, l'esprit italien d'autrefois y est dégénéré; sommaire en est l'écriture, ou la lettre. La partie essentielle, ou qui devrait l'être (le drame de passion), est la plus faible et la plus vide. Tel épisode, au contraire, a son prix. Le premier acte se partage, — musicalement, — entre le mélodrame et l'opérette. Le petit chœur des invités militaires est, dans le second genre, quelque chose d'assez plaisant. Par trop romance est une romance de Stephana. Quand Mlle Cavalieri la chanta, vêtue en grisette « des années 40, » on crut voir Loïsa Puget elle-même. Et bientôt Vassili-Muratore, dont l'uniforme rappelait celui de la

garde nationale, acheva cette rétrospective et bourgeoise évocation.

Le second acte a de la puissance. Il ne se passe pas, comme le premier, dans le grand monde, mais dans le plus misérable et le plus bas. Il est d'un réalisme, ou d'un « vérisme, » que ne craignent point aujourd'hui les compositeurs italiens, mais que la pitié, la fameuse pitié russe, sauve de la bassesse et attendrit. Le tableau représente, nous l'avons dit, l'arrivée, la halte et le départ des forçats. Ils chantent un chant russe, un chant populaire. On le sait, l'intervention de l'élément simple, instinctif et naturel dans une œuvre d'art, dans une œuvre nécessairement composée et jusqu'à un certain point fictive, ne manque jamais de surprendre et d'émouvoir. L'effet se produit ici, comme toujours. Ce n'est rien, cette complainte des pèlerins de honte et de douleur ; c'est moins que rien, musicalement, auprès de certaines polyphonies illustres, chœurs de *Fidelio* ou de *Tannhäuser*, chœurs aussi de pèlerins ou de prisonniers. Et pourtant cela ne nous touche guère moins. Rappelons-nous et comprenons ici un trait du comte Alexis Tolstoï, qu'Eugène-Melchior de Vogüé rapporta. Pour la femme qu'il aimait, Tolstoï ne trouvait rien d'assez beau, dans les trésors de la musique et de la poésie. Alors il se souvint, était-ce d'un pâtre ou d'un chamelier d'Orient, qu'il avait entendu naguère. Il le fit rechercher, puis il l'envoya vers sa maîtresse, ne sachant rien d'égal, parmi les plus fameux chefs-d'œuvre, à l'humble chant que le génie de la race, à travers les âges, avait formé.

A côté de cette inspiration populaire, et russe, l'art du musicien d'Italie n'est point à mépriser dans le second acte de *Siberia*. Tel épisode, maint détail même, comme l'arrivée de la poste, est pittoresque et vivant. Surtout le prélude symphonique ne manque ni de grandeur, ni de caractère. Le vent y est imité par l'inévitable chromatisme, la musique n'ayant pas encore trouvé d'autre moyen d'exprimer les mouvemens de l'atmosphère. Mais le thème principal est expressif avec vigueur et sobriété. Enfin quelques passages, pittoresques aussi, du troisième et dernier acte, seraient à retenir : un carillon de cloches, un intermède de musique de scène pour instrumens à cordes, la plainte lointaine des mineurs au travail. Les alentours ou les accessoires, en un mot les dehors, paraissent favorables au talent, plutôt extérieur, de M. Giordano.

Malgré la nationalité de Mlle Cavalieri et le nom de M. Muratore, c'est l'italianisme, j'entends la verve, le brio, l'exubérance, qui manqua surtout à l'interprétation générale de *Siberia*. M. Muratore est

plus à son avantage en d'autres rôles. Quant à sa partenaire, fit-elle sagement de quitter un de nos grands music-halls pour le plus grand de tous, et de vouloir passer, monter de l'art chorégraphique à l'art vocal? On aurait envie de lui dire, avec La Fontaine, ou à peu près: « Vous dansiez, nous en étions fort aises. Pourquoi chanter maintenant? »

Le flot étranger se retire à peine de notre sol. Que de « grandes saisons » exotiques faut-il donc aujourd'hui pour faire une saison de Paris! Après les Russes chantans, il en est venu, ou revenu, de dansans. Ils ne nous convièrent point au spectacle de leurs ébats. Un cycle d'opérettes viennoises, un autre d'opérettes anglaises, deux cycles de la *Tétralogie* wagnérienne, ces derniers dirigés à l'Opéra par MM. Weingartner et Nikisch, cela fait quatre cycles, et qui nous furent également fermés. Plus accueillant se montra le Congrès parisien et régional de chant liturgique et de musique d'église. Là nous étions, le croiriez-vous! clercs et laïques, entre Français. La session fut intéressante. Les offices, le plus souvent célébrés à Saint-Eustache, en firent le principal attrait. Strictement conformes à la lettre comme à l'esprit de l'admirable *motu proprio* de Pie X, ils ont encore une fois démontré, ces offices exemplaires, la beauté supérieure des deux formes par excellence de la musique d'église, l'étroite convenance de l'une et de l'autre avec l'église et la prière à l'église, autrement dit avec l'objet et le lieu de cette musique même. Moins nombreuse qu'on ne l'eût souhaité, l'assistance le fut cependant plus qu'on ne s'y attendait. Surtout, elle parut attentive, recueillie, souvent émue. A la voir écouter, on eût dit qu'elle sentait l'approche, le progrès et déjà la victoire d'un charme, d'un idéal repoussé trop longtemps, mais dont elle ne sait ni ne veut plus se défendre. Il appartient aux pasteurs de hâter l'heureuse défaite de leurs ouailles. Elle est assurée, elle est fatale. Rappelez-vous l'affirmation, le commandement du poète: « Dieu parle, il faut qu'on lui réponde. » Il le faut en effet, et pour la parole divine comme pour les réponses humaines, le chant grégorien et le chant *alla Palestrina* sont les deux modes les plus beaux que la musique ait créés.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Le hasard est notre maître. Nous nous étions promis, en écrivant notre dernière chronique, de parler du Maroc dans celle-ci; mais les incidens de notre politique intérieure ont été tels, ils se sont précipités si rapidement, que nous sommes obligés de nous consacrer à eux. Un ministère est tombé, un autre est en train de se former; nous n'en connaissons jusqu'ici que la tête, qui est M. Caillaux. Quant à M. Monis, il avait fait une gageure impossible à soutenir longtemps. On ne gouverne pas de sa chambre à coucher dans un gouvernement parlementaire dont le fontionnement exige la présence réelle du président du Conseil sur le banc des ministres. En tombant de son lit, M. Monis est sans doute tombé de moins haut que de la tribune; il peut prétendre qu'il ne s'est fait aucun mal, et c'est ce qu'il prétend en effet, si on en croit les journaux. — Ma politique, dit-il, n'a pas été atteinte; elle a continué d'avoir la majorité dans la Chambre; elle doit être continuée; l'accident survenu par suite de la maladresse du général Goiran est à quelques égards comparable à celui d'Issy-les-Moulineaux; le programme du ministère reste intact. — Il paraît bien que c'est le langage que M. Monis a tenu à M. le Président de la République, en lui conseillant de prendre dans le Cabinet défunt le phénix qui devait le ressusciter.

Qu'on le prenne là ou ailleurs, peu importe. La crise qui s'ouvre est beaucoup plus grave que M. Monis ne paraît le supposer, car c'est celle de tout un régime. Au surplus, il lui appartient peu de parler des règles parlementaires, son propre Cabinet ayant été constitué en dehors d'elles. Quand M. Briand a donné sa démission, il venait d'avoir la majorité à la Chambre et il pouvait soutenir, lui aussi, que sa politique était indemne; cependant M. Monis a choisi ses ministres dans la minorité de la veille et non pas dans la majorité.

Prenons pour ce qu'elles valent ces affirmations téméraires destinées à donner artificiellement du corps à des fictions inconsistantes. La vérité est que le gouvernement, qui est devenu depuis quelques années de plus en plus difficile, semble à peu près impossible avec la Chambre actuelle. Or un pays ne saurait se passer de gouvernement. S'il n'en a pas, ou s'il n'en a que l'apparence, le malaise devient général. C'est pourquoi on entendait dire et répéter dans les milieux politiques, et non pas dans un parti mais dans tous, que les choses ne pouvaient pas durer ainsi. On avait l'impression que tout s'en allait et se disloquait, que l'anarchie administrative faisait des progrès rapides, que le désordre augmentait et s'étendait en bas, à mesure que l'autorité se raréfiait en haut. La fugitive apparition et la prompte disparition du Cabinet défunt ont rendu cet état de choses encore plus sensible, et c'est pourquoi il est permis de sourire lorsqu'on entend M. Monis parler de sa politique et de la nécessité de la continuer. Est-ce que, vraiment, il en avait une ? On s'en est bien peu aperçu. Ce dont tout le monde avait, au contraire, la sensation de plus en plus vive et nette est que, si cette prétendue politique se prolongeait quelque temps encore, les pires conséquences en découleraient. Il n'était que temps d'aviser. L'incident Goiran aurait été assez facilement réparable dans une situation normale : il a été mortel dans celle-ci.

Avant d'en venir à cet incident, rappelons quelques faits antérieurs, pour montrer à quel point ce que M. Monis appelait sa politique ressemblait peu, en effet, à ce qu'on entend habituellement par ce mot. Le trouble fomenté par les délimitations dans plusieurs régions de la France, et plus particulièrement en Champagne, est toujours présent aux esprits. Question grave, complexe, presque inextricable ! L'embarras où elle a mis le ministère a été si grand que, ne sachant comment en sortir, il s'est déchargé sur le Conseil d'État de la responsabilité qui lui incombait. Est-ce là gouverner ? N'est-ce pas plutôt se dérober ? N'est-ce pas confesser son impuissance ? Ce qui devait arriver est arrivé : le décret du Conseil d'État n'a pas eu plus d'autorité qu'un morceau de papier et le lendemain du jour où il a été rendu, le ministère s'est retrouvé en face de la question tout entière. Les élémens n'en étaient pas changés. L'exaltation des esprits dans l'Aube n'a pas amené des scènes de sauvagerie révolutionnaire et destructrice comme celles de la Marne ; la présence des troupes a été à cet égard une sauvegarde ; mais le désordre moral y a atteint des limites extrêmes au point

que la notion de la patrie s'y est un moment éclipsée. Nous sommes convaincus que, revenus au sang-froid, les auteurs de ces manifestations les ont regrettées et en ont rougi; il ne faut pas en exagérer l'importance; il aurait cependant été dangereux de prolonger la situation qui les avait provoquées. On a si bien compris que la question n'était pas résolue, que des interpellations ont été adressées au ministère dans les deux Chambres : on lui a demandé ce qu'il comptait faire. Cette fois, il s'est décidé à prendre une décision : elle a été tout juste l'opposé de celle qu'il avait adoptée précédemment. Du décret du Conseil d'État rien ne subsistait; on ne s'en occupait pas plus que s'il n'avait jamais existé; le vent parlementaire en avait emporté les lambeaux : et des délimitations il ne restait pas davantage. Sans doute le gouvernement ne pouvait pas supprimer à lui seul la loi, l'imprudente loi qui les avait faites, mais il promettait de déposer avant la fin de juin, un projet nouveau que les Chambres pourraient voter rapidement et qui rétablirait la situation antérieure aux délimitations. On reviendrait, en y introduisant de plus grandes facilités de procédure, à la loi de 1824 qui donne à la propriété des marques de fabrique la garantie d'une action judiciaire devant les tribunaux, au lieu de faire assurer par une juridiction administrative le respect des délimitations. La Marne a été mécontente à son tour, et elle avait lieu de l'être puisqu'on lui avait donné des espérances qu'on lui retirait tout d'un coup : néanmoins, elle n'a pas bougé, soit parce qu'il y a certains excès qu'on ne renouvelle pas deux fois de suite, soit parce que, là encore, la présence des troupes a contenu les ardeurs les plus chaudes.

La résolution finalement prise par le ministère mérite d'être approuvée; mais pourquoi ne l'a-t-il pas prise plus tôt? pourquoi ne l'a-t-il prise que contraint et forcé et sous le coup de la menace? pourquoi n'a-t-il pas reconnu plus vite que les délimitations avaient été une faute et que les fautes les plus courtes sont les meilleures, ou les moins mauvaises? M. Pams, ministre de l'Agriculture, a fait personnellement bonne figure devant les Chambres; il a parlé sans ambages, avec simplicité, avec netteté, engageant sa parole pour l'exécution de ses promesses, et, s'il faut le dire, les Chambres ont paru avoir plus de confiance dans la parole de M. Pams que dans celle du gouvernement. Les hésitations de celui-ci, ses tergiversations, ses contradictions avaient produit l'effet qu'on pouvait en attendre. Elles n'ont pas peu contribué à rendre encore plus instable la situation d'un ministère qui avait donné l'impression, ou de ne pas savoir

ce qu'il voulait, ou de faire le contraire dès qu'on le lui imposait.

Impression identique à propos des retraites ouvrières. Si la loi des délimitations a été mise en cause et battue en brèche aussitôt qu'elle a été appliquée, on n'a même pas attendu ce commencement d'exécution pour la loi sur les retraites. Le pays l'a accueillie comme on sait; l'abstention et la résistance ont été partout; mais ce n'est pas de l'accueil que la loi a trouvé dans le pays que nous avons à parler aujourd'hui, c'est de celui que les Chambres lui ont fait. Spectacle sans précédent! Cette loi qui est d'hier et que ses auteurs avaient portée aux nues comme une grande œuvre, tout le monde déclare aujourd'hui que, dans son état actuel, elle n'est ni applicable ni viable, et le gouvernement lui-même confesse la nécessité de la changer. Mais dans quel sens? Celui de l'aggravation des charges qu'elle fera peser sur le budget, c'est-à-dire sur le contribuable. Les résistances que les ministères précédens avaient faites pour la protection des finances publiques n'ont pas tenu vingt-quatre heures, avec celui-ci, devant les injonctions socialistes. Il est vrai que la Chambre a poussé le ministère; mais d'autres s'étaient défendus; celui-ci a tout cédé. Nous avons parlé, il y a quinze jours, de la discussion qui avait eu lieu au Sénat; elle avait jeté quelques lumières sur la situation et ne l'avait pas aggravée; M. le ministre du Travail avait défendu la loi contre les surenchères de M. Codet et le Sénat l'avait approuvé. Mais, à la Chambre, la pression venue de l'extrême gauche a été plus forte et M. le ministre du Travail s'est trouvé aux prises avec des orateurs plus puissans, plus exigeans, mieux appuyés par leur auditoire. M. Jaurès a porté contre la loi une condamnation péremptoire. Usant d'une de ces métaphores expressives où son imagination se plaît : « Elle laisse dans la bouche, a-t-il dit, l'amertume et le dégoût, comme un fruit qui aurait pourri avant d'être mûr. » Jugement sévère de la part d'un homme qui a contribué plus que personne au vote de la loi! Il est vrai que M. Jaurès ne la désavoue pas dans ses principes; il veut seulement l'étendre, la développer, la compléter, c'est-à-dire augmenter le chiffre de la retraite, abaisser la limite d'âge à laquelle les bénéficiaires y auront droit, enfin, pour les vieillards, transformer l'allocation d'assistance en allocation de retraite. Sur tous ces points il a obtenu gain de cause et cela sans beaucoup de peine. En écoutant M. le ministre du Travail, on sentait qu'il était tout résigné à se laisser forcer la main.

M. le ministre des Finances résisterait-il davantage? Il l'a fait un moment, mais bientôt il a quitté la séance comme s'il se désinté-

ressait de la suite du débat, et son absence a eu les conséquences qu'on va voir. Le gouvernement avait annoncé l'intention de déposer une loi nouvelle, qui compléterait l'ancienne par l'institution d'une assurance contre l'invalidité et par certains abaissemens d'âge. On lui a demandé, puisque ses idées semblaient arrêtées, de distraire quelques articles de la loi prochaine et, pour en assurer le vote avec plus de sûreté et de rapidité, de les introduire dans le budget de 1912, M. Caillaux s'est refusé avec une grande énergie d'accent, non pas à distraire certains articles du projet en préparation, mais à les introduire dans le prochain budget : son opposition à cet égard a été absolue. Après l'avoir faite, il s'en est allé, et le gouvernement a accepté un ordre du jour déposé par M. Dalimier. Cet ordre du jour, long et diffus, a été voté par la Chambre phrase par phrase, — car on avait demandé la division et la subdivision, — avec des majorités diverses, mais toujours très élevées et qui, dans le scrutin sur l'ensemble, a été de 356 voix contre 64. Nous passons les premiers paragraphes qui n'ont pas d'importance, celui par exemple où la Chambre exprime la confiance que le gouvernement appliquera la loi avec autant de prudence que de fermeté. C'est ce que le Sénat avait déjà dit. Mais la Chambre a ajouté que, d'après elle, « le moyen le plus efficace d'assurer l'application de la loi était de l'améliorer dans le plus bref délai possible et qu'elle comptait sur le gouvernement pour déposer un projet de loi dont il acceptera l'incorporation dans le budget de 1912. » Ce dernier membre de phrase a été voté par 388 voix contre 155. Que devenait l'opposition de M. Caillaux à cette incorporation? M. Aynard l'a demandé; il s'est étonné de voir le gouvernement accepter à la fin de la séance une disposition qu'il avait repoussée au début : on lui a répondu que c'était avec l'adhésion de M. Caillaux et, comme M. Caillaux n'était plus là pour expliquer une aussi surprenante volte-face, il a fallu se contenter de cette affirmation. Étrange attitude, soit dit en passant, que celle de M. Caillaux dans cette affaire : souhaitons qu'il n'en fasse pas la règle de son ministère! Enfin l'ordre du jour Dalimier porte que la loi prochaine abaissera à soixante ans l'âge où l'allocation de l'État sera attribuée. Soixante ans au lieu de soixante-cinq : combien de millions ce changement coûtera-t-il au budget? Nul ne le sait. Nous nous rappelons la résistance courageuse que M. Cochery, alors ministre des Finances, faisait à cette disposition qui devait, à l'en croire, faire peser sur le budget une charge excessive. Il n'hésitait pas à poser la question de confiance pour éloigner ce cauchemar. Les choses ne sont pas chan-

gées, mais les hommes le sont. L'abaissement de l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante ans coûtera aujourd'hui aussi cher qu'hier, mais le gouvernement l'accepte. Négligeons pour le moment la question financière pour n'envisager que la question politique : pourquoi le ministère Monis, qui résistait à M. Codet au Sénat, a-t-il capitulé devant M. Jaurès à la Chambre? La raison en est simple : c'est qu'il a eu l'impression qu'en défendant le budget il ne serait pas renversé au Palais du Luxembourg, tandis qu'il risquait de l'être au Palais-Bourbon.

Est-ce là gouverner? Personne n'en a eu l'impression, et cette séance de la Chambre où le ministère a fait successivement tout ce qu'on a voulu, sans opinion personnelle, sans autre préoccupation que celle de se sauver lui-même; cette séance où on l'a vu, comme un bouchon de liège sur l'eau, suivre le courant et tourbillonner avec lui, a diminué encore le peu de considération politique qui lui restait. L'irritation qu'il avait déjà soulevée s'est changée en moquerie. Comment renverser, a-t-on dit, un ministère dont le président est couché dans son lit et dont les membres valides viennent successivement se coucher eux-mêmes devant la Chambre pour laisser passer l'orage sur leur dos horizontal? Un ministère qui adopte cette attitude offre évidemment peu de prise; mais si on le laisse vivre, comment lui accorder la moindre considération politique et lui tenir compte d'une autorité qu'il abdique? Le laisser vivre, disons-nous : cela même ne dure qu'un temps, et ce temps s'est trouvé court. Les Chambres réagissent contre un gouvernement trop autoritaire; en revanche, quand elles ne sentent plus de gouvernement du tout, elles sentent que quelque chose de nécessaire leur manque à elles-mêmes et elles réagissent dans le sens opposé. Le gouvernement de M. Monis a été renversé parce qu'il ne gouvernait pas, et qu'un gouvernement qui se donne comme bon à faire tout ce qu'on voudra n'est proprement bon à rien. La première occasion sert à se débarrasser de lui. Elle est venue cette fois de M. le ministre de la Guerre; mais avant d'en parler, il faut dire un mot du scrutin de liste avec représentation proportionnelle parce que la dernière séance que la Chambre lui a consacrée et le vote par lequel elle l'a close ont été pour quelque chose dans la crise ministérielle d'aujourd'hui : ils influeront aussi sur les difficultés qui attendent le ministère de demain.

Scrutin de liste, représentation proportionnelle, nous écrivions, il y a quinze jours, que le temps des discours sur ces questions était

passé et que celui des votes décisifs était venu. Cependant la Chambre a encore entendu quelques harangues éloquentes, par exemple celle de M. Jaurès qui était fort en verve et qui a, non pas résumé, car M. Jaurès ne résume jamais, mais une fois de plus développé avec éclat les raisons qui militent en faveur de la réforme. On se demandait quelle serait l'attitude du ministère. Il aurait peut-être préféré ne pas en prendre du tout et laisser à la Chambre le soin de fixer elle-même et elle seule sa loi électorale pour l'avenir; mais le scandale d'une telle abstention n'aurait pas été toléré. Le ministère a compris que la Chambre ne lui permettrait pas de garder le silence jusqu'au bout; il fallait qu'il donnât son avis, il l'a donné et nous lui rendons la justice que son avis a été à peu près bon. Par malheur, le document qui l'exprimait était médiocrement rédigé et la lecture que M. le garde des Sceaux en a faite à la tribune, avec quelque solennité, n'a été accueillie avec aucune bienveillance. Cette fois encore, la substitution à un ministre qui parle d'un ministre qui lit a été néfaste au gouvernement. Les Chambres actuelles ne sont pas habituées à recevoir des messages et, au surplus, un message peut bien ouvrir une discussion, mais non pas la suivre dans ses détails multiples et variés, s'y adapter, y faire face. Après avoir lu celui dont il était chargé, M. Antoine Perrier s'est tu. Le gouvernement avait dit trop ou trop peu : trop pour les partisans du scrutin d'arrondissement, pas assez pour ceux de la représentation proportionnelle qui auraient voulu de lui quelque chose de plus vivant et de plus agissant.

Ces derniers, toutefois, seraient ingrats s'ils se plaignaient du ministère; il a conclu dans leur sens; il s'est déclaré pour la réforme électorale telle que la Commission spéciale l'avait préparée et la présentait à la Chambre: scrutin de liste, représentation proportionnelle, apparentement des listes voisines. Ce dernier point appelle des réserves formelles; le mot d'apparentement est barbare et la chose qu'il exprime est en contradiction avec l'esprit de la réforme; mais la Commission ayant fait une cote mal taillée, on ne pouvait guère attendre que le gouvernement fît beaucoup mieux. Il n'y a aucune témérité à croire qu'il a appliqué ici comme ailleurs sa règle habituelle et qu'il s'est demandé, pour y aller, de quel côté était la majorité. Le résultat a montré qu'il ne s'était pas trompé : la majorité favorable à la réforme a été, en effet, de 118 voix. C'est beaucoup, c'est trop peut-être; une majorité aussi forte est-elle bien solide ? Mais c'est une belle entrée de jeu pour les partisans de la représentation pro-

portionnelle. On s'est compté sur un amendement que M. Malavialle avait présenté à l'article 1er et qui maintenait le principe de la représentation dite majoritaire, c'est-à-dire de la représentation de la majorité à l'exclusion de la minorité, quel que soit le chiffre de celle-ci. La question était posée clairement, un peu brutalement même, de manière qu'il n'y eût pas d'équivoque sur le sens du vote à émettre et que chacun sût exactement à quoi il s'engageait. La Chambre s'est donc engagée à supprimer le scrutin majoritaire, ce qui ne peut avoir lieu qu'avec le scrutin de liste et la représentation proportionnelle. Restent les modalités de l'opération; il y en a plusieurs et là-dessus on se divisera sans doute; mais, en dépit de ces divisions probables, le vote de la Chambre a singulièrement augmenté les chances de la réforme. Beaucoup de députés en effet raisonnent comme le ministère et ne demandent qu'à aller à la majorité, pourvu qu'ils sachent où elle est. Ils le savent désormais. On contestait à M. Charles Benoist les chiffres de ses pointages qui donnaient à la représentation proportionnelle une majorité certaine. Toutes ses prévisions ont été dépassées et, de cette manifestation imposante, il restera toujours quelque chose. Mais les arrondissementiers, comme on les dénomme, les partisans du *statu quo*, les nageurs exercés dans les mares stagnantes qui ont peur de la haute mer, ont été à la fois déconcertés et furieux : déconcertés par l'importance du vote, furieux contre le gouvernement qu'ils ont accusé de l'avoir encouragé. Et, le lendemain, un certain nombre d'entre eux ont voté contre lui en l'accusant de trahison: presque tous les arrondissementiers appartiennent effectivement au parti radical-socialiste et ce parti regardait comme sa chose un gouvernement dont il était le principal appui. Il n'est pas douteux que la défection de quelques-uns d'entre eux a contribué à la chute du Cabinet, renversé par 24 voix de majorité. Toutefois M. Monis n'a pas de regrets à avoir; il aurait été encore plus sûrement renversé, s'il avait pris parti contre la réforme électorale; le rejet de l'amendement Malavialle l'a prouvé. De là pour le ministère de demain les difficultés auxquelles nous avons fait allusion plus haut. Les partisans du scrutin de liste et ceux du scrutin d'arrondissement prennent à l'égard les uns des autres les attitudes les plus intransigeantes et tous les deux adressent au ministère en formation, sous peine de mort, les injonctions les plus impérieuses. Nous plaignons M. Caillaux puisque c'est lui qui est chargé de faire le nouveau Cabinet. Mais s'il est démontré qu'avec cette Chambre aucun gouvernement ne peut vivre, qu'adviendra-t-il? On parle déjà de dissolution : la crainte de cette

mesure extrême pourrait bien être pour la Chambre le commencement de la sagesse.

Dans une situation aussi confuse, aussi troublée, aussi instable que celle dont nous avons indiqué les traits principaux, et où le gouvernement, qui se faisait de plus en plus petit, comptait pour si peu de chose, il suffisait d'une chiquenaude pour le jeter par terre. Toute la question était de savoir si elle lui serait administrée avant les vacances, c'est-à-dire avant trois semaines, ou après. Une imprudence de parole du général Goiran, tenant d'ailleurs trop évidemment à un défaut de pensée, a précipité les choses.

Lorsque M. Monis a mis un général à la Guerre, l'opinion l'a approuvé. Si le général Goiran était peu connu, on assurait qu'il avait fait bonne figure pendant les manœuvres, et au surplus son grade seul, ou même sa seule qualité de militaire, semblait être une garantie. On lui a donc fait bon accueil, et quand il s'est présenté au Sénat, pour la discussion de son budget, on l'y a écouté avec bienveillance. La première impression ne lui a pas été défavorable et même sa gaucherie oratoire n'a pas produit mauvais effet : un soldat n'a pas besoin de savoir farder la vérité. Lorsqu'il s'est prononcé contre l'odieux et honteux usage des fiches, les applaudissemens ne lui ont pas manqué ; mais le lendemain, M. de Tréveneuc lui a adressé une question inopinée qui a été pour lui la pierre d'achoppement. M. de Tréveneuc, un des membres les plus jeunes et les plus distingués de la Droite, ancien officier, brillant élève de l'École supérieure de guerre, est toujours, en dehors de toute préoccupation d'opinions politiques, écouté attentivement par le Sénat dans les discussions militaires où sa compétence est incontestable et incontestée. Il a demandé au ministre de la Guerre quelle était, à son avis, la meilleure organisation du haut commandement militaire en temps de guerre et en temps de paix. Le commandement suprême devait-il être partagé entre plusieurs mains, ou concentré en une seule et, dans un cas comme dans l'autre, celui ou ceux qui exerceront ce commandement à la guerre ne doivent-ils pas être mis, dès le temps de paix, à même de s'y préparer? M. de Tréveneuc estime pour son compte que l'unité de commandement est indispensable et qu'elle ne peut être assurée que par un seul homme : il croit en outre que cet homme, auquel on est habitué à donner le nom de généralissime, doit avoir dès le temps de paix tous les moyens de se préparer à la responsabilité redoutable qui lui incombera en temps de guerre. Mais quelle était là-dessus l'opinion du ministre de la Guerre? On a

dit depuis que le général Goiran aurait pu ne pas répondre à une question complexe, qui avait un côté militaire, mais aussi un côté politique, constitutionnel même, et qui intéresse le gouvernement tout entier. Soit, mais ce n'est pas la faute de M. de Tréveneuc si M. le président du Conseil était dans son lit : il avait incontestablement le droit de poser la question, et le gouvernement avait le devoir d'y répondre. M. le ministre de la Guerre y a donc répondu, et rien n'a égalé la surprise qu'a éprouvée le Sénat en l'écoutant. L'opinion du général Goiran est que le commandement doit être partagé, à la guerre, entre plusieurs généraux. Il n'y a d'ailleurs pas, a-t-il fait remarquer, de généralissime, mais seulement un vice-président du Conseil supérieur de la Guerre. Cela est vrai matériellement, et le ministre aurait même pu ajouter que les pouvoirs de ce vice-président sont assez mal définis : c'est même pour cela que M. de Tréveneuc s'en est préoccupé. Quoi qu'il en soit, le Sénat n'a entendu et retenu qu'une chose, à savoir que, dans la pensée du général Goiran, le commandement suprême devait être divisé. Et qui donc assurera l'unité de direction indispensable ? Le général Goiran a répondu que ce serait le gouvernement ; il a même dit : le Conseil des ministres, toutes choses qui ont été retouchées et atténuées au *Journal officiel*. Depuis trois semaines qu'il était ministre, le général Goiran avait été, paraît-il, tellement émerveillé de la compétence de ses collègues en toutes choses qu'il n'hésitait pas à leur confier la direction supérieure des opérations militaires : singulier moment pour exprimer ce sentiment que celui où nous jouissions du ministère Monis !

M. de Tréveneuc s'était appuyé sur l'histoire qu'il connaît fort bien ; le général Goiran a fait de même, mais il a cité un exemple unique, celui de Napoléon qui a laissé la France, a-t-il dit, plus petite qu'il ne l'avait reçue, parce qu'il avait concentré dans sa personne un commandement qui dépasse les forces d'un homme, quel que puisse être son génie. L'exemple a paru mal choisi. Napoléon n'est pas tombé parce que son génie militaire était insuffisant, mais parce que l'amplitude démesurée de son ambition politique, qui a toujours été en augmentant, a fini par coaliser toute l'Europe contre lui. M. de Tréveneuc avait-il proposé de réunir dans les mains d'un seul homme tous les pouvoirs politiques et tous les pouvoirs militaires du pays ? Non assurément. En temps de guerre comme en temps de paix, et plus peut-être, le gouvernement a un grand rôle à jouer ; mais le commandement militaire n'en doit pas moins être, dans son domaine, libre et un. Le général Goiran a parlé de l'Allemagne ; il a

dit que, ses institutions n'étant pas les mêmes que les nôtres, nous ne devions pas chercher chez elle un modèle. Cela n'est pas seulement vrai de l'Allemagne, mais de tous les pays du monde; aussi ne cherchons-nous de modèles absolus nulle part et nous contentons-nous de porter nos propres institutions à toute la perfection dont elles sont susceptibles. On a dit qu'elles ne nous permettaient pas de pourvoir à toutes les nécessités nationales : pourquoi? Il n'y a aucune contradiction entre la République et l'unité du commandement militaire. La preuve en est dans l'impression que le langage du général Goiran a produite au Sénat et à la Chambre; et certes la majorité de ces deux assemblées est républicaine; elle n'en a pas moins éprouvé un étonnement qui est allé jusqu'à la stupeur. On répète volontiers que la République redoute d'avance un général victorieux et que notre monde parlementaire en repousse instinctivement loin de lui le fantôme inquiétant. Il faut croire que le sentiment patriotique reste le plus fort, car lorsque le général Goiran a parlé de diviser le commandement militaire, la révolte des intelligences a été générale. Il n'est pas jusqu'à l'évocation de Napoléon, rendu responsable de la diminution de la France à cause de l'insuffisance de son génie, qui n'ait paru déplacée et choquante. Dégagée des préoccupations dynastiques, la France aime la gloire de Napoléon qu'elle regarde justement comme faisant partie de la sienne, et ce sentiment semble même augmenter chez elle à mesure que le grand empereur s'éloigne dans le recul du passé. Pour tous ces motifs, les déclarations malencontreuses du général Goiran contre l'unité du commandement ont provoqué l'unanimité de la réprobation.

La Chambre s'en est émue après le Sénat : une interpellation y a été adressée à M. le ministre de la Guerre pour lui permettre d'expliquer ses paroles. Il ne les a pas expliquées, il les a même maintenues en les atténuant toutefois dans la forme et s'est déclaré fièrement responsable de l'organisation du commandement à la guerre en se portant fort de l'assurer. C'était monter un peu trop tôt au Capitole; la Chambre en a fait bien vite descendre le général Goiran. Les amis du Cabinet, sentant la situation mauvaise, ont proposé l'ordre du jour pur et simple : par une aberration inexplicable, le ministère a exigé un ordre du jour de confiance, que la Chambre lui a refusé. Il s'y attendait si peu qu'au lieu de s'en aller, comme on le fait habituellement en pareil cas, il est resté abasourdi sur son banc et il a fallu que M. Brisson annonçât une autre interpellation pour que la Chambre se soulevât en criant : « Démission ! démission ! » Alors enfin le ministère

est sorti de sa torpeur et il est parti. La nouvelle s'est répandue aussitôt qu'il avait pris le seul parti à prendre, qui était de remettre sa démission entre les mains de M. le Président de la République. Seulement M. Fallières était à Rouen, où il était allé assister aux belles fêtes du millième anniversaire de l'union de la Normandie à la France : on a dû l'attendre vingt-quatre heures.

A son retour, il a confié à M. Caillaux le soin de former le nouveau Cabinet. Ce choix n'a pas étonné, il était attendu, il était du moins un de ceux qui avaient paru le plus vraisemblables. Cela ne veut pas dire que ce soit le meilleur, mais le meilleur est-il possible? Quoique M. Caillaux ait derrière lui un passé politique, sinon très long, au moins très rempli, il y a de l'inconnu dans son avenir. On dit que l'expérience et la réflexion lui ont été salutaires. S'il a la notion des nécessités du gouvernement à l'heure où nous sommes, il rompra résolument avec la politique que M. Monis recommande et qui a précisément pour caractère de n'en être pas une. Il nous en faut une cependant et aujourd'hui plus que jamais, pour les motifs que nous avons énumérés plus haut. Le pays a cru en apercevoir une avec M. Briand, mais il a semblé quelquefois que M. Briand n'avait pas toutes les intentions de ce qu'il disait : ses actes ont insuffisamment réalisé ses paroles. Il a fait un effort méritoire pour nous tirer de l'anarchie, puis il nous y a laissés retomber comme s'il se sentait las et découragé. M. Monis est venu, il est parti, il n'a fait et ne pouvait faire qu'un intérim pendant lequel l'anarchie a augmenté. M. Caillaux, qui est un homme intelligent, s'en est certainement aperçu comme tout le monde. Que fera-t-il? Aura-t-il une politique? Aura-t-il une volonté pour l'exécuter? Quels seront ses collaborateurs? A toutes ces questions nous ne pouvons faire encore aucune réponse. Nous attendons le nouveau ministère à l'œuvre.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.